



# Bulletin Officiel

N°7353 Vendredi 02 mai 2025

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)30<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS DES SOCIETES

### INFORMATIONS POST AGE

BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES -BFPME

3

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR

4

### COMMUNIQUEES DE PRESSE

AMEN BANK

6

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT

7

BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA

8

TUNISIE LEASING ET FACTORING

9

POULINA GROUP HOLDING -PGH

10

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE -BTS

11

### PAIEMENT DE DIVIDENDES

ARABIA SICAV

12

SANADETT SICAV

13

### LISTES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARABIA SICAV

14

SANADETT SICAV

15

### RESOLUTIONS ADOPTEES

SANADETT SICAV

16

ARABIA SICAV

18

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

20

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 28/04/2025)

**ANNEXE II**

**INFORMATIONS POST AGO**

- AMEN BANK
- BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-
- BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES -BFPME

**ANNEXE III**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS APE**

- BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

- EMPRUNT OBLIGATAIRE « ENDA TAMWEEL 2025-1 »

**ANNEXE IV**

**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

- ASSURANCES MAGHREBIA
- ASSURANCES MAGHREBIA VIE
- BNA ASSURANCES
- MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS
- SICAV AXIS TRESORERIE
- FCP HELION ACTIONS PROACTIF
- FCP HELION SEPTIM
- FCP HELION SEPTIM II

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

- ASSURANCES MAGHREBIA
- MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS

**AVIS DES SOCIETES**

**INFORMATIONS POST AGE**

**Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises  
-BFPME-**

Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

Les résolutions adoptées par assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 avril 2025

**Décision n°1 :**

En application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales,  
et connaissance prise :

- du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- des décisions issues de la réunion de travail ministérielle du 05 avril 2023 ;
- des dispositions des articles 29 et 31 de la loi de finances 2024 concernant l'institution de deux lignes de financement d'un montant de 20 millions de dinars pour l'octroi de crédits à moyen et long terme au profit des petites et moyennes entreprises dont la gestion sera attribuée à la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises,
- des dispositions des articles 50 et 51 de la loi de finances 2025 concernant la levée de fonds et de lignes de financement dont la gestion sera attribuée à la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises sur les ressources du Fonds National de l'Emploi ;

l'Assemblée Générale Extraordinaire décide et approuve la non dissolution de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME).

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

**Décision n°2 :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer tous dépôts ou publication, chaque fois qu'il y aura lieu.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

## AVIS DES SOCIETES

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

#### SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -

Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

La Société Tunisienne de l'Air - TUNISAIR - publie, ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

Indicateurs d'activité	Note	Unité	1er TR 2025	1er TR 2024	2024 (provisoire)
<b>Nombre de passagers transportés</b>		<b>Passager</b>	<b>495 195</b>	<b>516 032</b>	<b>2 611 380</b>
<i>Réguliers +supplémentaires</i>		<i>Passager</i>	<i>494 239</i>	<i>512 538</i>	<i>2 592 568</i>
<i>Charters +pèlerinages</i>		<i>Passager</i>	<i>956</i>	<i>3 494</i>	<i>18 812</i>
Nombre d'heures de vol réguliers + supplémentaires		Heures	10 662	11 633	53 150
Nombre d'heures de vol charters+ pèlerinage		Heures	58	187	685
Nombre d'heures de vol flotte TU		Heures	10 292	11 804	50 876
Nombre d'heures de vol louées		Heures	427	16	2 959
Passagers -Kilomètres Transportés (PKT)		Milliers	852 675	893 065	4 230 189
Sièges-Kilomètres Offerts (SKO)		Milliers	1 147 414	1 266 901	5 786 650
Coefficient de Remplissage		%	74,3%	70,5%	73,1%
Tonnage Fret et Poste		Tonne	1 300	1 156	5 084
Tonnes-Kilomètres Transportées		Tonne Kilomètre	91 784	96 699	406 654
Tonnes-Kilomètres Offertes		Tonne Kilomètre	138 492	154 429	597 581
Coefficient de Chargement		%	66,3%	62,6%	68,1%
Part du Marché		%	24,1%	26,6%	21,4%
Ponctualité Flotte (inférieur à 15 mn)		%	46,0%	50,0%	46,0%
Utilisation Flotte		Heures/jour/ avion	8,43	8,40	8,37
Recette moyenne de transport (R+S)	(1)	Dinars	634	601	607
Recette moyenne / heures de vol (charters)		Dinars	14 609	19 584	16 952
<b>Revenus du transport par catégorie</b>		<b>MD</b>	<b>323,387</b>	<b>319,181</b>	<b>1 634,724</b>
Activité régulière + supplémentaire	(2)	MD	313,258	307,917	1 574,392
Activité charter + pèlerinage		MD	0,841	3,445	27,464
activité fret+poste		MD	9,29	7,82	32,87
Dépenses Assistance Commerciale		MD	13,900	17,078	98,198
Dépenses Assistance Catering		MD	8,457	9,696	46,077
Redevances Aéroportuaires		MD	0,000	0,000	383,087
Loyers Avions	(3)	MD	27,874	23,494	141,617
Assurances Avions		MD	2,119	2,690	11,772
Charges d'Entretien et Réparation	(4)	MD	6,122	37,572	50,964
Dépenses Carburants		MD	78,761	98,193	424,108
Amortissements Avions		MD	20,230	20,327	81,310
Charges du Personnel		MD	53,083	51,146	225,985
Effectif		Employé	2 786	3 065	2 852
<b>Nombre d'avions en exploitation</b>	(5)	<b>Avion</b>	<b>19</b>	<b>34</b>	<b>19</b>
<i>Avions Propriété de Tunisair</i>		<i>Avion</i>	<i>5</i>	<i>20</i>	<i>5</i>
<i>Avions en Leasing Financier</i>		<i>Avion</i>	<i>5</i>	<i>5</i>	<i>5</i>
<i>Avions en Leasing Longue Durée</i>		<i>Avion</i>	<i>9</i>	<i>9</i>	<i>9</i>
Liquidité et Equivalents de Liquidité	(4)	MD	102,400	92,410	102,540
Endettement	(4)	MD	605,930	740,191	657,846
Charges Financières	(4)	MD	6,808	15,814	37,138
Redevances de Leasing Financier	(4)	MD	21,167	23,901	83,473
Produits Financiers	(4)	MD	9,968	11,568	12,570

#### Remarques:

Les chiffres de 2024 ont été mis à jour compte tenu des réalisations effectives.

(1) La Recette Moyenne de transport est calculé en fonction du revenu au transport et du nombre de passagers.

(2) L'estimation des revenus du transport tient compte des recettes annexes et des redevances d'embarquement et de sécurité collectées.

(3) Cette rubrique englobe les coûts de loyers longue durée des avions ainsi que ceux des locations ponctuelles.

(4) Les chiffres de ces rubriques sont présentés en terme de flux financiers (encaissements décaissements) à partir de sources extra-comptables.

(5) Le nombre d'avions inscrits à l'AOC est égal à 19 avions . Par rapport au premier trimestre 2024, 15 appareils ont été retiré de l'exploitation.

<b>Analyses des indicateurs du 1er trimestre 2025:</b>				
<b>1- Analyse de l'activité :</b>				
Au premier trimestre 2025, l'activité de Tunisair a affiché, par rapport à la même période de 2024, une augmentation de 1% du chiffre d'affaires s'expliquant par l'augmentation des recettes annexes.				
Le coefficient de remplissage a augmenté de 3,8 points.				
Le coefficient de chargement a augmenté de 4 points.				
<b>2- Evolution des charges :</b>				
Au premier trimestre 2025, les charges de carburant ont baissé de 19% par rapport au premier trimestre 2024, sous l'effet de la baisse du volume de 9,1% et du prix unitaire de 11,7%.				
Quant aux loyers avions, ils ont augmenté de 19% du fait de l'augmentation des affrètements ponctuels.				
Malgré la recession de l'effectif de 9% suite aux départs à la retraite légale, l'augmentation des charges du personnel de 4% est liée aux augmentations salariales légales.				
L'endettement a baissé de 18% suite aux remboursements des crédits en cours.				
La situation de la liquidité s'est améliorée de 11%.				

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**AMEN BANK**

Siège Social : Avenue Mohamed V – 1002 –Tunis

AMEN BANK a le plaisir de porter à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 24 Avril 2025 a décidé de distribuer un dividende, relatif à l'exercice 2024, d'un montant de 3,300 dinars.

La date de détachement de ces dividendes est fixée pour le 20 Mai 2025.

---

2025 – AS – 0507

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE  
-BIAT-**

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba Tunis

La Banque Internationale Arabe de Tunisie a le plaisir de porter à la connaissance de ses actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 25 avril 2025, a décidé de distribuer, au titre de l'exercice 2024, un montant de dividende de 6,000 dinars par action.

Le détachement du dividende se fera le 12 mai 2025.

---

2025 – AS – 0508

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-  
Siège social : Rue Hédi Nouria Tunis**

La Banque Nationale Agricole informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 30 Avril 2025, a décidé la distribution d'un dividende de 1,000 DT par action au titre de l'exercice 2024.

La date de détachement est fixée pour le Mardi 17 Juin 2025.

---

2025 – AS – 0509

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Tunisie Leasing et Factoring**  
**Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis**

Tunisie Leasing et Factoring a le plaisir d'informer ses honorables actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 28 avril 2025, a fixé le montant des dividendes relatifs à l'exercice 2024 à 1,150 dinar par action.

La date de détachement des dividendes relatifs à l'exercice 2024 sera le **mardi 20 mai 2025**.

**AVIS DES SOCIETES (\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**POULINA GROUP HOLDING -PGH -**  
Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous-

La société POULINA GROUP HOLDING, sa, informe ses actionnaires, que son Conseil d'administration s'est réuni le 23 avril 2025 et a passé en revue de l'activité de l'exercice 2024. Les états financiers individuels de la Société PGH ont fait ressortir des revenus de 154 MDT et un résultat net de 129 MDT à fin 2024. Les états financiers consolidés du groupe Poulina ont fait ressortir des revenus globaux de 3 447 MDT et un résultat net de 162 MDT à fin 2024. Ce Conseil d'administration a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le mercredi 11 juin 2025 à 10h 30, au siège social de la société PGH sis au GP1 KM 12- Ezzahra ; et il propose à l'Assemblée la distribution d'un dividende de 0,450 TND par action, soit une augmentation de 25% par rapport à l'exercice précédent.

---

*(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

---

2025 – AS – 0511

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE**

Siège Social : 56, Avenue Med V 1002 Tunis

La Banque Tunisienne de Solidarité - BTS Bank - a le plaisir de porter à la connaissance de ses actionnaires, que son assemblée générale ordinaire tenue le lundi 28 avril 2025 a décidé de distribuer, au titre de l'exercice 2024, des dividendes d'un montant de **6 millions de dinars (un (01) dinar par action)** (totalemment soumis à la retenue à la source).

Ces dividendes seront servis auprès des intermédiaires en bourse ou autres teneurs de comptes titres. La date de détachement du coupon est fixée pour le jeudi 24 juillet 2025.

---

2025 – AS – 0512

**AVIS DES SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**ARABIA SICAV**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 17 mars 1994  
**Siège social** : Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-  
Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis

ARABIA SICAV informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire, réunie en date du 24 avril 2025, a décidé de mettre en paiement au titre de l'exercice 2024, un dividende de **1,101 dinar** par action.

Ce dividende est payable à partir du **jeudi 22 mai 2025** aux guichets de L'ARAB TUNISIAN BANK et au siège de ARAB FINANCIAL CONSULTANTS sis au Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis.

**AVIS DES SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**SANADETT SICAV**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 1<sup>er</sup> août 1996  
**Siège social** : Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-  
Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis

SANADETT SICAV informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire, réunie en date du 24 avril 2025 a décidé de mettre en paiement au titre de l'exercice 2024, un dividende de **5,070 dinars** par action.

Ce dividende est payable à partir du **jeudi 22 mai 2025** aux guichets de L'ARAB TUNISIAN BANK et au siège de ARAB FINANCIAL CONSULTANTS sis au Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****ARABIA SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 17 mars 1994

Siège social : Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA- Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
<b>M. Mehdi DHIFALLAH</b> (PDG de la SICAV)	Directeur Général de l'Arab Financial Consultants	-Président du conseil d'administration de SANADETT SICAV -Président du Conseil d'administration de AFC AMANETT SICAV - Membre du Conseil d'administration de Tunisie Clearing. - Membre du Conseil d'administration de IFBT
<b>M. Youssef KORTOBI</b>	Néant	- Président du conseil d'administration de l'Arab Financial Consultants -Membre du Conseil d'administration de SANADETT SICAV - Membre du Conseil d'administration de AFC AMANETT SICAV
<b>M. Mehdi ZERZERI</b>	Gérant des sociétés Les Grands Moulins de Tunis - GMT/ Les Grands Moulins du Golfe –GMG-	<b>Membre du conseil d'administration des sociétés :</b> - SANADETT SICAV - BITUMED - Arab Financial Consultants - AFC AMANETT SICAV
<b>ARAB TUNISIAN BANK</b> - <b>ATB – (2 sièges)</b>	Banque	<b>Membre du conseil d'administration des sociétés :</b> -Arab Tunisian Development -Arab Tunisian Invest -Arab Financial Consultants -Arab Tunisian Lease - SANADETT SICAV
<b>SEFINA SICAF</b>	Société d'investissement (Groupe SETCAR)	<b>Membre du conseil d'administration des sociétés :</b> - Arab Financial Consultants - Gabès Marine Tankers - EXXOIL - SUD BITUME -Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul -SRTGN-

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****SANADETT SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 1er août 1996  
**Siège social** : Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-  
Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
<b>M. Mehdi DHIFALLAH</b> (PDG de la SICAV)	Directeur Général de l'Arab Financial Consultants	-Président du conseil d'administration de SANADETT SICAV -Président du Conseil d'administration de AFC AMANETT SICAV - Membre du Conseil d'administration de Tunisie Clearing. - Membre du Conseil d'administration de IFBT
<b>M. Youssef KORTOBI</b>	Néant	- Président du conseil d'administration de l'Arab Financial Consultants -Membre du conseil d'administration de ARABIA SICAV -Membre du Conseil d'administration de AFC AMANETT SICAV
<b>M. Mehdi ZERZERI</b>	Gérant des sociétés Les Grands Moulins de Tunis - GMT/ Les Grands Moulins du Golfe –GMG-	<b>Membre du conseil d'administration des sociétés :</b> - ARABIA SICAV - Bitumed - Arab Financial Consultants - AFC AMANETT SICAV
<b>ARAB TUNISIAN INVEST SICAF</b>	Société d'investissement	Membre du conseil d'administration des sociétés : - Arab Financial Consultants - Arab Tunisian Lease -Société Arabe de réalisation immobilière
<b>ARAB TUNISIAN BANK ATB – (2 sièges)</b>	Banque	<b>Membre du conseil d'administration des sociétés :</b> -Arab Tunisian Development -Arab Tunisian Invest -Arab Financial Consultants -Arab Tunisian Lease - ARABIA SICAV  - Arabia Sicav
<b>M. Adly BELLAGHA</b>	Avocat	-Président du Conseil d'administration de la Société SAIDA -Membre du conseil d'administration de l'Arab Financial Consultants

**AVIS DES SOCIETES**

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**SANADETT SICAV**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 1er août 1996  
**Siège social :** Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-  
Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2025**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2024 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2024.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris acte du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2024 et conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, approuve les opérations et les conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans le rapport du commissaire aux comptes.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion au cours de l'exercice 2024.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice 2024 comme suit :

Sommes distribuables de l'exercice 2024	:	2.407.011 ,058
Report à nouveau 2023	:	433,433
	TOTAL	<u>2.407.444,491</u>
Dividendes de l'exercice 2024	:	2.407.017,990
Report à nouveau 2024	:	426,501

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2024 à 5,070 dinars par action.

La mise en paiement du dividende s'effectuera à compter du 22 mai 2025.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence d'un montant de 1500 dinars net par administrateur.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir à tous porteurs de copies ou extraits du présent procès-verbal, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légales ou autres.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**ARABIA SICAV**  
 Société d'Investissement à Capital Variable  
 Agrément du Ministre des Finances du 17 mars 1994  
**Siège social** : Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-  
 Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2025****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2024 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2024.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris acte du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2024 et conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, approuve les opérations et les conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans le rapport du commissaire aux comptes.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion au cours de l'exercice 2024.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice 2024 comme suit :

Sommes distribuables de l'exercice 2024	:	100.514,178
Report à nouveau 2023	:	59,299
	<b>TOTAL</b>	100.573,477
Dividendes de l'exercice 2024	:	100.512,492
Report à nouveau 2024	:	60,985

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2024 à 1,101 dinar par action.

La mise en paiement du dividende s'effectuera à compter du 22 mai 2025.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

### **CINQUIEME RESOLUTION**

Le mandat du commissaire aux comptes FMBZ KPMG Tunisie venant à expiration.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du renouvellement du mandat du commissaire aux comptes FMBZ KPMG et ce au titre des exercices 2025, 2026 et 2027.

Son mandat prendra fin lors de la réunion de L'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2027.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence d'un montant de 1 500 Dinars net par administrateur.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir à tous porteurs de copies ou extraits du présent procès-verbal, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légales ou autres.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL	
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>						
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	123,874	126,352	126,393
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	173,296	176,808	176,866
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UNION CAPITAL **	01/02/99	142,702	145,659	145,705
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	155,522	158,842	158,898
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	147,960	150,808	150,847
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	152,977	156,503	156,560
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	141,042	143,650	143,690
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	57,434	58,636	58,650
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	42,283	43,261	43,277
10	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	143,750	146,940	146,993
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	125,992	128,853	128,897
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	125,576	128,394	128,440
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	108,189	110,677	110,719
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	100,604	102,919	102,955
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	101,361	103,820	103,858
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>						
16	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	22,121	22,575	22,582
17	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	153,803	156,795	156,844
18	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	147,502	150,404	150,441
19	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,047	14,304	14,308
20	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	213,112	217,780	217,858
21	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	120,228	122,507	122,541
22	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	125,088	127,683	127,727
23	FCP PROGRES OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	17,435	17,824	17,830
24	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	110,791	113,417	113,460
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	106,015	108,449	108,483
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE</i>						
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,346	2,398	2,402
<i>SICAV MIXTES</i>						
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	76,296	78,942	79,055
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	158,301	165,757	165,961
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	114,137	125,331	125,629
30	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	131,813	134,352	134,396
<i>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</i>						
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	167,736	178,096	179,125
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	628,033	658,267	660,926
33	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	149,426	147,484	147,551
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	208,817	211,463	211,727
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	115,011	125,665	125,757
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	162,164	170,572	171,195
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	191,263	200,998	201,502
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	174,699	183,629	184,056
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	28,699	32,067	32,218
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	107,771	111,166	111,284
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,191	1,275	1,276
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,236	1,347	1,351
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	-	100,536	100,569
<i>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</i>						
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 694,541	2 806,169	2 815,155
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	266,280	288,525	292,721
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,507	3,822	3,838
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,104	3,331	3,341
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	50,086	53,443	53,690
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,510	1,535	1,536
50	FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,344	1,417	1,424
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,366	1,478	1,488
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	17,980	19,178	19,352
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	13,154	14,999	15,150
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	18,288	19,966	20,139
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 750,273	6 030,517	6 087,313
<i>SICAV ACTIONS</i>						
56	UBCF-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL **	10/04/00	105,131	117,352	117,463
<i>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</i>						
57	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,424	1,616	1,623

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>							
58 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	16/05/24	4,642	114,248	116,292	116,323
59 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	22/05/24	5,447	102,013	104,022	104,058
60 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/05/24	6,567	109,949	112,404	112,444
61 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	20/05/24	5,887	107,369	109,251	109,282
62 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/24	5,222	113,029	115,129	115,161
63 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/24	6,728	108,635	111,011	111,050
64 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,621	107,811	107,847
65 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL **	17/12/01	30/05/24	5,857	109,900	112,145	112,183
66 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	30/05/24	7,070	110,285	112,640	112,680
67 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/24	5,885	108,149	110,060	110,090
68 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	103,592	103,622
69 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	05/01/00	6,692	106,862	109,328	109,369
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	30/05/24	3,542	110,373	112,292	112,324
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/24	6,162	106,425	108,616	108,653
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	104,858	104,877
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	110,492	112,507	112,539
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL **	15/11/93	23/04/25	6,482	105,970	101,666	101,698
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>							
75 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/24	5,372	115,670	118,448	118,484
76 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	7,103	107,952	110,381	110,416
77 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,640	112,925	115,190	115,228
78 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	104,188	104,221
79 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 083,461	1 106,234	1 106,620
80 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	10 779,263	11 028,317	11 031,701
81 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	105,974	108,409	108,438
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>							
82 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	31/05/24	7,697	111,308	113,954	114,097
83 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	107,643	110,381	110,695
<b>SICAV MIXTES</b>							
84 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	16/05/24	0,944	69,397	72,019	72,242
85 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/24	4,403	121,639	137,615	138,116
86 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL **	26/07/99	30/05/24	0,847	17,981	18,329	18,344
87 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	355,968	357,946
88 STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 470,331	2 604,066	2 611,614
89 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	21/05/24	2,671	69,738	70,597	70,494
90 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	23/05/24	2,326	55,724	56,365	56,327
91 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL **	17/05/99	23/04/25	2,055	110,197	112,930	112,985
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>							
92 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	16/05/24	0,120	11,126	11,293	11,295
93 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	16/05/24	1,238	17,949	20,418	20,433
94 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	13/05/24	0,571	19,243	21,315	21,416
95 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	13/05/24	0,544	16,771	18,281	18,378
96 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/24	3,933	104,941	106,474	106,532
97 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	93,800	93,930
98 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	97,873	97,969
99 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	117,110	117,053
100 UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL **	22/09/14	17/04/25	3,885	105,845	111,082	111,126
101 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	13,293	13,313
102 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	111,193	111,109
103 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	84,284	94,524	94,981
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>							
104 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	97,168	107,356	108,053
105 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	2,609	128,126	134,287	134,484
106 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	172,491	173,110
107 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/24	6,689	164,061	174,142	174,167
108 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	1,824	220,308	227,029	228,661
109 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,330	202,935	208,214	209,566
110 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,985	199,122	206,660	207,593
111 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	27/05/24	0,281	29,858	32,893	33,150
112 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	11 520,927	11 636,581	11 736,005
113 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	En liquidation	En liquidation	En liquidation
114 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/24	3,107	104,448	114,641	115,311
115 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	5 640,928	5 881,882	5 970,485
116 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	12,034	12,071
117 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/24	8,627	181,073	191,573	191,487
118 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	12 473,115	13 632,656	13 723,242
119 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	22/05/24	511,502	11 297,464	12 182,406	12 246,233
120 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	10 843,923	11 221,908	10 529,948
121 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	11 344,005	11 445,152	11 542,817
122 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	10 896,061	11 268,489	10 553,119
123 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	11,152	12,300	12,396
124 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	111,359	117,975	119,056
125 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	105,617	106,223
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>							
126 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,196	129,208	134,063	133,832
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>							
127 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 186,960	1 190,348

\* OPCVM en liquidation anticipée

\*\* Initialement dénommé COFIB CAPITAL FINANCE

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : [cmf@cmf.tn](mailto:cmf@cmf.tn)  
Le Président du Collège Délégué  
**M. Hatem Smiri**

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite sa mise à jour par le déclassement de la « Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
27.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
28. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
29. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
30.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

31. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
32. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
33. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
34.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
35. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
36.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
39. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
40. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
41. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
42. Société Immobilière et de Participations "SIMPAP"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
43. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
44. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
45. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
46. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
47.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
50.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
51. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
52. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
53.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
54. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
55. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
56. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
57.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
58. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
59.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
60. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
61. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
62. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
63. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
64. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
65. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
66.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
67. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800

68. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
69. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
70. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
71. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
72. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
73. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
74. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT" - En Liquidation -	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002

30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190

68.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
77. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
80.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
81. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
82. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
83.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
84.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
85.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
86.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
87.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
88.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachig -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
89.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
90.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
91.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
92.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
93.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
94.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
95.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA" "- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
96.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
97. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
98.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
99. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
100.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
101.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
102.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
103.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
104.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

105. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
106. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
107.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
108.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR 26/02/2025

22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

45	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
46	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
56	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
58	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK- 1001 Tunis
62	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SALAMETT PLUS (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
81	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
97	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
100	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
114	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
115	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
117	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis

125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

\* FCC en liquidation anticipée

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* FA en liquidation

## LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082- Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis

64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
----	------------------	-----------------	--

\* FCPR en liquidation

#### LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

#### LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUND I - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUND I - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### INFORMATIONS POST AGO

#### **AMEN BANK**

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Suite à la réunion de son assemblée Générale du 24 avril 2025, AMEN BANK publie ci-dessous :

- ✓ Les résolutions adoptées ;
- ✓ Le bilan après affectation du résultat ;
- ✓ L'état des mouvements des capitaux propres ;
- ✓ Liste des membres du conseil de surveillance.

#### **I- Résolutions adoptées :**

##### Première Résolution

Après avoir entendu lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2024 et lecture des rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif au Directoire et au Conseil de Surveillance pour la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

##### Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 approuve les conventions telles qu'elles lui ont été présentées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

##### Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter un montant de 70 010 000,000 dinars de réserve spéciale de réinvestissements devenue disponible, aux résultats reportés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

##### Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2024 comme suit :

<b>AFFECTATION DU BENEFICE 2024</b>	
<b>BENEFICE NET DE L'EXERCICE</b>	<b>229 957 110,588</b>
Report à Nouveau	535,568
Réserve spéciale de réinvestissement devenue disponible	70 010 000,000
<b>MONTANT A REPARTIR</b>	<b>299 967 646,156</b>
Réserve Légale	2 328 000,000
Réserve Spéciale De Réinvestissement	177 000 000,000
Fonds Social	4 600 000,000
Fonds De Retraite	800 000,000
Dividendes	115 236 000,000
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	<b>3 646,156</b>

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des dividendes à distribuer aux actionnaires à 3,300 Dinars par action soit un montant total de cent quinze millions deux cent trente-six mille dinars (115.236.000,000 dinars).

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la date du paiement des dividendes pour le 20 mai 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés ou autres pour un montant ne dépassant pas les 300 millions de dinars.

Elle délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence au titre de l'année 2025, à trois cent soixante-dix mille dinars bruts (370.000 dinars).

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération en jetons de présence des membres des différents comités au titre de l'année 2025, à un montant global de cent soixante-dix mille dinars bruts (170.000 dinars).

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire enregistre la démission de la Société El Hadayek de son siège au sein du Conseil.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination de Mme Nihed Abdi Ben Ayed en qualité de membre du Conseil de Surveillance d'Amen Bank pour une durée de deux ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### Neuvième Résolution

Le mandat du commissaire aux Comptes, le cabinet « Générale Audit et Conseil », GAC, représenté par Monsieur Chiheb GHANMI, venant à expiration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le cabinet « Générale Audit et Conseil », GAC, représenté par Monsieur Chiheb Ghanmi, pour un mandat

d'une durée de trois années. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2027.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilité occupées par le Président et les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que le Président et les membres du Directoire, dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions des articles 233 et 241 nouveaux du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### Onzième Résolution

L'Assemblée générale Ordinaire confère au Président du Directoire ou à toute personne que celui-ci désignera, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

## II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

### BILAN ARRETE AU 31.12.2024 APRES AFFECTATION DU RESULTAT

Unité en milliers de Dinars Tunisiens

Désignation		31/12/2024	31/12/2023
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	612 471	489 488
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	423 843	278 481
AC3	Créances sur la clientèle	7 299 493	7 166 533
AC4	Portefeuille-titres commercial	109 564	25 193
AC5	Portefeuille d'investissement	2 722 669	2 400 571
AC6	Valeurs immobilisées	463 915	442 663
AC7	Autres actifs	223 756	193 164
<b>Total actifs</b>		<b>11 855 711</b>	<b>10 996 093</b>
PA1	Banque Centrale, CCP	780 501	356 828
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	473 998	400 099
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	8 015 985	7 625 623
PA4	Emprunts et Ressources spéciales	699 628	862 999
PA5	Autres passifs	426 828	405 721
<b>Total passifs</b>		<b>10 396 940</b>	<b>9 651 270</b>
CP1	Capital	174 600	151 320
CP2	Réserves	1 283 744	1 193 079
CP4	Autres capitaux propres	423	423
CP5	Résultats reportés	4	1
CP6	Résultat de l'exercice	-	-
<b>Total capitaux propres</b>		<b>1 458 771</b>	<b>1 344 823</b>
<b>Total capitaux propres et passifs</b>		<b>11 855 711</b>	<b>10 996 093</b>

### III- L'état d'évolution des capitaux propres

Unité en milliers de Dinars Tunisiens

	Capital social	Réserves légales	Réserve à Régime Spécial et réinvestissement	Primes d'émission	Fond social et de retraite	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux Propres avant affectation du résultat au 31/12/2024	174 600	15 131	964 706	120 979	68 210	423	1	229 957	1 574 007
Affectation du résultat 2024 (4ème résolution)	-	2 328	106 990	-	5 400	-	115 239	(229 957)	-
Réserve spéciale de réinvestissement disponible distribuée	-	-	(70 010)	-	-	-	(1)	70 011	-
Affectation	-	2 328	177 000	-	5 400	-	115 240	(299 968)	-
Distribution de dividende	-	-	-	-	-	-	(115 236)	-	(115 236)
Capitaux Propres après affectation du résultat au 31/12/2024	174 600	17 459	1 071 696	120 979	73 610	423	4	-	1 458 771

#### IV-Liste des membres du Conseil de surveillance

Nom	Qualité	Mandat	Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années
M.Rached FOURATI	Président du conseil de surveillance	2024-2026	✓ Gérant de la société Ettayssir et de la société Access Consultancy Firm.
Mme.Selma BABBOU	Vice-Présidente	2024-2026	✓ DGA de la société PGI Holding. ✓ PDG de la société HEAVY. ✓ Administrateur AFC, COMAR et PARENIN.
M.Nébil BEN YEDDER	Membre	2024-2026	✓ PDG de CAFES BONDIN, et CAFES BEN YEDDER. ✓ Président du conseil d'Administration du CAFES BONDIN Côte d'Ivoire. ✓ Président du Conseil d'Administration de la société PGI HOLDING. ✓ Président du Conseil d'Administration de la société PARENIN. ✓ Président du Conseil d'Administration de la société GENERAL FOOD & BEVERAGE. ✓ Administrateur au sein : COMAR, SICOF, GFCO, KAWARIS, La GENERALE ALIMENTAIRE, Majestic et Dar Zarrouk.
M.Slaheddine LADJIMI	Membre	2024-2026	✓ Président du Conseil d'Administration des sociétés ODDO TUNISIE, Assurances COMAR, Assurances HAYETT, AMEN SANTE, ENDA TAMWEEL. ✓ Administrateur et président du comité d'audit des sociétés DELICE DANONE & SMART.
M.Hakim BEN YEDDER	Représentant permanent de la COMAR	2024-2026	✓ Administrateur au sein de la COMAR. ✓ Administrateur au sein des sociétés : La GENERALE ALIMENTAIRE, PGI HOLDING, SICOF, GFCO, PARENIN, CAFES BEN YEDDER, CAFE BONDIN.
Mme Nihed BEN AYED	Membre	2025-2026	✓ CEO Sté Le coin bleu immobilière. ✓ Gérante de la Société de design et d'architecture d'intérieur ✓ Administratrice Microcred.
M.Mohamed Anouar BEN AMMAR	Représentant permanent de La Société PARENIN	2024-2026	✓ Directeur Général de la société ENNAKL. ✓ Président Directeur Général STLV (Hertz). ✓ Gérant Car Gros SARL. ✓ Administrateur au sein de la société PARENIN, SICAR AMEN, MTI, HEAVY SA.
M.Monem NAIFER	Représentant permanent de la société LE PNEU	2024-2026	✓ Directeur Général EO DataCenter. ✓ Administrateur Meninx Holding et ViaMobile.

Nom	Qualité	Mandat	Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années
M. Hatem SALAH	Membre indépendant	2024-2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Professeur universitaire.</li> <li>✓ Administrateur STB, Exercices 2021-2023.</li> <li>✓ Expert financier auprès de la BAD.</li> </ul>
M. Farid BEN BRAHIM	Membre indépendant	2024-2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Directeur Général AFC. 2015-2023.</li> </ul>
M. Mehdi ETTRI	Membre représentant les petits porteurs	2024-2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Trésorier de l'association des diplômés de l'ITB.</li> <li>✓ Secrétaire Général de l'Association Tunisienne pour la promotion de la Culture Financière (2018-2022).</li> <li>✓ Trésorier de l'ATCF (2023 -&gt;).</li> </ul>
M.Ahmed El KARM	Représentant permanent de La Société PGI	2024-2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Président du Conseil d'administration de MLA.</li> <li>✓ Président du Conseil d'Administration du Tunisie Leasing et Factoring.</li> <li>✓ Membre du Conseil d'Administration de TLG Finance, Amen Project, Le Recouvrement, Sicar Amen, Amen Capital.</li> </ul>

## AVIS DES SOCIETES

### INFORMATIONS POST AGO

#### **BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-**

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2025, la Banque Internationale Arabe de Tunisie – BIAT- publie ci-dessous :

- 1- Les résolutions adoptées ;
- 2- Le Bilan après affectation du Résultat ;
- 3- L'état de mouvement des capitaux propres ;
- 4- La liste des membres du Conseil d'Administration.

#### **I- RESOLUTIONS ADOPTEES**

##### **Première Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur la situation financière individuelle et consolidée au titre de l'exercice 2024 et des rapports des commissaires aux comptes, approuve les rapports du Conseil d'Administration sur les situations individuelles et consolidées dans leur intégralité, les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et suivants, et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

## **Deuxième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2024 qui s'élève à 357.754.119,345 dinars, comme suit :

(En dinars)

<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>357 754 119,345</b>
Report à nouveau	435 056 264,418
<b>Total à répartir</b>	<b>792 810 383,763</b>
Réserves légales	2 550 000,000
Réserves pour réinvestissements financiers à prélever sur le Résultat Net de l'exercice	15 000 000,000
<b>Résultat distribuable</b>	<b>775 260 383,763</b>
Dividendes	244 800 000,000
<b>Report à nouveau</b>	<b>530 460 383,763</b>

En conséquence, le dividende par action est fixé à 6,000 dinars par action.

Le détachement du dividende se fera le 12 mai 2025 et la mise en paiement de ce dividende s'effectuera le 14 mai 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

## **Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de transférer aux réserves facultatives les dotations affectées aux réserves pour réinvestissements financiers, dans le cadre de la répartition du bénéfice des exercices 2012, 2016, 2017 et 2018, devenues disponibles pour un montant de 13.321.495,030 dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

## **Quatrième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Monsieur Mohamed Elyes BEN RAYANA en tant que Membre du Conseil d'Administration pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **Cinquième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme brute d'un million cent vingt mille dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2025.

Le Conseil d'Administration en décidera la répartition entre ses membres et ses conseillers.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer, en outre, aux membres du comité d'audit, du comité exécutif de crédit, du comité des risques et du comité de nomination et de rémunération la somme brute de quatre mille dinars par membre et par présence pour l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat du cabinet CMC et du cabinet "Les Commissaires aux Comptes Associés - MTBF" membre de PwC Network en qualité de commissaires aux comptes pour une période de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2027.

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle également le mandat desdits cabinets en qualité de commissaires aux comptes chargés de la mission de commissariat aux comptes relatifs aux états financiers consolidés de la Banque pour une période de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2027.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **Septième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance, et ce, en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **Huitième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la Banque ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer les dépôts et les publications prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

## II- BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT

### BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Arrêté au 31 Décembre 2024

(En Milliers de dinars)

	31/12/2024	31/12/2023
<b>ACTIFS</b>		
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	466 477	330 819
Créances sur les établissements bancaires et financiers	4 640 155	4 673 639
Créances sur la clientèle	12 806 868	12 442 378
Portefeuille-titres commercial	18 254	25 637
Portefeuille d'investissement	6 118 411	4 649 470
Valeurs immobilisées	397 449	338 203
Autres actifs	548 611	484 380
<b>Total des actifs</b>	<b>24 996 225</b>	<b>22 944 526</b>
<b>PASSIFS</b>		
Banque Centrale et CCP	594	3 951
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	406 106	543 666
Dépôts et avoirs de la clientèle	20 814 073	18 802 457
Emprunts et ressources spéciales	798 630	859 806
Autres passifs	995 231	866 726
<b>Total des passifs</b>	<b>23 014 634</b>	<b>21 076 607</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	204 000	178 500
Réserves	1 247 128	1 254 361
Autres capitaux propres	3	3
Résultats reportés	530 460	435 056
Résultat de l'exercice	-	-
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1 981 591</b>	<b>1 867 919</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>	<b>24 996 225</b>	<b>22 944 526</b>

### III- ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Etat d'évolution des capitaux propres après affectation du Résultat de l'exercice 2024

(En milliers de dinars)

	Capital Social	Réserves légales	Réserves ordinaires	Autres réserves		Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
				Fonds social	Réserves pour réinvestissement exonérés				
Capitaux Propres au 31/12/2024 avant affectation	204 000	17 850	44 671	104 634	1 062 423	3	435 056	357 754	2 226 391
Affectation AGO du 25/04/2025		2 550			15 000		340 204	-357 754	
<b>Dividendes</b>							<b>-244 800</b>		<b>-244 800</b>
Transfert de Réserves			13 321		-13 321				
Capitaux Propres au 31/12/2024 après affectation	204 000	20 400	57 992	104 634	1 064 102	3	530 460	-	1 981 591

#### IV- LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom	Date d'expiration du mandat	Fonction principale occupée
<p><b>Monsieur Ismaïl MABROUK</b> Président</p>	<p>AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2025</p>	<p><b>Président du Conseil d'Administration</b> de la BIAT</p> <p><b>Président du Conseil</b> de SOTUBI, SOTUCHOC, IAT, SAIDA GROUP HOLDING.</p> <p><b>Administrateur</b> dans : EXIS, TUNISAVIA, MEDDIS, IDM, TGR, COPIT et THP</p> <p><b>Président Directeur Général</b> de CFH, MAGHREB FINANCE et MAGHREB FINANCIERE</p>
<p><b>Monsieur Karim MILAD</b></p>	<p>AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2025</p>	<p><b>Président Directeur Général</b> de Tunisian Travel Service, SOCETOUR, Société Rym, SOHBATO, Djerba Beach Hôtel, Touristique et Hôtelière de Mahdia, Sahara Douz, Nouvelair Handling, Karthago Airlines, Karthago Investment Participation, KSM Financière, et Catering Tunisie.</p> <p><b>Président du Conseil</b> Safe Flight Academy, et Aviation Training Center Of Tunisia.</p> <p><b>Vice-Président-Directeur Général</b> de la Société Immobilière et Touristique Marina Gammarth.</p> <p><b>Gérant</b> de TTS Financière, TTS Internationale, TTS Booking, Tunisian Investment Karim, Société Piscines, Service Travel Tours et Société Financière Karim.</p> <p><b>Administrateur</b> dans : Nouvelair, Tunisavia, BIAT, CIL, BIAT Capital Risque, Assurances BIAT, Union Capital, Gammarth Leisure Company, S.E.P.T.H, Générale Equip. Hospitalier et Scientifique, INFOLOG, SABENA Technics, Aviation Training Center Of Tunisia, Tunisie Catering, CIAT, SOPRAT, Société Golf de Tunisie, Alpha Hyundai Motors, Hyundai Gros Tunisie, Hyundai Services Tunisie, Société Passion Immobilière.</p> <p><b>Membre</b> de l'Association Al KARAMA</p>
<p><b>Monsieur Hichem DRISS</b></p>	<p>AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2025</p>	<p><b>Président Directeur Général</b> dans 5 sociétés hôtelières.</p> <p><b>Administrateur</b> dans 4 autres sociétés hôtelières</p> <p><b>Administrateur</b> dans 4 sociétés Industrielles et de service.</p>
<p><b>Monsieur Mohamed Afif CHELBI</b></p>	<p>AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2025</p>	<p><b>Ex-ministre</b> de l'industrie et de la technologie</p>

Nom	Date d'expiration du mandat	Fonction principale occupée
<b>Monsieur Mehdi SETHOM</b>	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2025	<p><b>Gérant</b> des sociétés MCF TUNISIE SARL, MCF SARL, SME Partners SARL, INMA Conseil SARL, TUNISTORIC TARIKHIA SARL, DAR ABDELWAHEB SARL</p> <p><b>Membre du Conseil d'Administration</b> de TUNISTORIC, SPG, INMA Holding et INMA Finance</p>
<b>Monsieur Mohamed Elyes BEN RAYANA</b>	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2027	<p><b>Gérant</b> des sociétés eStrat - SARL et Value Digital Services - SARL</p> <p><b>Administrateur</b> dans SCET, SEGOR, SOGEDIP, SCAST, BIAT Capital Risques, CFH, TTG et Prospéra Capital</p>
<b>Monsieur Fadhel ABDELKEFI</b>	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2025	<p><b>Président du Conseil d'Administration</b> de la société TUNISIE VALEURS.</p> <p><b>Président</b> de Tunisie Valeurs Asset Management</p>
<b>Monsieur Mohamed AGREBI</b>	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2025	<p><b>Président du Conseil</b> de : Assurances BIAT, CIAR et BIAT Consulting</p> <p><b>Administrateur</b> dans : TTG, BIAT Capital Risque, SICAF BIAT, SPT Hammamet, STI, STSP Nafta, HLC, SOPIAT et Prospera Capital.</p>
<b>Madame Cyrine SANCHOU</b> Représentante des actionnaires minoritaires	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2025	<b>Gérante</b> de TND Consulting, The Red Bee et The Red Bee Design
<b>Monsieur Mohamed Adel BELFEKIH</b>	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2025	<p><b>Président</b> de : BIAT France</p> <p><b>Membre du Conseil d'Administration</b> dans ASSURANCES BIAT</p> <p><b>Membre du Comité Permanent d'Audit</b> d'ASSURANCES BIAT</p>
<b>Monsieur Karim BEN KAHLA</b> Membre indépendant	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2026	<p><b>Professeur</b> des Universités en Sciences de Gestion à Tunis</p> <p><b>Conférencier</b> et professeur associé au Business Science Institute (Paris)</p> <p><b>Chercheur</b></p> <p><b>Membre du Conseil d'Administration</b> de la SIMPAR</p> <p><b>Ancien directeur de l'ISCAE Tunis</b></p> <p><b>Expert en gouvernance</b></p>

<p><b>Monsieur Moez LABIDI</b> Membre indépendant</p>	<p>AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2026</p>	<p><b>Professeur</b> en Sciences Economique et de Gestion de Mahdia (Depuis 25 ans) <b>Conseiller</b> auprès de la Direction de l'Institut Arabe de Planification (Depuis septembre 2022) <b>Ex- Membre du Conseil d'Administration</b> de la BCT <b>Ex- Membre de la commission d'agrément</b> (BCT) <b>Ex- Membre du comité des indices boursiers</b> (BVMT)</p>
---	--	--

## AVIS DES SOCIETES

### INFORMATIONS POST AGO

## **Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises -BFPME-**

Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 8 avril 2025, statuant sur l'exercice 2023, la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises -BFPME- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- La liste des membres du Conseil d'administration

### **I-Les résolutions adoptées**

#### **Décision N°1 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris acte du retard enregistré dans la tenue de la réunion de l'Assemblée à la date du 08 avril 2025 et de ses raisons, accepte la tenue de la réunion à la date précitée.

*Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

#### **Décision N°2 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2023 et du rapport général des commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2023, approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023.

*Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

#### **Décision N°3 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions soumises à autorisation, visées par les articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, telles que mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

*Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

#### **Décision N°4 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2023.

*Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

#### **Décision N°5 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2023 comme suit :

<b>Résultat reporté au 31 décembre 2022</b>	-126.723.406,099
<b>Résultat net de l'exercice 2023</b>	-16.158.313,993
▪ Pertes provenant des activités d'exploitation	-15.972.897,072

▪ Pertes provenant des amortissements des immobilisations	-185.416,921
<b>Résultats reportés au 31 décembre 2023</b>	-142.881.720,092
▪ Pertes reportées	-139.430.249.228
▪ Amortissements différés	-3.451.470,864

*Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

#### **Décision N°6 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'attribuer des jetons de présence d'un montant brut de cinq mille dinars (5 000 DT) pour chaque membre du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024. Elle décide également de fixer la rémunération au titre de la présidence du Comité des risques, du Comité d'audit e et du Comité de nomination et de rémunération d'un montant net de mille dinars (1 000) par séance et par président de chaque Comité, ne pouvant excéder un montant net annuel de six mille dinars (6 000 DT) par président de Comité.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'attribuer une rémunération au profit des membres du Comité des risques, du Comité d'audit et du Comité de nomination et de rémunération issus du Conseil d'Administration, d'un montant net de cinq cent dinars (500) dinars par séance et par administrateur membre de ces Comités, ne pouvant excéder un montant net annuel de trois mille (3 000) dinars par administrateur. Une seule rémunération est accordée au membre qui assiste à plus d'un Comité.

*Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

#### **Décision N°7 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise la Banque à contracter des emprunts extérieurs d'un montant de cent cinquante (150) millions de dinars sur une année. Elle donne mandat au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et les modalités de ses emprunts selon les offres de financement.

*Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

#### **Décision N°8 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le renouvellement de mandat de Monsieur Ahmed TRICHI, représentant de la Société Tunisienne de Garantie (SOTUGAR) au Conseil d'Administration de la Banque pour la période 2024-2026, ce mandat expirant lors de de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026.

*Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

#### **Décision N°9 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer tous dépôts ou publication chaque fois qu'il y aura lieu.

*Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## II-Le Bilan après affectation du résultat comptable

### Bilan après affectation du résultat

Arrêté au 31 Décembre 2023

(Unité en DT)

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Caisse et Avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</b>	<b>241 632</b>	<b>158 560</b>
<b>Créances sur les Etablissements Bancaires</b>	<b>29 014 060</b>	<b>29 775 197</b>
<b>Créances sur la Clientèle</b>	<b>224 156 076</b>	<b>232 406 137</b>
<i>Concours à la clientèle</i>	140 919 707	134 712 623
<i>Crédits sur ressources spéciales</i>	291 746 794	297 365 895
<i>Provisions et agios réservés</i>	-208 510 425	-199 672 381
<b>Portefeuille d'Investissement</b>	<b>1 582 201</b>	<b>1 638 035</b>
<b>Valeurs Immobilisées</b>	<b>189 641</b>	<b>368 594</b>
<i>Immobilisations corporelles</i>	3 400 505	3 418 320
<i>Amortissements Immobilisations corporelles</i>	-3 215 636	-3 050 831
<i>Immobilisations incorporelles</i>	472 216	467 286
<i>Amortissements Immobilisations incorporelles</i>	-467 444	-466 182
<b>Autres Actifs</b>	<b>14 585 801</b>	<b>22 113 959</b>
<i>Comptes d'attente &amp; de régularisation (A)</i>	7 296 028	15 410 460
<i>Autres (A)</i>	7 289 773	6 703 499
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>269 769 411</b>	<b>286 460 481</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires et Financiers</b>	<b>80 992</b>	<b>66 888</b>
<b>Dépôts et Avoirs de la Clientèle</b>	<b>15 278 988</b>	<b>13 211 723</b>
<b>Emprunts et Ressources Spéciales</b>	<b>276 166 197</b>	<b>280 148 920</b>
<b>Autres Passifs</b>	<b>18 194 905</b>	<b>16 826 307</b>
<i>Provisions pour passifs et charges</i>	2 352 310	950 483
<i>Compte d'attente &amp; de régularisation (P)</i>	12 024 593	11 751 343
<i>Autres (P)</i>	3 818 003	4 124 481
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>309 721 082</b>	<b>310 253 838</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
<b>Capital</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>
<b>Réserves</b>	<b>95 904</b>	<b>95 904</b>
<b>Autres Capitaux Propres</b>	<b>2 834 145</b>	<b>2 834 145</b>
<b>Résultats Reportés</b>	<b>-142 881 720</b>	<b>-126 723 406</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-39 951 671</b>	<b>-23 793 357</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>269 769 411</b>	<b>286 460 481</b>

### III-L'état d'évolution des capitaux propres

	Capital	Réserves légalés	Réserves pour Fonds social	Autres Capitaux Propres	Résultat de l'exercice	Résultats reportés	Total
<b>Solde au 31/12/2023 avant affectation du résultat</b>	<b>100 000 000</b>	<b>28 464</b>	<b>67 440</b>	<b>2 834 145</b>	<b>-16 158 314</b>	<b>-126 723 406</b>	<b>-39 951 671</b>
Affectations des résultats 2023					16 158 314	-16 158 314	-
<b>Solde au 31/12/2023 après affectation du résultat</b>	<b>100 000 000</b>	<b>28 464</b>	<b>67 440</b>	<b>2 834 145</b>	<b>-</b>	<b>-142 881 720</b>	<b>-39 951 671</b>

#### IV-La liste des membres du Conseil d'administration

Membre	Qualité	Mandat	Fonction	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
<b>M. Mohamed Larbi DABKI</b>	Administrateur Représentant de l'Etat -Président du Conseil d'administration	2023-2025	Directeur – Direction Générale du Financement – Ministère des Finances	-
<b>M. Med Adel SOUSSI</b>	Administrateurs Représentants de l'Etat.	2023-2025	Directeur - Ministère des Finances / Direction Générale des Participations.	-
<b>M. Fethi SAHLAOUI</b>		2023-2025	Directeur général au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie	-
<b>Mme. Salma DAMAK</b>		2023-2025	Professeur universitaire / Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.	-
<b>M. Bessem HFAIEDH</b>		2022-2024	Directeur chargé du secteur bancaire, monnaie et change au Ministère de l'Economie et de la Planification.	-Administrateur à l'Office de commerce de Tunisie (Juillet 2018-Mars 2022) -Administrateur au Centre informatique du Ministère de l'intérieur Fév.2017-Janv.2023 -Administrateur à l'institut national des grandes cultures (Août Nov.2016)
<b>M. Mohamed Amine ZARROUK</b>		2022-2024	Directeur Général des Entreprises et établissements publics au Ministère des Technologies de la Communication.	-Administrateur au CA TECH' INVEST Sicar, filiale Tunisie Télécom ( <i>Personne physique sur proposition du Ministère des Technologies de la Communication</i> ). -Administrateur SMART Capital (Société de gestion de fonds d'investissement filiale TECHINVEST ( <i>Personne physique sur proposition du Ministère des Technologies de la Communication</i> )).
<b>M. Ahmed KHARRAT</b>	Administrateur Représentant le Groupe Chimique Tunisien	2023-2025	Directeur de l'organisation et mise à niveau au Groupe Chimique Tunisien.	-
<b>M. Mohamed Nejib BLIBECH</b>	Administrateur Représentant le Groupe Chimique Tunisien	2023-2025	Directeur de la comptabilité au Groupe Chimique Tunisien.	-
<b>M. Hassen BEN CHEIKH LARBI</b>	Administrateur représentant la Société Nationale des Télécommunications -	2023-2025	Directeur à la Société Nationale des Télécommunications – Tunisie Télécom.	-

	Tunisie Télécom.			
<b>M. Ahmed TRICHI</b>	Administrateur représentant la Société Tunisienne de Garantie -SOTUGAR	2024-2026	Directeur Central / chargé des fonds de garantie à la Société Tunisienne de Garantie –SOTUGAR.	-

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT

Société Anonyme au capital de 204.000.000 dinars  
Siege Social : 70-72, Avenue Habib BOURGUIBA – Tunis  
Identifiant Unique : 0000110F

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné**  
**« BIAT subordonné 2025-1 » de 100 000 000 DT susceptible d'être**  
**porté à 150 000 000 DT**  
**sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

#### Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale ordinaire réunie le **28 Avril 2023** a autorisé l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 800 millions de dinars sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la Banque, réuni le **26 Mars 2025**, a décidé d'émettre au courant du deuxième trimestre de l'exercice 2025, un emprunt obligataire subordonné, sans recours à l'appel public à l'épargne, d'un montant de **100MD** susceptible d'être porté à un maximum de **150 MD**.

Le Conseil d'Administration a également délégué les pleins pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour procéder à l'émission de cet emprunt et en arrêter les conditions et modalités en fonction des conditions du marché.

Usant à son tour de ces pouvoirs, le Directeur Général de la Banque a décidé l'émission de l'emprunt obligataire subordonné «**BIAT subordonné 2025-1** » de **100MD susceptible d'être porté à un maximum de 150 MD**, auprès de souscripteurs identifiés et ce selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux	Amortissement annuel
A	5 ans	9,40% et /ou TMM + 2,15%	Constant par 1/5
B	5 ans	9,50% et /ou TMM + 2,25%	In fine
C	7 ans dont 2 années de grâce	9,55% et /ou TMM + 2,30%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année
D	7 ans	9,80% et /ou TMM + 2,35%	In fine

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

➤ **Montant** : Le montant total du présent emprunt est fixé à **100MD susceptible d'être porté à un maximum de 150 MD**, divisés en 1 000 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 1 500 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné « **BIAT subordonné 2025-1** » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

➤ **Période de souscription et de versement :** Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **05/05/2025** auprès des guichets de la BIAT, et clôturés au plus tard le **30/05/2025**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (150 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 1 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 150 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/05/2025**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/06/2025** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier dès la clôture des souscriptions.

➤ **But de l'émission :** L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « **BIAT subordonné 2025-1** » permettra à la BIAT de renforcer ses fonds propres et d'améliorer ainsi ses ratios de concentration des risques, et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment aux nouvelles exigences de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2016-03 du 29 juillet 2016.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

➤ **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

➤ **Dénomination de l'emprunt :** « **BIAT subordonné 2025-1** »

➤ **Nature des titres :** Titres de créance.

➤ **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

➤ **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).

➤ **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites et le taux d'intérêt choisi par ce dernier délivrée par la BIAT.

➤ **Prix de souscription et d'émission** : Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

➤ **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/05/2025**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **30/05/2025** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

➤ **Date de règlement** : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

➤ **Taux d'intérêt** :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

• **Pour la catégorie A, d'une durée de 5 ans :**

✓ **Taux variable** :

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,15%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 215 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

✓ **Taux fixe** :

Taux annuel brut de **9,4%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

• **Pour la catégorie B, d'une durée de 5 ans In Fine :**

✓ **Taux variable** :

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,25%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

✓ **Taux fixe :**

Taux annuel brut de **9,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

• **Pour la catégorie C, d'une durée de 7 ans dont deux années de grâce :**

✓ **Taux variable :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,30%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

✓ **Taux fixe :**

Taux annuel brut de **9,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

• **Pour la catégorie D, d'une durée de 7 ans in Fine :**

✓ **Taux variable :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,35%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

✓ **Taux fixe :**

Taux annuel brut de **9,80%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

➤ **Amortissement-remboursement :**

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **A** sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **C** sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la troisième année.

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories **B** et **D** feront l'objet d'un seul amortissement **in fine**.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30/05/2030** pour les catégories **A et B** et le **30/05/2032** pour les catégories **C et D**.

➤ **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

➤ **Paie ment :**

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **30 mai** de chaque année.

Pour la catégorie **A**, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital aura lieu le **30/05/2026**.

Pour la catégorie **B**, le premier paiement en intérêts aura lieu le **30/05/2026** et le remboursement total en capital aura lieu le **30/05/2030**.

Pour la catégorie **C** le premier paiement en intérêts aura lieu le **30/05/2026** et le premier remboursement en capital aura lieu le **30/05/2028**.

Pour la catégorie **D**, le premier paiement en intérêts aura lieu le **30/05/2026** et le remboursement total en capital aura lieu le **30/05/2032**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,40%** l'an pour la catégorie **A**, de **9,50%** l'an pour la catégorie **B**, de **9,55%** l'an pour la catégorie **C** et de **9,80%** l'an pour la catégorie **D**, et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ **Marge actuarielle :(souscription à taux variable)**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois d'avril 2025 à titre indicatif, (du mois de mai 2024 au mois d'avril 2025) qui est égale à 7,938% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,088% pour la catégorie **A**, de 10,188% pour la catégorie **B** de 10,238% pour la catégorie **C** et de 10,288% pour la catégorie **D**.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,15%** pour la catégorie **A**, **2,25%** pour la catégorie **B**, **2,30%** pour la catégorie **C** et **2,35%** pour la catégorie **D**.

➤ **Durée totale et durée de vie moyenne de l'emprunt :**

• **Durée totale :**

Les obligations du présent emprunt obligataire subordonné sont émises selon 4 catégories :

- Catégorie A : 5 ans ;
- Catégorie B : 5 ans in fine ;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce ;
- Catégorie D : 7 ans in fine ;

- **Durée de vie moyenne :**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de vie moyenne et par catégorie de :

- Catégorie A : 3 ans ;
- Catégorie B : 5 ans ;
- Catégorie C : 5 ans ;
- Catégorie D : 7 ans ;

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

Par catégorie, la durée pour les présentes obligations de cet emprunt est de :

- Catégorie A : 2,678 années ;
- Catégorie B : 4,204 années ;
- Catégorie C : 4,140 années ;
- Catégorie D : 5,381 années.

➤ **Mode de placement :** Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

➤ **Cessibilité des obligations :** Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

➤ **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang :**

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de la BIAT, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

➤ **Garantie :** Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **BIAT subordonné 2025-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

➤ **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ **Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing :** Les obligations souscrites dans le cadre de cet emprunt seront prises en charge par Tunisie Clearing.

➤ **Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

➤ **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :** Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

➤ **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe «rang de créance» ci-dessus.

- **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur.

Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la Banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la Banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

## AVIS DES SOCIETES

### **EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

#### **Visa du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2024 pour tout placement sollicité après le 30/04/2025.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### **Emprunt Obligataire « ENDA Tamweel 2025-1 »**

#### **Décisions à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société ENDA Tamweel réunie le **22/05/2024** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires par appel public à l'épargne et/ou privé pour un montant global maximum de 450 millions de dinars dans un délai ne dépassant pas le 31/12/2027 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **27/02/2025** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire par appel public à l'épargne « **ENDA Tamweel 2025-1** » selon les conditions suivantes :

**Montant** : 50 millions de dinars, susceptible d'être porté à 60 millions de dinars

#### **Taux d'intérêts** :

- Taux fixe : une fourchette avec un minimum de 10% brut l'an et un maximum de 11,5% brut l'an ;
- Taux variable : TMM+2,50% brut l'an au minimum et TMM+3,50% brut l'an au maximum.

**Durée** : de 5 à 10 ans

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

- Catégorie A : 10,00% et/ou TMM + 2,50% brut l'an sur 5 ans avec amortissement annuel constant par 1/5 de la valeur nominale à partir de la première année ;
- Catégorie B : 10,20% et/ou TMM + 2,70% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce avec amortissement annuel constant par 1/5 de la valeur nominale à partir de la troisième année.

## **RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

### **Montant :**

L'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2025-1 » est d'un montant de **50 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 60 Millions de dinars**, divisé en 500 000 obligations, susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ENDA Tamweel 2025-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

### **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **08/05/2025** et clôturées sans préavis au plus tard le **16/06/2025**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 DT) est intégralement souscrit.

**L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf. Notation de l'emprunt).**

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/06/2025**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/06/2025**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/06/2025** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **08/05/2025** aux guichets de **TUNISIE VALEURS** (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax).

### **But de l'émission :**

ENDA Tamweel a décidé d'émettre cet emprunt obligataire par appel public à l'épargne dans le cadre d'une stratégie visant la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

- **Dénomination de l'emprunt :** « ENDA Tamweel 2025-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par ENDA Tamweel, mentionnant la catégorie choisie ainsi que la quantité y afférente.

**Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/06/2025**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **16/06/2025** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations « **ENDA Tamweel 2025-1** » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- ✓ Taux fixe : Taux annuel brut de **10,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ✓ Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

**- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- ✓ Taux fixe : Taux annuel brut de **10,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ✓ Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,70%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement

des intérêts majorée de 270 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième (1/5) de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1<sup>ère</sup> année pour la catégorie A et à la 3<sup>ème</sup> année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **16/06/2030** pour la catégorie A et le **16/06/2032** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paielement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **16 juin** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **16/06/2026**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/06/2026** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/06/2028**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,00%** l'an pour la catégorie A et de **10,20%** l'an pour la catégorie B.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2025 à titre indicatif, qui est égale à 7,978% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,478% pour la catégorie A et de 10,678% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,50%** pour la catégorie A et de **2,70%** pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

### **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

#### **Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire « **ENDA Tamweel 2025-1** » sont émises pour une durée de :

- **5 ans** pour la catégorie A ;
- **7 ans dont 2 années de grâce** pour la catégorie B.

#### **Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- **3 ans** pour la catégorie A ;
- **5 ans** pour la catégorie B.

#### **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de :

- **2,660 années** pour la catégorie A ;
- **4,093 années** pour la catégorie B.

#### **Garantie :**

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

#### **Notation de la société :**

En date du **15/10/2024**, Fitch Ratings a maintenu la note nationale à long terme attribuée à ENDA Tamweel à **BBB (tun)** avec perspective stable. L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à **F3 (tun)**.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/enda-tamweel-sa-96665859>

#### **Notation de l'emprunt :**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **08/04/2025** une notation **provisoire** à long terme **BBB (tun) (EXP)** à l'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2025-1 » objet de la présente note d'opération.

**La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com).**

**Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse « Tunisie Valeurs » en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.**

#### **Mode de placement :**

L'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2025-1 » est émis **par Appel Public à l'Épargne**. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence

Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax).

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations :**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « ENDA Tamweel 2025-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

**Marché des titres :**

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ENDA Tamweel s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **ENDA Tamweel 2025-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

ENDA Tamweel s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ENDA Tamweel 2025-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de **TUNISIE CLEARING** en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à des taux fixes.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **22/04/2025** sous le n°**25-1154**, du document de référence « Enda Tamweel 2025 » enregistré auprès du CMF en date du **22/04/2025** sous le n°**25-002** ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2024 pour tout placement sollicité après le 30/04/2025.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de ENDA Tamweel, Rue de l'Assistance – Cité Khadra, 1003 Tunis, TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).

Les états financiers relatifs à l'exercice 2024 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30/04/2024.

---

2025 – AS – 0437

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS**

#### **ASSURANCES MAGHREBIA**

**Siège Social** : 64, Rue de Palestine – 1002 Tunis –

**La société ASSURANCES MAGHREBIA** publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 Décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Mai 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mme Emna RACHIKOU (F.M.B.Z -KPMG TUNISIE) et Mr Ghazi HANTOUS (Cabinet GS Audit & Advisory).

**BILAN** (exprimé en dinars )

Actifs		Notes	31/12/2024			31/12/2023
			VB	AMORT & PROV	NET	NET
<b>AC1</b>	<b>Actifs incorporels</b>	<b>3.1</b>				
AC11	Investissements de recherche et développement	3.1.1	141 703	122 901	18 802	48 230
AC12	Concessions, brevets, licences, marques	3.1.2	3 157 257	2 449 605	707 653	669 575
			<b>3 298 961</b>	<b>2 572 506</b>	<b>726 455</b>	<b>717 806</b>
<b>AC2</b>	<b>Actifs corporels d'exploitation</b>	<b>3.2</b>				
AC21	Installations techniques et machines	3.2.1	8 701 357	6 409 136	2 292 220	1 479 895
AC22	Autres installations, outillage et mobilier	3.2.2	2 738 413	1 629 921	1 108 493	1 121 114
			<b>11 439 770</b>	<b>8 039 057</b>	<b>3 400 713</b>	<b>2 601 009</b>
<b>AC3</b>	<b>Placements</b>	<b>3.3</b>				
AC31	<b>Terrains et constructions</b>					
AC311	Terrains et constructions d'exploitation	3.3.1	9 904 729	3 755 363	6 149 365	6 342 979
AC312	Terrains et constructions hors exploitation	3.3.2	16 677 178	8 816 343	7 860 835	11 572 551
AC32	<b>Placements dans les entreprises liées et participations</b>					
AC321	Parts dans des entreprises liées	3.3.3	22 674 799		22 674 799	22 685 068
AC33	<b>Autres placements financiers</b>					
AC331	Actions et autres titres à revenu variable	3.3.4	96 703 525	3 554 971	93 148 554	85 699 007
AC332	Obligations et autres titres à revenu fixe	3.3.5	232 595 610	3 819	232 591 791	212 270 141
AC334	Autres prêts	3.3.6	3 508 242		3 508 242	3 242 513
AC34	<b>Créances pour espèces déposées auprès des entreprises c</b>	3.3.7	910 945		910 945	941 885
			<b>382 975 027</b>	<b>16 130 495</b>	<b>366 844 531</b>	<b>342 754 144</b>
<b>AC5</b>	<b>Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>	<b>3.4</b>				
AC510	Provisions pour primes non acquises	3.4.1	17 032 786		17 032 786	16 886 468
AC531	Provisions pour sinistres	3.4.2	32 403 536		32 403 536	43 925 988
AC550	Provisions d'égalisation et équilibrage	3.4.3	494 559		494 559	765 053
			<b>49 930 881</b>		<b>49 930 881</b>	<b>61 577 509</b>
<b>AC6</b>	<b>Créances</b>	<b>3.5</b>				
AC61	<b>Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>					
AC611	Primes acquises et non émises	3.5.1	32 312 386		32 312 386	30 933 074
AC612	Autres créances nées d'opérations d'assurances directes	3.5.2	72 571 148	40 462 042	32 109 105	22 818 579
AC62	<b>Créances nées d'opérations de réassurance</b>	3.5.3	6 071 829	413 043	5 658 786	4 763 304
AC63	<b>Autres créances</b>					
AC631	Personnel	3.5.4	292 564		292 564	240 043
AC632	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3.5.5	4 082 785		4 082 785	6 762 261
AC633	Débiteurs divers	3.5.6	15 869 473	3 826 311	12 043 162	10 117 591
			<b>131 200 184</b>	<b>44 701 396</b>	<b>86 498 788</b>	<b>75 634 852</b>
<b>AC7</b>	<b>Autres éléments d'actif</b>	<b>3.6</b>				
AC71	<b>Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse</b>	3.6.1	8 812 889	4 882 512	3 930 377	6 397 916
AC72	<b>Charges reportées</b>					
AC721	Frais d'acquisition reportés	3.6.2	8 423 326		8 423 326	6 377 599
AC73	<b>Comptes de régularisation Actif</b>					
AC731	Intérêts et loyers acquis non échus	3.6.3	9 492 878	588 335	8 904 543	9 023 946
AC733	Autres comptes de régularisation	3.6.4	4 181 193		4 181 193	3 297 612
			<b>30 910 286</b>	<b>5 470 847</b>	<b>25 439 438</b>	<b>25 097 073</b>
<b>Total de l'actif</b>			<b>609 755 108</b>	<b>76 914 302</b>	<b>532 840 806</b>	<b>508 382 392</b>

**BILAN (exprimé en dinars )**

<i>Capitaux Propres et Passifs</i>	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<b>Capitaux propres</b>	<b>4.1</b>		
CP1 Capital social		45 000 000	45 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital social		65 319 870	51 444 340
CP4 Autres capitaux propres		19 073 651	19 073 651
CP5 Résultats reportés		6 689	7 888
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>129 400 210</b>	<b>115 525 879</b>
CP6 Résultat de l'exercice		28 361 902	27 848 801
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>		<b>157 762 112</b>	<b>143 374 680</b>
<b>Passif</b>	<b>4.2</b>		
PA2 <b>Provisions pour autres risques et charges</b>	<b>4.2.1</b>	<b>927 763</b>	<b>988 691</b>
PA23 Autres provisions		927 763	988 691
PA3 <b>Provisions techniques brutes</b>	<b>4.2.2</b>		
PA310 Provisions pour primes non acquises	<b>4.2.2.1</b>	59 180 754	53 958 170
PA331 Provisions pour sinistres	<b>4.2.2.2</b>	190 421 599	199 844 344
PA341 Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes	<b>4.2.2.3</b>	4 565 739	4 440 900
PA350 Provisions pour égalisation et équilibrage	<b>4.2.2.4</b>	494 559	5 065 053
PA361 Autres provisions techniques	<b>4.2.2.5</b>	2 805 293	1 970 990
		<b>257 467 944</b>	<b>265 279 458</b>
PA5 <b>Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires</b>	<b>4.2.3</b>	<b>26 323 753</b>	<b>30 867 066</b>
PA6 <b>Autres dettes</b>	<b>4.2.4</b>		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	<b>4.2.4.1</b>	10 651 128	6 910 133
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	<b>4.2.4.2</b>	58 391 821	39 887 222
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	<b>4.2.4.3</b>	888 177	855 965
PA633 Etat,organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	<b>4.2.4.4</b>	6 498 884	7 167 313
PA634 Crédoeurs divers	<b>4.2.4.5</b>	13 170 764	12 457 258
		<b>89 600 774</b>	<b>67 277 891</b>
PA7 <b>Autres passifs</b>	<b>4.2.5</b>		
PA71 <b>Comptes de régularisation passif</b>	<b>4.2.5.1</b>		
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		623 579	440 242
PA712 Autres comptes de régularisation passif		134 882	154 365
		<b>758 461</b>	<b>594 607</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>375 078 694</b>	<b>365 007 712</b>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>		<b>532 840 806</b>	<b>508 382 392</b>

**ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET DE LA RÉASSURANCE** (exprimé en dinars)

	Notes	OPÉRATIONS BRUTES 31/12/2024	CESSIONS ET RÉTROCESSIONS 31/12/2024	OPÉRATIONS NETTES 31/12/2024	OPÉRATIONS NETTES 31/12/2023
<i>PRNV1</i> Primes acquises	5.1	263 407 133	(81 160 523)	182 246 610	165 422 342
<i>PRNV11</i> Primes émises et acceptées		268 629 717	(81 306 841)	187 322 876	168 327 209
<i>PRNV12</i> Variation de la provision pour primes non acquises		(5 222 584)	146 318	(5 076 266)	(2 904 867)
<i>PRNT3</i> Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	5.2	20 362 898		20 362 898	19 110 547
<i>PRNV2</i> Autres produits techniques	5.3	1 457 766		1 457 766	9 592
<i>CHNV1</i> Charges de sinistres	5.4	(172 307 818)	16 177 982	(156 129 836)	(134 897 962)
<i>CHNV11</i> Montants payés	5.4.1	(179 626 360)	27 700 434	(151 925 926)	(125 529 458)
<i>CHNV12</i> Variation de la provision pour sinistres		7 318 542	(11 522 452)	(4 203 910)	(9 368 504)
<i>CHNV2</i> Variation des autres provisions techniques		1 269 901		1 269 901	2 076 315
<i>CHNV3</i> Participation aux bénéfices et ristournes		(124 839)	(15 301)	(140 141)	(516 674)
<i>CHNV4</i> Frais d'exploitation	5.5	(39 153 783)	16 797 728	(22 356 054)	(19 399 025)
<i>CHNV41</i> Frais d'acquisition	5.5.1	(32 307 391)		(32 307 391)	(29 682 310)
<i>CHNV42</i> Variation du montant des frais d'acquisition reportés		2 045 727		2 045 727	186 863
<i>CHNV43</i> Frais d'administration	5.5.2	(8 892 118)		(8 892 118)	(7 594 613)
<i>CHNV44</i> Commissions reçues des réassureurs			16 797 728	16 797 728	17 691 034
<i>CHNV5</i> Autres charges techniques	5.6	(4 513 616)		(4 513 616)	(3 797 211)
<i>CHNV6</i> Variation de la provision pour égalisation et équilibrage		4 570 494	(270 494)	4 300 000	0
<i>RTNV</i> Sous total : Résultat technique de l'assurance et de la réassurance		74 968 136	(48 470 608)	26 497 528	28 007 924

**ETAT DE RÉSULTAT** (exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<i>RTNV</i> Résultat technique de l'assurance et de la réassurance		26 497 528	28 007 924
<i>PRNT1</i> Produits des placements (assurance et réassurance)	6.1	35 213 829	31 822 039
<i>PRNT11</i> Revenus des placements		25 839 829	23 998 260
<i>PRNT12</i> Autres produits de placements		5 905 987	5 559 264
<i>PRNT13</i> Reprises de corrections de valeurs sur placements		520 603	587 256
<i>PRNT14</i> Profits provenant de la réalisation des placements		2 947 410	1 677 259
<i>CHNT1</i> Charges des placements	6.2	(5 006 059)	(4 634 970)
<i>CHNT11</i> Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		(3 638 680)	(3 238 140)
<i>CHNT12</i> Correction de valeur sur placements		(1 113 214)	(978 292)
<i>CHNT13</i> Pertes provenant de la réalisation des placements		(254 165)	(418 538)
<i>CHNT2</i> Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et de réassurance		(20 362 898)	(19 110 547)
<i>PRNT2</i> Autres produits non techniques	6.3	210 143	269 439
<i>CHNT3</i> Autres charges non techniques	6.4	(955 451)	(803 747)
Résultat provenant des activités ordinaires		35 597 093	35 550 139
<i>CHNT4</i> Impôts sur le résultat	6.5	(5 359 401)	(5 704 695)
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		30 237 692	29 845 444
Eléments extraordinaires		(1 875 790)	(1 996 643)
Résultat net de l'exercice		28 361 902	27 848 801

## État de flux de Trésorerie (exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023 *
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation *</b>			
Encaissements des primes reçues des assurés		287 789 610	263 649 473
Sommes versées pour paiement des sinistres		(165 690 808)	(131 370 246)
Encaissements des primes reçues (acceptations)		420 453	178 010
Décaissements de primes sur les cessions		(33 077 098)	(42 390 596)
Encaissements de sinistres sur les cessions		4 158 436	5 048 964
Commissions versées aux intermédiaires		(19 279 519)	(17 479 320)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(19 806 020)	(18 219 537)
Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers		(38 894 709)	(51 237 826)
Encaissements liés à la cession de placements financiers		33 500 137	44 502 000
Taxes sur les assurances versées au Trésor		(43 089 323)	(47 173 947)
Produits financiers reçus		4 853 847	7 640 268
Autres mouvements		(1 230 013)	(1 234 487)
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>7.1</b>	<b>9 654 994</b>	<b>11 912 756</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immo. corporelles et incorporelles		(1 011 696)	(638 858)
Encaissements provenant de la cession d'immo. corporelles et incorporelles		0	25 750
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions		5 731 109	0
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>7.2</b>	<b>4 719 413</b>	<b>(613 108)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions		(14 140 939)	(10 529 937)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>7.3</b>	<b>(14 140 939)</b>	<b>(10 529 937)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>			
		233 468	769 710
Trésorerie au début de l'exercice		2 887 656	2 117 946
Trésorerie à la clôture de l'exercice		3 121 124	2 887 656

\* Chiffres retraités à des fins de comparabilité

**ANNEXE N°6**  
**TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES**

		<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>HB1</b>	<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b><u>521 015</u></b>	<b><u>111 290</u></b>
	Aval, cautions et garanties sur les agents généraux	521 015	111 290
<b>HB2</b>	<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b><u>3 908 003</u></b>	<b><u>3 697 561</u></b>
	<b>HB21</b> Avals, cautions et garanties de crédit données au titre des appels d'offre	3 562 552	3 091 391
	<b>HB24</b> Autres engagements donnés	345 451	606 169

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31/12/2024

En application des dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux entreprises d'assurances et de réassurances, les notes aux états financiers des **ASSURANCES MAGHREBIA** se présentent comme suit :

### Note 1 : Présentation de la société

Fondée en 1973, ASSURANCES MAGHREBIA est un acteur de référence en matière d'assurance et de réassurance en Tunisie ayant un agrément multi-branches.

Forme juridique :	Société anonyme
Capital social :	45 000 000,000 DT
Siège social :	64 Rue de Palestine Tunis Belvédère
Président du Conseil d'Administration :	Monsieur Mohamed Nabil ESSASSI
Directeur Général :	Monsieur Sebastien SANCHEZ
Commissaires aux comptes :	Les cabinets HLB – GSAudit & Advisory et FMBZ- KPMG Tunisie

### Faits marquants de l'exercice :

Les résultats réalisés par la compagnie au 31-12-2024 sont en ligne avec ses objectifs et les actions entreprises s'inscrivent dans la continuité de ses orientations stratégiques.

La société a poursuivi sa croissance en enregistrant les chiffres suivants :

- Au 31 décembre 2024, la compagnie a réalisé un chiffre d'affaires de **272 046 270 Dinars** contre 251 129 486 Dinars une année auparavant, soit une progression de **8,33%** par rapport à la même période de l'exercice écoulé.
- Les sinistres réglés au 31 décembre 2024 s'élèvent à **172 555 612 Dinars** contre 140 065 819 Dinars à la même période de l'année écoulée, marquant une hausse de **23,20%**.
- Les provisions pour sinistres à payer totalisent **200 601 952 Dinars** au 31 décembre 2024 contre 207 920 494 Dinars au 31 décembre 2023 marquant une baisse de **3,52%**.
- Les produits financiers nets ont connu une évolution pour atteindre **30 207 770 Dinars** au 31 décembre 2024 contre 27 187 070 Dinars au 31 décembre 2023, soit une hausse de **11,11%**.
- Le résultat net a atteint **28 361 902 Dinars** au 31 décembre 2024 contre 27 848 801 Dinars au 31 décembre 2023, soit une croissance de **1,84%**.

*Note 2 : Principes et méthodes comptables adoptés*

Les états financiers annuels relatifs à la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :

- Norme comptable n°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

## Note 2-1 : Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations acquises par l'entreprise sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties selon la méthode linéaire par application des taux suivants :

Logiciel :	33%
Agenc, Aménag&Installat° :	10%
Matériel de transport :	20%
Matériel informatique :	15%
Equipement de bureau :	10%

## Note 2-2 : Placements Immobiliers et Placements Financiers

Les placements acquis par la société « ASSURANCES MAGHREBIA SA » sont comptabilisés et évalués à la clôture conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurances.

La répartition des produits des placements nets de charges aux différentes catégories est effectuée conformément à la NCT 26.

A la date de clôture, l'évaluation des placements se fait à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût d'entrée font l'objet de provision, les plus-values ne sont pas constatées.

### Note 2-2-1 : Placements Immobiliers :

Les placements immobiliers sont inscrits à l'actif du bilan pour leur prix d'acquisition et sont amortis selon le mode linéaire au taux de 2,5%, et au taux de 5% pour l'immeuble Arabie Saoudite.

L'évaluation à la clôture des placements immobiliers se fait conformément à la NCT 31 soit à la valeur historique. Les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet de provision. Les plus-values par rapport à cette valeur ne sont pas constatées.

Les parts dans les sociétés civiles immobilières sont évaluées à leurs valeurs d'usage, les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet d'une provision et les plus-values dégagées ne sont pas constatées.

Le taux d'amortissement des constructions admis fiscalement est de 5%.

Conformément au paragraphe 19 de la NCT 31, les placements immobiliers (immeubles d'exploitation et hors exploitation) font l'objet d'un amortissement selon les règles définies dans la NCT 05. La dotation aux amortissements de chaque exercice est constatée en charges.

#### **Note 2-2-2 : Placements financiers**

Les placements financiers sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage (valeur de marché, actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise).

Les moins-values par rapport au coût d'entrée font l'objet de provision. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

#### **Note 2-3 : Provisions techniques**

Les provisions techniques sont évaluées et prises en compte conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances.

#### **Note 2-4 : Conversion des éléments monétaires**

Les éléments du bilan en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération avec une actualisation à la date de clôture.

#### **Note 2-5 : Affectation des charges par destination**

Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances, les charges engagées par la société sont présentées dans l'état de résultat par destination.

Les destinations sont :

- Les frais de gestion de sinistres,
- Les frais d'acquisition,
- Les frais d'administration,
- Les charges de gestion des placements, et
- Les autres charges techniques.

La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination est réalisée à l'aide des clés de répartition qui sont fondées sur des critères quantitatifs objectifs appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

La compagnie Assurances MAGHREBIA a fait appel à un cabinet externe afin de l'assister dans la revue et la mise à jour des clés de répartition permettant le déversement des charges par nature (classe 9) vers les charges par destinations (classe 6) ainsi que dans la revue et la mise à jour des clés analytiques permettant la répartition des charges de la classe 9 entre les branches d'assurance pour les besoins de préparation de l'état B1.

La revue et la mise à jour des clés de déversement et des clés analytiques a permis à la compagnie :

- D'obtenir une visibilité sur la répartition des coûts par nature en coût par destination et de disposer d'une traçabilité de cette répartition.
- De dégager, d'une manière plus précise, la performance de chaque branche d'assurance.
- D'établir une politique tarifaire adéquate en estimant les coûts d'une manière fiable.

### Affectation de la masse salariale

La clé de déversement de la section masse salariale correspond au rapport entre la somme de la charge salariale allouée à une destination donnée et le total de la charge salariale. Elle se présente comme suit :

Destination	nombre
Frais d'acquisition des contrats	23,27%
Frais d'administration	30,07%
Frais de gestion des sinistres	35,17%
Frais des gestion des placements	1,30%
Autres Charges techniques	10,19%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

### Ventilation de la charge de personnel

Charges de personnel:	31/12/2024	Part%	31/12/2023	Part%
Salaires	12 954 326	74,99%	11 891 718	75,57%
Charges sociales	2 251 437	13,03%	2 080 143	13,22%
Autres	2 069 195	11,98%	1 765 085	11,22%
<b>Total</b>	<b>17 274 957</b>	<b>100,00%</b>	<b>15 736 946</b>	<b>100,00%</b>

La répartition de l'effectif employé par catégorie de salariés est comme suit :

Catégorie	nombre
<b>Cadres de Direction</b>	53
<b>Cadres Supérieurs</b>	83
<b>Personnel d'encadrement</b>	51
<b>Agents d'exécution</b>	13
<b>Autres</b>	10
<b>Total</b>	<b>210</b>

#### Note 2-7 : Note sur le tableau des engagements reçus et donnés

Le montant des engagements reçus représente le montant des intérêts sur les cautions et engagements à l'égard des agents généraux qui s'élève à **521 015 DT** au 31-12-2024 contre 111 290 DT au 31-12-2023.

Le montant des engagements donnés représente le montant des cautions et garanties de crédit données au titre des appels d'offre qui s'élève au 31-12-2024 à **3 562 552 DT** contre 3 091 391 DT une année auparavant et des autres engagements liés à l'exploitation qui représente un montant de **345 451 DT** au 31-12-2024 contre 606 169 DT au 31-12-2023.

#### Note 2-8 : Note sur les parties liées

##### **2-8-1 : Nature de la relation entre la société Assurances Maghrebria et les parties liées :**

La société Assurances Maghrebria est la société mère du groupe MAGHREBIA. Le périmètre de consolidation du groupe MAGHREBIA est comme suit :

La Société mère : Assurances Maghrebria S.A.

Les sociétés dépendantes du Groupe : Assurances Maghrebria Vie S.A, Assurances Maghrebria Immobilière S.A, Maghrebria Financière Sicar S.A et Codway S.A.

La Société ASSURANCES MAGHREBIA S.A détient :

- 56 % du capital de la Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A,
- 58,70 % du capital de la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A,
- 82,37 % du capital de la Société MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A et
- 85,25% du capital de la société CODWAY S.A.

La société Assuarnces Maghrebria est contrôlée par la société Union Financière Holding.

## **2-8-2 : Politique de fixation des montants de transactions entre les parties liées :**

Pour la fixation des montants de transactions communes, la société se réfère au prix de marché appliqué dans les mêmes conditions économiques.

## **2-8-3 : Conventions conclues entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et les parties liées**

### **2-8-3-1 : Conventions conclus entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société CODWAY**

#### **2-8-3-1-1 Convention de sous-traitance conclue entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société CODWAY**

La Société *CODWAY* a confié en sous-traitance à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* la gestion des activités ci-dessous :

- la gestion des ressources humaines ;
- la gestion comptable et financière ;
- la gestion juridique.

Cette convention a pris effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.

En contrepartie de ces prestations, la Société *CODWAY* s'engage à régler à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* un montant forfaitaire annuel de 50.000 DT HT, sur présentation de facture.

#### **2-8-3-1-2 Convention d'assistance conclue entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société CODWAY**

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* a conclu une convention d'assistance Système d'Information et Business Process Outsourcing avec sa filiale la Société *CODWAY* avec date d'effet du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ayant pour principal objet :

- Système d'Information ;
- Assistance et Développement Logiciel ;
- Audit Informatique ;
- Business Process Outsourcing (BPO).

En contrepartie de ces prestations, la Société *CODWAY* a facturé au **31-12-2024** à la société *ASSURANCES MAGHREBIA* un montant de **1 620 805 DT HT**.

### **2-8-3-1-3 Contrat de location entre la société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la société *CODWAY***

La société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* donne en location à la société *CODWAY* le 3<sup>ème</sup> étage de l'immeuble sis au 24 rue Royaume d'Arabie Saoudite, à usage de bureaux, pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour la même durée. Le loyer au **31-12-2024** est fixé à **26 307 DT HT**.

En plus, la société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* donne en location à la société *CODWAY* le 4<sup>ème</sup> étage de l'immeuble résidence du Lac Bloc H sis à la rue du Lac Tanganyika, à usage de bureaux, pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour la même durée. Le loyer au **31-12-2024** est fixé à **61 901 DT HT**.

### **2-8-3-2 : Conventions conclus entre la société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE***

#### **2-8-3-2-1 Contrat de location entre la société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE***

La société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* donne en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* l'immeuble entier contigu à l'immeuble sis au 24 rue du Royaume d'Arabie Saoudite, 1002 Tunis à usage de bureaux, pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour la même durée. Le loyer au **31-12-2024** est fixé à **245 516 DT HT**.

La société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* donne aussi en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* une partie du RDC de l'immeuble sis au 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite d'une surface totale de 250M<sup>2</sup>. Le loyer au **31-12-2024** est fixé à **31 396 DT HT**.

#### **2-8-3-2-2 Contrat de vente entre la société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE***

Selon acte de vente enregistré le 26-12-2024, la société *ASSURANCES MAGHREBIA* a cédé à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* la totalité de l'immeuble dénommé « **COQUELICOT SARAGOSTI** » sis au coin de la rue d'Arabie Saoudite et Avenue de la liberté.

Le prix de vente de l'immeuble a été fixé sur la base de la valeur de l'expertise judiciaire faite en janvier 2024 à la somme de **5 878 060 DT**.

**2-8-3-2-3 Convention de sous-traitance conclue entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE**

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* a confié en sous-traitance à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* la gestion des activités ci-dessous :

- la gestion des ressources humaines ;
- la comptabilité de la réassurance ;
- la gestion comptable et financière ;
- la gestion des prestations en matière juridique ;
- le contrôle de la conformité ;
- la gestion des risques ;
- l'audit interne ; et
- l'informatique.

Cette convention a pris effet à partir du 3 janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.

En contrepartie de ces prestations, la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* s'engage à régler à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* un montant forfaitaire annuel de **120.000 DT** HT, sur présentation de facture.

**2-8-3-2-3 Convention de délégation de gestion de produits conclue entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE**

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA* a confié par délégation à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* la gestion des produits santé. Cette convention a pris effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.

A partir du 1<sup>er</sup> juin 2019, la société *ASSURANCES MAGHREBIA* propose d'intégrer de nouvelles dispositions à ladite convention :

- des travaux liés aux missions de contrôle interne ; et
- des travaux liés au marketing.

En contrepartie, la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* s'engage à régler à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* un montant forfaitaire annuel de **50.000 DT HT**, sur présentation de facture.

### **2-8-3-3 Conventions conclues entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE**

#### **2-8-3-3-1 Convention de gestion du patrimoine immobilier conclue entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE**

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA* a confié à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* la gestion de son patrimoine immobilier. Ce contrat de gérance a pris effet à partir 1<sup>er</sup> juillet 1995 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie de ces prestations, la Société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* a facturé au **31-12-2024** à la société *ASSURANCES MAGHREBIA* la somme de **252 969 DT HT**.

#### **2-8-3-3-2 Contrat de location entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE**

La société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* donne en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA* trois locaux de l'immeuble sis à Sousse au 1, rue Salah Saad à usage de bureaux. Cette location est consentie pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. Le loyer au **31-12-2024** est fixé à **38 502 DT HT**.

La société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* donne aussi en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA* un local dans l'immeuble 12 sis à la Rue Nelson Mandela Tunis à partir du 1<sup>er</sup> Décembre 2024. Cette location est consentie pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. En 2024, le loyer est fixé à **13 857 DT HT**.

### **2-8-3-4 Conventions conclus entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société UNION FINANCIERE HOLDING**

En vertu de l'accord du Conseil d'Administration en date du 29 juin 2018, la société *UNION FINANCIERE HOLDING* a facturé en 2024 à la société *ASSURANCES MAGHREBIA* la somme de **1 360 231 DT HT** en contre partie des prestations servies en matière de conseils et d'assistances.

### Note 3 : Les actifs

Les mouvements effectués sur les éléments de l'actif sont :

#### 3-1 : Les actifs incorporels

##### 3-1-1 : Investissements de recherche et développement

Cette rubrique comprend les développements en interne des solutions informatique pour les besoins de la société. Au 31-12-2024 ceux-ci totalisent **18 802 DT**.

Désignation	31/12/2024			31/12/2023	VAR	EN %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Concept & développement	141 703	122 901	18 802	48 230	-29 428	-61,02%
<b>Total</b>	<b>141 703</b>	<b>122 901</b>	<b>18 802</b>	<b>48 230</b>	<b>-29 428</b>	<b>-61,02%</b>

##### 3-1-2 : Concessions, brevets, licences, marques

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde net de **707 653 DT**.

Désignation	31/12/2024			31/12/2023	VAR	EN %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Logiciels	2 958 606	2 260 895	697 711	659 633	38 077	5,77%
Autres immobilisations incorporelles	198 652	188 710	9 942	9 942	0	0
<b>Total</b>	<b>3 157 257</b>	<b>2 449 605</b>	<b>707 653</b>	<b>669 575</b>	<b>38 077</b>	<b>5,69%</b>

#### 3-2 : Les actifs corporels d'exploitation

##### 3-2-1 : Installations techniques et machines

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde net de **2 292 220 DT**.

Désignation	31/12/2024			31/12/2023	VAR	EN %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Aménagements Agencements et Installations	3 696 584	2 915 686	780 898	606 769	174 129	28,70%
Matériels de transport	1 067 871	939 533	128 338	170 044	-41 706	-24,53%
Matériels informatique	3 936 902	2 553 917	1 382 985	703 082	679 903	96,70%
<b>Total</b>	<b>8 701 357</b>	<b>6 409 136</b>	<b>2 292 220</b>	<b>1 479 895</b>	<b>812 326</b>	<b>54,89%</b>

##### 3-2-2 : Autres installations, outillage et mobilier

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde net de **1 108 493 DT**.

Désignation	31/12/2024			31/12/2023	VAR	EN %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Equipements de bureaux	1 616 387	1 249 696	366 691	376 333	-9 642	-2,56%
Autres Immobilisations	1 122 026	380 225	741 801	744 781	-2 980	-0,40%
<b>Total</b>	<b>2 738 413</b>	<b>1 629 921</b>	<b>1 108 493</b>	<b>1 121 114</b>	<b>-12 622</b>	<b>-1,13%</b>

### 3-3 : Placements

La défalcation des placements admis en représentation des provisions techniques au 31-12-2024 est comme suit :

Actifs admis en représentation des provisions techniques au 31-12-2024						
Désignation des actifs	Coût d'entrée au bilan	Provisions pour dépréciation	Amortissement	Valeur nette au bilan	Valeur retenue en représentation	Valeur non retenue en représentation
Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie	114 099 610	3 819	0	114 095 791	114 095 791	0
Emprunts obligataires	49 496 000	0	0	49 496 000	49 496 000	0
Placements immobiliers	26 581 906	0	12 571 706	14 010 200	12 245 128	1 765 072
Actions de sociétés cotées en bourse	59 345 354	267 125	0	59 078 229	43 277 596	15 800 633
Parts et actions dans les OPCVM	20 262 693	1 574 286	0	18 688 407	18 688 407	0
Parts dans les SICAR	4 592 224	5 205	0	4 587 019	4 587 019	0
Actions et titres non cotées	35 178 053	1 708 355	0	33 469 698	20 654 813	12 814 885
Autres placements	69 000 000	0	0	69 000 000	69 000 000	0
<b>Total</b>	<b>378 555 840</b>	<b>3 558 790</b>	<b>12 571 706</b>	<b>362 425 345</b>	<b>332 044 755</b>	<b>30 380 590</b>

#### **3-3-1 : Terrains et constructions d'exploitation**

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde net de **6 149 365 DT**.

Désignation	31/12/2024			31/12/2023	VAR	EN %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Terrains et constructions d'exploitation						
Terrains d'exploitation	3 623 448	0	3 623 448	3 623 448	0	0,00%
Constructions d'exploitation	6 281 281	3 755 363	2 525 917	2 719 531	-193 614	-7,12%
<b>Total</b>	<b>9 904 729</b>	<b>3 755 363</b>	<b>6 149 365</b>	<b>6 342 979</b>	<b>-193 614</b>	<b>-3,05%</b>

#### **3-3-2 : Terrains et constructions hors exploitation**

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde net de **7 860 835 DT**.

Désignation	31/12/2024			31/12/2023	VAR	EN %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Terrains et constructions hors exploitation						
Terrains hors exploitation	888 115	0	888 115	1 640 013	-751 897	-45,85%
Constructions hors exploitation	12 013 990	8 816 343	3 197 647	7 109 446	-3 911 799	-55,02%
Parts et actions des sociétés immobilières	3 775 072	0	3 775 072	2 823 092	951 980	33,72%
<b>Total</b>	<b>16 677 178</b>	<b>8 816 343</b>	<b>7 860 835</b>	<b>11 572 551</b>	<b>-3 711 716</b>	<b>-32,07%</b>

La société MAGHREBIA a cédé à la société MAGHREBIA VIE la totalité de l'immeuble sis au coin de la rue d'Arabie Saoudite et avenue de la liberté. Le prix de vente de l'immeuble a été fixé à la somme de **5 878 060 DT**.

La part dans les sociétés immobilières est constituée par la participation de la société ASSURANCES MAGHREBIA dans le capital de la société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE à hauteur de 56%. La société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE opère dans le secteur immobilier.

### 3-3-3 : Placements dans les entreprises liées

Cette rubrique comprend la participation d'ASSURANCES MAGHREBIA dans le capital des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence dominante. Elle présente au 31-12-2024 un solde de **22 674 799 DT**.

Désignation	Activité	% de contrôle	Nbr d'actions	31/12/2024			31/12/2023	VAR	EN %
				Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette		
MAGHREBIA VIE	Assurance VIE	58,70%	14 674 600	14 996 077	0	14 996 077	15 006 296	-10 219	-0,07%
CODWAY	Services	100%	340 995	3 347 119	0	3 347 119	3 347 168	-49	0,00%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	Capital risque	100%	411 843	4 331 604	0	4 331 604	4 331 604	0	0,00%
<b>Total</b>				<b>22 674 799</b>	<b>0</b>	<b>22 674 799</b>	<b>22 685 068</b>	<b>-10 268</b>	<b>-0,05%</b>

### 3-3-4 : Actions et autres titres à revenus variables

Présentant un solde arrêté au 31-12-2024 à **93 148 554 DT**, cette rubrique englobe les parts et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles ASSURANCES MAGHREBIA n'exerce ni contrôle ni influence notable.

Désignation	31/12/2024			31/12/2023	VAR	EN %
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette		
ACTIONS & TITRES COTES	44 459 897	267 125	44 192 773	38 572 039	5 620 733	14,57%
Parts OPCVM	20 262 693	1 574 286	18 688 407	16 862 414	1 825 994	10,83%
ACTIONS & TITRES NON COTES	31 980 934	1 713 560	30 267 374	30 264 554	2 820	0,01%
<b>Total</b>	<b>96 703 525</b>	<b>3 554 971</b>	<b>93 148 554</b>	<b>85 699 007</b>	<b>7 449 547</b>	<b>8,69%</b>

### 3-3-5 : Obligations et autres titres à revenus fixes

Cette rubrique englobe les bons de trésors assimilables, les emprunts obligataires et les placements monétaires. Elle présente un solde au 31-12-2024 de **232 591 791 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024			31/12/2023	VAR	EN %
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette		
Bons de trésors assimilables	58 099 610	3 819	58 095 791	60 612 141	-2 516 349	-4,15%
Obligations	105 496 000	0	105 496 000	100 658 000	4 838 000	4,81%
Placements à Court et Moyen Terme	69 000 000	0	69 000 000	51 000 000	18 000 000	35,29%
<b>Total</b>	<b>232 595 610</b>	<b>3 819</b>	<b>232 591 791</b>	<b>212 270 141</b>	<b>20 321 651</b>	<b>9,57%</b>

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des BTA est portée en Produits si le prix d'acquisition est inférieur au prix de remboursement calculé de manière étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

Les titres émis par l'Etat se détaillent comme suit :

Désignation des actifs	Coût d'entrée au bilan	Valeur de remboursement	Décotes cumulées	Décotes de l'exercice
- BTA 6% 01/2024	-	-	-	659
- BTA 6,3% 10/2026	2 897 700	3 000 000	79 523	11 634
- BTA 6,3% 03/2026	2 195 933	2 400 000	167 756	27 683
- BTA 6,6% 03/2027	2 799 550	3 000 000	140 992	23 465
- BTA 7,5% 07/2032	8 645 000	10 000 000	313 148	91 283
- BTA 6,5% 06/2025	13 964 875	16 150 000	1 977 668	426 566
- BTA 7,2% 02/2027	6 043 464	6 480 000	271 348	67 295
- BTA 7,4% 02/2030	5 709 238	6 500 000	269 729	76 360
- BTA 7,2% 05/2027	6 465 200	6 800 000	192 333	51 375
- BTA 7,5% 01/2028	4 476 950	4 900 000	203 840	61 031
- BTA 8% 11/2030	2 918 400	3 200 000	82 776	24 443
- BTA 7,5% 12/2028	1 983 300	2 200 000	75 246	28 422
<b>TOTAL</b>	<b>58 099 610</b>	<b>64 630 000</b>	<b>3 774 359</b>	<b>890 216</b>

La NCT 31 prévoit le rattachement à chaque exercice des produits et des charges qui le concernent. Il doit être tenu compte des charges et produits afférents à l'exercice, et ce quel que soit la date d'encaissement des produits. De ce fait, la partie des produits dont l'échéance est prévue au cours d'un exercice ultérieur et qui est rattachée à l'exercice en cours est comptabilisée en résultat par le biais d'un compte de bilan « Intérêts courus à la date de clôture ».

### 3-3-6 : Autres prêts

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde de **3 508 242 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Prêts au Personnel	3 508 242	3 242 513	265 729	8,20%
<b>Total</b>	<b>3 508 242</b>	<b>3 242 513</b>	<b>265 729</b>	<b>8,20%</b>

### 3-3-7 : Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde de **910 945 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	910 945	941 885	-30 941	-3,28%
<b>Total</b>	<b>910 945</b>	<b>941 885</b>	<b>-30 941</b>	<b>-3,28%</b>

### 3-4 : Parts des réassureurs dans les provisions techniques

#### 3-4-1 : Provisions pour primes non acquises

Cette rubrique présente la part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions pour primes non acquises. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2024 à **17 032 786 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Provisions pour primes non acquises incendie	2 863 164	2 677 238	185 927	6,94%
Provisions pour primes non acquises individuel accident	100 860	111 200	-10 340	-9,30%
Provisions pour primes non acquises vol	214 059	209 510	4 549	2,17%
Provisions pour primes non acquises maladie	4 518 927	5 580 020	-1 061 093	-19,02%
Provisions pour primes non acquises risques spéciaux	5 564 144	4 913 829	650 315	13,23%
Provisions pour primes non acquises responsabilité civile	3 145 860	2 722 002	423 859	15,57%
Provisions pour primes non acquises maritime	625 772	672 670	-46 898	-6,97%
<b>Total</b>	<b>17 032 786</b>	<b>16 886 468</b>	<b>146 318</b>	<b>0,87%</b>

#### 3-4-2 : Provisions pour sinistres à payer

Cette rubrique correspond à la part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les provisions pour sinistres à payer, elle présente un solde au 31-12-2024 de **32 403 536 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Provision SAP incendie	10 298 320	18 976 227	-8 677 908	-45,73%
Provision SAP auto	4 454 377	4 556 265	-101 887	-2,24%
Provision SAP individuel accident	42 326	155 293	-112 967	-72,74%
Provision SAP vol	476 750	950 687	-473 938	-49,85%
Provision SAP G. maladie	3 179 548	3 538 026	-358 478	-10,13%
Provision SAP risques spéciaux	3 412 767	4 891 682	-1 478 916	-30,23%
Provision SAP responsabilité civile	6 403 730	6 559 262	-155 533	-2,37%
Provision SAP maritime	4 135 719	4 298 545	-162 826	-3,79%
<b>Total</b>	<b>32 403 536</b>	<b>43 925 988</b>	<b>-11 522 452</b>	<b>-26,23%</b>

#### 3-4-3 : Provisions d'égalisation et équilibrage

Cette rubrique correspond à la part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les provisions d'égalisation et équilibrage, elle présente un solde au 31-12-2024 de **494 559 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Provisions d'égalisation et équilibrage Groupe Décès	494 559	765 053	-270 494	-35,36%
<b>Total</b>	<b>494 559</b>	<b>765 053</b>	<b>-270 494</b>	<b>-35,36%</b>

### 3-5 : Créances

Ventilation des créances au 31-12-2024 selon la durée résiduelle :

Créances:		moins d'un an:	plus d'un an et moins de 5 ans:	plus de 5 ans:	TOTAL:
<b>AC6</b>	<b>Créances</b>				
<b>AC61</b>	<b>Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>	<b>77 766 410</b>	<b>14 993 949</b>	<b>12 123 174</b>	<b>104 883 534</b>
<b>AC611</b>	Primes acquises et non émises	32 312 386	0	0	32 312 386
<b>AC612</b>	Autres créances nées d'opération d'assurance directe	45 454 024	14 993 949	12 123 174	72 571 148
<b>AC62</b>	<b>Créances nées d'opérations de réassurance</b>	<b>2 397 415</b>	<b>3 261 371</b>	<b>413 043</b>	<b>6 071 829</b>
<b>AC63</b>	<b>Autres créances</b>	<b>13 971 276</b>	<b>3 312 393</b>	<b>2 961 153</b>	<b>20 244 822</b>
<b>AC631</b>	Personnel	292 564	0	0	292 564
<b>AC632</b>	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4 082 785	0	0	4 082 785
<b>AC633</b>	Débiteurs divers	9 595 927	3 312 393	2 961 153	15 869 473
		<b>94 135 101</b>	<b>21 567 713</b>	<b>15 497 371</b>	<b>131 200 184</b>

#### **3-5-1 : Primes acquises et non émises**

Cette rubrique englobe les primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pu être émises, minorées des primes à annuler, elle présente un solde au 31-12-2024 de **32 312 386 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
P.A.N.E. incendie	171 731	131 853	39 878	30,24%
P.A.N.E. maladie	33 001 418	33 027 691	-26 273	-0,08%
P.A.N.E. responsabilité civile	112 358	79 616	32 742	41,12%
<b>Total P.A.N.E. (a)</b>	<b>33 285 508</b>	<b>33 239 160</b>	<b>46 347</b>	<b>0,14%</b>
Primes à annuler Incendie	175 726	358 666	-182 940	-51,01%
Primes à annuler Auto	473 972	1 010 562	-536 591	-53,10%
Primes à annuler Individuel Accident	7 291	18 757	-11 466	-61,13%
Primes à annuler Vol	425	546	-121	-22,24%
Primes à annuler Maladie	198 442	661 307	-462 865	-69,99%
Primes à annuler Risques spéciaux	61 011	125 379	-64 369	-51,34%
Primes à annuler responsabilité civiles	36 496	87 067	-50 570	-58,08%
Primes à annuler Maritime	19 759	43 802	-24 043	-54,89%
<b>Total Primes à annuler (b)</b>	<b>973 122</b>	<b>2 306 086</b>	<b>-1 332 965</b>	<b>-57,80%</b>
<b>(a) - (b)</b>	<b>32 312 386</b>	<b>30 933 074</b>	<b>1 379 312</b>	<b>4,46%</b>

### 3-5-2 : Autres Créances nées d'opérations d'assurances directes

Il s'agit des montants dus par les agents généraux, les courtiers, les succursales et les assurés (primes à encaisser, primes en contentieux ...). La base de calcul des provisions pour créances douteuses tient compte des dispositions de l'article 5 de la décision n° 01/2021 du premier décembre 2021 du Comité Général des Assurances fixant la base et la méthode de calcul des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance.

Les autres créances présentent au 31-12-2024 un solde net de **32 109 105 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Créances sur les assurés	46 225 426	37 245 747	8 979 679	24,11%
Créances sur les intermédiaires	10 200 864	8 565 900	1 634 963	19,09%
Contentieux primes	12 407 455	11 789 566	617 889	5,24%
Provisions pour créances douteuses	-36 802 858	-34 882 473	-1 920 385	5,51%
Agences en contentieux	3 612 069	3 619 008	-6 938	-0,19%
Provisions pour créances douteuses	-3 612 069	-3 619 008	6 938	-0,19%
Comptes des co-assureurs actif	125 333	225 395	-100 062	-44,39%
Provisions pour créances douteuses	-47 114	-125 556	78 442	-62,48%
<b>Total</b>	<b>32 109 105</b>	<b>22 818 579</b>	<b>9 290 527</b>	<b>40,71%</b>

### 3-5-3 : Créances nées d'opérations de réassurances

Le solde de cette rubrique au 31-12-2024 est de **5 658 786 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Comptes courants des cédantes	5 658 786	4 763 304	895 482	18,80%
Autres créances nées d'opérations de réassurance	413 043	413 043	0	0,00%
Provisions pour créances douteuses	-413 043	-413 043	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>5 658 786</b>	<b>4 763 304</b>	<b>895 482</b>	<b>18,80%</b>

### 3-5-4 : Personnel

Cette rubrique englobe principalement les avances et acomptes accordées au personnel. Elle présente au 31-12-2024 un solde de **292 564 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Avance sur salaires	289 346	232 316	57 030	24,55%
Solde de tout compte	2 947	7 660	-4 713	-61,53%
Autres	270	67	203	303,66%
<b>Total</b>	<b>292 564</b>	<b>240 043</b>	<b>52 521</b>	<b>21,88%</b>

### 3-5-5 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Le solde de cette rubrique au 31-12-2024 est de **4 082 785 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Impôts Acomptes Provisionnels	98 377	6 753 235	-6 654 859	-98,54%
Etat impôts sur les bénéfices	3 972 992	0	3 972 992	
Retenue sur salaire prêt CNSS	11 417	9 026	2 391	26,49%
<b>Total</b>	<b>4 082 785</b>	<b>6 762 261</b>	<b>-2 679 476</b>	<b>-39,62%</b>

### 3-5-6 : Débiteurs divers

Cette rubrique présente un solde au 31-12-2024 de **12 043 162 DT** qui se détail comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
IDA	3 496 591	3 036 932	459 659	15,14%
<i>Provisions pour créances douteuses</i>	-1 578 437	-1 291 248	-287 189	22,24%
Anticipation	6 148 520	3 930 088	2 218 432	56,45%
<i>Provisions pour créances douteuses</i>	-1 652 074	-913 319	-738 754	80,89%
Sinistres Contentieux Provisoires	680 466	747 185	-66 719	-8,93%
<i>Provisions pour créances douteuses</i>	-460 300	-896 706	436 406	-48,67%
Sinistres payés par agents	1 785 049	0	1 785 049	
Saisie Arrêt	1 538 612	1 129 744	408 868	36,19%
Chèques consignés	1 786 600	2 734 153	-947 554	-34,66%
Gestion Pour Compte Sinistres AUTO	27 292	3 561	23 731	666,41%
Compte d'attente	81 618	20 575	61 043	296,69%
Débiteurs divers	324 725	1 773 125	-1 448 400	-81,69%
<i>Provisions pour créances douteuses</i>	-135 500	-156 500	21 000	-13,42%
<b>Total</b>	<b>12 043 162</b>	<b>10 117 591</b>	<b>1 925 571</b>	<b>19,03%</b>

### 3-6 : Autres éléments d'actif

#### 3-6-1 : Avoir en banque, CCP, chèques et caisse

Cette rubrique totalise les effets à l'encaissement, les valeurs à recevoir, les chèques à l'encaissement et les avoirs en banques. Elle présente un solde au 31-12-2024 de **3 930 377 DT**. Les soldes des comptes bancaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture de l'exercice. Les pertes et les gains de change sont constatés en résultat.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Effets à l'encaissement	691 410	262 747	428 663	163,15%
Effets impayés	0	20 000	-20 000	-100,00%
Chèques à l'encaissement	0	50 000	-50 000	-100,00%
chèques impayés	1 430	0	1 430	
Provisions pour créances douteuses	-484 775	-138 645	-346 130	249,65%
Virements à recevoir	601 189	3 316 158	-2 714 970	-81,87%
Valeurs en contentieux	4 397 737	4 441 827	-44 089	-0,99%
Provisions pour créances douteuses	-4 397 737	-4 441 827	44 089	-0,99%
Banques	3 088 138	2 854 671	233 467	8,18%
CCP	14 809	14 809	0	0,00%
Caisse	18 177	18 176	1	0,00%
<b>Total</b>	<b>3 930 377</b>	<b>6 397 916</b>	<b>-2 467 539</b>	<b>-38,57%</b>

### 3-6-2 : Frais d'acquisitions reportés

Les frais d'acquisitions reportés correspondent à la fraction non imputable à l'exercice 2024 des commissions versées aux intermédiaires ainsi que les coûts internes et externes d'acquisitions tels qu'ils ressortent de la répartition des charges de l'exercice.

Le solde de ce compte s'élève au 31-12-2024 à **8 423 326 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Frais d'acquisitions reportés Incendie	626 699	482 698	144 000	29,83%
Frais d'acquisitions reportés Auto	5 098 085	3 877 667	1 220 418	31,47%
Frais d'acquisitions reportés Individuel Accident	324 827	86 529	238 298	275,40%
Frais d'acquisitions reportés Vol	78 284	33 975	44 309	130,42%
Frais d'acquisitions reportés Santé	689 452	746 279	-56 827	-7,61%
Frais d'acquisitions reportés Risques spéciaux	868 467	589 365	279 102	47,36%
Frais d'acquisitions reportés responsabilité civiles	588 117	469 250	118 867	25,33%
Frais d'acquisitions reportés Maritime	149 395	91 835	57 561	62,68%
<b>Total</b>	<b>8 423 326</b>	<b>6 377 599</b>	<b>2 045 727</b>	<b>32,08%</b>

### 3-6-3 : Intérêts et loyers acquis et non échus

Sous cette rubrique est enregistré le montant à la clôture de la période, des produits des placements acquis à l'entreprise, mais dont la mise en paiement n'a pas été réalisée.

Il s'agit des produits de placement (loyers et intérêts) dont les contreparties sont les comptes de produits de placements concernés.

Le solde de ce compte s'élève au 31-12-2024 à **8 904 543 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Intérêts courus	8 617 981	8 606 989	10 991	0,13%
loyers courus	874 897	890 588	-15 691	-1,76%
Provisions pour créances douteuses	-588 335	-473 631	-114 703	24,22%
<b>Total</b>	<b>8 904 543</b>	<b>9 023 946</b>	<b>-119 403</b>	<b>-1,32%</b>

### 3-6-4 : Autres comptes de régularisation :

Cette rubrique enregistre le montant de la prime décôte calculée chaque année pour amortir la différence entre la valeur comptable d'un titre et sa valeur de remboursement (BTA) et les charges constatées d'avance. Elle présente un solde au 31-12-2024 de **4 181 193 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Différence sur les prix de remboursement	3 774 359	3 001 743	772 616	25,74%
Charges constatées d'avance	406 833	295 869	110 964	37,50%
<b>Total</b>	<b>4 181 193</b>	<b>3 297 612</b>	<b>883 581</b>	<b>26,79%</b>

### Note 4 : Capitaux propres et passifs

#### 4-1 : Capitaux propres

Cette rubrique s'élève au 31-12-2024 à **157 762 112 DT** contre 143 374 680 DT au 31-12-2023, enregistrant une hausse de 10,03%.

Le capital social s'élève à 45 000 000 DT constitué par 4 500 000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars chacune.

Les mouvements ayant affecté la composition des fonds propres se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
<b>Capital social</b>	45 000 000	45 000 000	0	0,00%
<b>Réserves et primes liées au capital social</b>				
Réserve Légale	4 500 000	4 500 000	0	0,00%
Réserves Facultatives	57 180 000	43 530 000	13 650 000	31,36%
Réserves pour Fonds Social	3 639 870	3 414 340	225 530	6,61%
<b>Autres capitaux propres</b>				
Réserves pour réinvestissement exonères	18 326 960	18 326 960	0	0,00%
Réserves spéciales de réévaluation	746 691	746 691	0	0,00%
<b>Résultats reportés</b>	6 689	7 888	-1 199	-15,20%
<b>Résultat de l'exercice</b>	28 361 902	27 848 801	513 101	1,84%
<b>Total</b>	<b>157 762 112</b>	<b>143 374 680</b>	<b>14 387 431</b>	<b>10,03%</b>

Le résultat au 31 décembre 2024 est de **28 361 902 DT** soit **6,303 DT** par action contre 27 848 801 DT soit 6,189 DT par action réalisé au 31 décembre 2023.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 Mai 2024, l'affectation du résultat de l'exercice 2023 est comme suit :

<b>Bénéfice 2023</b>	<b>27 848 801,021 DT</b>
+ Report à nouveau antérieur	7 887,889 DT
<b>Premier reliquat</b>	<b>27 856 688,910 DT</b>
- Réserve légale	0,000 DT
<b>Deuxième reliquat</b>	<b>27 856 688,910 DT</b>
- Réserve pour Fonds social	250 000,000 DT
<b>Troisième reliquat</b>	<b>27 606 688,910 DT</b>
- Réserves facultatives	13 650 000,000 DT
<b>Quatrième reliquat</b>	<b>13 956 688,910 DT</b>
- Dividendes (3,100 dt par action)	13 950 000,000 DT
<b>Cinquième reliquat</b>	<b>6 688,910 DT</b>
- Report à nouveau	6 688,910 DT
<b>Sixième reliquat</b>	<b>0,000 DT</b>

### Tableau d'évolution des capitaux propres

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres et la ventilation des réserves conformément à la décision de l'AGO du 31 mai 2024 se détaille comme suit :

Désignation	Capital	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvestissements exonérés	Réserves facultatives	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Soldes au 31/12/2023</b>									
Avant affectation	45 000 000	4 500 000	746 691	18 326 960	43 530 000	3 414 340	7 888	27 848 801	143 374 680
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 31-05-2024					13 650 000	250 000	-1 199	-13 898 801	0
Dividendes à distribuer								-13 950 000	-13 950 000
<b>Soldes au 31/12/2023</b>									
Après affectation	45 000 000	4 500 000	746 691	18 326 960	57 180 000	3 664 340	6 689	0	129 424 680

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, les réserves non distribuables se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Réserves légales (non distribuable)	4 500 000	4 500 000	0	0,00%
Réserves pour réinvestissements financiers non encore distribuables non soumises à la RAS	2 300 000	2 300 000	0	0,00%
Réserves pour réinvestissements financiers non encore distribuables soumises à la RAS	16 076 960	16 076 960	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>22 876 960</b>	<b>22 876 960</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>

## 4-2 : Passif

### 4-2-1 : Provisions pour autres risques et charges

Sous cette rubrique sont comptabilisées les provisions constatées sur dossiers en contentieux et qui présentent au 31-12-2024 un solde de **927 763** DT.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Autres provisions	927 763	988 691	-60 928	-6,16%
<b>Total</b>	<b>927 763</b>	<b>988 691</b>	<b>-60 928</b>	<b>-6,16%</b>

### 4-2-2 : Provisions techniques brutes :

#### 4-2-2-1 : Provisions pour primes non acquises

Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis telle que prévue par l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elle consiste à provisionner la part de la prime afférente à la période de garantie comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime.

La provision pour primes non acquises totalise **59 180 754** DT au 31-12-2024.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
P.P.N.A. incendie	4 506 684	4 083 906	422 778	10,35%
P.P.N.A. automobile	35 652 174	32 807 306	2 844 867	8,67%
P.P.N.A. individuelle accident	799 366	732 087	67 279	9,19%
P.P.N.A. vol	310 655	287 449	23 205	8,07%
P.P.N.A. maladie	7 118 673	6 313 953	804 719	12,75%
P.P.N.A. risques spéciaux	5 646 282	4 986 370	659 911	13,23%
P.P.N.A. responsabilité civile	4 404 372	3 970 122	434 250	10,94%
P.P.N.A. maritime	742 548	776 975	-34 427	-4,43%
<b>Total</b>	<b>59 180 754</b>	<b>53 958 170</b>	<b>5 222 584</b>	<b>9,68%</b>

#### 4-2-2-2 : Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer sont évaluées dossier par dossier.

La provision pour sinistres matériels automobile est déterminée concurremment selon trois méthodes :

- La méthode « dossier par dossier » ;
- La méthode du coût moyen des sinistres des exercices antérieurs ;
- La méthode de la cadence des règlements.

La méthode qui dégage le montant le plus élevé est retenue.

Les provisions pour sinistres sont majorées des chargements de gestion et des estimations des ouvertures tardives (selon des formules actuarielles et compte tenu de l'historique de la compagnie).

31/12/2024			
SAP_sans chargement	Estimation (IBNR)	chargement Légal	TOTAL
157 740 314	27 960 848	14 900 790	200 601 952

Les provisions pour sinistres à payer présentent au 31-12-2024 un solde net des prévisions de recours de **190 421 599 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
SAP Incendie	15 685 215	26 666 274	-10 981 060	-41,18%
SAP Automobile	145 194 404	141 972 021	3 222 383	2,27%
SAP Individuel accident	226 904	472 283	-245 379	-51,96%
SAP Vol	589 067	1 327 408	-738 341	-55,62%
SAP maladie	16 774 233	10 890 417	5 883 816	54,03%
SAP Risques spéciaux	3 646 010	5 462 126	-1 816 116	-33,25%
SAP Responsabilité civile	13 804 045	16 297 838	-2 493 792	-15,30%
SAP Transport maritime	4 682 075	4 832 127	-150 052	-3,11%
<b>Total</b>	<b>200 601 952</b>	<b>207 920 494</b>	<b>-7 318 542</b>	<b>-3,52%</b>
Prévisions de recours auto	-7 326 518	-4 907 948	-2 418 570	49,28%
Prévisions de recours incendie	-14 375	-30 323	15 947	-52,59%
Prévisions de recours maladie	-2 062 960	-1 762 960	-300 000	17,02%
Prévisions de recours responsabilité civile	-96 387	-195 044	98 658	-50,58%
Prévisions de recours transport maritime	-680 113	-1 179 875	499 762	-42,36%
<b>Total</b>	<b>-10 180 353</b>	<b>-8 076 150</b>	<b>-2 104 204</b>	<b>26,05%</b>
<b>Total</b>	<b>190 421 599</b>	<b>199 844 344</b>	<b>-9 422 746</b>	<b>-4,72%</b>

#### 4-2-2-3 : Provision pour participation aux bénéfices et ristournes

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes correspond à l'engagement de la société envers les bénéficiaires des contrats lorsque le montant du au titre des bénéfices n'est pas encore versé ou crédité au compte de l'assuré. Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde de **4 565 739 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Incendie	952 285	833 110	119 175	14,30%
Auto	1 494 106	2 316 144	-822 039	-35,49%
Individuelle accident	325 760	346 941	-21 181	-6,11%
Vol	2 629	2 729	-99	-3,64%
Maladie	1 013 598	480 609	532 989	110,90%
Risques spéciaux	229 880	196 243	33 637	17,14%
Responsabilité civil	102 757	98 258	4 499	4,58%
Maritime	444 725	166 867	277 858	166,51%
<b>Total</b>	<b>4 565 739</b>	<b>4 440 900</b>	<b>124 839</b>	<b>2,81%</b>

#### 4-2-2-4 : Provision pour égalisation

Les provisions d'égalisation comprennent les montants provisionnés destinés à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux mouvements d'émeutes et mouvements populaires ainsi que les provisions d'égalisation Groupe Décès permettent d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurances de groupe contre le risque décès.

Le total des provisions d'égalisation au 31-12-2024 est de **494 559 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Incendie	0	1 600 000	-1 600 000	-100,00%
Auto	0	1 700 000	-1 700 000	-100,00%
Vol	0	200 000	-200 000	-100,00%
Groupe Décès	494 559	765 053	-270 494	-35,36%
Risques spéciaux	0	800 000	-800 000	-100,00%
<b>Total</b>	<b>494 559</b>	<b>5 065 053</b>	<b>-4 570 494</b>	<b>-90,24%</b>

#### 4-2-2-5 : Autres provisions techniques

Cette rubrique englobe les provisions mathématiques des rentes et les provisions pour risques en cours. Elle présente au 31-12-2024 un solde de **2 805 293 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Provision Mathématique Rente AT	1 474 416	1 546 063	-71 647	-4,63%
Provision Mathématique Rente Incendie	2 854	3 040	-186	-6,11%
Provision Mathématique Auto	15 068	15 485	-417	-2,69%
Provision Mathématique Maladie	1 100 837	406 402	694 435	170,87%
<b>Total</b>	<b>2 593 176</b>	<b>1 970 990</b>	<b>622 185</b>	<b>31,57%</b>
Provisions pour risques en cours Maladie	212 117	0	212 117	
<b>Total</b>	<b>2 805 293</b>	<b>1 970 990</b>	<b>834 302</b>	<b>42,33%</b>

#### 4-2-3 : Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires

Il s'agit des sommes reçues par les cessionnaires et les rétrocessionnaires en garantie des provisions techniques. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2024 à **26 323 753 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	26 323 753	30 867 066	-4 543 313	-14,72%
<b>Total</b>	<b>26 323 753</b>	<b>30 867 066</b>	<b>-4 543 313</b>	<b>-14,72%</b>

#### 4-2-4 : Autres dettes

Ventilation des dettes au 31-12-2024 selon la durée résiduelle :

Dettes:		moins d'un an:	plus d'un an et moins de 5 ans:	plus de 5 ans:	TOTAL:
PA6	<b>Autres dettes</b>				
PA61	<b>Dettes nées d'opérations d'assurance directe</b>	<b>4 028 419</b>	<b>6 622 709</b>	<b>0</b>	<b>10 651 128</b>
PA62	<b>Dettes nées d'opérations de réassurance</b>	<b>31 760 612</b>	<b>26 631 209</b>	<b>0</b>	<b>58 391 821</b>
PA621	Parts de réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	31 760 612	26 631 209	0	58 391 821
PA63	<b>Autres dettes</b>	<b>13 442 782</b>	<b>6 289 087</b>	<b>825 956</b>	<b>20 557 825</b>
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	70 916	817 262		888 177
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 498 884	0	0	6 498 884
PA634	Créditeurs divers	6 872 982	5 471 826	825 956	13 170 764
		<b>49 231 812</b>	<b>39 543 006</b>	<b>825 956</b>	<b>89 600 774</b>

#### 4-2-4-1 : Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde de **10 651 128 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Comptes courants agents	8 982 411	5 940 636	3 041 775	51,20%
Sinistres en instance de règlement	664 125	250 874	413 252	164,72%
Comptes courants de co-assureurs	1 004 302	718 343	285 959	39,81%
Autres	289	280	10	3,44%
<b>Total</b>	<b>10 651 128</b>	<b>6 910 133</b>	<b>3 740 995</b>	<b>54,14%</b>

#### 4-2-4-2 : Dettes nées d'opérations de réassurance

Sous cette rubrique sont comptabilisées les dettes envers les réassureurs. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2024 à **58 391 821 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Comptes réassureur individuel	58 391 821	39 887 222	18 504 599	46,39%
<b>Total</b>	<b>58 391 821</b>	<b>39 887 222</b>	<b>18 504 599</b>	<b>46,39%</b>

#### 4-2-4-3 : Dépôts et cautionnement reçus

Les dépôts concernent les sommes reçues des locataires des immeubles et des agents généraux. Le solde de cette rubrique au 31-12-2024 est de **888 177 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Dépôts et cautionnement agent général	443 718	434 724	8 994	2,07%
Autres dépôts et cautionnements ( sur loyer)	444 459	421 241	23 218	5,51%
<b>Total</b>	<b>888 177</b>	<b>855 965</b>	<b>32 212</b>	<b>3,76%</b>

#### 4-2-4-4 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Le solde de cette rubrique au 31-12-2024 est de **6 498 884 DT**. Le solde est détaillé comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Retenue à la source	3 704 063	2 835 903	868 160	30,61%
Impôts sur sociétés / retenue à la source	0	1 550 717	-1 550 717	-100,00%
Retenue sur salaires	918 307	783 326	134 981	17,23%
Contribution Conjoncturelle	1 875 790	1 996 643	-120 853	-6,05%
Autres	724	724	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>6 498 884</b>	<b>7 167 313</b>	<b>-668 429</b>	<b>-9,33%</b>

#### 4-2-4-5 : Crédoiteurs divers

Le solde de cette rubrique au 31-12-2024 est de **13 170 764 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Dividendes et tantième à payer	242 798	320 086	-77 289	-24,15%
Personnel charges à payer	2 684 122	2 527 756	156 367	6,19%
Créditeurs divers charges à payer	3 913 742	2 104 127	1 809 614	86,00%
Créditeurs divers	42 329	0	42 329	
Produits / commission retour	1 107 962	1 606 281	-498 319	-31,02%
Assurances Maghreb Vie	4 767 795	5 020 703	-252 909	-5,04%
Sinistres payés par agents	0	538 988	-538 988	-100,00%
Rejet virements	412 017	324 851	87 166	26,83%
Autres	0	14 466	-14 466	-100,00%
<b>Total</b>	<b>13 170 764</b>	<b>12 457 258</b>	<b>713 505</b>	<b>5,73%</b>

#### 4-2-5 : Autres passifs

##### 4-2-5-1 : Comptes de régularisation passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2024 à **758 461 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Report de commissions reçues des réassureurs	623 579	440 242	183 336	41,64%
Produits constatés d'avance	134 882	154 365	-19 482	-12,62%
<b>Total</b>	<b>758 461</b>	<b>594 607</b>	<b>163 854</b>	<b>27,56%</b>

#### Note 5 : Etat de résultat technique

##### 5-1 : Primes acquises

Cette rubrique présente un solde net au 31-12-2024 de **182 246 610 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Primes émises et acceptées	272 046 270	251 129 486	20 916 784	8,33%
Annulations sur exercices antérieurs	-2 345 169	-2 550 060	204 891	-8,03%
Ristournes sur primes	-2 450 696	-2 345 132	-105 564	4,50%
Variation des primes à annuler	1 332 965	-503 486	1 836 450	-364,75%
Variation des primes acquises et non émises	46 347	4 241 159	-4 194 812	-98,91%
Primes cédées	-81 306 841	-81 644 758	337 918	-0,41%
Variation des provisions pour primes non acquises nettes	-5 076 266	-2 904 867	-2 171 399	74,75%
<b>Total</b>	<b>182 246 610</b>	<b>165 422 342</b>	<b>16 824 268</b>	<b>10,17%</b>

La répartition du Chiffre d'affaires par canal de distribution :

Canal de distribution	31/12/2024	%	31/12/2023	%
Agents	116 190 446	42,71%	104 720 470	41,70%
Bureaux Directs	81 525 556	29,97%	77 616 977	30,91%
Courtiers	74 330 268	27,32%	68 792 039	27,39%
<b>TOTAL</b>	<b>272 046 270</b>	<b>100,00%</b>	<b>251 129 486</b>	<b>100,00%</b>

La répartition du Chiffre d'affaires par zone géographique :

Zone géographique	31/12/2024	%	31/12/2023	%
GRAND TUNIS	219 351 812	80,63%	203 437 464	81,01%
BIZERTE ET NORD	7 360 310	2,71%	6 185 789	2,46%
SOUSSE ET CENTRE	21 489 078	7,90%	20 397 495	8,12%
SFAX ET SUD	23 845 070	8,77%	21 108 738	8,41%
<b>TOTAL</b>	<b>272 046 270</b>	<b>100,00%</b>	<b>251 129 486</b>	<b>100,00%</b>

### 5-2 : Produits de placements alloués transférés de l'état de résultat non technique

Les produits de placements alloués transférés de l'état de résultat non technique correspondent aux produits de placements nets qui se rapportent aux provisions techniques.

Cette rubrique se détaille au 31-12-2024 comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Produits de placements bruts	35 213 829	31 822 039	3 391 789	10,66%
Charges de placements	-5 006 059	-4 634 970	-371 089	8,01%
Produits de placements nets (a)	30 207 770	27 187 070	3 020 700	11,11%
Total provisions techniques (b)	267 648 297	273 355 608	-5 707 310	-2,09%
Total des capitaux propres (c)	129 400 210	115 525 879	13 874 331	12,01%
<b>Total [ a * b / ( b + c ) ]</b>	<b>20 362 898</b>	<b>19 110 547</b>	<b>1 252 351</b>	<b>6,55%</b>

### 5-3 : Autres produits techniques

Les autres produits techniques présentent un solde au 31-12-2024 de **1 457 766 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Intérêts perçus	1 544	9 138	-7 594	-83,10%
Autres produits techniques	1 456 222	454	1 455 767	320348,02%
<b>Total</b>	<b>1 457 766</b>	<b>9 592</b>	<b>1 448 174</b>	<b>15097,53%</b>

### 5-4 : Charges de sinistres

#### 5-4-1 : Montants payés

Les montants payés des sinistres présentent au 31-12-2024 un solde net de **151 925 926 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Sinistres payés	172 555 612	140 065 819	32 489 793	23,20%
Recours et sauvetages encaissés	-5 988 956	-6 972 169	983 214	-14,10%
Frais sur gestion des sinistres	10 745 576	9 659 566	1 086 010	11,24%
Participations versées	2 314 128	1 523 573	790 555	51,89%
Sinistres à la charge des réassureurs	-27 700 434	-18 747 330	-8 953 104	47,76%
<b>Total</b>	<b>151 925 926</b>	<b>125 529 458</b>	<b>26 396 468</b>	<b>21,03%</b>

## 5-5 : Frais d'exploitation

### 5-5-1 : Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition comprennent les frais internes et les frais externes supportés par la société lors des conclusions des contrats d'assurances. Ils englobent les frais directement imputables tels que les commissions d'acquisition ainsi que les frais indirectement imputables tels que les frais de publicités, les frais de personnel et les amortissements des biens mobiliers et immobiliers.

Cette rubrique présente un solde brut au 31-12-2024 de **32 307 391 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Frais d'acquisition	32 067 506	29 359 904	2 707 602	9,22%
Commissions sur acceptations	226 492	294 180	-67 688	-23,01%
Commissions versées / AFF. coassurance Réassurance	13 394	28 235	-14 841	-52,56%
Commissions reçues / Opérations de coassurance	0	-8	8	-100,00%
<b>Total</b>	<b>32 307 391</b>	<b>29 682 310</b>	<b>2 625 081</b>	<b>8,84%</b>

### 5-5-2 : Frais d'administration

Les frais d'administration des contrats correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent en particulier les frais de personnel et les amortissements.

Le solde de cette rubrique arrêté au 31-12-2024 est de **8 892 118 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Frais d'administration - Frais interne	5 319 174	4 717 591	601 583	12,75%
Frais d'administration - Frais externe	3 572 944	2 877 022	695 922	24,19%
<b>Total</b>	<b>8 892 118</b>	<b>7 594 613</b>	<b>1 297 505</b>	<b>17,08%</b>

## 5-6 : Autres charges techniques

Les autres charges techniques englobent les charges qui exceptionnellement ne peuvent être affectées ni directement, ni par l'application d'une clé de répartition et les dotations aux provisions sur créances douteuses.

Cette rubrique présente un solde au 31-12-2024 de **4 513 616 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Dotat° / Prov. Créances douteuses	1 920 385	3 136 396	-1 216 010	-38,77%
Reprise / Prov. Créances douteuses	-99 442	0	-99 442	
Dotat° / Prov. Valeurs en contentieux	23 646	20 043	3 603	17,98%
Reprise / Prov. Valeurs en contentieux	-67 735	-258 861	191 126	-73,83%
Dotat° / Prov. effets à l'encaissement	366 130	0	366 130	
Reprise / Prov. effets à l'encaissement	-20 000	-186 830	166 830	-89,30%
Reprise / Prov. agents en contentieux	-6 938	-1 139 808	1 132 869	-99,39%
Autres	2 397 570	2 226 271	171 299	7,69%
<b>Total</b>	<b>4 513 616</b>	<b>3 797 211</b>	<b>716 405</b>	<b>18,87%</b>

## Note 6 : Etat de résultat

### 6-1 : Produits de placements

Les produits de placements présentent un solde au 31-12-2024 de **35 213 829 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Revenus des immeubles	1 746 292	1 729 053	17 239	1,00%
Revenus des valeurs mobilières	11 297 392	8 787 265	2 510 127	28,57%
Revenus des obligations	10 111 307	9 192 765	918 542	9,99%
Revenus des BTA	5 470 580	5 613 035	-142 454	-2,54%
Revenus des autres placements	5 859 802	5 559 628	300 174	5,40%
Reprise sur provisions & amortissements	520 603	587 256	-66 653	-11,35%
Revenus des dépôts	179 659	327 502	-147 843	-45,14%
Autres produits	28 194	25 535	2 659	10,41%
<b>Total</b>	<b>35 213 829</b>	<b>31 822 039</b>	<b>3 391 789</b>	<b>10,66%</b>

### 6-2 : Charges de placements

Les charges de placements présentent un solde au 31-12-2024 de **5 006 059 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Frais de gestion et frais financiers	3 792 812	3 393 725	399 087	11,76%
Pertes sur réalisation des placements	100 033	262 953	-162 920	-61,96%
Dotation aux provisions et aux amortissements	1 113 214	978 292	134 922	13,79%
<b>Total</b>	<b>5 006 059</b>	<b>4 634 970</b>	<b>371 089</b>	<b>8,01%</b>

### 6-3 : Autres produits non techniques

Les autres produits non techniques présentent un solde au 31-12-2024 de **210 143 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Récupérations Frais	9 072	60 301	-51 229	-84,96%
Autres produits non techniques	176 321	184 387	-8 066	-4,37%
Jetons de présence reçus	24 750	24 750	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>210 143</b>	<b>269 439</b>	<b>-59 295</b>	<b>-22,01%</b>

### 6-4 : Autres charges non techniques

Les autres charges non techniques présentent au 31-12-2024 un solde de **955 451 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Autres charges non techniques	955 451	803 747	151 704	18,87%
<b>Total</b>	<b>955 451</b>	<b>803 747</b>	<b>151 704</b>	<b>18,87%</b>

### 6-5 : Impôts sur le résultat

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde de **5 359 401 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Impôts sur les sociétés	5 359 401	5 704 695	-345 294	-6,05%
<b>Total</b>	<b>5 359 401</b>	<b>5 704 695</b>	<b>-345 294</b>	<b>-6,05%</b>

#### 6-5-1 : Décompte Fiscal

Passage du résultat comptable au résultat fiscal au 31-12-2024 :

<b>RÉSULTAT COMPTABLE NET</b>	<b>28 361 902</b>
<b>RÉINTÉGRATIONS</b>	<b>11 344 091</b>
1- Charges non déductibles :	13 149
2- Provisions :	4 095 750
3- Contribution Sociale de Solidarité (3%) :	803 910
4- Contribution Conjoncturelle (4%) :	1 071 880
5- Impôt sur les sociétés (20%) :	5 359 401
<b>DÉDUCTIONS</b>	<b>12 908 987</b>
1- Reprise sur provisions non déduites initialement :	3 213 117
2- Provisions déductibles :	85 171
3- Déduction des bénéfices exceptionnels non imposables :	9 610 699
<b>RÉSULTAT FIS CAL</b>	<b>26 797 005</b>

### Note 7 : Flux de trésorerie

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence).

Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées systématiquement au niveau des rubriques correspondantes dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie de la période sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

#### 7-1 : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Au 31-12-2024, le mouvement lié aux activités d'exploitation s'élève à **9 654 994** DT contre 11 912 756 DT au 31-12-2023.

#### 7-2 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Au 31-12-2024, le mouvement lié aux activités d'investissement s'élève à **4 719 413** DT contre -613 108 DT au 31-12-2023.

#### 7-3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Ce flux au 31-12-2024 est égal à **-14 140 939** DT contre -10 529 937 DT au 31-12-2023.

La trésorerie au 31-12-2024 est de **3 121 124** DT contre 2 887 656 DT au 31-12-2023 enregistrant une variation de trésorerie de 233 468 DT.

La liquidité au 31-12-2024 est répartie comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Banques	3 088 138	2 854 671	233 467	8,18%
CCP	14 809	14 809	0	0,00%
Caisse	18 177	18 176	1	0,00%
<b>Total</b>	<b>3 121 124</b>	<b>2 887 656</b>	<b>233 468</b>	<b>8,09%</b>

## Annexe N°8\_ Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif au 31-12-2024

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture
	À l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
<b>I. Actifs incorporels</b>													
1.1 Frais de recherche et développement	141 703	0		141 703	93 473	0	29 428				122 901	0	18 802
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	2 778 185	379 073		3 157 257	2 108 609	0	340 996				2 449 605	0	707 653
1.3 Fonds de commerce				0	0	0					0	0	0
1.4 Acomptes versés				0	0	0					0	0	0
	<b>2 919 888</b>	<b>379 073</b>	<b>0</b>	<b>3 298 961</b>	<b>2 202 082</b>	<b>0</b>	<b>370 424</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 572 506</b>	<b>0</b>	<b>726 455</b>
<b>2. Actifs corporels d'exploitation</b>													
2.1 Installations techniques et machines	7 543 541	1 157 816		8 701 357	6 063 646	0	345 490				6 409 136	0	2 292 220
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	2 588 940	149 473		2 738 413	1 467 826	0	162 094				1 629 921	0	1 108 493
2.3 Acomptes versés				0	0	0					0	0	0
	<b>10 132 481</b>	<b>1 307 288</b>	<b>0</b>	<b>11 439 770</b>	<b>7 531 473</b>	<b>0</b>	<b>507 585</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 039 057</b>	<b>0</b>	<b>3 400 713</b>
<b>3. Placements</b>													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	30 897 373	951 990	5 267 457	26 581 906	12 981 843	0			410 137		12 571 706	0	14 010 200
3.2 Placements dans les entreprises liées	22 685 068	0	10 268	22 674 799	0	0	0	0	0	0	0	0	22 674 799
3.2.1 Parts	22 685 068	0	10 268	22 674 799	0	0		0		0	0	0	22 674 799
3.2.2 Bons et obligations	0			0	0	0					0	0	0
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	0	0	0	0	0	0					0	0	0
3.3.1 Parts	0			0	0	0					0	0	0
3.3.2 Bons et obligations	0			0	0	0					0	0	0
3.4 Autres placements financiers	304 590 087	299 783 820	271 566 530	332 807 377	0	3 378 426	0	700 966	0	520 603	0	3 558 790	329 248 587
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	88 907 564	9 367 736	1 571 775	96 703 525	0	3 208 557		700 966		354 552	0	3 554 971	93 148 554
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	212 440 010	287 850 000	267 694 400	232 595 610	0	169 869		0		166 051	0	3 819	232 591 791
3.4.3 Prêts hypothécaire	0			0	0	0					0	0	0
3.4.4 Autres prêts	3 242 513	2 566 085	2 300 356	3 508 242	0	0					0	0	3 508 242
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	0			0	0	0					0	0	0
3.4.6 Autres	0		0	0	0	0					0	0	0
3.5 Créances pour espèces déposées	941 885	0	30 941	910 945	0	0					0	0	910 945
3.6 Placements des contrats en UC	0			0	0	0					0	0	0
	<b>359 114 413</b>	<b>300 735 810</b>	<b>276 875 197</b>	<b>382 975 027</b>	<b>12 981 843</b>	<b>3 378 426</b>	<b>0</b>	<b>700 966</b>	<b>410 137</b>	<b>520 603</b>	<b>12 571 706</b>	<b>3 558 790</b>	<b>366 844 531</b>
<b>TOTAL:</b>	<b>372 166 782</b>	<b>302 422 171</b>	<b>276 875 197</b>	<b>397 713 757</b>	<b>22 715 398</b>	<b>3 378 426</b>	<b>878 008</b>	<b>700 966</b>	<b>410 137</b>	<b>520 603</b>	<b>23 183 269</b>	<b>3 558 790</b>	<b>370 971 698</b>

## Annexe 9\_ Etat récapitulatif des placements au 31-12-2024

	<u>Valeur</u>	<u>Valeur</u>	<u>Juste</u>	<u>Plus ou moins-value latente:</u>
	<u>brute:</u>	<u>nette:</u>	<u>valeur:</u>	
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	26 581 906	14 010 200	28 134 185	1 552 279
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	99 115 631	97 134 946	181 832 792	82 717 161
Autres parts d'OPCVM	20 262 693	18 688 407	21 768 097	1 505 403
Obligations et autres titres à revenu fixe	232 595 610	232 591 791	243 888 057	11 292 446
Autres prêts et effets assimilés	3 508 242	3 508 242	3 508 242	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	910 945	910 945	910 945	-
<b>Total</b>	<b>382 975 027</b>	<b>366 844 531</b>	<b>480 042 316</b>	<b>97 067 290</b>
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>	348 175 251	332 044 755	365 514 091	17 338 841
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>	39 164 897	38 751 854	38 751 854	- 413 043

## Annexe N°10\_ Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer au 31-12-2024

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>
<b>Au 31/12/2022</b>					
Règlements cumulés	106 749 289	102 381 289	91 916 001		
Provisions pour sinistres	21 471 724	35 394 401	75 038 066		
<b>total charges des sinistres</b>	<b>128 221 013</b>	<b>137 775 690</b>	<b>166 954 068</b>		
Primes acquises	183 468 976	200 427 595	221 729 599		
% sinistres / primes acquises	<b>69,89%</b>	<b>68,74%</b>	<b>75,30%</b>		

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>
<b>Au 31/12/2023</b>					
Règlements cumulés	109 468 514	109 709 303	117 342 430	108 471 998	
Provisions pour sinistres	15 446 685	20 331 036	33 038 178	92 736 370	
<b>total charges des sinistres</b>	<b>124 915 198</b>	<b>130 040 338</b>	<b>150 380 608</b>	<b>201 208 369</b>	
Primes acquises	183 468 976	200 427 595	221 729 599	246 460 047	
% sinistres / primes acquises	<b>68,09%</b>	<b>64,88%</b>	<b>67,82%</b>	<b>81,64%</b>	

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>
<b>Au 31/12/2024</b>					
Règlements cumulés	112 143 938	113 773 429	125 268 313	159 610 562	113 782 752
Provisions pour sinistres	5 641 848	11 478 597	19 488 210	38 159 951	88 606 688
<b>total charges des sinistres</b>	<b>117 785 786</b>	<b>125 252 026</b>	<b>144 756 523</b>	<b>197 770 513</b>	<b>202 389 439</b>
Primes acquises	183 468 976	200 427 595	221 729 599	246 460 047	263 407 133
% sinistres / primes acquises	<b>64,20%</b>	<b>62,49%</b>	<b>65,29%</b>	<b>80,24%</b>	<b>76,84%</b>

## Annexe11\_ Ventilation des charges et des produits des placements au 31-12-2024

	<u>revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations:</u>	<u>autres revenus et frais financiers:</u>	<u>Total:</u>	<u>Raccordement</u>
Revenu des placements immobiliers	-	3 372 904	3 372 904	<i>PRNT11</i>
Revenu des participations	4 763 538	21 171 400	25 934 938	<i>PRNT11+PRNT13+PRNT14</i>
Revenu des autres placements		5 905 987	5 905 987	<i>PRNT12</i>
<b>Total produits des placements</b>	<b>4 763 538</b>	<b>30 450 291</b>	<b>35 213 829</b>	
Intérêts		977 542	977 542	<i>CHNT11</i>
Frais externes		2 432 030	2 432 030	<i>CHNT11</i>
Autres frais	-	1 596 487	1 596 487	<i>CHNT11+CHNT12+CHNT13</i>
<b>Total charges des placements</b>	<b>-</b>	<b>5 006 059</b>	<b>5 006 059</b>	

### Annexe 13\_ Résultat technique par catégorie d'assurance au 31-12-2024

	A.T.	INCENDIE	AUTO	INDIVIDUEL ACCIDENT	VOL	MALADIE	RS	R.C	MARITIME	ACCEPTATIONS	Total:
Primes acquises	0	30 268 877	85 817 046	2 715 760	2 341 203	112 625 862	15 063 525	8 380 265	5 059 476	1 135 119	263 407 133
<i>Primes émises</i>	0	30 696 020	88 661 914	2 783 039	2 364 408	113 430 581	15 712 738	8 867 011	5 027 756	1 086 248	268 629 717
<i>Variation des primes non acquises</i>	0	-427 143	-2 844 867	-67 279	-23 205	-804 719	-649 214	-486 746	31 720	48 870	-5 222 584
Charges de prestations	-33 754	-1 332 663	-48 504 716	-326 883	224 014	-114 471 629	-1 429 887	733 685	-54 484	-805 957	-166 002 274
<i>Prestations et frais payés</i>	-105 401	-13 570 017	-50 223 359	-572 198	-714 411	-107 873 208	-4 217 761	-1 659 120	231 130	-922 013	-179 626 360
<i>Charges des provisions pour prestations diverses</i>	71 647	12 237 354	17 18 644	245 314	938 425	-6 598 420	2 787 873	2 392 805	-285 614	116 057	13 624 086
<b>Solde de souscription</b>	-33 754	28 936 214	37 312 331	2 388 877	2 565 217	-1 845 767	13 633 637	9 113 950	5 004 992	329 162	97 404 859
Frais d'acquisition	-1 887	-4 156 349	-11 766 023	-912 704	-557 251	-8 510 153	-2 149 965	-10 18 685	-962 156	-226 492	-30 261 665
Autres charges de gestion nettes	-9 446	-654 584	-5 044 186	-496 459	-277 582	-4 130 790	-348 562	-287 732	-698 625	0	-11 947 968
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	-11 333	-4 810 932	-16 810 209	-1 409 163	-834 834	-12 640 943	-2 498 527	-1 306 418	-1 660 781	-226 492	-42 209 633
Produits nets de placements	57 041	2 172 150	10 169 341	159 944	140 669	5 144 844	979 665	1 028 962	406 881	103 399	20 362 898
Participation aux résultats		-134 565	0	21 246	15	-154 443	-39 396	-4 519	-278 326	0	-589 988
<b>Solde financier</b>	57 041	2 037 585	10 169 341	181 190	140 684	4 990 402	940 269	1 024 443	128 555	103 399	19 772 910
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	0	-25 724 890	-1 988 895	-261 281	-18 14 843	-25 781 494	-14 547 053	-6 776 486	-4 265 580	0	-81 160 523
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	0	11 940 738	22 634	155 437	425 361	11 064 457	3 261 409	391 256	439 142	0	27 700 434
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	0	-8 677 908	-10 1887	-112 967	-473 938	-358 478	-14 78 916	-155 533	-162 826	0	-11 522 452
Part des réassureurs dans les provisions pour égalisation et équilibrage	0	0	0	0	0	-270 494	0	0	0	0	-270 494
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	0	-15 301	0	0	0	0	0	0	0	0	-15 301
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	0	4 567 232	0	83 420	7 13 417	5 611 701	4 218 218	746 166	857 574	0	16 797 728
<b>Solde de réassurance et/ou rétrocession</b>	0	-17 910 129	-2 068 148	-135 392	-1 150 003	-9 734 308	-8 546 342	-5 794 597	-3 131 689	0	-48 470 608
<b>Résultat technique</b>	11 954	8 252 737	28 603 315	1 025 512	721 064	-19 230 616	3 529 038	3 037 379	341 076	206 069	26 497 528
<b>Informations complémentaires</b>											
Provisions pour primes non acquises à la clôture	0	4 399 325	35 652 174	799 366	310 655	7 118 673	5 565 897	3 749 155	742 548	842 961	59 180 754
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	0	3 972 182	32 807 306	732 087	287 449	6 313 953	4 916 684	3 262 409	774 268	891 831	53 958 170
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	0	15 613 959	145 194 404	226 904	589 067	16 774 233	3 379 630	13 523 969	4 573 851	725 936	200 601 952
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	0	26 251 684	141 972 021	472 283	1 327 408	10 890 417	5 361 745	16 015 411	4 787 531	841 993	207 920 494
Provisions mathématiques à la clôture	1 474 416	2 854	15 068	0	0	1 100 837	0	0	0	0	2 593 176
Provisions mathématiques à l'ouverture	1 546 063	3 040	15 485	0	0	406 402	0	0	0	0	1 970 990
Provisions pour risques en cours à la clôture	0	0	0	0	0	212 117	0	0	0	0	212 117
Provisions pour risques en cours à l'ouverture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prévisions de recours à la clôture	0	14 375	7 326 518	0	0	2 062 960	0	96 387	680 113	0	10 180 353
Prévisions de recours à l'ouverture	0	30 323	4 907 948	0	0	1 762 960	0	195 044	1 179 875	0	8 076 150

**Annexe16\_ Tableau de raccordement du résultat technique par  
catégorie d'assurance aux états financiers au 31-12-2024**

	<u>raccordement</u>	<u>TOTAL</u>
Primes acquises		263 407 133
<i>Primes émises</i>	<i>PRNV11 1°colonne</i>	268 629 717
<i>Variation des primes non acquises</i>	<i>PRNV12 1°colonne</i>	- 5 222 584
Charges de prestations		- 166 002 274
<i>Prestations et frais payés</i>	<i>CHNV11 1°colonne</i>	- 179 626 360
<i>Charges des provisions pour prestations diverses</i>	<i>CHNV12,CHNV2,CHNV3,CHNV6 1°colonne</i>	13 624 086
<b>Solde de souscription</b>		<b>97 404 859</b>
Frais d'acquisition	<i>CHNV41,CHNV42</i>	- 30 261 665
Autres charges de gestion nettes	<i>CHNV43,PRNV2,CHNV5</i>	- 11 947 968
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>		<b>- 42 209 633</b>
Produits nets de placements	<i>PRNT3</i>	20 362 898
Participation aux résultats	<i>CHNV3</i>	- 589 988
<b>Solde financier</b>		<b>19 772 910</b>
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	<i>PRNV11 2°colonne</i>	- 81 160 523
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	<i>CHNV11 2°colonne</i>	27 700 434
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	<i>PRNV12,CHNV12 2°colonne</i>	- 11 792 946
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	<i>CHNV3 2°colonne</i>	- 15 301
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	<i>CHNV44</i>	16 797 728
<b>Solde de réassurance et/ou rétrocession</b>		<b>- 48 470 608</b>
<b>Résultat technique</b>		<b>26 497 528</b>
<b>Informations complémentaires</b>		
Provisions pour primes non acquises à la clôture		59 180 754
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture		53 958 170
Provisions pour sinistres à payer à la clôture		200 601 952
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture		207 920 494
Provisions mathématiques à la clôture		2 593 176
Provisions mathématiques à l'ouverture		1 970 990
Provisions pour risques en cours à la clôture		212 117
Provisions pour risques en cours à l'ouverture		-
Prévisions de recours à la clôture		10 180 353
Prévisions de recours à l'ouverture		8 076 150

# **Rapports des Commissaires Aux Comptes**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA  
SOCIETE « ASSURANCES MAGHREBIA SA »**

**64, Rue de Palestine. 1002 Tunis.**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Messieurs,

**I-Rapport sur l'audit des états financiers**

***Opinion***

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société ASSURANCES MAGHREBIA SA qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024 faisant apparaître un total de **532 840 806** Dinars, l'état de résultat faisant apparaître un bénéfice net de **28 361 902** Dinars, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie positive de fin de période de **3 121 124** Dinars, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la Loi en vigueur relative au système comptables des entreprises.

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Question clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

#### **- Evaluation des provisions techniques :**

##### *Risque identifié*

Les provisions techniques, figurant au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant de 257 467 944 DT, représentent le poste le plus important du passif au regard d'un total bilan de 532 840 806 DT.

Le calcul des provisions techniques relève d'une obligation légale et requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des taux de frais de gestion retenus.

Les méthodes d'estimation des provisions techniques sont précisées dans la note 4.2.2 aux états financiers.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

##### *Synthèses de nos réponses :*

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions techniques, nos travaux ont consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, principalement à :

- Apprécier la pertinence des méthodes de calculs utilisés pour l'estimation des provisions techniques et leur conformité au regard des normes comptables en vigueur et des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation ;
- Effectuer des procédures analytiques afin d'identifier et d'analyser toute variation inhabituelle et/ou inattendue significative ;
- Prendre connaissance et vérifier les travaux effectués par l'actuaire contrôleur ;
- Valider les cadrages comptabilité/gestion ;
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul ;
- Vérifier, par sondage, l'évaluation de la provision pour sinistres à payer selon notre évaluation du risque et compte tenu des dispositions de la circulaire du ministre des finances n° 258/2010 ;
- Mettre en œuvre des procédures visant à tester la fiabilité des données servant de base aux estimations ;
- Procéder à l'examen du dénouement des estimations comptables des exercices précédents afin d'apprécier la fiabilité du processus de détermination de ces estimations mis en œuvre par la direction.

- **Evaluation des placements :**

*Risque identifié*

Les placements figurent à l'actif du bilan pour un montant net de 366 844 531 DT au 31 décembre 2024.

La norme comptable tunisienne NCT31 dispose qu'à la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur valeur

comptable font l'objet de provision alors que les plus-values par rapport à cette valeur ne sont pas constatées. La valeur d'usage est déterminée sur la base de plusieurs facteurs et fait appel au jugement professionnel pour les hypothèses utilisées.

Les informations fournies par la Société au sujet de l'évaluation de ses placements sont présentées à la note 2.2 des états financiers.

Le poids de ces actifs dans le bilan et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduits à les considérer comme un point clé de l'audit.

*Synthèses de nos réponses :*

Nos travaux ont principalement consisté à :

- Apprécier les méthodologies retenues pour l'évaluation des placements au regard des normes comptables en vigueur et des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation ;
  - Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires ;
  - Réaliser des procédures analytiques sur les évolutions significatives de l'exercice ;
  - Procéder au rapprochement avec les rapports obtenus du gestionnaire d'actifs.
- **Evaluation des provisions pour dépréciation des créances sur assurés et intermédiaires d'assurance :**

*Risque identifié*

Les provisions pour dépréciation des créances sur assurés et sur intermédiaires d'assurance totalisent 45 297 440 DT au 31 décembre 2024. L'estimation de ces provisions requiert l'exercice du jugement de la direction pour la détermination de la base de provisionnement, tenant compte des modalités de calcul prévues par la décision du CGA n° 1/2021 en date du 1 décembre 2021 fixant la base et le méthode de calcul des provisions pour dépréciation sur les créances des assurés et des intermédiaires d'assurance.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'estimation de ces provisions constituait un point clé de l'audit.

*Synthèse de nos réponses :*

Nos travaux ont principalement consisté à :

- Contrôler le calcul de la provision pour dépréciation et sa conformité avec la méthodologie définie au niveau de la décision du CGA n° 1/2021 en date du 1 décembre 2021
- Procéder au rapprochement des créances comptables avec l'arriéré issu du système d'information

***Rapport du conseil d'administration***

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut

raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II-Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

### ***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur

***Respect de la réglementation relative au secteur des Assurances***

En outre, et en application des dispositions de la circulaire du ministre des finances n°258 du 2 octobre 2010, nous avons fait appel à un actuaire agréé pour la revue des provisions techniques et des conditions tarifaires. A l'issue de ses travaux, nous estimons que les provisions techniques sont correctement évaluées et suffisantes pour couvrir les engagements futurs de la société.

***Tunis, le 28 Avril 2025***

**P/F.M.B.Z KPMG TUNISIE**

**Emna RACHIKOU**

**P/Cabinet GS Audit & Advisory**

**Ghazi HANTOUS**

***SOCIETE « ASSURANCES MAGHREBIA SA »***

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX  
COMPTES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous les Conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la Conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

- Selon acte de vente enregistré le 26-12-2024, la société *ASSURANCES MAGHREBIA* a cédé à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* la totalité de l'immeuble dénommé « **COQUELICOT SARAGOSTI** » sis au coin de la rue d'Arabie Saoudite et Avenue de la liberté. Le prix de vente de l'immeuble a été fixé sur la base de la valeur de l'expertise judiciaire faite en janvier 2024 à la somme de **5 878 060 DT**.

- La société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* a donné en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA* un local situé à l'immeuble 12 sis à la Rue Nelson Mandela, Tunis à partir du 1<sup>er</sup> Décembre 2024. Cette location est consentie pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. En 2024, le loyer est fixé à **13 857 DT HT**.

## **B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

### ***B.1 Convention de sous-traitance conclue entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société CODWAY***

La Société *CODWAY* a confié en sous-traitance à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* la gestion des activités ci-dessous :

- la gestion des ressources humaines ;
- la gestion comptable et financière ;
- la gestion juridique.

En contrepartie de ces prestations, la Société *CODWAY* s'engage à régler à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* un montant forfaitaire annuel de 50.000 DT HT, sur présentation de facture.

Cette convention a pris effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.

### **B.2- Convention entre La Société ASSURANCES MAGHREBIA et La Société CODWAY**

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA* a conclu une convention d'assistance Système d'Information et Business Process Outsourcing avec sa filiale la Société *CODWAY* avec date d'effet du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ayant pour principal objet :

- Système d'Information ;
- Assistance et Développement Logiciel ;
- Audit Informatique ;
- Business Process Outsourcing (BPO).

En contrepartie de ces prestations, la Société *CODWAY* a facturé en 2024 à la société *ASSURANCES MAGHREBIA* un montant de 1 620 805 DT HT.

### **B.3 Contrat de location entre la société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la société *CODWAY***

La société *ASSURANCES MAGHREBIA* donne en location à la société *CODWAY* le 3<sup>ème</sup> étage de l'immeuble sis au 24 rue Royaume d'Arabie Saoudite, à usage de bureaux, pour une période commençant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024. Le loyer est fixé à 26 307 DT HT.

En plus, la société *ASSURANCES MAGHREBIA* donne en location à la société *CODWAY* le 4<sup>ème</sup> étage de l'immeuble résidence du Lac Bloc H sis à la rue du Lac Tanganyika, à usage de bureaux, pour une période commençant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024. Le loyer est fixé à 61 901 DT HT.

### **B.4- Contrat de location entre la société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE***

La société *ASSURANCES MAGHREBIA* donne en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* l'immeuble entier contigu à l'immeuble sis au 24 rue du Royaume d'Arabie Saoudite, 1002 Tunis à usage de bureaux, pour un an renouvelable commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et finissant le 31 décembre 2024. Le loyer au titre de 2024 est fixé à 245 516 DT HT.

La société *ASSURANCES MAGHREBIA* donne aussi en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* une partie du RDC de l'immeuble sis au 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite d'une surface totale de 250M<sup>2</sup>. Le loyer au titre de 2024 est fixé à 31 396 DT HT.

### **B.5- Convention de sous-traitance conclue entre la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE***

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* a confié en sous-traitance à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* la gestion des activités ci-dessous :

- la gestion des ressources humaines ;
- la comptabilité de la réassurance ;
- la gestion comptable et financière ;

- la gestion des prestations en matière juridique ;
- le contrôle de la conformité ;
- la gestion des risques ;
- l'audit interne ; et
- l'informatique.

En contrepartie de ces prestations, la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* s'engage à régler à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* un montant forfaitaire annuel de 120.000 DT HT, sur présentation de facture.

Cette convention a pris effet à partir du 3 janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.

#### **B.6- Convention de délégation de gestion de produits conclue entre la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE***

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA* a confié par délégation à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* la gestion des produits santé. Cette convention a pris effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.

A partir du 1<sup>er</sup> juin 2019, la société *ASSURANCES MAGHREBIA* propose d'intégrer de nouvelles dispositions à ladite convention :

- des travaux liés aux missions de contrôle interne ; et
- des travaux liés au marketing.

En contrepartie, la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* s'engage à régler à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* un montant forfaitaire annuel de 50.000 DT HT, sur présentation de facture.

#### **B.7- Convention entre La Société *ASSURANCES MAGHREBIA* et La Société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE***

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA* a confié à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* la gestion de son patrimoine immobilier. Ce contrat de gérance a pris effet à partir 1<sup>er</sup> juillet 1995 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie de ces prestations, la Société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* a facturé en 2024 à la société *ASSURANCES MAGHREBIA* la somme de 252 969 DT HT.

**B.8- Contrat de location entre la société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE***

La société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* donne en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA* trois locaux de l'immeuble sis à Sousse au 1, rue Salah Saad à usage de bureaux. Cette location est consentie pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. Le loyer est fixé à 38 502 DT HT.

**B.9- Convention entre la société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la société *UNION FINANCIERE HOLDING***

En vertu de l'accord du Conseil d'Administration en date du 29 juin 2018, la société *UNION FINANCIERE HOLDING* a facturé en 2024 à la société *ASSURANCES MAGHREBIA* la somme de 1 360 231 DT HT en contre partie des prestations servies en matière de conseils et d'assistances.

**C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et engagements de la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* envers ses dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

**1. Rémunération du Président du Conseil :**

La rémunération du président du conseil d'administration de la société est fixée par décision du conseil d'administration tenu le 31 Mai 2024. Cette rémunération annuelle est de 160.000 DT Brut.

**2. Rémunération du Directeur Général :**

La rémunération annuelle brute du Directeur Général de la société est fixée à 165.000 DT. Cette rémunération a été décidée par le Conseil d'Administration du 31 Mai 2024. D'autre part, le Directeur Général bénéficie d'une prime de performance sur objectifs et d'une assurance au titre de la retraite complémentaire, à la charge de la société.

**3. Rémunération du Directeur Général Adjoint :**

La rémunération annuelle brute du Directeur Général adjoint de la société est fixée à 150.000 DT. Cette rémunération a été décidée par le Conseil d'Administration du 31 Mai 2024. D'autre part, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une prime de performance sur objectifs et d'une assurance au titre de la retraite complémentaire, à la charge de la société.

**4. Rémunération des membres du Conseil d'Administration :**

Les jetons de présence sont fixés à 10 000 DT Brut par an et par administrateur.

**5. Rémunération des membres des autres comités :**

Le Conseil d'Administration s'appuie sur les travaux de trois comités spécialisés dans l'exécution de ses missions, à savoir :

1. Le Comité Permanent d'Audit : Il est constitué de trois membres. Les émoluments sont fixés à 7 500 DT Brut par an et par membre.
2. Le Comité de Gestion des Risques : Il est constitué de trois membres. Les émoluments sont fixés à 7 500 DT Brut par an et par membre.
3. Le Comité de nominations et de rémunérations : Il est constitué de trois membres. Les émoluments sont fixés à 7 500 DT Brut par an et par membre.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

*Tunis, le 28 Avril 2025*

**P/ F.M.B.Z-KPMG TUNISIE**

**Emna RACHIKOU**

**P/ Cabinet GS Audit & Advisory**

**Ghazi HANTOUS**

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS**

#### **ASSURANCES MAGHREBIA VIE**

**Siège Social** : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite – 1002 Tunis –

**La société ASSURANCES MAGHREBIA VIE** publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Mai 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mme Emna RACHIKOU (F.M.B.Z -KPMG TUNISIE).

**BILAN (exprimé en dinars )**

ACTIFS	NOTES	EXERCICE 2024				
		Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net 31/12/2024	Montant net 31/12/2023	
<b>AC1</b>	<b>ACTIFS INCORPORELS</b>	<b>3.1</b>				
AC11	Investissement de recherche et de developpement	3.1.1	42 585	42 585	-	-
AC12	Concessions, brevets, licences, marques	3.1.2	720 552	595 281	125 271	2 012
			<b>763 137</b>	<b>637 866</b>	<b>125 271</b>	<b>2 012</b>
<b>AC2</b>	<b>ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION</b>	<b>3.2</b>				
AC21	Installations techniques et machines	3.2.1	1 586 042	1 119 171	466 870	602 802
AC22	Autres installations, outillage et mobilier	3.2.2	350 816	221 726	129 090	94 711
AC23	Acomptes versés et immobilisation corporelles en cours		950	-	950	950
			<b>1 937 807</b>	<b>1 340 897</b>	<b>596 910</b>	<b>698 464</b>
<b>AC3</b>	<b>PLACEMENTS</b>	<b>3.3</b>				
AC31	<b>Terrains et constructions</b>					
AC311	Terrains et constructions d'exploitation	3.3.1	9 911 502	142 519	9 768 983	3 556 948
AC312	Terrains et constructions hors exploitation	3.3.2	21 125 466	1 642 709	19 482 757	18 930 494
AC33	<b>Autres placements financiers</b>					
AC331	Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	3.3.3	133 032 396	5 962 100	127 070 295	105 113 121
AC332	Obligations et autres titres à revenu fixe	3.3.4	485 049 508	1 472 399	483 577 109	446 257 555
AC334	Autres prêts	3.3.5	3 601 113	-	3 601 113	2 633 585
AC34	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédant	3.3.6	1 421 493	-	1 421 493	1 716 700
	<b>Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte</b>					
AC4		3.3.7	14 291 672	-	14 291 672	13 024 137
			<b>668 433 150</b>	<b>9 219 727</b>	<b>659 213 423</b>	<b>591 232 539</b>
	<b>PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>					
AC5		3.4				
AC520	Provisions d'assurances vie	3.4.1	14 363 238	-	14 363 238	12 531 130
AC530	Provision pour sinistres vie	3.4.2	10 737 396	-	10 737 396	11 971 606
			<b>25 100 634</b>	<b>-</b>	<b>25 100 634</b>	<b>24 502 736</b>
AC6	<b>CRÉANCES</b>	<b>3.5</b>				
AC61	<b>Créances nées d'opérations d'assurances directe</b>					
AC611	Primes acquises et non émises	3.5.1	152 355	-	152 355	106 431
AC612	Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	3.5.2	9 574 564	1 518 350	8 056 214	6 367 434
AC62	<b>Créances nées d'opérations de réassurance</b>	3.5.3	12 762 870	-	12 762 870	6 943 130
AC63	<b>Autres créances</b>					
AC631	Personnel	3.5.4	83 865	-	83 865	45 622
AC632	Etat,organismes de sécurité sociale,collectivités publiques	3.5.5	14 844 266	-	14 844 266	10 627 042
AC633	Débiteurs divers	3.5.6	5 361 092	-	5 361 092	5 958 648
			<b>42 779 012</b>	<b>1 518 350</b>	<b>41 260 662</b>	<b>30 048 308</b>
AC7	<b>AUTRES ÉLEMENTS D'ACTIF</b>	<b>3.6</b>				
AC71	<b>Avoirs en banques, CCP chèques et caisse</b>	3.6.1	5 756 507	1 464 113	4 292 394	12 389 296
AC72	<b>Charges reportées</b>					
AC722	Autres charges à répartir	3.6.2	216 454		216 454	324 681
AC73	<b>Comptes de régularisation Actif</b>					
AC731	Intérêts et loyers acquis non échus	3.6.3	23 481 258	118 271	23 362 987	20 843 558
AC733	Autres comptes de régularisation	3.6.4	9 176 002	-	9 176 002	7 145 330
			<b>38 630 221</b>	<b>1 582 383</b>	<b>37 047 838</b>	<b>40 702 865</b>
	<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>777 643 961</b>	<b>14 299 224</b>	<b>763 344 738</b>	<b>687 186 924</b>

## BILAN (exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		Notes	31/12/2024	31/12/2023
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>		<b>4.1</b>		
CP1	Capital social		25 000 000	25 000 000
CP2	Réserves et primes liées au capital		78 202 353	68 386 727
CP4	Autres capitaux propres		14 832 808	14 832 808
CP5	Résultats reportés		3 283	2 420
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			<b>118 038 443</b>	<b>108 221 955</b>
CP6	Résultat de l'exercice		20 180 473	17 835 863
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>			<b>138 218 916</b>	<b>126 057 818</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>		<b>4.2</b>		
PA2	<b>Provisions pour autres risques et charges</b>	<b>4.2.1</b>		
PA23	Autres provisions	4.2.1.1	39 140	40 981
			<b>39 140</b>	<b>40 981</b>
PA3	<b>Provisions techniques brutes</b>	<b>4.2.2</b>		
PA320	Provisions d'assurance vie	4.2.2.1	514 645 713	453 909 610
PA330	Provisions pour sinistres	4.2.2.2	40 364 831	42 944 417
PA340	Provisions pour participations aux bénéfices et ris	4.2.2.3	13 598 562	12 958 197
PA360	Provisions pour égalisation	4.2.2.4	2 061 799	2 472 872
PA4	<b>Provisions pour contrats en unités de comptes</b>	<b>4.2.2.5</b>	14 291 671	13 024 136
			<b>584 962 575</b>	<b>525 309 233</b>
PA5	<b>Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires</b>	<b>4.2.3</b>	<b>25 025 330</b>	<b>24 412 982</b>
PA6	<b>Autres dettes</b>	<b>4.2.4</b>		
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4.2.4.1	3 398 223	3 854 047
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	4.2.4.2	6 670 852	2 614 819
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	4.2.4.3	84 474	75 211
PA632	Personnel	4.2.4.4	1 540 876	1 444 022
PA633	Etat,organismes de sécurité sociale, collectivités pu	4.2.4.5	1 227 192	1 433 991
PA634	Créditeurs divers	4.2.4.6	1 960 813	1 782 229
			<b>14 882 429</b>	<b>11 204 319</b>
PA7	<b>Autres passifs</b>	<b>4.2.5</b>		
PA71	Comptes de régularisation passif	4.2.5.1	216 347	161 591
			<b>216 347</b>	<b>161 591</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>			<b>625 125 822</b>	<b>561 129 106</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			<b>763 344 738</b>	<b>687 186 924</b>

**ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE ( exprimé en dinars )**

	Notes	OPÉRATIONS BRUTES 31/12/2024	CESSIONS ET RÉTROCESSIONS 31/12/2024	OPÉRATIONS NETTES 31/12/2024	OPÉRATIONS NETTES 31/12/2023
PRV1	<b>Primes</b>	<b>128 371 243</b>	- <b>11 667 449</b>	<b>116 703 793</b>	<b>100 231 239</b>
PRV11	Primes émises	128 371 243	- 11 667 449	116 703 793	100 231 239
PRV2	<b>Produits des placements</b>	<b>52 827 417</b>		<b>52 827 417</b>	<b>45 431 266</b>
PRV21	Revenus des placements	37 582 682		37 582 682	34 301 472
PRV22	Autres produits de placements	11 120 749		11 120 749	8 402 900
PRV23	Reprises de corrections de valeurs sur placements	1 720 980		1 720 980	216 119
PRV24	Profits provenant de la réalisation des placements	2 403 006		2 403 006	2 510 775
PRV3	<b>Plus values non réalisées sur placements</b>	<b>1 218 947</b>		<b>1 218 947</b>	<b>519 949</b>
PRV4	<b>Autres produits techniques</b>	-		-	<b>781</b>
CHV1	<b>Charges de sinistres</b>	- <b>60 981 858</b>	<b>6 874 485</b>	- <b>54 107 373</b>	- <b>41 480 875</b>
CHV11	Montants payés	- 63 561 444	8 108 694	- 55 452 750	- 38 652 130
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	- 2 579 586	- 1 234 210	- 1 345 376	- 2 828 745
CHV2	<b>Variation des autres provisions techniques</b>	- <b>62 232 928</b>	<b>1 832 108</b>	- <b>60 400 821</b>	- <b>57 629 904</b>
CHV21	Provisions d'assurances vie	- 60 736 102	1 832 108	- 58 903 995	- 55 418 389
CHV22	Autres provisions techniques	- 229 291		- 229 291	- 1 480 019
CHV23	Provisions sur contrats en unités de comptes	- 1 267 535		- 1 267 535	- 731 496
CHV3	<b>Participation aux bénéfices et ristournes</b>	-	<b>258 125</b>	<b>258 125</b>	<b>246 913</b>
CHV4	<b>Frais d'exploitation</b>	- <b>21 600 786</b>	<b>59 488</b>	- <b>21 541 298</b>	- <b>20 265 192</b>
CHV41	Frais d'acquisition	- 15 520 400		- 15 520 400	- 15 020 548
CHV43	Frais d'administration	- 6 080 386		- 6 080 386	- 5 337 058
CHV44	Commissions reçues des réassureurs		59 488	59 488	92 414
CHV5	<b>Autres charges techniques</b>	- <b>1 426 889</b>		- <b>1 426 889</b>	- <b>641 941</b>
CHV9	<b>Charges de Placements</b>	- <b>8 568 816</b>		- <b>8 568 816</b>	- <b>4 103 082</b>
CHV91	Charges de gestion des placements y compris les charges d'	- 2 446 489		- 2 446 489	- 2 251 748
CHV92	Correction de valeurs sur placements	- 5 432 758		- 5 432 758	- 1 819 742
CHV93	Pertes provenant de la réalisation des placements	- 689 570		- 689 570	- 31 592
CHV72	<b>Produits des placements alloués, transférés à l'</b>	- <b>7 431 307</b>		- <b>7 431 307</b>	- <b>7 059 821</b>
RTV	<b>Sous total : Résultat technique</b>	<b>20 175 022</b>	- <b>2 643 244</b>	<b>17 531 778</b>	<b>15 249 332</b>

## ETAT DE RÉSULTAT (exprimé en dinars)

		Notes	31/12/2024	31/12/2023
<i>RTV</i>	Résultat technique de l'assurance et de la réassurance vie		17 531 778	15 249 332
<i>PRNT3</i>	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat t		7 431 307	7 059 821
<i>PRNT2</i>	Autres produits non techniques	6.1	58 148	51 000
<i>CHNT3</i>	Autres charges non techniques	6.2	- 121 546	- 98 307
	Résultat provenant des activités ordinaires avant impôts		24 899 687	22 261 847
<i>CHNT4</i>	Impôts sur le résultat	6.3	- 3 495 714	- 3 278 506
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		21 403 973	18 983 340
	Eléments extraordinaires		- 1 223 500	- 1 147 477
	Résultat net de l'exercice		20 180 473	17 835 863

**État de flux de Trésorerie (exprimé en dinars)**

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements des primes reçues des assurés		110 935 999	87 409 275
Sommes versées pour paiement des sinistres	-	54 674 841	36 954 737
Encaissements des primes reçues (acceptations)		881 195	3 000 000
Décaissements de primes sur les cessions	-	997 354	2 872 840
Commissions versées aux intermédiaires	-	4 426 889	4 156 509
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-	8 065 675	7 679 406
Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers	-	127 201 056	152 885 611
Encaissements liés à la cession de placements financiers		92 794 058	88 074 421
Remboursements de prêts		1 306 822	939 663
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-	6 387 651	5 272 498
Produits financiers reçus		8 587 357	7 685 884
Autres mouvements		11 728	71 219
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>	<b>7.1</b>	<b>12 763 693</b>	<b>- 22 783 576</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immo. corporelles et incorporelles	-	87 031	238 139
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-	6 083 852	-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>7.2</b>	<b>- 6 170 884</b>	<b>- 238 139</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions	-	8 136 588	7 337 721
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>7.3</b>	<b>- 8 136 588</b>	<b>- 7 337 721</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>- 1 543 778</b>	<b>- 30 359 437</b>
Trésorerie au début de l'exercice		<b>3 246 078</b>	<b>33 605 515</b>
Trésorerie à la clôture de l'exercice		<b>1 702 300</b>	<b>3 246 078</b>

## **Annexe 6**

### **TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES AU 31/12/2024**

(chiffres arrondis en dinars)

	<b>Au 31/12/2024</b>	<b>Au 31/12/2023</b>
<b><u>Engagements reçus</u></b>		
Cautions reçues	0	0
Cautions agents généraux	0	0
TOTAL	<b>0</b>	<b>0</b>
<b><u>Engagements données</u></b>		
Cautions données	0	0
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0
TOTAL	<b>0</b>	<b>0</b>

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS

## ARRETES AU 31/12/2024

En application des dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux entreprises d'assurances et de réassurances, les notes aux états financiers des **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** se présentent comme suit :

### Note 1 : Présentation de la société

Fondée en 2009, **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** est un acteur de référence en matière d'assurance vie sur le marché Tunisien avec une expertise confirmée.

Forme juridique :	Société anonyme
Capital social :	25 000 000 DT
Siège social :	24 Rue d'Arabie Saoudite Tunis Belvédère
Président du conseil d'administration :	Monsieur Mohamed Nabil ESSASSI
Directeur Général :	Monsieur Sébastien SANCHEZ
Commissaire aux comptes :	Cabinet FMBZ KPMG Tunisie

### Faits marquants de l'exercice :

- Au 31 décembre 2024, la compagnie a réalisé un chiffre d'affaires de **129 966 861 DT** contre 113 301 431 DT au 31 décembre 2023, soit une progression de **14,71%**.
- Le montant total des règlements des sinistres et des capitaux échus au 31 décembre 2024 s'élève à **25 647 869 DT** contre 18 707 698 DT en 2023 enregistrant une hausse de **37,10%**.
- Au 31 décembre 2024, les provisions techniques de la compagnie, se sont renforcées de **59 653 342 DT**, pour s'établir à **584 962 575 DT** contre 525 309 233 DT une année auparavant enregistrant ainsi une augmentation de **11,36%**.
- Les produits financiers nets ont atteint **44 258 600 DT** au 31 décembre 2024 contre 41 328 184 DT une année auparavant, soit une augmentation de **7,09%**.

- Le résultat technique de la compagnie enregistre une augmentation de **14,97%** au 31 décembre 2024, pour s'établir à **17 531 778 DT** contre 15 249 332 DT l'année précédente.
- Le résultat net de la compagnie enregistre une augmentation de **13,15%** au 31 décembre 2024, pour s'établir à **20 180 473 DT** contre 17 835 863 DT l'année précédente.

## **Note 2 : Principes et méthodes comptables adoptés**

Les états financiers annuels relatifs à la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :

- Norme comptable n°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

### **Note 2-1 : Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations acquises par l'entreprise sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties selon la méthode linéaire par application des taux suivants :

Logiciels	<b>33%</b>
Agencements, Aménagements et Installations	<b>10%</b>
Matériel de Transport	<b>20%</b>
Matériel informatique	<b>15%</b>
Equipements de bureau	<b>10%</b>

### **Note 2-2 : Placements Immobiliers et Placements Financiers**

Les placements acquis par la société « ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA » sont comptabilisés conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurances.

La répartition des produits des placements nets de charges aux différentes catégories est effectuée conformément à la NCT 26.

A la date de clôture, l'évaluation des placements se fait à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût d'entrée font l'objet de provision, les plus-values ne sont pas constatées.

#### **Note 2-2-1 : Placements Immobiliers**

Les placements immobiliers sont inscrits à l'actif du bilan pour leur prix d'acquisition et sont amortis selon le mode linéaire au taux de 2,5%.

L'évaluation à la clôture des placements immobiliers se fait conformément à la NCT 31 soit à la valeur historique. Les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet de provision. Les plus-values par rapport à cette valeur ne sont pas constatées.

Les parts dans les sociétés civiles immobilières sont évaluées à leurs valeurs d'usage, les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet d'une provision et les plus-values dégagées ne sont pas constatées.

Le taux d'amortissement des constructions admis fiscalement est de 5%.

Conformément au paragraphe 19 de la NCT 31, les placements immobiliers (immeubles d'exploitation et hors exploitation) font l'objet d'un amortissement selon les règles définies dans la NCT 05. La dotation aux amortissements de chaque exercice est constatée en charges.

#### **Note 2-2-2 : Placements financiers**

Les placements financiers sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage (valeur de marché, actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise).

Les moins-values par rapport au coût d'entrée font l'objet de provision. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

### **Note 2-3 : Provisions techniques**

Le code des assurances édicte au niveau de son article 59 que les entreprises d'assurances doivent inscrire au passif et représenter à l'actif de leur bilan les provisions techniques suffisantes pour le règlement intégral de leurs engagements vis-à-vis des assurés ou bénéficiaires de contrats.

L'activité d'assurance est régie par :

- Le Code des Assurances tel que promulgué par la loi n° 92-24 du 9 mars 1992 et les textes la complétant,
- Les normes comptables générales et les normes comptables relatives au secteur d'assurance notamment la Norme comptable n°29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance,
- L'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leurs représentations,
- L'arrêté du Ministre des Finances du 6 juin 2011 modifiant l'arrêté du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leurs représentations,
- L'arrêté du ministre des finances du 5 janvier 2009, modifiant l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques des entreprises d'assurances et les conditions de leur représentation.

La liste des provisions techniques est la suivante :

- ✓ Provisions mathématiques,
- ✓ Provisions pour frais de gestion,
- ✓ Provision pour participation aux bénéfices et ristournes,
- ✓ Provision pour sinistres à payer,
- ✓ Provision d'égalisation,
- ✓ Provisions des contrats en unités de compte.

**Provisions mathématiques :** Les provisions mathématiques représentent la dette probable de l'assureur vis à vis de ses assurés. Il s'agit de la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

**Méthodologie Assurances Maghreb Vie :**

Les provisions mathématiques sont égales à la valeur actuarielle estimée des engagements y compris les participations aux bénéfices déjà allouées et déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures. Elles sont calculées contrat par contrat conformément aux notes techniques certifiées et aux engagements contractuels.

Le calcul des provisions mathématiques fait l'objet d'un premier contrôle par les actuaires internes d'assurances Maghreb Vie et d'une validation par un actuaire indépendant.

**Provisions pour frais de gestion :** Les provisions pour frais de gestion sont constituées pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur les produits financiers attendus.

**Méthodologie Assurances Maghreb Vie :**

Les provisions pour frais de gestion sont calculées pour chaque type de produit et correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais, internes et externes, qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

Les provisions pour frais de gestion sont évaluées par les actuaires internes d'assurances Maghreb Vie et font l'objet d'une validation par un actuaire indépendant.

**Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes :** Il s'agit des montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous forme de participation aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités.

Les ristournes correspondent au remboursement à l'assuré d'une partie de la prime qu'il a versée. Il peut s'agir notamment des remboursements effectués pour la modification ou la suspension volontaire des garanties du contrat.

**Méthodologie Assurances Maghreb Vie :**

Les provisions pour participation aux bénéfices correspondent aux montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous forme de participation aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités. Elles sont évaluées lors de chaque arrêté comptable selon les clauses contractuelles.

Les provisions pour participation aux bénéficiaires sont évaluées par les actuaires internes d'assurances Maghreb Vie et font l'objet d'une validation par un actuaire indépendant.

**Provisions pour sinistres à payer :** Les provisions pour sinistres à payer représentent la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivés à échéances déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

Lors de chaque arrêté de comptes, les entreprises d'assurance doivent inscrire dans les provisions pour sinistres à payer le montant correspondant aux sinistres survenus mais non encore réglés aux bénéficiaires des contrats. Ce montant doit être majoré des frais de règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques d'assurance vie relatives aux contrats concernés doivent être exclues des provisions mathématiques d'assurance vie.

#### **Méthodologie Assurances Maghreb Vie :**

Les provisions pour sinistres à payer comprennent :

- Une provision pour les sinistres déclarés et non encore payés,
- Une provision pour les sinistres survenus non encore déclarés (tardifs),

La provision pour sinistres déclarés et non encore payés à la date d'inventaire est évaluée dossier par dossier sur la base des déclarations, clauses et garanties contractuelles.

La provision pour sinistres survenus non encore déclarés est évaluée selon des méthodes statistiques.

Ces provisions sont majorées, par application d'un taux, pour tenir compte des frais de gestion des sinistres.

Les provisions pour sinistres déclarés sont arrêtées par les services techniques dossier par dossier et font l'objet d'un contrôle par les actuaires internes d'assurances Maghreb Vie et d'une validation par un actuaire indépendant.

Les provisions pour sinistres tardifs sont évaluées par les actuaires internes d'assurances Maghreb Vie et font l'objet d'une validation par un actuaire indépendant.

**Provisions d'égalisation :** Il s'agit des montants provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

### **Méthodologie Assurances Maghreb Vie :**

Ces provisions sont constituées pour couvrir la fluctuation de la sinistralité future de la catégorie Décès et évaluées sur la base de méthodes statistiques qui tiennent compte de l'historique de la sinistralité.

La provision d'égalisation est évaluée par les actuaires internes d'assurances Maghreb Vie et fait l'objet d'une validation par un actuaire indépendant.

**Provisions des contrats en unités de compte :** Les provisions des contrats en unités de compte représentent l'engagement de l'entreprise d'assurance envers les assurés qui ont souscrit des contrats pour lesquels la garantie est exprimée en fonction d'un support constitué de titres et d'actions.

### **Méthodologie Assurances Maghreb Vie :**

Les provisions des contrats en unités de compte correspondent pour chaque contrat d'assurance au nombre d'unités détenues dans chaque support d'investissement multiplié par la valeur liquidative du support correspondant.

Les provisions pour unité de compte font l'objet d'un contrôle par les actuaires internes d'assurances Maghreb Vie et d'une validation par un actuaire indépendant.

### **Note 2-4 : Sinistres et provisions sur sinistres**

- Les sinistres et les provisions sur sinistres conformément aux dispositions du paragraphe 35 de la NC30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Année d'inventaire 2024	Exercice de survénance						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Règlements cumulés	17 012 056	19 409 518	27 555 176	34 927 510	41 843 569	40 170 683	53 771 973
Provision pour sinistre à payer	1 157 769	2 240 682	3 537 999	5 214 093	3 786 721	6 020 089	12 884 324
Primes nettes	58 489 464	66 144 458	77 268 613	91 754 145	103 333 424	111 592 669	128 247 619
% sinistres / primes nettes	31%	33%	40%	44%	44%	41%	52%

- La différence entre d'une part, le montant des provisions pour sinistres à payer inscrites au bilan d'ouverture, relatives aux sinistres survenus au cours des exercices antérieurs et restant à régler, et d'autre part, le montant total des prestations payées au cours de l'exercice au titre des sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs et des provisions pour sinistres inscrites au bilan de clôture au titre de ces mêmes sinistres et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 82 de la NC26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

	Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture de l'exercice 2024	Prestations payées au cours de l'exercice 2024 au titre des sinistres survenus au cours des exercices antérieurs	Provisions pour sinistres à payer à la clôture de l'exercice 2024 au titre des sinistres survenus au cours des exercices antérieurs
Montant	42 944 417	7 648 684	27 480 507

- Détail de la provision pour sinistres à payer vie pour les sinistres dont le montant ou l'évaluation sont définitivement connus et pour lesquels il ne demeure que le mouvement de trésorerie à générer et ce, conformément aux dispositions paragraphe 49 de la NC29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

Intitulé	Décès	Mixte	Capitalisation	Unités Cpte	Acceptation Vie	Somme
Provisions pour sinistres à payer à la clôture de l'exercice 2024 pour les sinistres dont le montant ou l'évaluation sont définitivement connus			658 496		2 000	<b>660 496</b>

### Note 2-5 : Conversion des éléments monétaires

Les éléments du bilan en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération avec une actualisation à la date de clôture.

### Note 2-6 : Affectation des charges par destination

Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances, les charges engagées par la société sont présentées dans l'état de résultat par destination.

Les destinations sont :

- ✓ Les frais de gestion de sinistres,
- ✓ Les frais d'acquisition,
- ✓ Les frais d'administration,
- ✓ Les charges de gestion des placements, et
- ✓ Les autres charges techniques.

La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination est réalisée à l'aide des clés de répartition qui sont fondées sur des critères quantitatifs objectifs appropriés et contrôlable, directement liées à la nature des charges.

La compagnie Assurances MAGHREBIA VIE a fait appel à un cabinet externe afin de l'assister dans la revue et la mise à jour des clés de répartition permettant le déversement des charges par nature (classe 9) vers les charges par destinations (classe 6) ainsi que dans la revue et la mise à

jour des clés analytiques permettant la répartition des charges de la classe 9 entre les catégories d'assurance pour les besoins de préparation de l'état B1.

La revue et la mise à jour des clés de déversement et des clés analytiques a permis à la compagnie :

- ✓ D'obtenir une visibilité sur la répartition des coûts par nature en coût par destination et de disposer d'une traçabilité de cette répartition.
- ✓ De dégager, d'une manière plus précise, la performance de chaque branche d'assurance.
- ✓ D'établir une politique tarifaire adéquate en estimant les coûts d'une manière fiable.

### Affectation de la masse salariale

La clé de déversement de la section masse salariale correspond au rapport entre la somme de la charge salariale allouée à une destination donnée et le total de la charge salariale. Elle se présente comme suit :

Destination	%
Frais d'administration	49,41 %
Frais d'acquisition des contrats	24,48 %
Frais de gestion des sinistres	18,85 %
Frais de gestion des placements	1,87 %
Autres charges techniques	5,39 %
<b>Total</b>	<b>100%</b>

### Ventilation de la charge de personnel

Charges de personnel:	31/12/2024	Part%	31/12/2023	Part%
<b>Salaires</b>	5 206 859	73,94%	5 044 893	76,52%
<b>Charges sociales</b>	926 564	13,16%	871 267	13,22%
<b>Autres</b>	908 651	12,90%	676 382	10,26%
<b>Total</b>	<b>7 042 074</b>	<b>100,00%</b>	<b>6 592 541</b>	<b>100,00%</b>

La répartition de l'effectif employé par catégorie de salariés est comme suit :

Catégorie	nombre
<b>Cadres de Direction</b>	19
<b>Cadres Supérieurs</b>	40
<b>Personnel d'encadrement</b>	12
<b>Agents d'exécution</b>	2
<b>Autres</b>	3
<b>Total</b>	<b>76</b>

## **Note 2-7 : Note sur les parties liées**

### **Note 2-7-1 : Nature de la relation entre la société Assurances Maghrebria Vie et les autres parties liées**

La société Assurances Maghrebria Vie est une société dépendante du groupe MAGHREBIA. En effet, le périmètre de consolidation du groupe MAGHREBIA est comme suit :

La Société mère : Assurances Maghrebria S.A.

Les sociétés dépendantes du Groupe : Assurances Maghrebria Vie S.A, Assurances Maghrebria Immobilière S.A, Maghrebria Financière Sicar S.A et Codway S.A.

La Société ASSURANCES MAGHREBIA S.A détient :

- 56 % du capital de la Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A,
- 58,70 % du capital de la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A,
- 82,37 % du capital de la Société MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A et
- 85,25% du capital de la société CODWAY S.A.

La Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE détient :

- 17,63 % du capital de la Société MAGHREBIA FINANCIERE SICAR,
- 14,75% du capital de la société CODWAY et
- 44% de la société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE SA.

### **Note 2-7-2 : Politique de fixation des montants de transactions entre les parties liées**

Pour la fixation des montants de transactions communes, la société se réfère au prix de marché appliqué dans les mêmes conditions économiques.

### **Note 2-7-3 : Conventions conclus entre la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA et les parties liées**

#### **Note 2-7-3-1 Conventions conclus entre la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA et la société ASSURANCES MAGHREBIA SA**

Note 2-7-3-1-1 Convention de sous-traitance conclue entre ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA et ASSURANCES MAGHREBIA SA

La société ASSURANCES MAGHREBIA VIE a confié, en sous-traitance, à la société ASSURANCES MAGHREBIA la gestion des activités ci-dessous :

- ✓ La gestion des ressources humaines ;
- ✓ La comptabilité de la réassurance ;
- ✓ La gestion comptable et financière ;
- ✓ La gestion des prestations en matière juridique ;
- ✓ Le contrôle de la conformité ;
- ✓ La gestion des risques ;
- ✓ L'audit interne ; et
- ✓ L'informatique.

Cette convention a pris effet à partir du 03 janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

En contrepartie de ces prestations, **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** s'engage à régler à **ASSURANCES MAGHREBIA** à la fin de chaque exercice un montant forfaitaire annuel de **120 000 DT** hors taxes, sur présentation de facture.

Note 2-7-3-1-2 Convention de délégation de gestion de produits conclue entre Assurances Maghrebias Vie SA et Assurances Maghrebias SA

La Société **ASSURANCES MAGHREBIA** a confié par délégation à la Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** la gestion des produits santé. Cette convention a pris effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

En 2019, la société **ASSURANCES MAGHREBIA** propose d'intégrer de nouvelles dispositions à ladite convention :

- ✓ Des travaux liés aux missions de contrôle interne ; et
- ✓ Des travaux liés au marketing.

L'avenant est entré en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> juin 2019.

En contrepartie, la Société **ASSURANCES MAGHREBIA** s'engage à régler à la Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** un montant forfaitaire annuel de **50.000 DT HT**, sur présentation de facture.

Note 2-7-3-1-3 Contrats de location entre Assurances Maghrebias Vie SA et Assurances Maghrebias SA

La société **ASSURANCES MAGHREBIA** donne en location à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** l'immeuble entier contigu à l'immeuble sis au 24 rue du Royaume d'Arabie Saoudite, 1002

Tunis à usage de bureaux, pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour la même durée. Le loyer au **31-12-2024** est fixé à **245 516 DT HT**.

La société **ASSURANCES MAGHREBIA** donne aussi en location à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** une partie du RDC de l'immeuble sis au 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite d'une surface totale de 250M<sup>2</sup>. Le loyer au **31-12-2024** est fixé à **31 396 DT HT**.

Note 2-7-3-1-4 Contrat de vente entre la société Assurances Maghrebias Vie SA et la société Assurances Maghrebias SA

Selon acte de vente enregistré le 26-12-2024, la société **ASSURANCES MAGHREBIA** a cédé à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** la totalité de l'immeuble dénommé « **COQUELICOT SARAGOSTI** » sis au coin de la rue d'Arabie Saoudite et Avenue de la liberté. Le prix de vente de l'immeuble a été fixé sur la base de la valeur de l'expertise judiciaire faite en janvier 2024 à la somme de **5 878 060 DT**.

**Note 2-7-3-2 Conventions conclus entre la société Assurances Maghrebias Vie SA et la société Assurances Maghrebias Immobiliere SA**

Note 2-7-3-2-1 Contrat de location entre Assurances Maghrebias Vie SA et Assurances Maghrebias Immobiliere SA

La société **ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE** donne en location à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** le local de l'immeuble sis à Sousse au 1, rue Salah SAAD à usage de bureaux. Cette location est consentie pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. Au **31-12-2024**, le loyer est fixé à **38 163 DT HT**.

Note 2-7-3-2-2 Convention de gestion du patrimoine immobilier entre la Société Assurances Maghrebias Vie SA et la Société Assurances Maghrebias Immobiliere SA

La Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** a confié à la Société **ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE** la gestion de son patrimoine immobilier. Ce contrat de gérance a pris effet à partir du 1 janvier 2010 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie de ces prestations, la Société **ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE** a facturé au **31-12-2024** à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** la somme de **106 326 DT HT**.

### **Note 2-7-3-3 Conventions conclus entre la société Assurances Maghrebria Vie SA et la société Codway SA**

Note 2-7-3-3-1 Convention d'assistance conclue entre la Société Assurances Maghrebria Vie SA et la Société Codway SA

La Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** a conclu une convention Assistance Système d'Information et Business Process Outsourcing avec la Société **CODWAY** avec date d'effet du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ayant pour principal objet :

- ✓ Système d'Information ;
- ✓ Assistance et Développement Logiciel ;
- ✓ Audit Informatique ;
- ✓ Business Process Outsourcing (BPO).

Au **31-12-2024**, en contrepartie de ces prestations, la Société **CODWAY** a facturé à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** un montant de **380 234 DT HT**.

### **Note 2-7-3-4 Conventions conclus entre la société Assurances Maghrebria Vie SA et la société l'Union Financière Holding SA**

En vertu de l'accord du Conseil d'Administration en date du 29 juin 2018, la société **UNION FINANCIERE HOLDING** a facturé en 2024 à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** la somme de **649 834 DT HT** en contre partie des prestations servies en matière de conseils et d'assistances.

## Note 3 : Les actifs

### 3-1 : Les actifs incorporels

#### 3.1.1- Investissement de recherche et de développement

Présentant au 31-12-2024 un solde net de **0 DT**. Cette rubrique englobe le montant des conceptions et développement.

Désignation	31/12/2024			31/12/2023	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Conception et developpement	42 585	42 585	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>42 585</b>	<b>42 585</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	

#### 3.1.2- Concessions, brevets, licences, marques

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde net de **125 271 DT**.

Désignation	31/12/2024			31/12/2023	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Logiciel	720 552	595 281	125 271	2 012	123 259	6125,27%
<b>Total</b>	<b>720 552</b>	<b>595 281</b>	<b>125 271</b>	<b>2 012</b>	<b>123 259</b>	<b>6125,27%</b>

### 3-2 : Les actifs corporels d'exploitation

#### 3.2.1-Installations techniques et machines

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde net de **466 870 DT**.

Désignation	31/12/2024			31/12/2023	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Aménagements Agencements et Installations	646 781	464 595	182 186	236 660	54 474	-23,02%
Matériels de transport	464 524	317 320	147 204	228 626	81 421	-35,61%
Matériels informatique	474 736	337 256	137 480	137 517	37	-0,03%
<b>Total</b>	<b>1 586 042</b>	<b>1 119 171</b>	<b>466 870</b>	<b>602 802</b>	<b>135 932</b>	<b>-22,55%</b>

#### 3.2.2-Autres installations, outillage et mobilier

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde net de **129 090DT**.

Désignation	31/12/2024			31/12/2023	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Equipements de bureaux	276 703	186 410	90 293	80 386	9 906	12,32%
Autres immobilisations	74 113	35 315	38 798	14 325	24 473	170,84%
<b>Total</b>	<b>350 816</b>	<b>221 726</b>	<b>129 090</b>	<b>94 711</b>	<b>34 379</b>	<b>36,30%</b>

### 3-3 : Placements

La défalcation des placements admis en représentation des provisions techniques au 31-12-2024 est comme suit :

Actifs admis en représentation des provisions techniques au 31-12-2024						
Désignation des actifs	Coût d'entrée au bilan	Provisions pour dépréciation	Amortissement	Valeur nette au bilan	Valeur retenue en représentation	Valeur non retenue en représentation
Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie	223 024 508	1 472 399	0	221 552 109	221 552 109	0
Emprunts obligataires	111 525 000	0	0	111 525 000	111 525 000	0
Placements immobiliers	31 036 968	0	1 785 228	29 251 740	28 313 720	938 020
Actions de sociétés cotées en bourse	45 008 329	4 156 162	0	40 852 167	40 852 167	0
Parts et actions dans les OPCVM	25 559 048	1 306 361	0	24 252 687	23 032 826	1 219 861
Parts dans les SICAR	970 041	0	0	970 041	970 041	0
Actions et titres non cotées	61 494 977	499 577	0	60 995 401	43 425 671	17 569 729
Autres placements	150 500 000	0	0	150 500 000	150 500 000	0
Avances sur contrats vie	2 794 775	0	0	2 794 775	2 794 775	0
Actifs représentatifs des contrats en unités de comptes	14 291 672	0	0	14 291 672	14 291 672	0
<b>Total</b>	<b>666 205 317</b>	<b>7 434 499</b>	<b>1 785 228</b>	<b>656 985 590</b>	<b>637 257 980</b>	<b>19 727 610</b>

#### 3-3-1 : Terrains et constructions d'exploitation

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde net de **9 768 983 DT**.

Désignation	31/12/2024			31/12/2023	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Terrains d'exploitation	4 262 998	-	4 262 998	3 005 698	1 257 300	41,83%
Constructions d'exploitation	5 648 504	142 519	5 505 985	551 250	4 954 735	898,82%
<b>Total</b>	<b>9 911 502</b>	<b>142 519</b>	<b>9 768 983</b>	<b>3 556 948</b>	<b>6 212 035</b>	<b>174,65%</b>

La société MAGHREBIA VIE a acquis auprès de la société Assurances MAGHREBIA la totalité de l'immeuble sis au coin de la rue d'Arabie Saoudite et avenue de la liberté. Le prix de vente de l'immeuble a été fixé à la somme de **5 878 060 DT**.

### 3-3-2 : Terrains et constructions hors exploitation

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde net de **19 482 757 DT**.

Désignation	31/12/2024			31/12/2023	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Terrains hors exploitation	10 316 618	-	10 316 618	10 316 618	-	0,00%
Constructions hors exploitation	7 860 828	1 642 709	6 218 119	6 413 865	- 195 747	-3,05%
Parts et actions des sociétés immobilières	2 948 020		2 948 020	2 200 010	748 010	34,00%
<b>Total</b>	<b>21 125 466</b>	<b>1 642 709</b>	<b>19 482 757</b>	<b>18 930 494</b>	<b>552 263</b>	<b>2,92%</b>

Le capital de la société Assurances Maghrebria Immobilière est détenu à hauteur de 44% par la société Assurances MAGHREBIA VIE. Elle opère dans le secteur immobilier.

### 3-3-3 : Actions et autres titres à revenu variable et part dans les FCP

Présentant un solde arrêté au 31-12-2024 de **127 070 295 DT**, cette rubrique englobe les parts et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles ASSURANCES MAGHREBIA VIE n'exerce ni un contrôle ni une influence notable.

Désignation	31/12/2024			31/12/2023	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Actions non cotées	62 465 018	499 577	61 965 441	36 340 448	25 624 993	70,51%
Actions cotées et parts OPCVM	70 567 378	5 462 524	65 104 854	68 772 673	- 3 667 818	-5,33%
<b>Total</b>	<b>133 032 396</b>	<b>5 962 100</b>	<b>127 070 295</b>	<b>105 113 121</b>	<b>21 957 175</b>	<b>20,89%</b>

### 3-3-4 : Obligations et autres titres à revenus fixes

Cette rubrique englobe les bons de trésors assimilables, les emprunts obligataires et les placements monétaires. Elle présente un solde au 31-12-2024 de **483 577 109 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024			31/12/2023	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Bons de trésor assimilables	161 024 508	1 472 399	159 552 109	162 550 055	- 2 997 947	-1,84%
Certificats de dépôts et Comptes à terme	150 500 000	-	150 500 000	109 000 000	41 500 000	38,07%
Emprunts obligataires	173 525 000	-	173 525 000	174 707 500	- 1 182 500	-0,68%
<b>Total</b>	<b>485 049 508</b>	<b>1 472 399</b>	<b>483 577 109</b>	<b>446 257 555</b>	<b>37 319 553</b>	<b>8,36%</b>

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des BTA est portée en Produits si le prix d'acquisition est inférieur au prix de remboursement calculé de manière étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

Les titres émis par l'Etat se détaillent comme suit :

Désignation des actifs	Coût d'entrée au bilan	Valeur de remboursement	Décotes cumulées	Décotes de l'exercice
- BTA 6% 04/2024	-	-	-	4 079
- BTA 6% 01/2024	-	-	-	141
- BTA 6,3% 10/2026	1 158 600	1 200 000	32 168	4 715
- BTA 6,7% 04/2028	7 853 500	8 400 000	290 920	62 077
- BTA 6,3% 03/2026	10 694 200	11 900 000	946 780	195 174
- BTA 6,6% 03/2027	4 825 340	5 180 000	249 045	41 654
- BTA 7,5% 07/2032	36 025 410	39 323 000	956 931	206 959
- BTA 6,5% 06/2025	13 824 776	15 891 000	1 869 539	404 575
- BTA 7% 07/2028	31 866 980	37 600 000	2 835 807	661 223
-BTA 7,4% 02/2030	24 873 453	27 774 000	1 031 494	274 166
-BTA 8% 11/2030	12 841 850	14 000 000	310 014	104 384
-BTA 7.3% 12/2027	6 342 000	7 000 000	325 988	94 711
-BTA 7.5% 01/2028	457 000	500 000	20 583	6 080
-BTA 8% 03/2033	10 261 400	11 500 000	253 325	79 439
<b>TOTAL</b>	<b>161 024 508</b>	<b>180 268 000</b>	<b>9 122 594</b>	<b>2 139 378</b>

La NCT 31 prévoit le rattachement à chaque exercice des produits et des charges qui le concernent. Il doit être tenu compte des charges et produits afférents à l'exercice, et ce quel que soit la date d'encaissement des produits. De ce fait, la partie des produits dont l'échéance est prévue au cours d'un exercice ultérieur et qui est rattachée à l'exercice en cours est comptabilisée en résultat par le biais d'un compte de bilan « Intérêts courus à la date de clôture ».

### 3-3-5 : Autres prêts

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde net de **3 601 113 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Avance / contrats Vie	2 055 038	1 836 797	218 241	11,88%
Prêts aux personnel F.S	806 339	791 423	14 916	1,88%
Avance / contrats sacre capitalisation	739 737	5 365	734 372	13687,13%
<b>Total</b>	<b>3 601 113</b>	<b>2 633 585</b>	<b>967 529</b>	<b>36,74%</b>

### 3-3-6 : Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Présentant un solde arrêté au 31-12-2024 de **1 421 493 DT**, cette rubrique englobe les montants en espèces versés aux entreprises cédantes en garantie de leurs provisions techniques.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Valeurs remises/ depot/cedantes	1 421 493	1 716 700	- 295 207	-17,20%
<b>Total</b>	<b>1 421 493</b>	<b>1 716 700</b>	<b>- 295 207</b>	<b>-17,20%</b>

### 3.3.7- Placements représentant les provisions techniques des contrats en unité de compte

Les placements représentatifs des contrats en unités de compte sont les actifs sous-jacents des contrats d'assurances vie pour lesquels le risque lié aux placements est assumé par les assurés.

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2024 à **14 291 672 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
FCP Maghrebica dynamique	3 948 269	3 826 669	121 599	3,18%
FCP Maghrebica modere	4 385 290	4 262 525	122 766	2,88%
FCP Maghrebica prudence	5 637 307	4 661 678	975 629	20,93%
FCP Maghrebica select actions	320 807	273 265	47 542	17,40%
<b>Total</b>	<b>14 291 672</b>	<b>13 024 137</b>	<b>1 267 536</b>	<b>9,73%</b>

## 3-4 : Parts des réassureurs dans les provisions techniques

### 3.4.1- Provisions d'assurances vie

Cette rubrique présente la part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions mathématiques. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2024 à **14 363 238 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Provisions mathématiques	14 363 238	12 531 130	1 832 108	14,62%
<b>Total</b>	<b>14 363 238</b>	<b>12 531 130</b>	<b>1 832 108</b>	<b>14,62%</b>

### 3-4-2 : Provisions pour sinistres à payer

Cette rubrique correspond à la part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans la provision pour sinistres à payer, elle présente un solde au 31-12-2024 de **10 737 396 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Provisions pour sinistres	10 737 396	11 971 606	- 1 234 210	-10,31%
<b>Total</b>	<b>10 737 396</b>	<b>11 971 606</b>	<b>- 1 234 210</b>	<b>-10,31%</b>

## 3-5 : Créances

La ventilation des créances selon leur durée résiduelle :

Créances:		moins d'un an:	plus d'un an et moins de 5 ans:	plus de 5 ans:	TOTAL:
<b>AC6</b>	<b>Créances</b>				
<b>AC61</b>	<b>Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>	<b>7 002 174</b>	<b>2 724 744</b>	<b>0</b>	<b>9 726 919</b>
<b>AC611</b>	Primes acquises et non émises	112 778	39 577	0	152 355
<b>AC612</b>	Autres créances nées d'opération d'assurance directe	6 889 397	2 685 167	0	9 574 564
<b>AC62</b>	<b>Créances nées d'opérations de réassurance</b>	<b>6 868 045</b>	<b>5 894 825</b>	<b>0</b>	<b>12 762 870</b>
<b>AC63</b>	<b>Autres créances</b>	<b>15 606 643</b>	<b>4 682 580</b>	<b>0</b>	<b>20 289 223</b>
<b>AC631</b>	Personnel	83 865	0	0	83 865
<b>AC632</b>	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	14 844 266	0	0	14 844 266
<b>AC633</b>	Débiteurs divers	678 512	4 682 580	0	5 361 092
		<b>29 476 863</b>	<b>13 302 149</b>	<b>0</b>	<b>42 779 012</b>

### 3-5-1 : Primes acquises et non émises

Cette rubrique englobe les primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pu être émises minorées des primes à annuler. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2024 à **152 355 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Primes acquises et non émises	192 400	130 588	61 812	47,33%
Primes à annuler	- 40 045	- 24 157	- 15 888	65,77%
<b>Total</b>	<b>152 355</b>	<b>106 431</b>	<b>45 924</b>	<b>43,15%</b>

### 3.5.2-Autres Créances nées d'opérations d'assurance directe

Il s'agit des montants dus par les assurés. Les primes à recevoir présentent un solde net de **8 056 214 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Créances sur assurés	9 574 564	7 749 661	1 824 903	23,55%
Provisions pour deprec° des créances sur assurés	- 1 518 350	- 1 382 227	- 136 123	9,85%
<b>Total</b>	<b>8 056 214</b>	<b>6 367 434</b>	<b>1 688 780</b>	<b>26,52%</b>

### 3-5-3 : Créances nées d'opérations de réassurance

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde de **12 762 870 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Créances nées d'opérations de réassurance	12 762 870	6 943 130	5 819 740	83,82%
<b>Total</b>	<b>12 762 870</b>	<b>6 943 130</b>	<b>5 819 740</b>	<b>83,82%</b>

### 3-5-4 : Personnel

Cette rubrique englobe principalement les avances accordées au personnel. Elle présente un solde au 31-12-2024 de **83 865 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Avance sur salaires	75 716	35 507	40 210	113,25%
Prise en charge	8 149	10 110	- 1 961	-19,40%
Autres	-	6	- 6	-100,00%
<b>Total</b>	<b>83 865</b>	<b>45 622</b>	<b>38 243</b>	<b>83,82%</b>

### 3-5-5 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde de **14 844 266 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Etat Impot et Taxes RAS	14 844 266	10 627 042	4 217 224	39,68%
<b>Total</b>	<b>14 844 266</b>	<b>10 627 042</b>	<b>4 217 224</b>	<b>39,68%</b>

### 3-5-6 : Débiteurs divers

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde de **5 361 092 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Gestionnaire d'actifs	166 203	758 504	- 592 301	-78,09%
Compte d'attente	367 594	119 941	247 653	206,48%
Assurances MAGHREBIA	4 767 795	5 020 703	- 252 909	-5,04%
Débiteurs divers	59 501	59 501	-	0,00%
<b>Total</b>	<b>5 361 092</b>	<b>5 958 648</b>	<b>- 597 556</b>	<b>-10,03%</b>

### 3-6 : Autres éléments d'actif

#### 3-6-1 : Avoir en banques, CCP et caisse

Cette rubrique totalise les valeurs à recevoir, les chèques à l'encaissement et les avoirs en banques. Elle présente un solde de **4 292 394 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Banques	1 701 760	3 245 697	- 1 543 937	-47,57%
Caisse	540	381	159	41,84%
Vir à recevoir	1 671 472	5 654 313	- 3 982 841	-70,44%
Chèques à enc	918 622	3 488 904	- 2 570 282	-73,67%
Chèques impayés	1 216 939	891 565	325 374	36,49%
Valeurs contentieuses	247 174	72 981	174 192	238,68%
Prov deprecia <sup>o</sup> créances/ Ass directes	- 1 464 113	- 964 546	- 499 567	51,79%
<b>Total</b>	<b>4 292 394</b>	<b>12 389 296</b>	<b>- 8 096 901</b>	<b>-65,35%</b>

Les chèques impayés et les valeurs en contentieux sont provisionnés à 100%.

### 3-6-2 : Autres charges à répartir

Sous cette rubrique est enregistré le montant des charges à répartir sur plusieurs exercices selon les principes du droit commun. Le solde de ce compte s'élève au 31-12-2024 à **216 454 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Autres charges à répartir	216 454	324 681	- 108 227	-33,33%
<b>Total</b>	<b>216 454</b>	<b>324 681</b>	<b>- 108 227</b>	<b>-33,33%</b>

La valeur brute des frais d'acquisition s'élève à 541 136 dinars. Elle correspond aux frais d'acquisition du terrain LAC. La norme comptable NCT 31 dans son paragraphe 8 stipule que ces frais peuvent faire l'objet d'une répartition sur plusieurs exercices avec un délai maximum de 5 années. Le management de la société Assurances Maghreb Vie a choisi de les répartir sur 5 ans d'où une dotation de résorption de 108 227 dinars à constater chaque année. Au 31 décembre 2024, le montant cumulé des résorptions s'élève à 324 681 dinars d'où le montant des dotations aux résorptions restant à courir est 216 454 dinars.

FRAIS D'ACQUISITION DU TERRAIN LAC A REPARTIR SUR 05 EXERCICES				
Période	Valeur	Dotation aux résorptions	Cumul des résorptions	Reliquat
<b>F.A</b>	<b>541 136</b>			
<b>2022</b>		108 227	108 227	432 909
<b>2023</b>		108 227	216 454	324 681
<b>2024</b>		108 227	324 681	216 454
<b>2025</b>		108 227	432 909	108 227
<b>2026</b>		108 227	541 136	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>541 136</b>		

### 3-6-3 : Intérêts et loyers acquis et non échus

Sous cette rubrique est enregistré le montant à la clôture de la période, des produits des placements acquis à l'entreprise, mais dont la mise en paiement n'a pas été réalisée.

Il s'agit des produits de placement (loyers et intérêts) dont les contreparties sont les comptes de produits de placements concernés.

Le solde de ce compte s'élève au 31-12-2024 à **23 362 987** DT.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Intérêts courus	23 300 559	20 631 077	2 669 482	12,94%
Loyers courus	180 699	212 481	- 31 783	-14,96%
Prov / Loyers courus	- 118 271	-	- 118 271	
<b>Total</b>	<b>23 362 987</b>	<b>20 843 558</b>	<b>2 519 429</b>	<b>12,09%</b>

### 3-6-4 : Autres comptes de régularisation :

Cette rubrique enregistre le montant de la prime décote calculée chaque année pour amortir la différence entre la valeur comptable d'un titre et sa valeur de remboursement (BTA) et les charges constatées d'avance. Le solde de cette rubrique au 31-12-2024 est de **9 176 002** DT.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Différence sur les prix de remboursement	9 122 594	7 113 016	2 009 578	28,25%
Charges constatées d'avance	53 408	32 314	21 094	65,28%
<b>Total</b>	<b>9 176 002</b>	<b>7 145 330</b>	<b>2 030 672</b>	<b>28,42%</b>

## Note 4 : Capitaux propres et passifs

### 4-1 : Capitaux propres

Cette rubrique s'élève au 31-12-2024 à **138 218 916** DT contre 126 057 818 au 31-12-2023, enregistrant une hausse de 9,65%.

Le capital social s'élève à 25 000 000 DT constitué par 25 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 dinar chacune.

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Capital social	25 000 000	25 000 000	-	0,00%
<b>Réserves et primes liées au capital social</b>				
Réserve Légale	2 500 000	2 500 000	-	0,00%
Primes d'émission	25 400 000	25 400 000	-	0,00%
Reserve pour F.S	1 036 916	951 291	85 625	9,00%
Réserves Facultatives	49 265 437	39 535 437	9 730 000	24,61%
<b>Autres Capitaux Propres</b>				
Réserves pour réinvestissement exonères	14 832 808	14 832 808	-	0,00%
<b>Résultats reportés</b>	<b>3 283</b>	<b>2 420</b>	<b>863</b>	<b>35,67%</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>20 180 473</b>	<b>17 835 863</b>	<b>2 344 609</b>	<b>13,15%</b>
<b>Total</b>	<b>138 218 916</b>	<b>126 057 818</b>	<b>12 161 098</b>	<b>9,65%</b>

Le résultat de l'exercice au 31-12-2024 est de **20 180 473 DT** soit **0,807 DT** par action contre 17 835 863 DT soit 0,713 DT par action réalisé au 31-12-2023.

Conformément au projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le 31 Mai 2024, l'affectation du résultat de l'exercice 2023 serait comme suit :

<b>Bénéfice 2023</b>	<b>17 835 863,054 DT</b>
Report à nouveau antérieur	2 419,505 DT
<b>Premier reliquat</b>	<b>17 838 282,559 DT</b>
Réserve légale	0,000 DT
<b>Deuxième reliquat</b>	<b>17 838 282,559 DT</b>
Réserve pour Fonds social	80 000,000 DT
<b>Troisième reliquat</b>	<b>17 758 282,559 DT</b>
Réserves facultatives	9 730 000,000 DT
<b>Quatrième reliquat</b>	<b>8 028 282,559 DT</b>
Dividendes (0,321 DT par action)	8 025 000,000 DT
<b>Cinquième reliquat</b>	<b>3 282,559 DT</b>
Report à nouveau	3 282,559 DT
<b>Sixième reliquat</b>	<b>0,000 DT</b>

### **Tableau d'évolution des capitaux propres**

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres et la ventilation des réserves conformément à la décision de l'AGO du 31 Mai 2024 se détaille comme suit :

Désignation	Capital	Réserve légale	Primes d'émission	Réserve pour réinvestissements exonérés	Réserves facultatives	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solles au 31/12/2023 Avant affectation	25 000 000	2 500 000	25 400 000	14 832 808	39 535 437	951 291	2 420	17 835 863	126 057 818
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 31-05-2024					9 730 000	80 000	863	- 9 810 863	-
Dividendes à distribuer								- 8 025 000	- 8 025 000
Solles au 31/12/2023 Après affectation	25 000 000	2 500 000	25 400 000	14 832 808	49 265 437	1 031 291	3 283	-	118 032 818

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, les réserves non distribuables se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Réserves légales (non distribuable)	2 500 000	2 500 000	0	0,00%
Réserves pour réinvestissements financiers non encore distribuables non soumises à la RAS	900 000	900 000	0	0,00%
Réserves pour réinvestissements financiers non encore distribuables soumises à la RAS	13 982 808	13 982 808	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>17 382 808</b>	<b>17 382 808</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>

## 4-2 : Passif

### 4-2-1 : Provisions pour autres risques et charges

#### 4-2-1-1 : Autres provisions

Sous cette rubrique sont comptabilisées les provisions constatées sur dossiers en contentieux et qui présentent au 31-12-2024 un solde de **39 140 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Autres provisions	39 140	40 981	- 1 841	-4,49%
<b>Total</b>	<b>39 140</b>	<b>40 981</b>	<b>- 1 841</b>	<b>-4,49%</b>

### 4-2-2 : Provisions techniques brutes

#### 4-2-2-1 : Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie sont constituées des provisions mathématiques vie qui correspondent à la date d'inventaire, à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés et des provisions pour frais de gestion qui sont constituées pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs. Le solde de cette rubrique au 31-12-2024 est de **514 645 713 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Prov Mathque aff directes	511 118 333	450 844 670	60 273 663	13,37%
Prov pour frais de gestion	3 527 379	3 064 940	462 439	15,09%
<b>Total</b>	<b>514 645 713</b>	<b>453 909 610</b>	<b>60 736 102</b>	<b>13,38%</b>

#### 4-2-2-2 : Provisions pour sinistres vie

La provision pour sinistres constitue la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

Les provisions pour sinistres vie arrêtée au 31-12-2024 présente un solde brut de **40 364 831 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Prov pour SAP aff directes	40 364 831	42 944 417	- 2 579 586	-6,01%
<b>Total</b>	<b>40 364 831</b>	<b>42 944 417</b>	<b>- 2 579 586</b>	<b>-6,01%</b>

#### 4-2-2-3 : Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes correspond à l'engagement de la société envers les bénéficiaires des contrats lorsque le montant dû au titre des bénéfices n'est pas encore versé ou crédité au compte de l'assuré. Elle présente au 31-12-2024 un solde de **13 598 562 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes	13 598 562	12 958 197	640 365	4,94%
<b>Total</b>	<b>13 598 562</b>	<b>12 958 197</b>	<b>640 365</b>	<b>4,94%</b>

#### 4-2-2-4 : Provisions pour égalisation

Cette provision est destinée à égaliser la fluctuation du taux de sinistres dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès. La provision pour égalisation décès est arrêtée au 31-12-2024 à une valeur de **2 061 799 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Provisions pour égalisation	2 061 799	2 472 872	- 411 073	-16,62%
<b>Total</b>	<b>2 061 799</b>	<b>2 472 872</b>	<b>- 411 073</b>	<b>-16,62%</b>

#### 4-2-2-5 : Provisions pour contrats en unités de comptes

Cette provision est constituée pour enregistrer l'engagement de l'entreprise d'assurance envers les assurés qui ont souscrit des contrats pour lesquels la garantie est fonction de la valeur liquidative des fonds commun de placement, supports à ces contrats.

Cet engagement est estimé au 31-12-2024 à **14 291 671 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Provisions pour contrats en unités de comptes	14 291 671	13 024 136	1 267 535	9,73%
<b>Total</b>	<b>14 291 671</b>	<b>13 024 136</b>	<b>1 267 535</b>	<b>9,73%</b>

#### 4.2.3-Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires

Il s'agit des sommes reçues par les cessionnaires et les rétrocessionnaires en garantie des provisions techniques. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2024 à **25 025 330 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	25 025 330	24 412 982	612 348	2,51%
<b>Total</b>	<b>25 025 330</b>	<b>24 412 982</b>	<b>612 348</b>	<b>2,51%</b>

#### 4-2-4 : Autres dettes

Ventilation des dettes selon la durée résiduelle :

Dettes:		moins d'un an:	plus d'un an et moins de 5 ans:	plus de 5 ans:	TOTAL:
PA6	<b>Autres dettes</b>				
PA61	<b>Dettes nées d'opérations d'assurance directe</b>				
		<b>638 241</b>	<b>2 759 981</b>	<b>0</b>	<b>3 398 223</b>
PA62	<b>Dettes nées d'opérations de réassurance</b>	<b>2 680 345</b>	<b>3 990 506</b>	<b>0</b>	<b>6 670 852</b>
PA63	<b>Autres dettes</b>	<b>4 107 063</b>	<b>652 967</b>	<b>53 325</b>	<b>4 813 355</b>
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	0	84 474		84 474
PA632	Personnel	1 540 876	0	0	1 540 876
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 227 192	0	0	1 227 192
PA634	Créditeurs divers	1 338 995	568 493	53 325	1 960 813
		<b>7 425 650</b>	<b>7 403 455</b>	<b>53 325</b>	<b>14 882 429</b>

#### 4-2-4-1 : Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde de **3 398 223 DT**, elle est alimentée principalement par les dettes envers les intermédiaires d'assurances.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Commissions à servir	3 207 416	3 720 482	- 513 066	-13,79%
Dettes sur assurés	190 806	133 564	57 242	42,86%
<b>Total</b>	<b>3 398 223</b>	<b>3 854 047</b>	<b>- 455 824</b>	<b>-11,83%</b>

#### 4-2-4-2 : Dettes nées d'opérations de réassurance

Sous cette rubrique sont comptabilisées les dettes envers les réassureurs. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2024 à **6 670 852 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Compte courant réassurance générale	6 670 852	2 614 819	4 056 033	155,12%
<b>Total</b>	<b>6 670 852</b>	<b>2 614 819</b>	<b>4 056 033</b>	<b>155,12%</b>

#### 4-2-4-3 : Dépôts et cautionnements reçus

Les dépôts concernent les sommes reçues des locataires des immeubles. Le solde de cette rubrique au 31-12-2024 est de **84 474 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Dépôts et cautionnements reçus	84 474	75 211	9 263	12,32%
<b>Total</b>	<b>84 474</b>	<b>75 211</b>	<b>9 263</b>	<b>12,32%</b>

#### 4-2-4-4 : Personnel

Le Solde de cette rubrique est de **1 540 876 DT**, elle est alimentée principalement par le solde des comptes des personnels (charges à payer).

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Personnel Charges à payer	1 540 876	1 444 022	96 854	6,71%
<b>Total</b>	<b>1 540 876</b>	<b>1 444 022</b>	<b>96 854</b>	<b>6,71%</b>

#### 4-2-4-5 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Le solde de cette rubrique au 31-12-2024 est de **1 227 192 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Etat Impot et Taxes RAS	1 227 192	1 433 991	- 206 799	-14,42%
<b>Total</b>	<b>1 227 192</b>	<b>1 433 991</b>	<b>- 206 799</b>	<b>-14,42%</b>

#### 4-2-4-6 : Crédoeurs divers

Le solde de cette rubrique est de **1 960 813 DT**, elle est alimentée principalement par le solde des comptes des fournisseurs (charges à payer) et les dividendes distribuables aux actionnaires.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Dividendes et tantième à payer	59 295	88 580	- 29 285	-33,06%
Créditeurs divers	1 901 517	1 693 649	207 868	12,27%
<b>Total</b>	<b>1 960 813</b>	<b>1 782 229</b>	<b>178 584</b>	<b>10,02%</b>

#### 4-2-5 : Autres passifs

##### 4-2-5-1 : Comptes de régularisation passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2024 à **216 347 DT**, elle concerne principalement les produits constatés d'avance et l'amortissement des surcotes.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
produits constatés d'avance	216 347	161 591	54 756	33,89%
<b>Total</b>	<b>216 347</b>	<b>161 591</b>	<b>54 756</b>	<b>33,89%</b>

### Note 5 : Etat de résultat technique

#### 5-1 : Primes émises

Cette rubrique présente un solde net de **116 703 793 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Primes émises et acceptées	129 966 861	113 301 431	16 665 430	14,71%
Variation des primes acquises	61 812	2 381	59 431	2495,57%
Annulation sur exercices antérieurs	- 1 641 542	- 1 710 403	68 861	-4,03%
Variation des primes à annuler	- 15 888	- 740	- 15 148	2045,84%
Primes cédées	- 11 667 449	- 11 361 430	- 306 019	2,69%
<b>Total</b>	<b>116 703 793</b>	<b>100 231 239</b>	<b>16 472 555</b>	<b>16,43%</b>

La répartition du chiffre d'affaires par canal de distribution :

Canal de distribution	CA 2024	%	CA 2023	%
Réseau Direct & Producteurs	64 813 106	49,87%	57 010 073	50,32%
IMF	14 585 133	11,22%	14 949 863	13,19%
Banques	3 841 471	2,96%	3 980 428	3,51%
Agents	29 449 823	22,66%	25 813 926	22,78%
Bureaux Directs	8 169 732	6,29%	7 359 464	6,50%
Courtiers	9 107 596	7,01%	4 187 677	3,70%
<b>Total</b>	<b>129 966 861</b>	<b>100,00%</b>	<b>113 301 431</b>	<b>100,00%</b>

## 5-2 : Produits de placements

Cette rubrique présente un solde brut de **52 827 417 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Revenus des immeubles	821 670	779 500	42 170	5,41%
Revenus des valeurs mobilières	5 010 323	4 002 302	1 008 021	25,19%
Revenus des obligations et titres	17 990 596	15 457 048	2 533 549	16,39%
Revenus des prêts sur contrats	145 808	113 486	32 321	28,48%
Revenus des autres placements	11 120 749	8 402 900	2 717 848	32,34%
Revenus des dépôts	478 838	596 238	- 117 400	-19,69%
Revenus des BTA	13 083 946	13 315 967	- 232 020	-1,74%
Différence sur le prix de remboursement	2 139 378	1 997 819	141 559	7,09%
Gains sur réalisations des placements	224 062	495 411	- 271 349	-54,77%
Reprise de corrections de valeurs sur placements	1 720 980	216 119	1 504 861	696,31%
Profits de changes réalisés	39 566	17 545	22 021	125,52%
Interêts sur dépôts auprès des cédantes	51 501	36 931	14 570	39,45%
<b>Total</b>	<b>52 827 417</b>	<b>45 431 266</b>	<b>7 396 150</b>	<b>16,28%</b>

## 5-3 : Plus-values non réalisées sur placements

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde brut de **1 218 947 DT** qui représente les ajustements positifs des placements en unité de comptes.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Plus values non réalisées sur placements UC	1 218 947	519 949	698 997	134,44%
<b>Total</b>	<b>1 218 947</b>	<b>519 949</b>	<b>698 997</b>	<b>134,44%</b>

## 5-4 : Charges de sinistres

### 5-4-1 : Montants payés

Les sinistres payés présentent un solde net de **55 452 750 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Sinistres et capitaux échus	23 168 940	17 122 653	6 046 287	35,31%
Rachats	15 834 433	11 750 046	4 084 388	34,76%
Rachat partiel	19 938 355	13 182 659	6 755 696	51,25%
Sinistres à la charge des réassureurs	- 8 108 694	- 6 991 225	- 1 117 470	15,98%
Sinistres acceptés	2 478 928	1 585 045	893 884	56,39%
Frais de gestion de sinistres	2 140 787	2 002 952	137 835	6,88%
<b>Total</b>	<b>55 452 750</b>	<b>38 652 130</b>	<b>16 800 620</b>	<b>43,47%</b>

## 5-5 : Frais d'exploitation

### 5-5-1 : Frais d'acquisition

Cette rubrique présente un solde au 31-12-2024 de **15 520 400 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Commissions servies	9 622 415	9 670 973	- 48 558	-0,50%
Autres frais d'acquisition	5 897 985	5 349 574	548 410	10,25%
<b>Total</b>	<b>15 520 400</b>	<b>15 020 548</b>	<b>499 852</b>	<b>3,33%</b>

### 5-5-2 : Frais d'administration

Les frais d'administration présentent un solde au 31-12-2024 de **6 080 386 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Frais d'administrations	6 080 386	5 337 058	743 327	13,93%
<b>Total</b>	<b>6 080 386</b>	<b>5 337 058</b>	<b>743 327</b>	<b>13,93%</b>

## 5-6 : Autres charges techniques

Cette rubrique présente un solde brut au 31-12-2024 de **1 426 889 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Autres charges techniques	1 426 889	641 941	784 948	122,28%
<b>Total</b>	<b>1 426 889</b>	<b>641 941</b>	<b>784 948</b>	<b>122,28%</b>

## 5.7-Charges de placements

Cette rubrique présente un solde de **8 568 816 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Frais externes sur immeubles	237 491	95 448	142 043	148,82%
Frais sur valeurs mobilières	2 087 082	2 033 806	53 275	2,62%
Dotation aux amortissements des immeubles	195 747	195 747	-	0,00%
frais interne de gestion de valeur	121 916	122 494	- 578	-0,47%
Dotation aux provisions / dépréciat° placements	4 487 226	907 576	3 579 650	394,42%
Intérêts / dépôt reassurance vie	749 784	716 419	33 366	4,66%
Perte / réalisation des placements	640 828	31 592	609 236	1928,44%
Pertes de changes réalisées	48 742	-	48 742	
<b>Total</b>	<b>8 568 816</b>	<b>4 103 082</b>	<b>4 465 734</b>	<b>108,84%</b>

### 5-8 : Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat

Il s'agit de la quote-part des produits des placements, alloués à l'état de résultat. Elle est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

$$\frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Capitaux propres} + \text{Provisions technique}} \times \text{Produits des placements Nets}$$

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Produits des placements Bruts	52 827 417	45 431 266	7 396 150	16,28%
Charges de placements	8 568 816	4 103 082	4 465 734	108,84%
Produits des placements Nets ( a )	44 258 600	41 328 184	2 930 416	7,09%
Capitaux propres ( b )	118 038 443	108 221 955	9 816 489	9,07%
Provisions techniques ( c )	584 962 575	525 309 233	59 653 342	11,36%
<b>Total [ (b x a) / (b + c) ]</b>	<b>7 431 307</b>	<b>7 059 821</b>	<b>371 486</b>	<b>5,26%</b>

### Note 6 : Etat de résultat

#### 6-1 : Autres produits non techniques

Les autres produits non techniques présentent un solde au 31-12-2024 de **58 148 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Autres produits non techniques	58 148	51 000	7 148	14,02%
<b>Total</b>	<b>58 148</b>	<b>51 000</b>	<b>7 148</b>	<b>14,02%</b>

#### 6-2 : Autres charges non techniques

Les autres charges non techniques présentent un solde au 31-12-2024 de **121 546 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Autres charges non techniques	121 546	98 307	23 239	23,64%
<b>Total</b>	<b>121 546</b>	<b>98 307</b>	<b>23 239</b>	<b>23,64%</b>

### 6-3 : Impôts sur les sociétés

Les impôts sur les sociétés présentent un solde au 31-12-2024 de **3 495 714 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Impôts sur les sociétés	3 495 714	3 278 506	217 208	6,63%
<b>Total</b>	<b>3 495 714</b>	<b>3 278 506</b>	<b>217 208</b>	<b>6,63%</b>

Passage du résultat comptable au résultat fiscal au 31-12-2024 :

<b>RÉSULTAT COMPTABLE NET</b>	<b>20 180 473</b>
<b>RÉINTÉGRATIONS</b>	<b>10 147 581</b>
1- Charges non déductibles :	20 102
2- Provisions :	5 408 264
3- Contribution Sociale de Solidarité (3%) :	524 357
4- Contribution conjoncturelle (4%) :	699 143
5- Impôt sur les sociétés (20%) :	3 495 714
<b>DÉDUCTIONS</b>	<b>12 849 480</b>
1- Reprise sur provisions non déduites initialement :	3 685 425
2- Gains de changes non réalisés :	15 439
3- Provisions déductibles :	3 974 313
4- Déduction des bénéfices exceptionnels non imposables :	5 174 303
<b>RÉSULTAT FISCAL</b>	<b>17 478 573</b>

### Note 7 : Flux de trésorerie

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence).

Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées systématiquement au niveau des rubriques correspondantes dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie de la période sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

#### 7-1 : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Au 31-12-2024, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés à **12 763 693 DT** contre -22 783 576 DT au 31-12-2023.

## 7-2 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Au 31-12-2024, le mouvement lié aux activités d'investissement s'élève à **-6 170 884 DT** contre -238 139 DT au 31-12-2023.

## 7-3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Ce flux enregistré au 31-12-2024, un montant de **-8 136 588 DT** contre -7 337 721 DT au 31-12-2023.

La trésorerie au 31-12-2024 s'élève à **1 702 300 DT** contre 3 246 078 DT au 31-12-2023 enregistrant une variation de trésorerie de -1 543 778DT.

La liquidité au 31-12-2024 est répartie comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Banques	1 701 760	3 245 697	- 1 543 937	-47,57%
Caisse	540	381	159	41,84%
<b>Total</b>	<b>1 702 300</b>	<b>3 246 078</b>	<b>- 1 543 778</b>	<b>-47,56%</b>



**Annexe N° 8**  
**Mouvements ayant affectés les éléments de l'actif au 31-12-2024**

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouverture	Acquisitions	Cessions:	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	
<b>1. Actifs incorporels</b>													
1.1 Frais de recherche et développement	42 585	-		42 585	42 585	-					42 585	-	-
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	591 157	129 396		720 552	589 144	-	6 137				595 281	-	125 271
1.3 Fonds de commerce	-			-	-	-					-	-	-
1.4 Acomptes versés	-			-	-	-					-	-	-
<b>Total actifs incorporels</b>	<b>627 704</b>	<b>6 037</b>	<b>-</b>	<b>763 137</b>	<b>631 729</b>	<b>-</b>	<b>6 137</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>637 866</b>	<b>-</b>	<b>125 271</b>
<b>2. Actifs corporels d'exploitation</b>													
2.1 Installations techniques et machines	1 724 415	37 616	175 990	1 586 042	1 121 613	-	2 441				1 119 171	-	466 870
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	299 013	51 803	-	350 816	204 302	-	17 424				221 726	-	129 090
2.3 Acomptes versés	950			950	-	-					-	-	950
<b>Total actifs corporels d'exploitation</b>	<b>1 692 107</b>	<b>83 192</b>	<b>175 990</b>	<b>1 937 807</b>	<b>1 325 915</b>	<b>-</b>	<b>14 983</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 340 897</b>	<b>-</b>	<b>596 910</b>
<b>3. Placements</b>													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	24 058 154	6 978 814		31 036 968	1 570 712	-	214 515				1 785 228	-	29 251 740
<b>3.2 Placements dans les entreprises liées</b>													
3.2.1 Parts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation</b>													
3.3.1 Parts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>3.4 Autres placements financiers</b>	<b>558 672 514</b>	<b>497 732 505</b>	<b>434 722 002</b>	<b>621 683 017</b>	<b>-</b>	<b>4 668 253</b>	<b>-</b>	<b>4 487 226</b>	<b>-</b>	<b>1 720 980</b>	<b>-</b>	<b>7 434 499</b>	<b>614 248 517</b>
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	107 336 721	31 317 951	5 622 277	133 032 396	-	2 223 600	-	4 487 226	-	748 727	-	5 962 100	127 070 295
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	448 702 208	463 750 000	427 402 700	485 049 508	-	2 444 652	-	-	-	972 253	-	1 472 399	483 577 109
3.4.3 Prêts hypothécaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4.4 Autres prêts	2 633 585	2 664 554	1 697 026	3 601 113	-	-	-	-	-	-	-	-	3 601 113
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4.6 Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>3.5 Créances pour espèces déposées</b>	<b>1 716 700</b>	<b>-</b>	<b>295 207</b>	<b>1 421 493</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 421 493</b>
3.6 Placements des contrats en UC	13 024 137	9 862 058	8 594 522	14 291 672	-	-	-	-	-	-	-	-	14 291 672
<b>Total placements</b>	<b>597 471 504</b>	<b>514 573 377</b>	<b>443 611 731</b>	<b>668 433 150</b>	<b>1 570 712</b>	<b>4 668 253</b>	<b>214 515</b>	<b>4 487 226</b>	<b>-</b>	<b>1 720 980</b>	<b>1 785 228</b>	<b>7 434 499</b>	<b>659 213 423</b>
<b>Total général</b>	<b>599 791 316</b>	<b>514 662 606</b>	<b>443 787 721</b>	<b>671 134 094</b>	<b>3 528 356</b>	<b>4 668 253</b>	<b>235 635</b>	<b>4 487 226</b>	<b>-</b>	<b>1 720 980</b>	<b>3 763 991</b>	<b>7 434 499</b>	<b>659 935 604</b>

## Annexe 9

### Etat récapitulatif des placements au 31/12/2024

	<u>Valeur brute:</u>	<u>Valeur nette:</u>	<u>Juste valeur:</u>	<u>Plus ou moins- value latente:</u>
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	31 036 968	29 251 740	32 274 841	1 237 874
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	107 473 347	102 817 608	107 311 078	-
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	-	-	-	-
Autres parts d'OPCVM	25 559 048	24 252 687	29 368 254	3 809 206
Obligations et autres titres à revenu fixe	485 049 508	483 577 109	512 922 449	27 872 941
Prêts hypothécaires				-
Autres prêts et effets assimilés	3 601 113	3 601 113	3 601 113	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	1 421 493	1 421 493	1 421 493	-
Autres dépôts				-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	14 291 672	14 291 672	14 291 672	-
<b>Total</b>	<b>668 433 149</b>	<b>659 213 422</b>	<b>701 190 900</b>	<b>32 757 751</b>
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	646 477 707	637 257 980	672 151 066	25 673 358
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	14 698 986	14 698 986	14 698 986	-

## Annexe N° 11

### Ventilation des charges et des produits des placements au 31-12-2024

	<u>revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations:</u>	<u>autres revenus et frais financiers:</u>	<u>Total:</u>	<u>Raccordement</u>
Revenu des placements immobiliers	-	821 670	821 670	PRV21
Revenu des participations	-	40 884 998	40 884 998	PRV21+PRV23+PRV24
Revenu des autres placements	-	11 120 749	11 120 749	PRV22
<b>Total produits des placements</b>	<b>-</b>	<b>52 827 417</b>	<b>52 827 417</b>	
Intérêts	-	749 784	749 784	CHV92
Frais externes	-	2 324 573	2 324 573	CHV91
Autres frais	-	5 494 459	5 494 459	CHV91+CHV92+CHV93
<b>Total charges des placements</b>	<b>-</b>	<b>8 568 816</b>	<b>8 568 816</b>	



## Annexe N° 12

### Résultat technique par catégorie d'assurance (assurance et / ou réassurance vie) au 31-12-2024

	<u>Total</u>
Primes	128 371 243
Charges de prestations	-60 981 858
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	-62 232 928
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	1 218 947
<b>Solde de souscription</b>	<b>6 375 403</b>
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-23 027 674</b>
Produits nets de placements	36 827 293
Participation aux résultats et intérêts techniques	
<b>Solde financier</b>	<b>36 827 293</b>
Primes cédées et/ou rétrocédées	-11 667 449
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	8 108 694
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	597 898
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	258 125
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	59 488
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-2 643 244</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>17 531 778</b>
<b>Informations complémentaires</b>	
Montant des rachats	35 772 789
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes à la clôture	584 962 575
Provisions techniques brutes à l'ouverture	525 309 233
<b>A déduire</b>	
Provisions devenues exigibles	0

## Annexe N° 14

### Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers au 31/12/2024

	<u>Exercice</u>				
	<u>N-4</u>	<u>N-3</u>	<u>N-2</u>	<u>N-1</u>	<u>N</u>
<b><u>Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)</u></b>	1 458 893	2 076 586	2 033 428	1 162 684	640 365
Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)					
Variation de la provision pour participation aux bénéfices	1 458 893	2 076 586	2 033 428	1 162 684	640 365
<b><u>Participation aux résultats des contrats d'assurance vie (2)</u></b>					
Provisions mathématiques moyennes	281 560 664	323 682 257	369 884 635	422 314 709	480 981 502
Montant minimum de participation					
Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts tech) dont variation de la provision pour PB					

La première partie du tableau (1) correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variations de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable.

La seconde partie du tableau (2) reprend les éléments suivants :

- Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice.
- Le montant minimum de la participation aux bénéfices qui est déterminé sur la base des obligations réglementaires en la matière.
- Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

Annexe N° 15

Tableau de raccordement du résultat technique  
par catégorie d'assurance aux états financiers :  
Entreprises d'assurance et / ou de réassurance vie au 31-12-2024

	<u>Raccordement</u>	<u>Total</u>
Primes	PRV11	128 371 243
Charges de prestations	CHV11	-60 981 858
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	CHV2, CHV12	-62 232 928
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	PRV3, CHV10	1 218 947
<b>Solde de souscription</b>		6 375 403
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>		-23 027 674
Produits nets de placements	PRV2, CHV9, CHNT2	36 827 293
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3	
<b>Solde financier</b>		36 827 293
Primes cédées et/ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	-11 667 449
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV11 2° Colonne	8 108 694
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2, CHV12 2° Colonne	597 898
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2° Colonne	258 125
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV44 2° Colonne	59 488
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>		-2 643 244
<b>Résultat technique</b>		17 531 778
<b>Informations complémentaires</b>		
Montant des rachats		35 772 789
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture		584 962 575
Provisions techniques brutes à l'ouverture		525 309 233
<b>A déduire</b>		
Provisions devenues exigibles		0

# **Rapports du Commissaire Aux Comptes**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA  
SOCIETE « ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA »**

**24, Rue d'Arabie Saoudite. 1002 Tunis.**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

**Messieurs,**

**I-Rapport sur l'audit des états financiers**

***Opinion***

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2024, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net du bilan de 763 344 738 Dinars et un résultat net de l'exercice de 20 180 473 Dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptables des entreprises.

### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Question clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

#### **- Evaluation des provisions techniques :**

##### *Risque identifié*

Les provisions techniques, figurant au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant de 584 962 575 DT, représentent le poste le plus important du passif au regard d'un total bilan de 763 344 738 DT.

Le calcul des provisions techniques relève d'une obligation légale et requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des taux de frais de gestion retenus.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

##### *Synthèses de nos réponses :*

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provision techniques, nos travaux ont consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, principalement à :

- Apprécier la pertinence des méthodes de calculs utilisés pour l'estimation des provisions techniques et leur conformité au regard des normes comptables en vigueur et des dispositions de l'arrêté du ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des

provisions techniques et les conditions de leur représentation

- Effectuer des procédures analytiques afin d'identifier et d'analyser toute variation inhabituelle et/ou inattendue significative
  - Prendre connaissance et vérifier les travaux effectués par l'actuaire contrôleur
  - Valider les cadrages comptabilité/gestion
  - Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul
  - Vérifier, par sondage, l'évaluation de la provision pour sinistres à payer selon notre évaluation du risque et compte tenu des dispositions de la circulaire du ministre des finances n° 258/2010
  - Mettre en œuvre des procédures visant à tester la fiabilité des données servant de base aux estimations
  - Procéder à l'examen du dénouement des estimations comptables des exercices précédents afin d'apprécier la fiabilité du processus de détermination de ces estimations mis en œuvre par la direction
- **Evaluation des placements :**

#### *Risque identifié*

Les placements figurent à l'actif du bilan pour un montant net de 659 213 423 DT au 31 décembre 2024.

La norme comptable tunisienne NCT31 dispose qu'à la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet de provision alors que les plus-values par rapport à cette valeur ne sont pas constatées. La valeur d'usage est déterminée sur la base de plusieurs facteurs et fait appel au jugement professionnel pour les hypothèses utilisées.

Les informations fournies par la Société au sujet de l'évaluation de ses placements sont présentées à la note 2.2 des états financiers.

Le poids de ces actifs dans le bilan et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduits à la considérer comme un point clé de l'audit.

#### *Synthèses de nos réponses :*

Nos travaux ont principalement consisté à :

- Apprécier les méthodologies retenues pour l'évaluation des placements au regard des normes comptables en vigueur et des dispositions de l'arrêté du ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur

représentation

- Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires
- Réaliser des procédures analytiques sur les évolutions significatives de l'exercice
- Procéder au rapprochement avec les rapports obtenus du gestionnaire d'actifs

### ***Rapport du conseil d'administration***

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers

représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II-Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, et des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

*Tunis, le 28 Avril 2025*

***LE COMMISSAIRE AUX COMPTES***

**Emna RACHIKOU**

**FMBZ KPMG TUNISIE**

***SOCIETE « ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA »***

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX  
COMPTES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous les Conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Selon acte de vente enregistré le 26-12-2024, la société *ASSURANCES MAGHREBIA* a cédé à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* la totalité de l'immeuble dénommé « *COQUELICOT SARAGOSTI* » sis au coin de la rue d'Arabie Saoudite et Avenue de la liberté. Le prix de vente de l'immeuble a été fixé sur la base de la valeur de l'expertise judiciaire faite en janvier 2024 à la somme de **5 878 060 DT.**

**B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

**B.1 Convention de sous-traitance conclue entre *ASSURANCES MAGHREBIA SA* et *ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA***

La société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* a confié, en sous-traitance, à la société *ASSURANCES MAGHREBIA* la gestion des activités ci-dessous :

- ✓ La gestion des ressources humaines ;
- ✓ La comptabilité de la réassurance ;
- ✓ La gestion comptable et financière ;
- ✓ La gestion des prestations en matière juridique ;
- ✓ Le contrôle de la conformité ;
- ✓ La gestion des risques ;
- ✓ L'audit interne ; et
- ✓ L'informatique.

Cette convention a pris effet à partir du 03 janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

En contrepartie de ces prestations, *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* s'engage à régler à *ASSURANCES MAGHREBIA* à la fin de chaque exercice un montant forfaitaire annuel de **120 000 DT** hors taxes, sur présentation de facture.

### **B.2 Convention de délégation de gestion de produits conclue entre *ASSURANCES MAGHREBIA SA* et *ASSURANCES MAGHREBIA VIE***

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA* a confié par délégation à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* la gestion des produits santé. Cette convention a pris effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

En 2019, la société *ASSURANCES MAGHREBIA* propose d'intégrer de nouvelles dispositions à ladite convention :

- ✓ Des travaux liés aux missions de contrôle interne ; et
- ✓ Des travaux liés au marketing.

L'avenant est entré en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> juin 2019.

En contrepartie, la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* s'engage à régler à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* un montant forfaitaire annuel de **50.000 DT HT**, sur présentation de facture.

### **B.3 Contrats de location entre *ASSURANCES MAGHREBIA SA* et *ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA***

La société *ASSURANCES MAGHREBIA* donne en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* l'immeuble entier contigu à l'immeuble sis au 24 rue du Royaume d'Arabie Saoudite, 1002 Tunis à usage de bureaux, pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour la même durée. Le loyer au **31-12-2024** est fixé à **245 516 DT HT**.

La société *ASSURANCES MAGHREBIA* donne aussi en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* une partie du RDC de l'immeuble sis au 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite d'une surface totale de 250M<sup>2</sup>. Le loyer au **31-12-2024** est fixé à **31 396 DT HT**.

#### **B.4 Contrat de location entre *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE SA* et *ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA***

La société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* donne en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* le local de l'immeuble sis à Sousse au 1, rue Salah SAAD à usage de bureaux. Cette location est consentie pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. Au **31-12-2024**, le loyer est fixé à **38 163 DT HT**.

#### **B.5 Convention entre La Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* et La Société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE***

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* a confié à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* la gestion de son patrimoine immobilier. Ce contrat de gérance a pris effet à partir du 1 janvier 2010 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie de ces prestations, la Société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* a facturé au **31-12-2024** à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* la somme de **106 326 DT HT**.

#### **B.6 Convention entre La Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* et La Société *CODWAY***

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* a conclu une convention Assistance Système d'Information et Business Process Outsourcing avec la Société *CODWAY* avec date d'effet du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ayant pour principal objet :

- ✓ Système d'Information ;
- ✓ Assistance et Développement Logiciel ;
- ✓ Audit Informatique ;
- ✓ Business Process Outsourcing (BPO).

Au **31-12-2024**, en contrepartie de ces prestations, la Société **CODWAY** a facturé à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** un montant de **380 234 DT HT**.

### **B.7 Convention entre La Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE et La Société UNION FINANCIERE HOLDING**

En vertu de l'accord du Conseil d'Administration en date du 29 juin 2018, la société **UNION FINANCIERE HOLDING** a facturé en 2024 à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** la somme de **649 834 DT HT** en contre partie des prestations servies en matière de conseils et d'assistances.

### **C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et engagements de la Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** sa envers ses dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

#### **1. Emoluments du President du Conseil**

La rémunération annuelle brute du président du conseil d'administration de la société est fixée à 160.000 DT par décision du conseil d'administration tenu le 31 Mai 2024.

#### **2. Emoluments du Directeur Général :**

La rémunération annuelle brute du Directeur Général de la société est fixée à 165.000 DT. Cette rémunération a été décidée par le Conseil d'Administration du 31 Mai 2024. D'autre part, le Directeur Général bénéficie d'une prime de performance sur objectifs et d'une assurance au titre de la retraite complémentaire, à la charge de la société.

#### **3. Emoluments de la Directrice Générale adjointe**

La rémunération annuelle brute du Directeur Général adjoint de la société est fixée à 150.000 DT. Cette rémunération a été décidée par le Conseil d'Administration du 31 Mai 2024. D'autre part, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une prime de performance sur objectifs et d'une assurance au titre de la retraite complémentaire, à la charge de la société.

#### **4. Rémunération des membres du Conseil d'Administration**

Les jetons de présence pour l'exercice 2024 sont fixés à 5.000 DT Brut par administrateur. Cette rémunération a été décidée par l'assemblée générale ordinaire du 31 Mai 2024.

#### **5. Rémunération des membres des autres comités**

Le Conseil d'Administration s'appuie sur les travaux de trois comités spécialisés dans l'exécution de ses missions, à savoir :

1. Le Comité Permanent d'Audit : Il est constitué de trois membres. Les émoluments pour l'exercice 2024 sont fixés à 4.000 DT Brut par membre. Cette rémunération a été décidée par l'assemblée générale ordinaire du 31 Mai 2024.
2. Le Comité de Gestion des Risques : Il est constitué de trois membres. Les émoluments pour l'exercice 2024 sont fixés à 4.000 DT Brut par membre. Cette rémunération a été décidée par l'assemblée générale ordinaire du 31 Mai 2024.
3. Le Comité de nominations et de rémunérations : Il est constitué de trois membres. Les émoluments pour l'exercice 2024 sont fixés à 4.000 DT Brut par membre. Cette rémunération a été décidée par l'assemblée générale ordinaire du 31 Mai 2024.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

*Tunis, le 28 Avril 2025*

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Emna RACHIKOU**

**FMBZ KPMG TUNISIE**

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

#### **BNA Assurances**

**Siège Social :** Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

La société BNA Assurances, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 23 Mai 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M Abderrazek GABSI (Général d'Expertise et de Management –GEM) et M Chiheb GHANMI (Général d'Audit et Conseil).

**BILAN ARRÊTÉ AU 31/12/2024**  
(Montants exprimés en dinars)

Annexe 1

ACTIFS	Brut 31/12/2024	Amort. & Prov. 31/12/2024	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
<b>AC1-Actifs incorporels</b>				
AC12-Concessions, brevets, licences, marques	3 378 541	2 673 446	705 095	706 963
AC13-Fonds commercial	1 466 848	807 766	659 082	616 931
	<b>4 845 389</b>	<b>3 481 212</b>	<b>1 364 177</b>	<b>1 323 894</b>
<b>AC2-Actifs corporels d'exploitation</b>				
AC21-Installations techniques et machines	8 094 406	5 203 112	2 891 294	2 626 126
AC22-Autres installations, outillage et mobilier	2 204 461	1 363 532	840 929	811 484
AC23-Acomptes versés et immobilisations en cours	129 400	-	129 400	100 200
	<b>10 428 267</b>	<b>6 566 644</b>	<b>3 861 623</b>	<b>3 537 810</b>
<b>AC3-Placements</b>				
AC31-Terrains et constructions				
AC311-Terrains et constructions d'exploitation	44 964 832	7 087 599	37 877 233	34 769 655
AC312-Terrains et constructions hors exploitation	35 944 260	4 669 785	31 274 475	30 038 725
AC32-Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323-Parts dans les entreprises avec un lien de participation	6 505 832	3 587 103	2 918 729	2 806 340
AC324-Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	20 600 000	-	20 600 000	24 600 000
AC33-Autres placements financiers				
AC331-Actions, autres titres à revenus variables et parts dans les FCP	411 276 054	7 035 373	404 240 681	379 586 110
AC332-Obligations et autres titres à revenus fixes	34 319 167	5 826 075	28 493 092	26 403 339
AC334-Autres prêts	369 546 835	500 000	369 046 835	346 282 279
AC335-Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	7 410 052	709 298	6 700 754	6 900 492
AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	-	-	-	-
	480 167	-	480 167	477 700
	<b>519 771 145</b>	<b>22 379 860</b>	<b>497 391 285</b>	<b>472 278 530</b>
<b>AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>				
AC510-Provision pour primes non acquises	1 165 550	-	1 165 550	950 466
AC520-Provision d'assurance vie	11 457 968	-	11 457 968	10 452 768
AC530-Provision pour sinistres vie	370 287	-	370 287	425 876
AC531-Provision pour sinistres non vie	14 476 891	-	14 476 891	15 003 733
AC541-Provision pour participation aux bénéficiaires et ristournes non vie	1 424 243	-	1 424 243	902 588
	<b>28 894 939</b>		<b>28 894 939</b>	<b>27 735 431</b>
<b>AC6-Créances</b>				
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611-Primes acquises et non émises	1 763 637	-	1 763 637	1 041 515
AC612-Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	95 185 099	65 737 190	29 447 909	27 232 719
AC613-Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	31 924 374	15 349 405	16 574 969	17 238 521
AC62-Créances nées d'opérations de réassurance	5 839 867	3 304 296	2 535 571	3 136 669
AC63-Autres créances				
AC631-Personnel	41 587 515	916 914	40 670 601	33 738 737
AC632-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	869 322	-	869 322	736 135
AC633-Débiteurs divers	31 098 856	176 780	30 922 076	23 380 975
	9 619 337	740 134	8 879 203	9 621 627
	<b>176 300 492</b>	<b>85 307 805</b>	<b>90 992 687</b>	<b>82 388 161</b>
<b>AC7-Autres éléments d'actif</b>				
AC71-Avoirs en banques, CCP, chèques et caisses	7 618 824	1 598 846	6 019 978	1 542 652
AC72-Charges reportées				
AC721-Frais d'acquisition reportés	16 204 610	-	16 204 610	16 781 091
AC722-Autres charges à répartir	3 361 713	3 361 713	-	-
AC73-Comptes de régularisation Actif				
AC731-Intérêts et loyers acquis et non échus	12 535 886	107 138	12 428 748	11 590 786
AC733-Autres comptes de régularisation	11 910 582	107 138	11 803 444	11 219 701
	625 304	-	625 304	371 085
	<b>39 721 033</b>	<b>5 067 697</b>	<b>34 653 336</b>	<b>29 914 529</b>
<b>Total des Actifs</b>	<b>779 961 265</b>	<b>122 803 218</b>	<b>657 158 047</b>	<b>617 178 355</b>

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

**BILAN ARRÊTÉ AU 31/12/2024**  
(Montants exprimés en dinars)

Annexe 2

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2024	31/12/2023
<b>Capitaux propres</b>		
CP1-Capital social	87 391 790	87 391 790
CP2-Réserves et primes liées au capital	46 694 230	46 694 230
CP3-Rachat d'actions propres	-	-
CP4-Autres capitaux propres	119 410 222	119 410 222
CP5-Résultats reportés	-168 890 448	-177 468 275
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>84 605 794</b>	<b>76 027 967</b>
CP6-Résultat de l'exercice	16 315 042	8 577 827
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>	<b>100 920 836</b>	<b>84 605 794</b>
<b>Autres passifs</b>		
<b>PA1-Autres passifs financiers</b>		
PA13-Autres emprunts		
<b>PA2-Provisions pour autres risques et charges</b>		
PA23-Autres provisions	9 227 726	6 495 037
	<b>9 227 726</b>	<b>6 495 037</b>
<b>PA3-Provisions techniques brutes</b>		
PA310-Provisions pour primes non acquises	57 668 757	56 303 434
PA320-Provisions assurances vie	104 877 970	91 199 518
PA330-Provision pour sinistres vie	9 681 080	7 209 624
PA331-Provision pour sinistres non vie	314 208 796	323 587 387
PA340-Provision pour participations aux bénéfices et ristournes non vie	638 825	560 931
PA340-Provision pour participations aux bénéfices et ristournes vie	1 763 386	1 458 898
PA361-Autres provisions techniques non vie	-	1 673 163
	<b>488 838 814</b>	<b>481 992 955</b>
<b>PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs</b>	<b>14 434 193</b>	<b>14 286 434</b>
<b>PA6-Autres dettes</b>		
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
PA62-Dettes nées d'opérations de réassurance	7 726 665	4 753 676
PA63-Autres dettes	13 358 320	13 805 696
PA631-Dépôts et cautionnements reçus	1 507 839	607 582
PA632-Personnel	25 647	31 465
PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	8 541 171	9 104 562
PA634-Créditeurs divers	3 283 663	4 062 087
	<b>21 084 985</b>	<b>18 559 372</b>
<b>PA7-Autres passifs</b>		
PA71-Comptes de régularisation Passif		
PA712-Autres comptes de régularisation Passif	22 651 493	11 238 763
PA72- Dettes envers les établissements bancaires et financiers	-	-
	<b>22 651 493</b>	<b>11 238 763</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>556 237 211</b>	<b>532 572 561</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>	<b>657 158 047</b>	<b>617 178 355</b>

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

**ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU DE LA RÉASSURANCE NON VIE**  
**ARRÊTÉ AU 31/12/2024**  
(Montants exprimés en dinars)

Annexe 3

DÉSIGNATION	Opérations brutes 31/12/2024	Cessions et/ou rétrocessions 31/12/2024	Opérations nettes 31/12/2024	Opérations nettes 31/12/2023
<b>PRNV1- Primes acquises</b>				
PRNV 11- Primes émises et acceptées	146 663 657	-8 237 297	138 426 360	137 086 436
PRNV 12- Variation de la provision pour primes non acquises	-1 365 324	215 057	-1 150 267	-1 635 650
<b>Sous-total 1</b>	<b>145 298 333</b>	<b>-8 022 240</b>	<b>137 276 093</b>	<b>135 450 786</b>
<b>PRNT3- Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat</b>	<b>18 287 072</b>		<b>18 287 072</b>	<b>17 695 271</b>
<b>PRNV2- Autres produits techniques</b>				
<b>CHNV1- Charges de sinistres</b>				
CHNV 11- Montants payés	-98 936 698	1 430 665	-97 506 033	-93 555 467
CHNV 12- Variation de la provision pour sinistres	9 378 591	-526 815	8 851 776	-4 101 519
<b>Sous-total 2</b>	<b>-89 558 107</b>	<b>903 850</b>	<b>-88 654 257</b>	<b>-97 656 986</b>
<b>CHNV2- Variation des autres provisions techniques</b>	<b>1 673 163</b>	<b>-</b>	<b>1 673 163</b>	<b>-1 673 163</b>
<b>CHNV3- Participations aux bénéfices et ristournes</b>	<b>-295 478</b>	<b>-</b>	<b>-295 478</b>	<b>-470 465</b>
<b>CHNV4- Frais d'exploitation</b>				
CHNV 41- Frais d'acquisition	-41 249 376	-	-41 249 376	-41 728 773
CHNV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-573 664	-	-573 664	4 445 430
CHNV 43- Frais d'administration	-5 335 667	-	-5 335 667	-4 973 925
CHNV 44- Commissions reçues des réassureurs	-	1 234 917	1 234 917	1 128 945
<b>Sous-total 3</b>	<b>-47 158 707</b>	<b>1 234 917</b>	<b>-45 923 790</b>	<b>-41 128 323</b>
<b>CHNV5- Autres charges techniques</b>	<b>-3 537 698</b>	<b>-</b>	<b>-3 537 698</b>	<b>-3 072 311</b>
<b>RTNV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)</b>	<b>24 708 578</b>	<b>-5 883 473</b>	<b>18 825 105</b>	<b>9 144 809</b>

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

**ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU DE LA RÉASSURANCE VIE**  
**ARRÊTÉ AU 31/12/2024**

(Montants exprimés en dinars)

Annexe 4

DÉSIGNATION	Opérations brutes 31/12/2024	Cessions et/ou rétrocessions 31/12/2024	Opérations nettes 31/12/2024	Opérations nettes 31/12/2023
<b>PRV1- Primes</b>				
PRV 11- Primes émises et acceptées	27 467 792	-1 535 577	25 932 215	19 977 415
<b>Sous-total 1</b>	<b>27 467 792</b>	<b>-1 535 577</b>	<b>25 932 215</b>	<b>19 977 415</b>
<b>PRV2- Produits des placements</b>				
PRV 21- Revenus des placements	7 016 463	-	7 016 463	6 208 348
PRV 22- Produits des autres placements	-	-	-	-
PRV 23- Reprises de corrections de valeurs sur placements	237 978	-	237 978	7 936
PRV 24- Profits provenant de la réalisation des placements	5 821	-	5 821	2 122
<b>Sous-total 2</b>	<b>7 260 262</b>		<b>7 260 262</b>	<b>6 218 406</b>
<b>CHV1- Charges de sinistres</b>				
CHV 11- Montants payés	-10 237 947	651 984	-9 585 963	-7 362 203
CHV 12- Variation de la provision pour sinistres	-2 471 456	-55 589	-2 527 045	-2 320 361
<b>Sous-total 3</b>	<b>-12 709 403</b>	<b>596 395</b>	<b>-12 113 008</b>	<b>-9 682 564</b>
<b>CHV2- Variation des autres provisions techniques</b>				
CHV 21- Provisions d'assurance vie	-13 678 452	1 005 200	-12 673 252	-9 784 053
CHV 22- Autres provisions techniques				
<b>Sous-total 4</b>	<b>-13 678 452</b>	<b>1 005 200</b>	<b>-12 673 252</b>	<b>-9 784 053</b>
<b>CHV3- Participations aux bénéfices et ristournes</b>	<b>-304 488</b>	<b>521 655</b>	<b>217 167</b>	<b>189 370</b>
<b>CHV4- Frais d'exploitation</b>				
CHV 41- Frais d'acquisition	-8 606 468	-	-8 606 468	-6 427 762
CHV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-2 817	-	-2 817	-6 349
CHV 43- Frais d'administration	-846 835	-	-846 835	-1 194 462
CHV 44- Commissions reçues des réassureurs	-	320 904	320 904	545 808
<b>Sous-total 5</b>	<b>-9 456 120</b>	<b>320 904</b>	<b>-9 135 216</b>	<b>-7 082 765</b>
<b>CHV5- Autres charges techniques</b>	<b>-884 424</b>	<b>-</b>	<b>-884 424</b>	<b>-1 024 104</b>
<b>CHV9- Charges de placement</b>				
CHV 91- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-1 719 391	-	-1 719 391	-1 377 422
CHV 92- Corrections de valeur sur placements	-282 193	-	-282 193	-499 622
CHV 93- Pertes provenant de la réalisation des placements	-19 778	-	-19 778	-15 116
<b>Sous-total 6</b>	<b>-2 021 362</b>	<b>-</b>	<b>-2 021 362</b>	<b>-1 892 160</b>
<b>RTV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)</b>	<b>-4 326 195</b>	<b>908 577</b>	<b>-3 417 618</b>	<b>-3 080 455</b>

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

**ÉTAT DE RÉSULTAT**  
**ARRÊTÉ AU 31/12/2024**  
**(Montants exprimés en dinars)**

Annexe 5

DÉSIGNATION	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
<b>RTNV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)</b>	<b>18 825 105</b>	<b>9 144 809</b>
<b>RTV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)</b>	<b>-3 417 618</b>	<b>-3 080 455</b>
<b>PRNT1- Produits des placements (assurances et/ou réassurance non vie)</b>		
PRNT11- Revenus des placements	29 705 255	30 307 791
PRNT12- Produits des autres placements		
<b>Sous-total</b>	<b>29 705 255</b>	<b>30 307 791</b>
PRNT13- Reprises de corrections de valeurs sur placements	1 007 515	38 740
PRNT14- Profits provenant de la réalisation des placements	24 648	10 357
<b>Sous-total 1</b>	<b>30 737 418</b>	<b>30 356 888</b>
<b>CHNT1- Charges des placements (assurance et/ou réassurance non vie)</b>		
CHNT11- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-7 279 300	-6 724 272
CHNT12- Corrections de valeur sur placements	-1 194 706	-2 439 046
CHNT13- Pertes provenant de la réalisation des placements	-83 734	-73 793
<b>Sous-total 2</b>	<b>-8 557 740</b>	<b>-9 237 111</b>
<b>CHNT2- Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie</b>	<b>-18 287 072</b>	<b>-17 695 271</b>
PRNT2- Autres produits non techniques	244 850	24 048
CHNT3- Autres charges non techniques	-2 833 787	-595 152
<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>	<b>16 711 156</b>	<b>8 917 756</b>
CHNT41- Impôts exigibles	-385 614	-334 429
CHNT42- Impôts différés		
<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>	<b>16 325 542</b>	<b>8 583 327</b>
CHNT5- Pertes extraordinaires	-10 500	-5 500
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>16 315 042</b>	<b>8 577 827</b>
<b>Effets des modifications comptables</b>		
<b>Résultat net de l'exercice après modifications comptables</b>	<b>16 315 042</b>	<b>8 577 827</b>

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS AU 31/12/2024  
(Montants exprimés en dinars)

Annexe 6

DÉSIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
<b>HB1- Engagements reçus</b>	1 263 323	433 408
<b>HB2- Engagements donnés</b>		
HB21- Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées		
HB22- Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
HB23- Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24- Autres engagements donnés	129 400	100 200
<b>HB3- Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires</b>		
<b>HB4- Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution</b>		
<b>HB5- Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>		
<b>HB6- Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>		

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

**ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE**  
**ARRÊTÉ AU 31/12/2024**  
(Montants exprimés en dinars)

Annexe 7

DÉSIGNATION	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation :</b>		
Encaissements des primes reçues des assurés	165 650 895	144 438 740
Sommes versées pour paiement des sinistres	-99 858 289	-100 306 524
Commissions versées aux intermédiaires	-23 639 848	-23 003 367
Encaissements des sinistres pour cessions	1 237 722	231 530
Décaissements des primes pour cessions	-3 712 541	-2 498 190
Commissions reçues des cessions	451 615	265 182
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-28 280 816	-27 789 318
Variation des espèces reçues des cessionnaires		
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-228 095 613	-562 549 155
Encaissements liés à la cession de placements financiers	208 375 790	564 320 278
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-33 915 441	-37 751 637
Produits financiers reçus	31 631 419	33 331 342
Autres mouvements	13 884 834	15 427 593
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>5 729 727</b>	<b>4 116 474</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-999 356	-2 225 630
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	437 034	326 090
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières		
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Autres mouvements		
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>-562 322</b>	<b>-1 899 540</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement :</b>		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Encaissements Titres participatifs		
Décaissements Billets de trésorerie		
Distribution Dividendes		
Augmentations/Diminutions des ressources spéciales		
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>5 167 405</b>	<b>2 216 934</b>
Trésorerie au début de l'exercice	<b>2 451 419</b>	<b>234 485</b>
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>7 618 824</b>	<b>2 451 419</b>

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

## I - Présentation de la Société

---

### I-1- Renseignement de caractère général :

**Dénomination sociale** : BNA Assurances

**Siège social** : Cité des Pins - Zone Nord Est - Les Berges du Lac II - Tunis

**Numéro Immatriculation au Registre National des Entreprises** : 0845686P

**Téléphone** : +216 70 026 000

**Fax** : +216 71 268 400

**Email** : [courrier@bnaassurances.com](mailto:courrier@bnaassurances.com)

**Site web** : [bnaassurances.com/fr](http://bnaassurances.com/fr)

La société « BNA Assurances » a été créée en 2003 sous la forme d'une société mutuelle. Elle a pour objet, en Tunisie comme à l'étranger, la réalisation et la gestion des contrats ou des conventions d'assurance et de réassurance de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être légalement réalisés par les sociétés d'assurance.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 octobre 2014 a décidé la transformation de la société mutuelle « Assurances Mutuelles Ittihad - AMI » en société anonyme sous la dénomination « Société d'Assurances Multirisques Ittihad » avec le nom commercial « AMI Assurances », et ce, avec un capital social de 13 220 560 DT réparti en 13 220 560 actions d'une valeur nominale d'un (1) dinar l'action. Notons que le fonds commun de la société mutuelle « Assurances Mutuelles Ittihad - AMI », représentant le cumul des droits d'adhésion (de 20 DT chacun) versés par ses adhérents depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2013, s'élevait à 6 503 402 DT.

Le capital initial de la société anonyme « AMI Assurances », s'élevant à 13 220 560 DT, provient de :

- La conversion d'une partie du fonds des adhérents d'un montant de 1 735 140 DT, ayant donné lieu à l'émission de 1 735 140 actions de 1 DT chacune. Le reliquat du fonds, soit un montant de 4 814 942 DT, a été logé dans les autres capitaux propres ;
- L'émission de 1 570 000 actions en numéraire d'une valeur nominale de 1 DT chacune, au prix d'émission de 20 DT l'action. La prime d'émission en découlant s'est élevée à 29 830 000 DT ;
- L'incorporation d'une partie de la prime d'émission dans le capital d'un montant de 9 915 420 DT ayant donné lieu à l'émission de 9 915 420 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 DT et l'attribution de 3 nouvelles actions gratuites pour chaque action ancienne détenue.

La Société a également changé de dénomination sociale pour devenir « Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances ».

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 23 octobre 2015 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 5 288 224 DT pour le porter de 13 220 560 DT à 18 508 784 DT, et ce, par l'émission de 5 288 224 actions nouvelles au prix de 6,250 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 5,250 DT de prime d'émission. Ces actions ont été souscrites selon la parité de deux (2) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes et ont été libérées intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 22 juin 2017 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 4 627 196 DT pour le porter de 18 508 784 DT à 23 135 980 DT, et ce, par l'émission de 4 627 196 actions gratuites.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 05 juin 2020 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 17 847 756 DT, pour le porter de 23 135 980 DT à 40 983 736 DT, et ce, par l'émission de 17 847 756 actions gratuites.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 05 aout 2021 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 46 408 054 DT, pour le porter de 40 983 736 DT à 87 391 790 DT, et ce, par l'émission de 87 391 790 actions ordinaires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 09 décembre 2024 a approuvé le changement de la dénomination sociale de la société « Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances », qui devient désormais « BNA Assurances ».

La société « BNA Assurances » est régie par le Code des Assurances qui a été promulgué par la loi n°92-24 du 09 mars 1992, telle que complétée par la loi n°94-10 du 31 janvier 1994, la loi n°97-24 du 28 avril 1997, la loi n°2002-37 du 1<sup>er</sup> avril 2002, la loi n°2005-86 du 15 août 2005 et la loi n°2014-47 du 24 juillet 2014.

La société « BNA Assurances » fournit ses produits et services à travers 132 agences, 41 courtiers et 2 succursales répartis sur tout le territoire Tunisien.

## II - Faits marquants de l'exercice

### A- Le secteur des assurances :

Les faits saillants suivants ont marqué l'activité du secteur des assurances au cours de l'exercice clos au 31/12/2024 :

- ◆ La finalisation du projet de mise en place d'une Agence de lutte contre la fraude « Alfa » : Création de l'Agence et adoption des statuts par le Comité Directeur de la FTUSA ;
- ◆ L'adoption de la loi sur la RC médicale en juin 2024 impliquant le secteur des assurances ;
- ◆ L'entrée en exploitation de la plateforme d'échange des recours inter-Compagnies en matière d'indemnisation des sinistres Automobile ;
- ◆ Le projet du constat digital Automobile (e-constat) : Consultation lancée et choix d'un cabinet d'accompagnement (Avidea) : entrée en exploitation prévue en janvier 2025 ;
- ◆ Le projet sectoriel de mise en place d'un référentiel Automobile, visant l'optimisation du processus d'indemnisation Auto : Consultation lancée et choix d'un cabinet d'accompagnement (wivew) : entrée en exploitation prévue en janvier 2025 ;
- ◆ Le lancement du projet de digitalisation de l'attestation d'assurance Auto ;
- ◆ Le projet de refonte du Code des Assurances : poursuite des travaux au niveau de la FTUSA.

### B- Activité de la Compagnie en 2024 :

#### • Production :

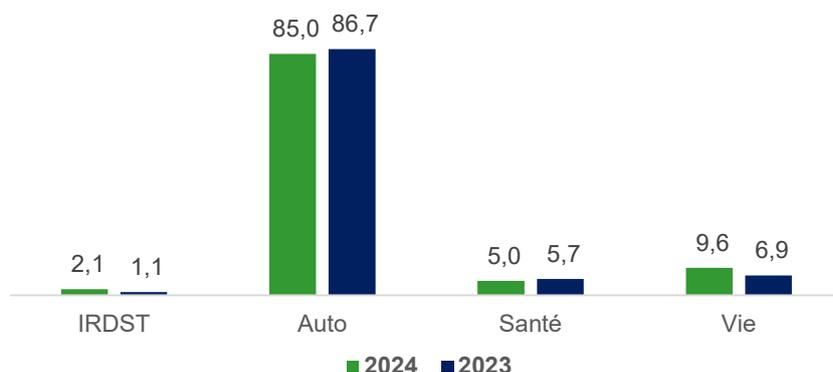
Branche	31/12/2024	Part %	31/12/2023	Part %
Auto	132 054 742	75,8%	132 724 897	79,2%
Vie	27 467 792	15,8%	21 857 717	13,0%
Groupe	7 698 460	4,4%	6 781 912	4,0%
Incendie	2 928 203	1,7%	1 759 921	1,0%
Risques divers	992 598	0,6%	879 822	0,5%
Transport	2 328 214	1,3%	2 479 999	1,5%
Risques spéciaux	661 440	0,4%	1 196 716	0,7%
<b>Total en DT</b>	<b>174 131 449</b>	<b>100,0%</b>	<b>167 680 984</b>	<b>100,0%</b>

Le chiffre d'affaires de la Compagnie a atteint 174,131 MD en 2024, contre 167,681 MD en 2023, soit une évolution globale à la hausse de 6,450 MD (+3,85%) s'expliquant essentiellement par :

- ◆ La hausse de l'assurance Vie de 2,8% en passant de 13% en 2023 à 15,8% en 2024 ;
- ◆ La baisse de l'assurance Auto de -3,4% en passant de 79,2% en 2023 à 75,8% en 2024 ;
- ◆ La hausse de la branche Groupe de 0,4% en passant de 4% en 2023 à 4,4% en 2024.

#### • Sinistres :

#### Sinistres décaissés par branche en MD



Les sinistres décaissés, y compris les frais de gestion directs, totalisent 102,5 MD en 2024, contre 102,6 MD en 2023. Ils n'ont pas connu de variation significative (quasi-stables) du fait de :

- La baisse des sinistres décaissés dans la branche Automobile pour environ -2,5 MD ; et de
- L'augmentation notable des décaissements sinistres Vie pour environ 2,7 MD.

- **Placements :**

- Les placements nets de la Compagnie totalisent 497,4 MD au 31/12/2024, contre 476 MD au 31/12/2023, soit une progression de 4,5% ;
- Les revenus générés par les placements de la Compagnie totalisent 28,6 MD en 2024, contre 25,9 MD en 2023, soit un accroissement de 10,4%.

- **Réassurances :**

Les soldes des réassurances Non-Vie et Vie se sont établis respectivement à 5,9 MD et 0,9 MD au 31/12/2024, contre -4 MD et 2 MD au 31/12/2023.

- **Contrôle fiscal :**

En octobre 2023, la Compagnie a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les exercices 2019 et 2020, à l'issue de laquelle un arrangement partiel a été conclu, prévoyant un paiement échelonné sur trois ans. Une provision a été comptabilisée, au 31/12/2024, pour couvrir le risque fiscal encouru par la Compagnie.

- **Contrôle CNSS :**

La Compagnie a fait l'objet d'une vérification sociale portant sur la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2023, à l'issue de laquelle un accord est en cours de finalisation avec la CNSS, dans le cadre de la procédure d'amnistie sociale en vigueur (prévoyant notamment l'abandon des pénalités). Une provision a été comptabilisée, au 31/12/2024, pour couvrir le risque social encouru par la Compagnie.

### III - Principes & Méthodes Comptables

#### A. NOTE SUR LE RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

##### A-1- Déclaration de conformité

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les Normes Comptables Tunisiennes, tels que définis par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, et le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, et notamment par les normes comptables sectorielles (NC 26, NC 27, NC 28, NC 29, NC 30 et NC 31) publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000 et relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

#### B. BASES DE MESURE

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués au coût historique, à l'exception des biens immobiliers et de certains actifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur.

#### C. MÉTHODES COMPTABLES PERTINENTES

##### C-1 : Les actifs incorporels et corporels

Les immobilisations sont inscrites à l'actif à leurs coûts historiques (valeurs de transfert ou d'acquisition) à l'exception des terrains et des constructions qui ont été évalués à leur juste valeur (selon les rapports d'un expert en immobilier). Elles sont amorties linéairement sur la base des taux suivants :

- Constructions	2%
- Fonds commercial	3%
- Agencements et Aménagements	10%
- Matériel et mobilier de bureau	5%
- Matériel informatique	15%
- Matériel de transport	20%
- Logiciels	33%

La gestion des actifs admis en représentation des provisions techniques n'est pas organisée selon le principe du cantonnement, tel que prévu par l'article 30 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

## **C-2 : Les placements**

### **C-2-1- Les placements immobiliers**

Les placements immobiliers sont comptabilisés initialement au coût pour les acquisitions à titre onéreux et à la juste valeur pour les acquisitions à titre gratuit. Les terrains et constructions figurent au bilan à leur valeur comptable nette. Les valeurs brutes correspondent aux justes valeurs déterminées par un expert en immobilier. Les constructions font l'objet d'un amortissement linéaire (sans valeur résiduelle).

### **C-2-2- Autres placements**

#### ▪ Coût d'entrée des titres

Les titres cotés et les titres non cotés sont comptabilisés en participations pour leur coût d'acquisition (valeur boursière ou valeur d'émission). Les frais accessoires, tels que les commissions boursières et les frais de courtage, sont comptabilisés en charges.

Les emprunts obligataires et les bons du Trésor (titres à revenus fixes) sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achat et hors coupon couru à l'achat.

#### ▪ Évaluation à la date de clôture

Les titres des sociétés cotées en bourse font l'objet d'une évaluation selon le cours boursier moyen du mois de décembre.

Les titres des sociétés non cotées font l'objet d'une évaluation à la valeur mathématique.

Aussi bien pour les titres cotés que les titres non cotés, les plus-values latentes ne sont pas constatées et les moins-values latentes sont provisionnées.

#### ▪ Revenus des actions

Les dividendes sont constatés parmi les produits de l'exercice au cours duquel le droit au dividende est établi (décision de distribution par l'organe compétent).

## **C-3 : Les créances**

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance, les créances subrogées aux entreprises d'assurance et les autres créances, telles que décrites comme suit :

- Les créances nées d'opérations d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance (IDA ... ) ;
- Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes ;
- Les créances subrogées aux entreprises d'assurance enregistrent les créances sur les compagnies d'assurance ;
- Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance, tel est le cas des créances sur le personnel, l'État, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les primes à annuler, appelées également provision pour annulation de primes, sont comptabilisées lors de chaque inventaire. Elles sont destinées à faire face aux annulations futures pouvant intervenir après la clôture de l'exercice sur les primes émises et les primes acquises et non émises. Les primes à annuler ne sont pas affectées précisément à un ou plusieurs assurés déterminés mais sont évaluées sur la base de méthodes statistiques reconnues.

Les créances nées d'opérations d'assurance directe sont provisionnées conformément à la décision n°01/2021 du premier décembre 2021, fixant la base et la méthode de calcul des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, comme suit :

- ◆ Les créances sur les assurés (siège et succursales), selon leur ancienneté, aux taux suivants :

N-2 et antérieures	100%
N-1	20%
N	0%

- ◆ Les créances sur les intermédiaires sont provisionnées en totalité ;
- ◆ Les créances contentieuses, les chèques et les effets impayés sont provisionnés en totalité ;

Déduction des encaissements intervenus 2 mois après la date de clôture de chaque exercice, à condition qu'il s'agisse de créances totalement provisionnées.

#### **C-4 : Les provisions techniques**

##### ***C-4-1 : Provisions spécifiques à l'assurance vie***

###### ▪ Les provisions mathématiques :

Les provisions mathématiques correspondent, à la date d'inventaire, à la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et les assurés. Elles sont déterminées contrat par contrat conformément aux notes techniques certifiées par un actuaire et en respect de l'arrêté du ministre des Finances du 05 janvier 2009.

###### ▪ Provision pour sinistres à payer :

Cette provision enregistre le montant estimé de la dette de la société « BNA Assurances » envers les assurés/bénéficiaires au titre des sinistres survenus, rachats et arrivées à échéance déclarés jusqu'à la date de clôture des états financiers mais non encore réglés à cette date. Elle est évaluée dossier par dossier. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) conformément à l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

###### ▪ Provision pour frais de gestion vie :

Elle a pour objet de couvrir les charges de gestion futures des contrats non couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers. Les charges de gestion futures des contrats correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

###### ▪ Provision pour participation aux bénéfices (vie) :

Elle comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés ou ne sont pas inclus dans un fonds spécial. Le montant de la participation aux bénéfices est déterminé par rapport aux obligations contractuelles.

##### ***C-4-2 : Provisions spécifiques à l'assurance non-vie***

###### ▪ Provision pour primes non acquises :

La provision pour primes non acquises est destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime ou, à défaut, du terme du contrat. Cette provision est calculée par application de la méthode du prorata temporis, telle que prévue par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

###### ▪ Provisions pour sinistres à payer :

Les sinistres à payer sont évalués dossier par dossier et donnent lieu à une mise à jour permanente.

Les provisions techniques sont évaluées par références à l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001 et aux normes comptables sectorielles.

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurance le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

La provision pour sinistres à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à encaisser. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan.

Ces provisions incluent aussi une provision pour frais de gestion calculée au taux de frais de 5%.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la Société et en application de la circulaire du Ministre des Finances n°258 de l'année 2010.

La provision pour sinistres à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

- Provision pour risques en cours :

Pour évaluer cette provision, on calcule pour chacune des catégories d'assurances, le montant total des charges de sinistres rattachées à l'exercice courant et à l'exercice précédent, des frais d'administration autres que ceux immédiatement engagés et des frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent, et on rapporte ce total au montant des primes brutes émises au cours de ces exercices, corrigé de la variation sur la même période des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises. Si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.

- Provision d'égalisation :

Cette provision comprend tous les montants qui sont provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires, permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux, notamment la grêle, l'assurance-crédit et l'assurance caution.

Elle est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des primes ou cotisations d'assurance de l'exercice.

#### **C-4-3 : Dérogations relatives aux provisions techniques**

Par dérogation aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste et le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, et de la norme comptable NC 29 relatives aux provisions techniques, il n'a pas été procédé au calcul des provisions techniques suivantes en raison de l'absence des informations nécessaires et de leur impact non significatif sur les états financiers :

- Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques :

Elle correspond à la différence, calculée pour les placements, entre le montant global de la valeur de marché et la valeur comptable nette des placements concernés quand cette différence est négative. L'absence d'un marché actif notamment pour les placements immobiliers rend difficile la détermination de cette provision de manière fiable.

- Provision pour égalisation vie :

Elle est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

#### **C-5- Les revenus**

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières qui s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation centrale et permanente.

Les primes souscrites par les assurés sont constatées en revenus à la date de signature du contrat et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

#### **C-6- Les charges par destination**

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.

La comptabilité analytique vient compléter la comptabilité générale. Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité.

La ventilation des charges par destination se présentent comme suit :

- **Charges d'acquisition des contrats :**

Les frais d'acquisition correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la conclusion des contrats d'assurance. Ils comprennent tant les frais directement imputables, tels que les commissions d'acquisition et les frais d'ouverture de dossiers ou d'admission des contrats d'assurance dans le portefeuille, que les frais indirectement imputables, tels que les frais de publicité ou les frais administratifs liés à l'établissement des contrats.

Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais d'entretien des bureaux occupés par le service commercial, les frais de publicité et de marketing, les commissions d'acquisition et les frais des réseaux commerciaux.

▪ **Frais d'administration des contrats :**

Les frais d'administration des contrats correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent notamment les frais d'encaissement des primes, d'administration du portefeuille, de gestion des participations aux bénéficiaires et de ristournes et de réassurance acceptée et cédée. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais de publicité ou les frais administratifs liés à l'établissement des contrats, les frais d'entretien et des fournitures des bureaux occupés par le service des indemnités, l'établissement des contrats, les commissions de gestion et d'encaissement et les frais de contentieux liés aux primes.

▪ **Les frais de gestion des sinistres :**

Les frais de gestion des sinistres correspondent aux frais internes et externes occasionnés par le traitement des dossiers sinistres (ouverture des dossiers, évaluation, règlement). Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais d'entretien et des fournitures des bureaux occupés par le service des indemnités, les frais de contentieux et les commissions comptabilisées au titre de la gestion des sinistres.

▪ **Frais de gestion des placements :**

Les frais de gestion des placements correspondent aux frais internes et externes occasionnés par l'activité de gestion des placements. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, la quote-part d'entretien du local occupé par le service financier, les dotations aux provisions pour dépréciation des valeurs, les moins-values sur réalisation des placements, les commissions bancaires et les pertes de change.

▪ **Autres charges techniques :**

Les autres charges techniques correspondent aux frais internes et externes qui exceptionnellement ne peuvent être affectés ni directement ni par l'application d'une clé de répartition à l'une des destinations définies par la norme comptable applicable.

**C-7- Affectation des produits nets des placements**

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins-values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non-vie et vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques et des capitaux propres.

L'affectation de ces produits nets non-vie à chaque catégorie est effectuée au prorata des provisions techniques moyennes [(provisions techniques à l'ouverture + provisions techniques à la clôture) / 2].

**C-8- Frais d'acquisition reportés**

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

**C-9- Méthode de comptabilisation de l'impôt sur les bénéficiaires**

La société « BNA Assurances » utilise la méthode de l'impôt exigible. La charge d'impôt exigible correspond à l'impôt dû au titre de la période. Comptabilisé à la date de clôture, ce montant ne tient pas compte de l'impôt futur, même si cet impôt naît d'opérations rattachées à la période close.

## IV - Notes sur le Bilan

### AC1- Actifs incorporels

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 364 177 DT au 31/12/2024, contre 1 323 894 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 40 283 DT. Il se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Amort. cumulé 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2023
Logiciels	3 378 541	2 673 446	705 095	706 963
Fonds commercial	1 466 848	807 766	659 082	616 931
<b>Total en DT</b>	<b>4 845 389</b>	<b>3 481 212</b>	<b>1 364 177</b>	<b>1 323 894</b>

### AC2- Actifs corporels d'exploitation

Le solde net de cette rubrique s'élève à 3 861 623 DT au 31/12/2024, contre 3 537 810 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 323 813 DT. Il se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Amort. cumulé 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2023
AAI	3 881 294	2 498 820	1 382 474	1 464 038
Matériel de transport	1 340 609	764 150	576 459	333 634
Matériel informatique	2 872 503	1 940 142	932 361	828 454
Matériel et mobilier de bureaux	2 204 461	1 363 532	840 929	811 484
Dépôts et cautionnements	129 400	-	129 400	100 200
<b>Total en DT</b>	<b>10 428 267</b>	<b>6 566 644</b>	<b>3 861 623</b>	<b>3 537 810</b>

### AC3- Placements

Les placements nets totalisent 497 391 285 DT au 31/12/2024, contre 472 278 530 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 25 112 755 DT. Ils se composent comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Amort. Cumulé 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2023
Terrains et constructions d'exploitation	44 964 832	7 087 599	37 877 233	34 769 655
Terrains et constructions hors exploitation	35 944 260	4 669 785	31 274 475	30 038 725
Parts dans les entreprises avec un lien de participation	6 505 832	3 587 103	2 918 729	2 806 340
Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	20 600 000	-	20 600 000	24 600 000
Actions, autres titres à revenus variables et parts dans les FCP	34 319 167	5 826 075	28 493 092	26 403 339
Obligations et autres titres à revenus fixes	369 546 835	500 000	369 046 835	346 282 279
Autres dépôts et prêts	7 410 052	709 298	6 700 754	6 900 492
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	480 167	-	480 167	477 700
<b>Total en DT</b>	<b>519 771 145</b>	<b>22 379 860</b>	<b>497 391 285</b>	<b>472 278 530</b>

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2 et AC3 est présenté au niveau de l'Annexe 8.

### AC31- Terrains et constructions

Le solde net de ce poste s'élève à 69 151 708 DT au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

➤ **Terrains et constructions d'exploitation :**

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Amort. cumulé 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024
Terrain et immeuble Lac 2 Tunis	39 484 510	5 730 526	33 753 984
Terrain 15 Rue Mauritanie Tunis	16 643	-	16 643
Immeuble 15 Rue Mauritanie Tunis	59 296	14 673	44 623
Délégation Sfax	2 466 486	640 424	1 826 063
Délégation Sousse	1 482 449	367 004	1 115 444
Délégation Bizerte	373 193	98 856	274 337
Délégation Gabès	1 074 191	236 116	838 075
Construction en cours Rue Menzel Bourguiba	8 064	-	8 064
<b>Total en DT</b>	<b>44 964 832</b>	<b>7 087 599</b>	<b>37 877 233</b>

➤ **Terrains et constructions hors exploitation :**

Désignations	Montant brut 31/12/2024	Amort. cumulé / Prov. 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024
Terrain et Immeuble B. Abdessalem Sfax	633 570	151 140	482 430
Terrain et immeuble Lac 2 Tunis	19 510 597	3 351 482	16 159 115
Terrain et Immeuble 15 Rue Mauritanie Tunis	4 684 335	641 468	4 042 867
Garage Rue Menzel Bourguiba Tunis	3 396 833	126 448	3 270 385
Délégation Sousse	142 994	43 535	99 459
Délégation Bizerte	945 190	244 864	700 326
Local Nabeul	458 106	103 420	354 686
Action immobilière MAE	400 000	7 428	392 572
Acomptes / acquisition Terrain « La Perle du Lac II » (*)	5 772 635	-	5 772 635
<b>Total en DT</b>	<b>35 944 260</b>	<b>4 669 785</b>	<b>31 274 475</b>

(\*) Les acomptes sur acquisition du Terrain « La Perle du Lac II » se détaillent comme suit :

Terrain « La Perle Du Lac II » en cours d'acquisition	Montant
<b>Valeur d'achat total</b>	<b>10 397 541</b>
1 <sup>er</sup> acompte	3 121 262
2 <sup>ème</sup> acompte	883 791
3 <sup>ème</sup> acompte	883 791
4 <sup>ème</sup> acompte	883 791
<b>Total en DT</b>	<b>5 772 635</b>

Au 31 décembre 2017, par dérogation au modèle du cout prévu par les normes comptables Tunisiennes en vigueur, la société « BNA Assurances » a procédé à la réévaluation de ses biens immobiliers (terrains et constructions) à leur juste valeur à cette date, déterminée par une expertise directe et indépendante.

Le recours au modèle de la réévaluation à la juste valeur est motivé par :

- La recherche à présenter une information plus pertinente sur la valeur économique des placements immobiliers et, par conséquent, à rehausser les qualités de pertinence et de fidélité des états financiers ;
- La reconnaissance par la norme comptable internationale IAS 16 du modèle de la réévaluation à la juste valeur pour l'évaluation des immobilisations postérieurement à leur comptabilisation initiale ;
- L'adhésion à une tendance de plus en plus croissante vers d'adoption du modèle de la réévaluation.

La plus-value de réévaluation a été déterminée sur la base d'une évaluation faite par un expert judiciaire. Ladite évaluation a été jugée raisonnable et acceptable par le CGA à la suite de la consultation des services concernés du Ministère des Domaines de l'État et des Affaires Foncières.

La réévaluation, effectuée en date du 31/12/2017, après la constatation des amortissements de l'année 2017, n'a pas eu d'effet sur le résultat net de cet exercice. La plus-value de réévaluation, estimée à 44,410 millions de dinars, a été comptabilisée en majorant la valeur brute des immobilisations concernées, en contrepartie d'un compte de réserve spéciale de réévaluation en capitaux propres.

### AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation

Le solde net de ce poste s'élève à 2 918 729 DT au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Provisions 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2023	Variation
Général Assistance	1 099 833	-	1 099 833	1 099 833	-
GMP	105 999	105 999	-	-	-
Résidence CAP BON S.A.	500 000	-	500 000	500 000	-
Japanese Motors Company - JMC	2 400 000	2 400 000	-	-	-
Al Hidaya Agricole	2 400 000	1 081 104	1 318 896	1 206 507	112 389
<b>Total en DT</b>	<b>6 505 832</b>	<b>3 587 103</b>	<b>2 918 729</b>	<b>2 806 340</b>	<b>112 389</b>

### AC324 - Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises

Le solde net de ce poste a passé de 24 600 000 DT au 31/12/2023 à 20 600 000 DT au 31/12/2024, soit une diminution de 4 000 000 DT.

### AC331- Actions et autres titres à revenus variables et parts dans les FCP

Le solde net de ce poste s'élève à 28 493 092 DT au 31/12/2024, contre 26 403 339 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 2 089 754 DT.

Cette rubrique englobe les parts sociales et les actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles la « BNA Assurances » n'exerce ni un contrôle, ni une influence notable ; elle se décompose comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Provisions 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2023	Variation
Actions cotées	12 516 341	1 582 366	10 933 975	9 091 842	1 842 133
Actions non cotées	3 745 930	3 284 395	461 535	470 124	-8 589
SICAV obligataire	469	-	469	6 464	-5 995
Fonds commun de placement	18 056 427	959 314	17 097 113	16 834 909	262 204
<b>Total en DT</b>	<b>34 319 167</b>	<b>5 826 075</b>	<b>28 493 092</b>	<b>26 403 339</b>	<b>2 089 754</b>

### AC332- Obligations et autres titres à revenus fixes

Le solde net de cette rubrique s'élève à 369 046 835 DT au 31/12/2024, contre 346 282 279 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 22 764 556 DT.

Cette rubrique englobe notamment les titres émis par l'État (obligations, BTA ...), les comptes à terme, les bons de caisse et les certificats de dépôt ; elle se décompose comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Provisions 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2023	Variation
Emprunts obligataires	91 837 908	500 000	91 337 908	94 043 625	-2 705 717
Bons du Trésor et assimilés	115 708 927	-	115 708 927	96 238 654	19 470 273
Comptes de dépôts placements	162 000 000	-	162 000 000	156 000 000	6 000 000
<b>Total en DT</b>	<b>369 546 835</b>	<b>500 000</b>	<b>369 046 835</b>	<b>346 282 279</b>	<b>22 764 556</b>

### AC334- Autres Prêts

Le solde net de cette rubrique s'élève à 6 700 754 DT au 31/12/2024, contre 6 900 492 DT au 31/12/2023, soit une diminution de 199 738 DT. Il se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Provisions 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2023	Variation
Prêts au Personnel	6 812 783	112 029	6 700 754	6 900 492	-199 738
Prêt Société Hôtelière et Immobilière (AMILCAR)	350 000	350 000	-	-	-
Prêt Groupement Mutualiste pour la Prévoyance (GMP)	47 269	47 269	-	-	-
Prêt Polyclinique du Cap Bon (PCB S.A.)	200 000	200 000	-	-	-
<b>Total en DT</b>	<b>7 410 052</b>	<b>709 298</b>	<b>6 700 754</b>	<b>6 900 492</b>	<b>-199 738</b>

### AC34- Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Le solde net de cette rubrique s'élève à 480 167 DT au 31/12/2024, contre 477 700 DT au 31/12/2023, soit une hausse de 2 467 DT.

La répartition, pour chaque catégorie de placements, entre les placements admis et les placements non admis en représentation des provisions techniques se présente comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Placements admis en représentation des provisions techniques
<b>Terrains et constructions</b>	80 909 092	69 151 708	56 014 525
<b>Placements dans les entreprises liées et participations :</b>			
- Parts dans les entreprises avec un lien de participation	6 505 832	2 918 729	2 918 729
- Bon et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	20 600 000	20 600 000	20 600 000
<b>Autres placements financiers :</b>			
- Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	34 319 167	28 493 092	28 493 092
- Obligations et autres titres à revenu fixe	369 546 835	369 046 835	369 046 835
- Autres prêts	7 410 052	6 700 754	71 748
- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	-	-	-
<b>Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes</b>	480 167	480 167	-
<b>Total en DT</b>	<b>519 771 145</b>	<b>497 391 285</b>	<b>477 144 929</b>

Le taux de représentation des engagements réglementés est de l'ordre de 105%.

### AC5- Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques s'élève à 28 894 939 DT au 31/12/2024, contre 27 735 431 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 1 159 508 DT. Elle se détaille comme suit :

Désignations	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023	Variation
Provision pour primes non acquises	1 165 550	950 466	215 084
Provision d'assurances vie	11 457 968	10 452 768	1 005 200
Provision pour sinistres vie	370 287	425 876	-55 589
Provision pour sinistres non-vie	14 476 891	15 003 733	-526 842
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes vie	1 424 243	902 588	521 655
<b>Total en DT</b>	<b>28 894 939</b>	<b>27 735 431</b>	<b>1 159 508</b>

## AC6- Créances

Les créances nettes des provisions totalisent 90 992 687 DT au 31/12/2024, contre 82 388 161 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 8 604 526 DT. Elles se décomposent comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Provisions 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2023	Variation
Primes acquises et non émises	1 763 637	-	1 763 637	1 041 515	722 122
Créances nées d'opérations d'assurance directe	95 185 099	65 737 190	29 447 909	27 232 719	2 215 190
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	31 924 374	15 349 405	16 574 969	17 238 521	-663 552
Créances nées d'opérations de réassurance	5 839 867	3 304 296	2 535 571	3 136 669	-601 098
Autres créances	41 587 515	916 914	40 670 601	33 738 737	6 931 864
<b>Total en DT</b>	<b>176 300 492</b>	<b>85 307 805</b>	<b>90 992 687</b>	<b>82 388 161</b>	<b>8 604 526</b>

### ▪ Ventilation des créances selon la durée résiduelle

Créances	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Primes acquises et non émises	1 763 637	-	-	1 763 637
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	32 136 004	20 246 457	42 802 638	95 185 099
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	14 372 936	6 080 151	11 471 287	31 924 374
Créances nées d'opérations de réassurance	1 061 243	1 872 081	2 906 543	5 839 867
Personnel	869 322	-	-	869 322
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	31 098 856	-	-	31 098 856
Débiteurs divers	2 805 442	3 826 929	2 986 966	9 619 337
<b>Total</b>	<b>84 107 440</b>	<b>32 025 618</b>	<b>60 167 434</b>	<b>176 300 492</b>

### AC611- Primes acquises et non émises

La valeur des primes acquises et non émises (PANE) s'élève à 1 763 637 DT au 31/12/2024 contre 1 041 515 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 722 122 DT ; elle se détaille comme suit :

Désignations	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023	Variation
Groupe	344 350	110 710	233 640
Incendie	8 821	33 855	-25 034
Risques divers	93 703	81 240	12 463
Risques spéciaux	38 092	32 463	5 629
Vie	639 779	5 491	634 288
Automobile	551 176	681 543	-130 367
Transport	87 716	96 213	-8 497
<b>Total en DT</b>	<b>1 763 637</b>	<b>1 041 515</b>	<b>722 122</b>

### AC612- Créances nées d'opérations d'assurance directe

La valeur nette de cette rubrique s'élève à 29 447 909 DT au 31/12/2024, contre 27 232 719 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 2 215 190 DT. Elle se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Provisions 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2023	Variation
Primes à annuler (a)	-2 743 766	-	-2 743 766	-2 378 730	-365 036
Agences-Succursales (b)	97 928 865	65 737 190	32 191 675	29 611 449	2 580 226
<b>Total en DT</b>	<b>95 185 099</b>	<b>65 737 190</b>	<b>29 447 909</b>	<b>27 232 719</b>	<b>2 215 190</b>

(a) Primes à annuler

Le solde de ce poste s'élève à (2 743 766) DT au 31/12/2024, contre (2 378 730) DT au 31/12/2023.

Les primes retournées au siège sont intégrées dans le calcul des provisions pour créances douteuses, alors que la provision pour primes à annuler est calculée en utilisant une méthode statistique basée sur l'historique des annulations.

(b) Agences-succursales

Ce poste présente un solde brut compensé de 32 191 675 DT au 31/12/2024. Il comprend les soldes débiteurs et créditeurs des intermédiaires.

**AC613- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance**

La valeur nette de cette rubrique s'élève à 16 574 969 DT au 31/12/2024, contre 17 238 521 DT au 31/12/2023, soit une diminution de 663 552 DT. Elle se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Provisions 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2023	Variation
Comptes de liaison	31 924 374	15 349 405	16 574 969	17 238 521	-663 552
<b>Total en DT</b>	<b>31 924 374</b>	<b>15 349 405</b>	<b>16 574 969</b>	<b>17 238 521</b>	<b>-663 552</b>

Le solde brut de ce poste s'élève à 31 924 374 DT au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

Compagnie	Montant au 31/12/2024
Compte de liaison COMPAGNIES ITTIHAD	-774 530
Compte de liaison STAR	4 922 981
Compte de liaison ASTREE	809 554
Compte de liaison COMAR	2 907 738
Compte de liaison GAT	1 884 298
Compte de liaison MAE	2 997 035
Compte de liaison CARTE	449 674
Compte de liaison CTAMA-MGA	4 415 809
Compte de liaison MAGHREBIA	1 304 026
Compte de liaison LLOYD	1 325 848
Compte de liaison BH Assurances	568 157
Compte de liaison BIAT ASSURANCES	753 930
Compte de liaison BUAT	309 558
Compte de liaison EL AMANA TAKAFUL	144 701
Compte de liaison ATTAKAFULIA	224 708
Compte de liaison ZITOUNA TAKEFUL	345 924
Compte de liaison COMPAGNIE ETRANGERE	165 652
Compte de liaison FGA	3 302 004
Prévisions de recours matériel	5 867 309
<b>Total en DT</b>	<b>31 924 374</b>

**AC62- Créances nées d'opérations de réassurance**

Le solde net de cette rubrique s'élève à 2 535 571 DT au 31/12/2024 et s'analyse comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Provisions 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2023	Variation
BEST RE	2 906 543	2 906 543	-	-	-
Divers réassureurs	2 933 324	397 753	2 535 571	3 136 669	-
<b>Total en DT</b>	<b>5 839 867</b>	<b>3 304 296</b>	<b>2 535 571</b>	<b>3 136 669</b>	<b>-601 098</b>

### AC63- Autres créances

Le solde net de cette rubrique s'élève à 40 670 601 DT au 31/12/2024, contre 33 738 737 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 6 931 864 DT. Il s'analyse comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Provisions 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2023	Variation
Personnel	869 322	-	869 322	736 135	133 187
État, impôts et taxes	31 098 856	176 780	30 922 076	23 380 975	7 541 101
Débiteurs divers	9 619 337	740 134	8 879 203	9 621 627	-742 424
<b>Total en DT</b>	<b>41 587 515</b>	<b>916 914</b>	<b>40 670 601</b>	<b>33 738 737</b>	<b>6 931 864</b>

### AC7- Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actifs ont passé de 29 914 529 DT au 31/12/2023 à 34 653 336 DT au 31/12/2024, soit une variation à la hausse de 4 738 807 DT.

Ce poste se présente comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Provisions 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2023	Variation
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisses	7 618 824	1 598 846	6 019 978	1 542 652	4 477 326
Frais d'acquisition reportés	16 204 610	-	16 204 610	16 781 091	-576 481
Autres charges à répartir	3 361 713	3 361 713	-	-	-
Comptes de régularisation Actif	12 535 886	107 138	12 428 748	11 590 786	837 962
<b>Total en DT</b>	<b>39 721 033</b>	<b>5 067 697</b>	<b>34 653 336</b>	<b>29 914 529</b>	<b>4 738 807</b>

## CP - ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Le capital social de la Compagnie s'élève à 87 391 790 DT au 31/12/2024 et se divise en 87 391 790 actions ordinaires de valeur nominale d'un (1) dinar chacune, entièrement libérées. Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres et la ventilation des réserves, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024, se présente comme suit :

Éléments	Capital social	Réserve légale	Primes et autres réserves	Réserve spéciale de réévaluation	Titres participatifs	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total en DT
<b>Soldes au 31 décembre 2022</b>	<b>87 391 790</b>	<b>286 176</b>	<b>46 408 054</b>	<b>44 410 222</b>	<b>75 000 000</b>	<b>-183 038 270</b>	<b>5 569 995</b>	<b>76 027 967</b>
Affectation du bénéfice de l'exercice 2022	-	-	-	-	-	5 569 995	-5 569 995	-
Bénéfice de l'exercice 2023	-	-	-	-	-	-	8 577 827	<b>8 577 827</b>
<b>Soldes au 31 décembre 2023</b>	<b>87 391 790</b>	<b>286 176</b>	<b>46 408 054</b>	<b>44 410 222</b>	<b>75 000 000</b>	<b>-177 468 275</b>	<b>8 577 827</b>	<b>84 605 794</b>
Affectation du bénéfice de l'exercice 2023	-	-	-	-	-	8 577 827	-8 577 827	-
Bénéfice de l'exercice 2024	-	-	-	-	-	-	16 315 042	<b>16 315 042</b>
<b>Soldes au 31 décembre 2024</b>	<b>87 391 790</b>	<b>286 176</b>	<b>46 408 054</b>	<b>44 410 222</b>	<b>75 000 000</b>	<b>-168 890 448</b>	<b>16 315 042</b>	<b>100 920 836</b>

La répartition du résultat de l'exercice 2024 sera effectuée comme suit :

- Résultat de l'exercice 2024 : 16 315 042 DT ;
- Résultats reportés au 31/12/2024 : -168 890 448 DT ;
- Résultats reportés après affectation du résultat de l'exercice 2024 : -152 575 406 DT ;

Par ailleurs, aucun bien immobilier n'a fait l'objet d'une nouvelle réévaluation à la juste valeur au 31 décembre 2024.

<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>CP1 - Capital social</b>	<b>87 391 790</b>	<b>87 391 790</b>
<b>CP2 - Réserves et primes liées au capital</b>		
- Réserve légale	286 176	286 176
- Prime d'émission	46 408 054	46 408 054
<b>CP3 - Résultats reportés</b>	<b>-168 890 448</b>	<b>-177 468 275</b>
<b>CPR - Réserve spéciale de réévaluation</b>	<b>44 410 222</b>	<b>44 410 222</b>
<b>CPTP - Titres participatifs</b>	<b>75 000 000</b>	<b>75 000 000</b>
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>84 605 794</b>	<b>76 027 967</b>
CP6 - Résultat de l'exercice	16 315 042	8 577 827
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>	<b>100 920 836</b>	<b>84 605 794</b>

### Résultat par action :

<b>Résultat par action</b>	<b>Exercice 2024</b>	<b>Exercice 2023</b>
Résultat net de l'exercice en DT	16 315 042	8 577 827
Nombre d'actions ordinaires en circulation	87 391 790	87 391 790
<b>Résultat / action en DT</b>	<b>0,187</b>	<b>0,098</b>

### PA2- Provisions pour autres risques et charges

Les provisions pour autres risques et charges totalisent 9 227 726 DT au 31/12/2024, contre 6 495 037 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 2 732 689 DT. Elles se décomposent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>Variation</b>
Provision pour indemnités de départ à la retraite	4 990 384	4 325 344	665 040
Provision pour autres avantages postérieurs à l'emploi	1 411 996	1 190 183	221 813
Provision pour litiges	343 856	444 284	-100 428
Provision pour autres risques et charges	2 481 490	535 226	1 946 264
<b>Total en DT</b>	<b>9 227 726</b>	<b>6 495 037</b>	<b>2 732 689</b>

La « BNA Assurances » a procédé à la comptabilisation d'une provision pour avantages postérieurs à l'emploi au titre des indemnités de départ à la retraite ainsi que des frais d'assistance médicale qui seront encourus après la période d'activité (ou de service) des salariés dans la société.

Le principe de comptabilisation d'une provision pour avantages du personnel est consacré par le Système Comptable des Entreprises en Tunisie chaque fois que la société ait une obligation actuelle d'encourir de tels coûts en rapport avec la période de service passée par le salarié dans la société. Le problème concerne notamment les avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de départ à la retraite, assistance médicale après le départ à la retraite, etc.). Toutefois, le Système Comptable des Entreprises en Tunisie manque d'une norme comptable traitant des avantages du personnel (dans toutes leurs catégories) à l'instar de la norme comptable internationale IAS 19.

C'est pour cette raison que les entreprises tunisiennes se basent sur les prescriptions de cette IFRS pour la comptabilisation des différentes catégories de charges de personnel dont, en particulier, les avantages postérieurs à l'emploi. Le principe est que l'engagement de la société au titre des indemnités de départ à la retraite et des frais d'assistance médicale après le départ à la retraite soit étalé sur la période d'activité du salarié et ne soit pas constaté au moment où celui-ci bénéficie effectivement de ces avantages, et ce, conformément au principe du rattachement des charges aux produits.

L'engagement de la société se traduit par la comptabilisation d'un passif sous la forme d'une « provision pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi » dont l'estimation à la date de clôture est effectuée sur la base des droits aux avantages prévus par les textes et accords applicables ainsi que d'hypothèses actuarielles concernant notamment :

- Le taux d'évolution des salaires ;
- La mortalité du personnel pendant et après l'activité ;
- L'incapacité et les départs anticipés à la retraite ;

- La rotation du personnel ;
- Le taux d'actualisation financière.

Les hypothèses retenues par la Compagnie pour l'estimation des provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2024 se présentent comme suit :

Indemnité de départ à la retraite	8 mensualités majorées de 1 000 DT et calculées sur la base du dernier salaire toutes indemnités comprises
Autres avantages postérieurs à l'emploi	La prime d'assurance de l'année en cours déterminée conformément au terme du contrat d'assurance groupe
Taux d'évolution des salaires	6%
Probabilité de départ préalable à la retraite	2,6%
Taux d'actualisation financière - IDR	9,9%
Taux d'actualisation financière - Autres avantages postérieurs à l'emploi	9,9%
Espérance de vie	76 ans

- **Répartition de l'effectif du personnel**

Au 31/12/2024, l'effectif total de la « BNA Assurances » s'établit à 276 employés, dont 261 titulaires et 7 contractuels. Il se répartit comme suit :

Éléments	Effectifs
Cadres de Direction	151
Cadres Supérieurs	74
Personnel d'Encadrement	21
Agents d'Exécution	21
Agents de Services	2
Contractuels	7
<b>Total</b>	<b>276</b>

### PA3- Provisions techniques brutes

Cette rubrique totalise 488 838 814 DT au 31/12/2024, contre 481 992 955 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 6 845 859 DT. Elle se décompose comme suit :

Désignations	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023	Variation
Provision pour primes non acquises	57 668 757	56 303 434	1 365 323
Provision mathématique vie (a)	104 877 970	91 199 518	13 678 452
Provision pour sinistres à payer vie	9 681 080	7 209 624	2 471 456
Provision pour sinistres à payer non-vie (b)	314 208 796	323 587 387	-9 378 591
Autres provisions techniques (c)	2 402 211	3 692 992	-1 290 781
<b>Total en DT</b>	<b>488 838 814</b>	<b>481 992 955</b>	<b>6 845 859</b>

Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

**(a) Provision mathématique vie**

Cette provision a été déterminée conformément aux notes techniques. La société « BNA Assurances » a appliqué les dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 05/01/2009, modifiant l'arrêté du 27/02/2001, fixant la liste et le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

**(b) Provision pour sinistres à payer non-vie**

La provision pour sinistres à payer se détaille comme suit au 31/12/2024 :

Branche	Montant au 31/12/2024
Incendie	4 819 180
Transport	312 308
Risques divers	2 581 080
Risques spéciaux	753 615
Automobile	304 917 327
Groupe	825 286
<b>Total en DT</b>	<b>314 208 796</b>

Désignation	Montant au 31/12/2024
Provision pour sinistres à payer	315 030 930
Prévisions de recours à encaisser	-822 134
<b>Total</b>	<b>314 208 796</b>

**(c) Autres provisions techniques**

Les autres provisions se détaillent comme suit au 31/12/2024 :

Désignation	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023	Variation
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes non vie	638 825	560 931	77 894
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes vie	1 763 386	1 458 898	304 488
PREC	-	1 673 163	-1 673 163
<b>Total en DT</b>	<b>2 402 211</b>	<b>3 692 992</b>	<b>-1 290 781</b>

**PA5- Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs**

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont augmenté de 147 759 DT pour passer de 14 286 434 DT au 31/12/2023 à 14 434 193 DT au 31/12/2024. Cette rubrique, qui comprend les sommes prélevées sur les cessionnaires en garantie de leurs engagements envers les assurés de la Société, se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Dettes pour dépôts de primes	1 146 947	951 537	195 410
Dettes pour dépôts de sinistres	13 287 246	13 334 897	-47 651
<b>Total en DT</b>	<b>14 434 193</b>	<b>14 286 434</b>	<b>147 759</b>

**PA6- Autres dettes**

**PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance**

Les dettes nées d'opérations de réassurance s'élèvent à 7 726 665 DT au 31/12/2024, contre 4 753 676 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 2 972 989 DT.

**PA63- Autres dettes**

Les autres dettes s'élèvent à 13 358 320 DT au 31/12/2024, contre 13 805 696 DT au 31/12/2023, soit une diminution de 447 376 DT. Elles s'analysent comme suit :

Désignations	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	1 507 839	607 582	900 257
Personnel	25 647	31 465	-5 818
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	8 541 171	9 104 562	-563 391
Créditeurs divers	3 283 663	4 062 087	-778 424
<b>Total en DT</b>	<b>13 358 320</b>	<b>13 805 696</b>	<b>-447 376</b>

- **Ventilation des dettes selon la durée résiduelle :**

Dettes	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Dettes nées d'opérations de réassurance	4 235 815	1 154 932	2 335 918	7 726 665
Dépôts et cautionnements reçus	945 740	282 599	279 499	1 507 839
Personnel	25 647	-	-	25 647
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	8 541 171	-	-	8 541 171
Créditeurs divers	247 542	1 807 381	1 228 741	3 283 663
<b>Total en DT</b>	<b>13 995 915</b>	<b>3 244 912</b>	<b>3 844 158</b>	<b>21 084 985</b>

## PA7 - Autres passifs

### PA71- Comptes de régularisation Passif

Les comptes de régularisation Passif ont passé de 11 238 763 DT au 31/12/2023 à 22 651 493 DT au 31/12/2024, soit une augmentation de 11 412 730 DT. Ils se présentent comme suit :

Désignations	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Report de commissions reçues des réassureurs	1 634 096	897 533	736 563
Provision pour congés payés	789 379	1 309 693	-520 314
Produits constatés d'avance	7 194 933	2 989 622	4 205 311
Charges à payer (*)	13 038 048	6 046 878	6 991 170
Produits à recevoir	-4 963	-4 963	-
<b>Total en DT</b>	<b>22 651 493</b>	<b>11 238 763</b>	<b>11 412 730</b>

(\*) Dont des intérêts (fixes et variables) sur titres participatifs courus et non encore payés au 31/12/2024 pour un montant cumulé de 7 258 018 DT.

## V - Notes sur les Comptes de Résultats

### PRNV1- Primes acquises

Les primes acquises non-vie, nettes de réassurances, totalisent 137 276 093 DT en 2024, contre 135 450 786 DT en 2023, soit une augmentation de 1 825 307 DT. Elles se présentent comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2024	Cessions 31/12/2024	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023
Primes émises et acceptées	146 663 657	-8 237 297	138 426 360	137 086 436
Variation de la PPNA	-1 365 324	215 057	-1 150 267	-1 635 650
<b>Total en DT</b>	<b>145 298 333</b>	<b>-8 022 240</b>	<b>137 276 093</b>	<b>135 450 786</b>

### PRNT3- Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat

Les produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat, ont passé de 17 695 271 DT en 2023 à 18 287 072 DT en 2024, soit une augmentation de 591 801 DT.

### CHNV1- Charges de sinistres

Les charges des sinistres non-vie, nettes de réassurances, totalisent 86 981 094 en 2024, contre 99 330 149 DT en 2023, soit une baisse de 12 349 055 DT s'analysant comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2024	Cessions 31/12/2024	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023
Sinistres payés	-98 936 698	1 430 665	-97 506 033	-93 555 467
Variation de la PSAP	9 378 591	-526 815	8 851 776	-4 101 519
PREC	1 673 163	-	1 673 163	-1 673 163
<b>Total en DT</b>	<b>-87 884 944</b>	<b>903 850</b>	<b>-86 981 094</b>	<b>-99 330 149</b>

### CHNV4- Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation non-vie nets totalisent 45 923 790 DT en 2024, contre 41 128 323 DT en 2023, soit une augmentation de 4 795 467 DT. Ils se présentent comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2024	Cessions 31/12/2024	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023
Frais d'acquisition	-41 249 376	-	-41 249 376	-41 728 773
Variation des frais d'acquisition reportés	-573 664	-	-573 664	4 445 430
Frais d'administration	-5 335 667	-	-5 335 667	-4 973 925
Commissions reçues des réassureurs	-	1 234 917	1 234 917	1 128 945
<b>Total en DT</b>	<b>-47 158 707</b>	<b>1 234 917</b>	<b>-45 923 790</b>	<b>-41 128 323</b>

### CHNV5- Autres charges techniques non-vie

Les autres charges techniques non-vie nettes totalisent 3 537 698 DT en 2024, contre 3 072 311 DT en 2023, soit une augmentation de 465 387 DT.

### PRV1- Primes vie

Les primes émises et acceptées de la branche vie, nettes de réassurances, ont passé de 19 977 415 DT en 2023 à 25 932 215 DT en 2024, soit une augmentation de 5 954 800 DT.

### PRV2- Produits des placements

Les produits des placements vie ont passé de 6 218 406 DT en 2023 à 7 260 262 DT en 2024, soit une augmentation de 1 041 856 DT.

### CHV1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres nettes de la branche vie totalisent 12 113 008 en 2024, contre 9 682 564 DT en 2023, soit une augmentation de 2 430 444 DT. Elles se détaillent comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2024	Cessions 31/12/2024	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023
Sinistres payés	-10 237 947	651 984	-9 585 963	-7 362 203
Variation de la PSAP	-2 471 456	-55 589	-2 527 045	-2 320 361
<b>Total en DT</b>	<b>-12 709 403</b>	<b>596 395</b>	<b>-12 113 008</b>	<b>-9 682 564</b>

### CHV2- Variation des autres provisions techniques

Le montant de la rubrique « Variation de la provision d'assurance vie » a passé de 9 784 053 DT en 2023 à 12 673 252 DT en 2024, soit une augmentation de 2 889 199 DT.

### CHV3- Participations aux bénéfiques et ristournes

Le montant de cette rubrique a passé de 189 370 DT en 2023 à 217 167 DT en 2024, enregistrant ainsi une hausse de 27 797 DT.

### CHV4- Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation vie totalisent 9 135 216 DT en 2024, contre 7 082 765 DT en 2023, soit une augmentation de 2 052 451 DT s'analysant comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2024	Cessions 31/12/2024	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023	Variations
Frais d'acquisition	-8 606 468	-	-8 606 468	-6 427 762	-2 178 706
Variation des frais d'acquisition reportés	-2 817	-	-2 817	-6 349	3 532
Frais d'administration	-846 835	-	-846 835	-1 194 462	347 627
Commissions reçues des réassureurs	-	320 904	320 904	545 808	-224 904
<b>Total en DT</b>	<b>-9 456 120</b>	<b>320 904</b>	<b>-9 135 216</b>	<b>-7 082 765</b>	<b>-2 052 451</b>

### CHV5- Autres charges techniques vie

Les autres charges techniques vie totalisent 884 424 DT en 2024, contre 1 024 104 DT en 2023, soit une diminution de 39 680 DT.

### CHV9- Charges des placements

Les charges des placements ont passé de 1 892 160 DT en 2023 à 2 021 362 DT en 2024, soit une augmentation de 129 202 DT.

### RTNV- Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non-vie

Le résultat technique non-vie est passé d'un bénéfice de 9 144 809 DT en 2023 à un bénéfice de 18 825 105 DT en 2024, soit une amélioration de 9 680 296 DT.

### RTV- Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie

Le résultat technique vie est passé d'une perte de (3 080 455) DT en 2023 à une perte de (3 417 618) DT en 2024, soit une dégradation de (337 163) DT.

### PRNT1- Produits des placements

Le montant des revenus des placements à l'état de résultat a passé de 30 356 888 DT en 2023 à 30 737 418 DT en 2024, soit un accroissement de 380 530 DT.

## CHNT1- Charges des placements

Les charges des placements totalisent 8 557 740 DT en 2024, contre 9 237 111 en 2023, soit une diminution de 679 371 DT.

- **Répartition des charges par nature en charges par destination :**

Les charges par nature totalisent 69 184 733 DT en 2024, contre 63 488 683 DT en 2023, soit une augmentation de 5 696 050 DT. Elles se répartissent comme suit :

Désignations	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
CHNV41 - Frais d'acquisition non vie	41 249 376	41 728 773	-479 397
CHV41 - Frais d'acquisition vie	8 606 468	6 427 762	2 178 706
CHNV43 - Frais d'administration non vie	5 335 667	4 973 925	361 742
CHV43 - Frais d'administration vie	846 834	1 194 462	-347 628
CHNV11 - Frais de gestion sinistres non vie	6 941 492	3 636 592	3 304 900
CHV11 - Frais de gestion sinistres vie	622 185	1 024 081	-401 896
CHNV5 - Autres charges techniques non vie	3 537 698	3 072 311	465 387
CHV5 - Autres charges techniques vie	884 424	1 024 104	-139 680
CHNT1 - Frais de gestion des placements non vie	812 413	284 671	527 742
CHV9 - Frais de gestion des placements vie	348 176	122 002	226 174
<b>Total en DT</b>	<b>69 184 733</b>	<b>63 488 683</b>	<b>5 696 050</b>

Les charges par nature se décomposent comme suit :

Désignations	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
Salaires et compléments de salaires	22 664 491	20 759 534	1 904 957
Charges sociales et autres charges	4 346 608	4 648 593	-301 986
<b>Sous-total des charges de personnel</b>	<b>27 011 099</b>	<b>25 408 127</b>	<b>1 602 972</b>
Commissions	21 446 223	20 687 487	758 736
STEG, SONEDE, Carburant	735 373	600 336	135 037
Imprimés et fournitures	429 002	531 961	-102 959
Loyers	231 804	139 014	92 790
Entretiens et réparations	1 318 143	1 006 887	311 256
Assurances	1 013 226	1 013 179	47
Honoraires	1 709 472	1 879 474	-170 002
Formations	507 352	697 112	-189 760
Contributions organismes professionnels	938 467	795 460	143 007
Publicités	732 287	851 695	-119 408
Missions, réceptions et déplacements	430 511	378 618	51 893
Transport du personnel	239 310	232 618	6 692
Subventions	927 279	1 127 190	-199 911
Frais de poste et de télécommunications et frais bancaires	505 109	447 212	57 897
Jetons de présence et autres rémunérations	123 833	264 581	-140 748
Impôts et taxes	3 205 827	3 413 290	-207 463
Dotations aux amortissements et aux provisions	6 686 542	3 181 037	3 505 505
Autres frais généraux	993 874	833 405	160 469
<b>Total en DT</b>	<b>69 184 733</b>	<b>63 488 683</b>	<b>5 696 050</b>

- **Répartition des commissions servies aux intermédiaires :**

CATEGORIE	Exercice 2024	Exercice 2023
Agents généraux	15 710 064	15 443 066
Courtiers	1 855 211	1 739 313
Banque-assurance	3 651 958	3 371 101
Commissions Acceptations	55 034	87 034
Autres commissions	173 956	46 973
<b>Total</b>	<b>21 446 223</b>	<b>20 687 487</b>

- **Répartition des primes brutes émises par zone géographique :**

Les primes émises et acceptées proviennent entièrement du marché local ; elles se répartissent par zone géographique comme suit :

Zone	Exercice 2024
Grand Tunis	104 593 837
Sfax	23 659 607
Sousse	20 466 730
Bizerte	13 116 323
Gabès	11 937 867
<b>Total en DT</b>	<b>173 774 364</b>

- **Titres et dettes soumis à des conditions de subordination :**

Nature juridique	Titres participatifs
Montant de la dette	75 000 000 DT
Devise de la dette	DT
Taux d'intérêt	Taux fixe 8% & un complément variable : 0,15% des primes émises en excluant les primes d'épargne vie + 3% des primes de bancassurance distribuées en excluant les primes d'épargne vie
Échéance	35 000 000 fin 2025 et 40 000 000 fin 2028
Possibilité de remboursement anticipé	Non

## VI - Notes sur l'État des Flux de Trésorerie

L'état des flux de trésorerie est présenté à l'Annexe n°7. Les composantes des liquidités et équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après la comptabilisation du flux.

La synthèse de l'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2024 se présente comme suit :

Désignations	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>2 451 419</b>	<b>234 485</b>	<b>2 216 934</b>
Trésorerie affectée aux activités d'exploitation	5 729 727	4 116 474	1 613 253
Trésorerie affectée aux activités d'investissement	-562 322	-1 899 540	1 337 218
Trésorerie provenant des activités de financement	-	-	-
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>7 618 824</b>	<b>2 451 419</b>	<b>5 167 405</b>

La trésorerie à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignations	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
Effets et chèques en caisse	2 277 684	2 029 710	247 974
Banques	5 276 635	238 585	5 038 050
Caisses	64 505	183 124	-118 619
<b>Total en DT</b>	<b>7 618 824</b>	<b>2 451 419</b>	<b>5 167 405</b>

## VII - Note sur les Parties Liées

### 1. Informations sur les engagements :

- Une convention cadre de bancassurance a été conclue, en novembre 2018, entre la "BNA Assurances" et la BNA Bank. En application des termes de cette convention, les commissions servies à la BNA Bank sur les contrats qu'elle a distribués, au cours de l'exercice 2024, totalisent 3 500 051 DT ;
- En vertu d'une convention conclue avec la société GMP le 08/02/2012, objet d'un avenant en date du 18/12/2012, une avance en compte courant associé de 60 000 DT a été consentie par la « BNA Assurances » (remboursable après deux ans, avec application d'un intérêt au TMM). Cette convention a été renouvelée, le 01/04/2014, pour une période de deux ans. En 2022, il y a eu un remboursement partiel de 12 731 DT ; de ce fait, le solde de l'avance en compte courant associé s'élève à 47 269 DT au 31/12/2024 (totalemment provisionné) ;
- L'état des emprunts obligataires souscrits par la « BNA Assurances » auprès de la BNA Bank se présente comme suit au 31/12/2024 :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2024	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA 2019-1	4 000 000	800 000	05/11/2019	10/01/2025	10,50%
BNA 2019-1	1 000 000	200 000	25/12/2019	10/01/2025	10,50%
BNA2019-1	2 000 000	400 000	30/12/2019	10/01/2025	10,50%
BNA2020-1	3 500 000	700 000	30/10/2020	23/11/2025	9,50%
BNA2020-1	1 500 000	300 000	21/10/2020	23/11/2025	9,50%
BNA 2021-1	8 000 000	3 200 000	09/06/2021	04/06/2026	9,10%
BNA 2022	7 000 000	7 000 000	23/08/2022	03/10/2029	10,10%
BNA 2022	3 000 000	3 000 000	25/08/2022	03/10/2029	10,10%
BNA 2022	2 000 000	2 000 000	23/09/2022	03/10/2029	10,10%
BNA 2022	3 000 000	3 000 000	03/10/2022	03/10/2029	10,10%
<b>Total en DT</b>	<b>35 000 000</b>	<b>20 600 000</b>			

- L'état des comptes à terme souscrits par la « BNA Assurances » auprès de la BNA Bank se présente comme suit au 31/12/2024 :

Banque	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2024	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA	32 000 000	32 000 000	04/03/2024	07/01/2025	10,13%
BNA	3 000 000	3 000 000	09/03/2024	12/01/2025	10,13%
BNA	10 000 000	10 000 000	26/12/2024	26/12/2025	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	26/12/2024	26/12/2025	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	26/12/2024	26/12/2025	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	26/12/2024	26/12/2025	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	23/12/2024	17/12/2025	10,29%
BNA	15 000 000	15 000 000	23/12/2024	17/12/2025	10,29%
BNA	2 000 000	2 000 000	23/12/2024	21/01/2025	8,99%
BNA	500 000	500 000	31/12/2024	15/12/2025	10,29%
BNA	500 000	500 000	31/12/2024	15/12/2025	10,29%
BNA	1 000 000	1 000 000	31/12/2024	15/12/2025	10,29%
BNA	2 000 000	2 000 000	31/12/2024	15/12/2025	10,29%
BNA	35 000 000	35 000 000	28/12/2023	17/12/2025	7,00%
<b>Total en DT</b>	<b>141 000 000</b>	<b>141 000 000</b>			

- En 2018, la "BNA Assurances" a souscrit au fonds commun de placement « FCP Sécurité », géré par la « BNA Capitaux », pour un montant de 8 000 068 DT. Ce fonds a été prorogé pour une durée de vie de 5 ans, et ce, à partir du 27 octobre 2023. La valeur liquidative des 48 893 parts de ce fonds, détenues par la « BNA Assurances », s'élève à 8 853 202 DT au 31 décembre 2024. En outre, le montant des dividendes encaissés en 2024, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 421 800 DT ;

## 2. Les garanties, les sûretés réelles et les cautions reçues ou données :

2.1. Reçues : Néant

2.2. Données : Néant

## 3. Transferts de ressources :

3.1. Reçus : Néant

3.2. Donnés :

Les participations directes de la « BNA Assurances » se présentent comme suit :

Éléments	Capital social	Part « BNA Assurances » en DT	Part « BNA Assurances » en %
GMP	360 000	120 000	33%
Général Assistance	1 050 020	210 000	20%
Résidence Cap Bon S.A.	2 000 000	500 000	25%
Société Japanese Motors Company (JMC)	12 000 000	2 400 000	20%
Sté Al Hidaya Agricole S.A.	10 000 000	2 400 000	24%

## 4. Relations commerciales :

4.1. Le chiffre d'affaires cumulé réalisé avec les autres parties liées au cours de l'exercice 2024 s'élève 4 605 420 DT et se détaille comme suit :

Désignations	Exercice 2024
Groupe HBG	122 656
Groupe VERMEG	4 239 387
UGTT	203 998
JMC	39 379
<b>Total en DT</b>	<b>4 605 420</b>

4.2. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles ou financières ou d'autres éléments d'actifs avec les autres parties liées : Néant

4.3. Les prestations de services reçues ou fournies :

4.3.1. Reçues :

- La "BNA Assurances" a loué de l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT) un local sis à El Fahs, Avenue H. Bourguiba, contre un loyer mensuel de 648 DT (hors TVA). Ce local est mis à la disposition d'un agent d'assurance de la Compagnie ;
- La "BNA Assurances" a loué de l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT) un local sis à Tunis, Rue Ali Darghouth, contre un loyer mensuel de 679 DT (hors TVA). Ce local est mis à la disposition d'un agent d'assurance de la Compagnie ;
- La "BNA Assurances" a conclu une convention de délégation de gestion portant sur ses contrats d'assurance-vie avec la société GMP dans laquelle elle est actionnaire et membre de son conseil d'administration, et ce, pour une durée initiale allant du 16/02/2012 jusqu'au 31/12/2013, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Cette convention n'est plus alimentée depuis janvier 2021.

4.3.2. Fournies : Néant

## VIII - Note sur le Décompte Fiscal

### TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Résultat net après modifications comptables (R1)	16 711 156
<b>I. Réintégrations</b>	
Amortissements non déductibles	-
Charges relatives aux véhicules de tourisme d'une puissance fiscale supérieure à 9 CV	-
Cadeaux et frais de réception excédentaires	386 020
Commissions, courtages, ristournes commerciales ou non vacations et honoraires non déclarés	-
Dons et subventions excédentaires ou non déclarés	340 139
Jetons de présence excédentaires	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des actions et titres cotés	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des FCP	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des SICAV	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des SICAR	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des actions et titres non cotés	7 528
Dotations aux Provisions pour risques et charges	2 732 690
Dotations aux Provision pour dépréciation des créances	5 620 233
Impôts directs et taxes assimilées supportés au lieu et de personnes étrangères au titre des redevances	-
Pertes de change non réalisées	-
Taxe sur les voyages	360
Réduction d'actif d'impôt (diminution du crédit IS de la société)	-

L'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés	-
Transaction, amendes, confiscations et pénalités de toute nature	41 899
Abandon de créances non déductibles	-
<b>Total des réintégrations</b>	<b>9 128 867</b>

**Résultat fiscal avant déduction des provisions (R2) 25 840 023**

<b>II. Déductions</b>	-
Déduction des provisions :	-
= - pour créances douteuses	-
= - pour dépréciation des actions cotées en bourse	-
<b>Total (max 50% de R2)</b>	<b>-</b>

Reprise sur provisions non admises en déduction initialement FCP	67 968
Reprise sur provisions non admises en déduction initialement SICAV	-
Reprise sur provisions non admises en déduction initialement SICAR	-
Reprise sur provisions non admises en déduction initialement titres cotés	1 055 133
Reprise sur provisions non admises en déduction initialement titres non cotés	122 392
Reprise sur provision pour dépréciation des créances	-
Gains de change non réalisés	-
<b>Total des déductions</b>	<b>1 245 493</b>

**Résultat fiscal après déduction des provisions & avant déduction des amortissements (R3) 24 594 530**

<b>III. Déduction des amortissements différés et déficits reportés</b>	
Réintégration des amortissements de l'exercice	1 099 877
Déduction des déficits reportés	55 889 649
déduction de l'amortissement de l'exercice	-
Déduction des amortissements réputés différés en périodes déficitaires	1 099 877

**Résultat fiscal après déduction des déficits et amortissements (R4) -31 295 119**

**IV. Déduction des bénéfices ou revenus exceptionnels non imposables**

Dividendes	1 842 374
Plus -value de cession des actions cotées	-
Intérêts des placements en devises	-

**Résultat fiscal avant déduction des bénéfices provenant de l'exploitation (R5) -**

**Résultat fiscal après déduction des bénéfices provenant de l'exploitation (R6) -**

Déductions au titre des dégrèvements fiscaux	-
	<i>Dégrèvement 1 (Limite de 100%)</i>
	-
	<i>Dégrèvement 2 (Limite de 100%)</i>
	-
	<i>Dégrèvement 3 (Limite de 100%)</i>
	-

**Total des déductions au titre des dégrèvements -**

**Résultat imposable -**

Arrondi au dinar inférieur -

**IS A PAYER 35% -**

Minimum d'IS 20%	-
Montant max à investir 35%	-
<b>Min d'impôt (0,2% CA)</b>	<b>385 614</b>
Gain en impôt	-
Contribution conjoncturelle - Loi de finances 2025	10 000
Contribution Sociale de Solidarité (CSS) - Loi de finances 2020	500
<b><u>TOTAL (IS + CC + CSS)</u></b>	<b><u>396 114</u></b>

## **IX - Évènements postérieurs à la date de clôture**

La société « BNA Assurances » a déposé auprès du Conseil du Marché Financier (CMF) un dossier d'admission et d'introduction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, en demandant la cotation des actions émises et des autres titres à émettre sur le marché principal au lieu du marché alternatif. Cette demande est en cours d'étude et d'approbation par le CMF à la date d'autorisation pour publication des présents états financiers (en avril 2025).

Mouvements ayant affecté les Éléments de l'Actif  
Exercice clos le 31/12/2024

Annexe 8

Designations	Valeur Brute					Amortissements et Provisions								VCN
	À l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Réévaluation	À la clôture	À l'ouverture		Augmentations		Diminutions		À la clôture		À la clôture
						Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	
<b>Actifs incorporels :</b>														
Concessions, brevets, licences, marques	2 977 168	594 652	193 279	-	3 378 541	2 270 205		403 241	-	-	-	2 673 446	-	705 095
Fonds commercial	1 396 482	177 942	107 576	-	1 466 848	779 551		91 787	-	63 572	-	807 766	-	659 082
<b>Total actifs incorporels</b>	<b>4 373 650</b>	<b>772 594</b>	<b>300 855</b>	<b>-</b>	<b>4 845 389</b>	<b>3 049 756</b>	<b>-</b>	<b>495 028</b>	<b>-</b>	<b>63 572</b>	<b>-</b>	<b>3 481 212</b>	<b>-</b>	<b>1 364 177</b>
<b>Actifs corporels d'exploitation :</b>														
Installations techniques et machines 5111-5112-5113	7 583 850	984 090	473 534	-	8 094 406	4 957 724	-	551 016	-	305 628	-	5 203 112	-	2 891 294
Autres installations, outillage et mobilier 5114	2 101 178	103 283	-	-	2 204 461	1 289 694	-	73 838	-	-	-	1 363 532	-	840 929
Dépôts et cautionnements 510	100 200	29 200	-	-	129 400	-	-	-	-	-	-	-	-	129 400
<b>Total actifs corporels d'exploitation</b>	<b>9 785 228</b>	<b>1 116 573</b>	<b>473 534</b>	<b>-</b>	<b>10 428 267</b>	<b>6 247 418</b>	<b>-</b>	<b>624 854</b>	<b>-</b>	<b>305 628</b>	<b>-</b>	<b>6 566 644</b>	<b>-</b>	<b>3 861 623</b>
<b>Placements :</b>														
Terrains et constructions d'exploitation	41 330 714	3 634 118	-	-	44 964 832	6 561 059	-	1 908 563	-	1 382 023	-	7 087 599	-	37 877 233
Terrains et constructions de placement	33 405 743	5 772 635	3 634 118	-	35 544 260	3 759 590	-	967 535	-	64 768	-	4 662 357	-	30 881 903
Parts et actions de sociétés immobilières non cotées	400 000	-	-	-	400 000	-	7 428	-	-	-	-	-	7 428	392 572
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPVCM	11 729 341	887 038	100 037	-	12 516 342	-	2 637 500	-	-	1 055 133	-	1 582 367	-	10 933 975
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres parts d'OPVCM	17 868 655	9 860 794	9 672 554	-	18 056 895	1 027 282	-	-	-	67 968	-	959 314	-	17 097 581
Titres non cotés	3 744 930	1 000	-	-	3 745 930	-	3 274 805	-	19 592	-	10 004	-	3 284 393	461 537
Parts dans les entreprises avec lien de participation	6 505 832	-	-	-	6 505 832	-	3 699 492	-	-	-	112 388	-	3 587 104	2 918 728
Obligations et autres titres à revenus fixes	346 782 279	231 476 621	208 712 065	-	369 546 835	-	500 000	-	-	-	-	500 000	-	369 046 835
Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	24 600 000	-	4 000 000	-	20 600 000	-	-	-	-	-	-	-	-	20 600 000
Autres prêts	7 609 790	1 314 565	1 514 303	-	7 410 052	-	709 298	-	-	-	-	709 298	-	6 700 754
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	3 555 439	-	3 555 439	-	-	-	150 000	-	-	-	150 000	-	-	-
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	477 700	442 607	440 140	-	480 167	-	-	-	-	-	-	-	-	480 167
<b>Total placements</b>	<b>498 010 423</b>	<b>253 389 378</b>	<b>231 628 656</b>	<b>-</b>	<b>519 771 145</b>	<b>10 320 649</b>	<b>12 005 805</b>	<b>2 876 098</b>	<b>19 592</b>	<b>1 446 791</b>	<b>1 395 493</b>	<b>11 749 956</b>	<b>10 629 904</b>	<b>497 391 285</b>
<b>Total Général</b>	<b>512 169 301</b>	<b>255 278 545</b>	<b>232 403 045</b>	<b>-</b>	<b>535 044 801</b>	<b>19 617 823</b>	<b>12 005 805</b>	<b>3 995 980</b>	<b>19 592</b>	<b>1 815 991</b>	<b>1 395 493</b>	<b>21 797 812</b>	<b>10 629 904</b>	<b>502 617 085</b>

Annexe 9

Désignation	Valeur brute	Valeur nette
Terrains et constructions d'exploitation	44 964 832	37 877 233
Terrains et constructions de placement	35 536 196	30 873 839
Placements immobiliers en cours	8 064	8 064
Parts et actions dans les sociétés immobilières non cotées	400 000	392 572
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPVCM	12 516 342	10 933 975
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenus fixes	-	-
Autres parts d'OPCVM	18 056 895	17 097 581
Titres non cotés	10 251 762	3 380 265
Obligations et autres titres à revenus fixes	369 546 835	369 046 835
Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	20 600 000	20 600 000
Prêts hypothécaires	-	-
Autres prêts et effets assimilés	7 410 052	6 700 754
Dépôts auprès des entreprises cédantes	480 167	480 167
Autres dépôts	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	-	-
<b>Total des Placements</b>	<b>519 771 145</b>	<b>497 391 285</b>
Montant des placements admis à la représentation des provisions techniques	517 983 425	514 342 180
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	40 898 179	40 898 179

Informations complémentaires :

Acomptes inclus dans le poste constructions	-	-
Acomptes inclus dans le poste terrains	5 772 635	5 772 635
Solde non encore amoti	-	-
Valeur des terrains et constructions en distinguant les droits réels des part de SCI	-	-

ÉTAT DES RÈGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER

Annexe 10

Année d'inventaire	Exercice de survenance								
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Inventaire 2018</b>									
Règlements cumulés	76 222 432	68 524 926	54 067 004	24 861 462					
Provisions pour sinistres	25 407 152	54 798 072	88 297 497	128 081 734					
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>101 629 584</b>	<b>123 322 998</b>	<b>142 364 501</b>	<b>152 943 196</b>					
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400					
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>75,89%</b>	<b>82,42%</b>	<b>94,00%</b>	<b>89,50%</b>					

Année d'inventaire	Exercice de survenance								
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Inventaire 2019</b>									
Règlements cumulés	86 416 527	90 133 789	84 036 427	63 475 469	21 703 973				
Provisions pour sinistres	19 844 293	34 858 868	59 868 085	81 626 940	111 360 132				
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>106 260 820</b>	<b>124 992 657</b>	<b>143 904 512</b>	<b>145 102 409</b>	<b>133 064 105</b>				
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390				
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>79,34%</b>	<b>83,54%</b>	<b>95,02%</b>	<b>84,91%</b>	<b>81,90%</b>				

Année d'inventaire	Exercice de survenance								
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Inventaire 2020</b>									
Règlements cumulés	90 478 356	98 260 312	100 997 937	85 001 844	48 812 193	13 693 293			
Provisions pour sinistres	13 801 065	22 892 668	38 387 706	57 448 079	75 852 256	99 324 217			
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>104 279 421</b>	<b>121 152 980</b>	<b>139 385 643</b>	<b>142 449 923</b>	<b>124 664 449</b>	<b>113 017 510</b>			
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390	144 656 215			
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>77,86%</b>	<b>80,97%</b>	<b>92,04%</b>	<b>83,36%</b>	<b>76,73%</b>	<b>78,13%</b>			

Année d'inventaire	Exercice de survenance								
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Inventaire 2021</b>									
Règlements cumulés	93 574 262	104 223 822	112 393 569	103 333 089	71 616 628	38 619 664	16 324 648		
Provisions pour sinistres	10 296 474	17 240 781	26 942 566	38 256 438	53 475 087	55 419 880	100 706 606		
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>103 870 736</b>	<b>121 464 603</b>	<b>139 336 135</b>	<b>141 589 527</b>	<b>125 091 715</b>	<b>94 039 544</b>	<b>117 031 254</b>		
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390	144 656 215	135 483 631		
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>77,56%</b>	<b>81,18%</b>	<b>92,00%</b>	<b>82,86%</b>	<b>77,00%</b>	<b>65,01%</b>	<b>86,38%</b>		

Année d'inventaire	Exercice de survenance								
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Inventaire 2022</b>									
Règlements cumulés	95 266 028	108 100 442	119 420 130	114 601 713	87 297 206	54 098 331	45 540 636	20 403 750	
Provisions pour sinistres	7 525 411	13 631 275	16 366 290	20 986 722	28 964 921	40 390 641	55 223 174	97 109 531	
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>102 791 439</b>	<b>121 731 717</b>	<b>135 786 420</b>	<b>135 588 435</b>	<b>116 262 127</b>	<b>94 488 972</b>	<b>100 763 810</b>	<b>117 513 281</b>	
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390	144 656 215	135 483 631	139 056 766	
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>76,75%</b>	<b>81,36%</b>	<b>89,66%</b>	<b>79,35%</b>	<b>71,56%</b>	<b>65,32%</b>	<b>74,37%</b>	<b>84,51%</b>	

Année d'inventaire	Exercice de survenance								
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Inventaire 2023</b>									
Règlements cumulés	95 941 692	109 683 162	122 980 015	118 860 899	94 274 827	66 002 320	60 036 352	53 288 686	20 824 839
Provisions pour sinistres	6 259 032	11 525 941	12 748 657	15 557 052	21 979 415	23 018 230	39 943 721	65 514 419	101 093 200
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>102 200 724</b>	<b>121 209 103</b>	<b>135 728 672</b>	<b>134 417 951</b>	<b>116 254 242</b>	<b>89 020 550</b>	<b>99 980 073</b>	<b>118 803 105</b>	<b>121 918 039</b>
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390	144 656 215	135 483 631	139 056 766	143 771 733
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>76,31%</b>	<b>81,01%</b>	<b>89,62%</b>	<b>78,66%</b>	<b>71,56%</b>	<b>61,54%</b>	<b>73,79%</b>	<b>85,43%</b>	<b>84,80%</b>

Année d'inventaire	Exercice de survenance									
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Inventaire 2024</b>										
Règlements cumulés	96 641 599	111 073 826	125 053 108	121 580 649	98 106 097	72 067 703	68 046 603	68 827 998	51 427 350	19 310 385
Provisions pour sinistres	5 433 828	7 577 256	10 139 194	11 309 356	17 454 620	14 109 882	23 919 335	40 264 125	64 283 187	97 330 506
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>102 075 427</b>	<b>118 651 082</b>	<b>135 192 302</b>	<b>132 890 005</b>	<b>115 560 717</b>	<b>86 177 585</b>	<b>91 965 938</b>	<b>109 092 123</b>	<b>115 710 537</b>	<b>116 640 891</b>
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390	144 656 215	135 483 631	139 056 766	143 771 733	145 298 334
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>76,22%</b>	<b>79,30%</b>	<b>89,27%</b>	<b>77,77%</b>	<b>71,13%</b>	<b>59,57%</b>	<b>67,88%</b>	<b>78,45%</b>	<b>80,48%</b>	<b>80,28%</b>

Ventilation des charges et des produits des placements  
Exercice clos le 31-12-2024

Annexe 11

Eléments	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées ou avec un lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers		123 381	123 381	
Revenus des participations	112 389	37 431 331	37 543 720	PRNT11 + PRNT13 + PRNT14 + PRV21 + PRV23
Revenus des autres placements		69 342	69 342	PRNT12 + PRV22
Autres revenus financiers		261 238	261 238	PRNT2
<b>Total produits des placements</b>	<b>112 389</b>	<b>37 885 292</b>	<b>37 997 681</b>	
Intérêts		7 792 152	7 792 152	CHNT12 + CHNT13 + CHV92 + CHV93
Frais externes		40 688	40 688	CHNT3
Autres frais		1 585 673	1 585 673	CHV91 + CHNT11
<b>Total charges des placements</b>	<b>-</b>	<b>9 418 512</b>	<b>9 418 513</b>	

## Résultat Technique par Catégorie d'Assurance Vie au 31/12/2024

Annexe 12

Libellés	Temporaires décès et capitalisation	Total
Primes	27 467 792	27 467 792
Charges de prestations	-12 709 403	-12 709 403
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-13 982 940	-13 982 940
<b>Solde de souscription</b>	<b>775 449</b>	<b>775 449</b>
Frais d'acquisition	-8 606 468	-8 606 468
Autres charges de gestion nettes	-1 734 076	-1 734 076
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-10 340 544</b>	<b>-10 340 544</b>
Produits nets de placements	5 238 900	5 238 900
Participation aux résultats et intérêts techniques	-	-
<b>Solde financier</b>	<b>5 238 900</b>	<b>5 238 900</b>
Primes cédées et/ou retrocédées	-1 535 577	-1 535 577
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	651 984	651 984
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	949 611	949 611
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	521 655	521 655
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	320 904	320 904
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>908 577</b>	<b>908 577</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>-3 417 618</b>	<b>-3 417 618</b>
<b>Informations complémentaires :</b>		
Montant des rachats	266 295	266 295
Intérêts techniques bruts de l'exercice		-
Provisions techniques brutes à la clôture	114 559 050	114 559 050
Provisions techniques brutes à l'ouverture	98 409 142	98 409 142
<b>A déduire</b>		
Provisions devenues exigibles	-	-

## Résultat Technique par Catégorie d'Assurance Non-Vie au 31/12/2024

Annexe 13

Libellés	Incendie	Transport	Risq. Divers	Risq. Spx	Automobile	Groupe	Total
<b>Primes acquises</b>	<b>2 842 190</b>	<b>2 077 770</b>	<b>985 865</b>	<b>497 947</b>	<b>131 285 766</b>	<b>7 608 795</b>	<b>145 298 333</b>
Primes émises	2 928 203	2 328 214	992 598	661 440	132 054 742	7 698 460	146 663 657
Variation des primes non acquises	-86 013	-250 444	-6 733	-163 493	-768 976	-89 665	-1 365 324
<b>Charges de prestations</b>	<b>-1 537 811</b>	<b>-1 056 262</b>	<b>-135 410</b>	<b>-162 711</b>	<b>-78 963 575</b>	<b>-6 029 175</b>	<b>-87 884 944</b>
Prestations et frais payés	-614 791	-1 258 310	-384 835	-51 729	-90 886 040	-5 740 993	-98 936 698
Charges des provisions pour prestations et diverses	-923 020	202 048	249 425	-110 982	11 922 465	-288 182	11 051 754
<b>Solde de souscription</b>	<b>1 304 379</b>	<b>1 021 508</b>	<b>850 455</b>	<b>335 236</b>	<b>52 322 191</b>	<b>1 579 620</b>	<b>57 413 389</b>
Frais d'acquisition	-426 851	-938 306	-947 432	-569 459	-36 675 533	-1 691 795	-41 249 376
Autres charges de gestion nettes	-371 343	-36 890	189 399	-794 050	-7 976 812	-457 333	-9 447 029
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-798 194</b>	<b>-975 196</b>	<b>-758 033</b>	<b>-1 363 509</b>	<b>-44 652 345</b>	<b>-2 149 128</b>	<b>-50 696 405</b>
Produits nets de placements	307 636	115 189	146 113	107 915	17 575 097	35 122	18 287 072
Participations aux résultats	-4 319	-10 907	0	0	0	-280 252	-295 478
<b>Solde financier</b>	<b>303 317</b>	<b>104 282</b>	<b>146 113</b>	<b>107 915</b>	<b>17 575 097</b>	<b>-245 130</b>	<b>17 991 594</b>
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	-2 068 203	-2 081 306	-340 936	-853 833	-2 893 019	-	-8 237 297
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	579 769	-518 300	0	123 138	1 246 058	-	1 430 665
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	573 233	-1 289 721	-120 540	136 280	388 990	-	-311 758
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	721 559	339 743	12 443	157 911	3 261	-	1 234 917
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-193 642</b>	<b>-3 549 584</b>	<b>-449 033</b>	<b>-436 504</b>	<b>-1 254 710</b>	<b>-</b>	<b>-5 883 473</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>615 860</b>	<b>-3 398 990</b>	<b>-210 498</b>	<b>-1 356 862</b>	<b>23 990 233</b>	<b>-814 638</b>	<b>18 825 105</b>
<b>Informations complémentaires :</b>							
Provisions pour primes non acquises clôture	2 044 728	786 809	317 997	1 614 427	52 815 132	89 664	57 668 757
Provisions pour primes non acquises ouverture	1 958 715	536 365	311 264	1 450 934	52 046 155	0	56 303 433
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	4 819 180	1 295 526	2 581 080	753 615	304 917 327	825 285	315 192 013
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	3 896 161	2 143 633	2 830 505	642 634	315 166 629	537 102	325 216 664
Autres provisions techniques clôture	0	983 217	0	0	0	0	983 217
Autres provisions techniques ouverture	0	1 629 277	0	0	1 673 163	0	3 302 440
<b>À déduire :</b>							
Provisions devenues exigibles	-	-	-	-	-	-	-

Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurées aux résultats techniques et financiers

*Annexe 14*

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)</b>					
- Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)					
- Variation de la provision pour participation aux bénéfices			727 531	1 314 449	304 488
<b>Participation aux résultats des contrats d'assurance vie (2)</b>					
- Provisions mathématiques moyennes	30 481 341	32 960 951	57 681 262	85 369 154	98 038 744
- Montant minimum de participation					
- Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts tech) dont variation de la provision pour PB					

**Tableau de Raccordement du Résultat Technique par Catégorie d'Assurance aux États Financiers au 31/12/2024**  
**CATÉGORIE : VE**

*Annexe 15*

Libellés	Raccordement	Total
Primes	PRV 1 1°colonne	27 467 792
Charges de prestations	CHV1 1°colonne	-12 709 403
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	CHV2 1°colonne	-13 982 940
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHV10 - PRV3 1°colonne	-
<b>Solde de souscription</b>		<b>775 449</b>
Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42	-8 606 468
Autres charges de gestion nettes	CHV43 + CHV5 - PRV4	-1 734 076
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>		<b>-10 340 544</b>
Produits nets de placements	PRV2 - CHV9	5 238 900
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3 1°colonne	-
<b>Solde financier</b>		<b>5 238 900</b>
Primes cédées et/ou retrocédées	PRV1 2°colonne	-1 535 577
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2°colonne	651 984
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2°colonne	949 611
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2°colonne	521 655
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV44 2°colonne	320 904
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>		<b>908 577</b>
<b>Résultat technique</b>		<b>-3 417 618</b>
<b>Informations complémentaires :</b>		
Montants des rachats Vie		266 295
Intérêts techniques bruts de l'exercice		-
Provisions techniques brutes à la clôture		114 559 050
Provisions techniques brutes à l'ouverture		98 409 142
<b>À déduire :</b>		
Provisions devenues exigibles		-

Tableau de Raccordement du Résultat Technique par Catégorie d'Assurance aux États Financiers au 31/12/2024  
CATÉGORIE : NON-VIE

ANNEXE 16

Libellés	Raccordement	Total
<b>Primes acquises</b>		<b>145 298 333</b>
Primes émises	PRNV11 1°colonne	146 663 657
Variation des primes non acquises	PRNV12 1°colonne	-1 365 324
<b>Charges de prestations</b>		<b>-87 884 944</b>
Prestations et frais payés	CHNV11 1°colonne	-98 936 698
Charges des provisions pour prestations et diverses	CHNV12 + CHNV6 1°colonne	11 051 754
<b>Solde de souscription</b>		<b>57 413 389</b>
Frais d'acquisition	CHNV41 + CHNV42	-41 249 376
Autres charges de gestion nettes	CHNV43 + CHNV5 - PRNV2	-9 447 029
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>		<b>-50 696 405</b>
Produits nets de placements	PRNT3	18 287 072
Participation aux résultats	CHNV3 1°colonne	-295 478
<b>Solde financier</b>		<b>17 991 594</b>
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRNV1 2°colonne	-8 237 297
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHNV11 2°colonne	1 430 665
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHNV12 + CHNV2 + CHNV6 2°colonne	-311 758
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHNV3 2°colonne	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHNV44	1 234 917
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>		<b>-5 883 473</b>
<b>Résultat technique</b>		<b>18 825 105</b>
<b>Informations complémentaires :</b>		
Provisions pour primes non acquises clôture		57 668 757
Provisions pour primes non acquises ouverture		56 303 433
Provisions pour sinistres à payer à la clôture		315 192 013
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture		325 216 664
Autres provisions techniques clôture		983 217
Autres provisions techniques ouverture		3 302 440
<b>À déduire :</b>		
Provisions devenues exigibles		

**BNA ASSURANCES**  
**RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

*Messieurs les Actionnaires de la société « BNA Assurances »,*

**Rapport sur l'audit des états financiers**

---

***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société BNA Assurances (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 100 920 836 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 16 315 042 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

**1) Évaluation des provisions techniques :**

Les provisions techniques, figurant au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant de 488 838 814 DT, représentent le poste le plus important du passif.

Le calcul des provisions techniques relève d'une obligation légale et requiert l'exercice du jugement de la Direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des taux de frais de gestion retenus.

Compte tenu de l'importance du poids de ces provisions au bilan et de l'impact de leur variation sur le résultat net, ainsi que du jugement exercé par la Direction, nous avons considéré leur évaluation comme étant un point clé de l'audit.

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions techniques, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la détermination des provisions techniques ;
- Apprécier la pertinence des méthodes de calcul utilisées pour l'estimation des provisions ;
- S'assurer que les provisions techniques ont été évaluées conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, tel que modifié par les textes subséquents ;
- Apprécier la fiabilité des états produits par la Société, retraçant les données historiques et servant de base à l'estimation des provisions ;
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des IBNeR et des IBNyR ;
- Analyser le dénouement de la provision pour sinistres de l'exercice précédent avec les charges réelles de sinistres ;
- Examiner un échantillon de dossiers sinistres de différentes branches d'assurance, conformément aux dispositions de la circulaire du CGA n°2010-258 du 02 octobre 2010 ;
- Prendre connaissances des travaux effectués par l'actuaire contrôleur.

La Société a procédé à l'audit approfondi des provisions pour sinistres à payer auto, arrêtées au 31 décembre 2024. Cette action a conduit à l'ajustement desdites provisions sur la base des données disponibles dans les dossiers physiques, à la mise à jour des coûts moyens et à la requalification de la responsabilité de certains sinistres. Les tardifs ont été estimés compte tenu d'un ajustement ayant porté à la fois sur le nombre des dossiers et sur les coûts moyens arrêtés par année de survenance.

La provision pour sinistres à payer relative aux diverses branches d'assurance tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la Société et en application de la circulaire du CGA n°2010-258 du 02 octobre 2010.

## **2) Évaluation des provisions pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe :**

Les provisions pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe constatées au 31 décembre 2024 se rapportent aux créances suivantes :

- Créances sur assurés et intermédiaires d'assurance ;
- Créances sur les compagnies d'assurance au titre des conventions IDA/HIDA ;
- Chèques et traites impayés sur assurés et intermédiaires d'assurance.

Compte tenu de l'importance du jugement exercé par la Direction et de la variation significative de ces provisions au cours de l'exercice 2024, nous avons considéré que leur estimation constitue un point clé de l'audit.

Pour apprécier le caractère raisonnable des provisions pour dépréciation, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Apprécier le respect des prescriptions de la circulaire du CGA n°01/2021 du 1<sup>er</sup> décembre 2021, relative aux nouvelles modalités de calcul des provisions sur les créances des assurés et des intermédiaires d'assurance ;
- Effectuer des demandes de confirmation de soldes auprès des intermédiaires d'assurance ;
- Apprécier le caractère prudent et justifié des provisions constituées au titre des créances sur les compagnies adverses.

### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

---

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, il nous a été permis de déceler plusieurs déficiences au niveau du système d'information et des contrôles internes de la Société. Un rapport traitant des déficiences identifiées au cours de notre audit a été remis à la Société.

***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 avril 2025

**LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE**

**MANAGEMENT - GEM**

**Abderrazak GABSI, associé**

**P/ LA GÉNÉRALE D'AUDIT ET CONSEIL**

**MEMBRE DE MGI WORLDWIDE**

**Chiheb GHANMI, associé**

**BNA ASSURANCES**  
**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

*Messieurs les Actionnaires de la société « BNA Assurances »,*

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice 2024**

- Les dépôts à terme (comptes à terme et certificats de dépôt) souscrits, en 2024, par la société « BNA Assurances » auprès de la BNA Bank (société mère) et qui sont échus au cours de la même année totalisent 26 900 MDT, avec des taux d'intérêt qui varient entre 7,99% et 9,83%.
- L'encours des dépôts à terme (comptes à terme et certificats de dépôt) souscrits, en 2024, par la société « BNA Assurances » auprès de la BNA Bank et qui ne sont pas encore échus au 31 décembre 2024, se présente comme suit :

Banque	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2024	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA	32 000 000	32 000 000	04/03/2024	07/01/2025	10,13%
BNA	3 000 000	3 000 000	09/03/2024	12/01/2025	10,13%
BNA	10 000 000	10 000 000	26/12/2024	26/12/2025	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	26/12/2024	26/12/2025	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	26/12/2024	26/12/2025	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	26/12/2024	26/12/2025	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	23/12/2024	17/12/2025	10,29%
BNA	15 000 000	15 000 000	23/12/2024	17/12/2025	10,29%
BNA	2 000 000	2 000 000	23/12/2024	21/01/2025	8,99%
BNA	500 000	500 000	31/12/2024	15/12/2025	10,29%
BNA	500 000	500 000	31/12/2024	15/12/2025	10,29%
BNA	1 000 000	1 000 000	31/12/2024	15/12/2025	10,29%
BNA	2 000 000	2 000 000	31/12/2024	15/12/2025	10,29%
<b>Total en DT</b>	<b>106 000 000</b>	<b>106 000 000</b>			

## Opérations réalisées au cours de l'exercice 2024 et relatives à des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Une convention cadre de bancassurance a été conclue, en novembre 2018, entre la société « BNA Assurances » et la BNA Bank ; elle a été autorisée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 28 septembre 2018. À ce titre, les commissions servies à la BNA Bank sur les contrats qu'elle a distribués, au cours de l'exercice 2024, s'élève à 3 500 051 DT ;
- En 2018, la société « BNA Assurances » a souscrit au fonds commun de placement « FCP Sécurité », géré par la BNA Capitaux, pour un montant de 8 000 068 DT. La valeur liquidative des 48 893 parts de ce fonds, détenues par la société « BNA Assurances », s'élève à 8 853 202 DT au 31 décembre 2024. En outre, le montant des dividendes encaissés en 2024, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 421 800 DT ;
- La société « BNA Assurances » a loué de l'UGTT un local sis à El Fahs, Avenue Habib Bourguiba, contre un loyer mensuel de 648 DT (hors TVA). Ce local est mis à la disposition d'un agent d'assurance de la société ;
- La société « BNA Assurances » a loué de l'UGTT un local sis à Tunis, Rue Ali Darghouth, contre un loyer mensuel de 679 DT (hors TVA). Ce local est mis à la disposition d'un agent d'assurance de la société ;
- La société « BNA Assurances » a conclu une convention de délégation de gestion portant sur ses contrats d'assurance-vie avec la société « GMP » dans laquelle elle est actionnaire et membre de son conseil d'administration, et ce, pour une durée initiale allant du 16/02/2012 jusqu'au 31/12/2013, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Cette convention donne lieu au paiement à la société « GMP » d'une rémunération détaillée comme suit :
  - 2,5% du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par la société « BNA Assurances » au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues ;
  - 0,5% du chiffre d'affaires capitalisation réalisé par la société « BNA Assurances » au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.

Cette convention n'est plus alimentée depuis janvier 2021 ;

- En vertu d'une convention conclue avec la société « GMP » le 08/02/2012, objet d'un avenant en date du 18/12/2012, une avance en compte courant associé de 60 000 DT a été consentie par la société « BNA Assurances » (remboursable dans deux ans, avec application d'un intérêt au TMM). Cette convention a été renouvelée, le 01/04/2014, pour une période de deux ans. Au cours de l'exercice 2022, un montant de 12 731 DT a été encaissé par la société « BNA Assurances ». De ce fait, le solde brut de son compte courant chez la société « GMP » s'élève à 47 269 DT au 31 décembre 2024 ; il est totalement provisionné ;
- L'encours des emprunts obligataires émis par la BNA Bank au cours des exercices précédents et auxquels la société « BNA Assurances » avait souscrit, se présente comme suit au 31 décembre 2024 :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2024	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA 2019-1	4 000 000	800 000	05/11/2019	10/01/2025	10,50%
BNA 2019-1	1 000 000	200 000	25/12/2019	10/01/2025	10,50%
BNA2019-1	2 000 000	400 000	30/12/2019	10/01/2025	10,50%
BNA2020-1	3 500 000	700 000	30/10/2020	23/11/2025	9,50%
BNA2020-1	1 500 000	300 000	21/10/2020	23/11/2025	9,50%
BNA 2021-1	8 000 000	3 200 000	09/06/2021	04/06/2026	9,10%
BNA 2022	7 000 000	7 000 000	23/08/2022	03/10/2029	10,10%
BNA 2022	3 000 000	3 000 000	25/08/2022	03/10/2029	10,10%
BNA 2022	2 000 000	2 000 000	23/09/2022	03/10/2029	10,10%

BNA 2022	3 000 000	3 000 000	03/10/2022	03/10/2029	10,10%
<b>Total en DT</b>	<b>35 000 000</b>	<b>20 600 000</b>			

- L'encours des dépôts à terme (comptes à terme et certificats de dépôt) souscrits au cours des exercices précédents auprès de la BNA Bank, se présente comme suit au 31 décembre 2024 :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2024	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
CAT	13 000 000	-	17/08/2023	12/02/2024	10,50%
CAT	1 000 000	-	02/09/2023	28/02/2024	10,50%
CAT	31 000 000	-	02/09/2023	28/02/2024	10,50%
CAT	3 000 000	-	11/09/2023	08/03/2024	10,50%
CAT	500 000	-	29/10/2023	26/01/2024	9,75%
CAT	1 000 000	-	04/10/2023	10/02/2024	9,50%
CAT	2 000 000	-	05/10/2023	02/03/2024	10,50%
CAT	500 000	-	05/12/2023	02/02/2024	9,49%
CAT	2 000 000	-	13/12/2023	01/05/2024	9,99%
CAT	500 000	-	13/12/2023	31/01/2024	9,24%
CAT	2 500 000	-	26/12/2023	09/12/2024	10,69%
CAT	4 000 000	-	23/12/2023	16/12/2024	10,69%
CAT	35 000 000	35 000 000	28/12/2023	27/12/2025	7,00%
CAT	10 000 000	-	27/12/2023	26/12/2024	7,00%
CAT	10 000 000	-	27/12/2023	26/12/2024	7,00%
CAT	10 000 000	-	27/12/2023	26/12/2024	7,00%
CAT	10 000 000	-	27/12/2023	26/12/2024	7,00%
CAT	1 000 000	-	29/12/2023	07/01/2024	8,99%
CAT	3 500 000	-	28/12/2023	11/12/2024	10,69%
<b>Total en DT</b>	<b>140 500 000</b>	<b>35 000 000</b>			

#### **Obligations et engagements de la société « BNA Assurances » envers ses dirigeants**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général (DG) a été fixée par décision du Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 30 mai 2023. Elle se compose des éléments suivants :
  - un salaire annuel net de 288 000 DT,
  - une voiture de fonction,
  - 400 litres de carburant par mois,
  - les avantages en nature accordés au personnel sous forme de bons de restauration et de couverture maladie groupe,
  - une prime variable dont le montant sera fixé par décision du Conseil d'Administration. Dans ce cadre, un passif (rémunération à payer) a été comptabilisé au 31 décembre 2024 pour l'équivalent de la prime variable décidée par le Conseil d'Administration du 03 mai 2024, au titre de l'exercice 2023, pour un montant de 48 000 DT (net) ;

- La rémunération du Directeur Général Adjoint (DGA) a été fixée par décision du Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 1<sup>er</sup> décembre 2023. Elle se compose des éléments suivants :
  - un salaire annuel net de 130 600 DT,
  - 400 litres de carburant par mois,
  - les avantages en nature accordés au personnel sous forme de bons de restauration et de couverture maladie groupe,
  - une prime variable dont le montant sera fixé par décision du Conseil d'Administration. Dans ce cadre, un passif (rémunération à payer) a été comptabilisé au 31 décembre 2024 pour l'équivalent de la prime variable décidée par le Conseil d'Administration du 03 mai 2024, au titre de l'exercice 2023, pour un montant de 25 200 DT (net) ;
- Le montant brut des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2024, a été fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2024 à 7 000 DT par administrateur. Ainsi, la charge globale se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à 42 000 DT ;
- Le montant brut de la rémunération accordée aux membres des comités permanents issus du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2024, a été également fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2024 à 7 000 DT par membre de chaque comité. La charge globale se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à 154 000 DT et se répartit par comité comme suit :
  - comité stratégique : 35 000 DT,
  - comité permanent d'audit : 28 000 DT,
  - comité de placement : 28 000 DT,
  - comité des risques : 28 000 DT,
  - comité de nomination et de rémunération : 35 000 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 28 avril 2025

#### **LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE  
MANAGEMENT - GEM**

**Abderrazak GABSI, associé**

**P/ LA GÉNÉRALE D'AUDIT ET CONSEIL  
MEMBRE DE MGI WORLDWIDE**

**Chiheb GHANMI, associé**

## **AVIS DE SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS**

#### **MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS**

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

La société Manufacture de Panneaux Bois du Sud - MPBS publie ci-dessous ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Sleheddine ZAHAF et Mme Aida CHARFI LOULOU.

**MANUFACTURE PANNEAUX BOIS DU SUD**

S.A. au capital de 20 668 860 dinars

Route de Gabès Km 1,5 - SFAX

**BILAN**

(Exprimés en dinars)

<i>Actifs</i>	<i>Notes</i>	<b>2024</b> <b>31/12/2024</b>	<b>2023</b> <b>31/12/2023</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>			
Immobilisations incorporelles		458 148,455	458 148,455
- Moins : Amortissements		-434 083,190	-414 914,847
<b>S/Total</b>	<b>B-1</b>	<b>24 065,265</b>	<b>43 233,608</b>
Immobilisations corporelles		39 906 339,203	35 451 577,914
- Moins : Amortissements		-24 750 741,460	-23 051 045,286
<b>S/Total</b>	<b>B-2</b>	<b>15 155 597,743</b>	<b>12 400 532,628</b>
Immobilisations financières		18 800 867,044	18 378 089,734
-Moins : Provisions		0,000	0,000
<b>S/Total</b>	<b>B-3</b>	<b>18 800 867,044</b>	<b>18 378 089,734</b>
<b>Total Actifs Immobilisés</b>		<b>33 980 530,052</b>	<b>30 821 855,970</b>
Autres actifs non courants	<b>B-4</b>	7 041,796	32 916,701
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>33 987 571,848</b>	<b>30 854 772,671</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		18 172 113,875	10 328 174,473
-Moins: Provisions		-261 141,793	-261 141,793
<b>S/Total</b>	<b>B-5</b>	<b>17 910 972,082</b>	<b>10 067 032,680</b>
Clients et comptes rattachés		20 106 326,059	20 762 929,267
-Moins: Provisions		-2 259 660,513	-2 418 911,640
<b>S/Total</b>	<b>B-6</b>	<b>17 846 665,546</b>	<b>18 344 017,627</b>
Autres actifs courants	<b>B-7</b>	2 889 872,669	2 367 174,702
Placements et autres actifs financiers	<b>B-8</b>	50 942,770	1 546 873,364
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>B-9</b>	207 227,679	1 094 122,773
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>38 905 680,746</b>	<b>33 419 221,146</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>72 893 252,594</b>	<b>64 273 993,817</b>

**MANUFACTURE PANNEAUX BOIS DU SUD**

S.A. au capital de 20 668 860 dinars

Route de Gabès Km 1,5 - SFAX

**BILAN**

(Exprimés en dinars)

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>2024 31/12/2024</b>	<b>2023 31/12/2023</b>
Capital social		20 668 860,000	20 668 860,000
Réserves		7 066 886,000	7 066 886,000
Prime d'émission		7 105 528,000	7 105 528,000
Autres capitaux propres		231 463,378	397 231,157
Réserves de réinvestissement		1 745 400,000	1 745 400,000
Modifications Comptables		-182 045,319	0,000
Résultats reportés		7 768 842,525	7 822 788,175
<b>Total des Cap. Propres avant Résultat de l'exercice</b>		<b>44 404 934,584</b>	<b>44 806 693,332</b>
<b>Résultat de l'Exercice</b>	<b>B-10</b>	<b>5 432 208,358</b>	<b>2 012 940,350</b>
<b>Total des Capitaux Propres avant affectation</b>		<b>49 837 142,942</b>	<b>46 819 633,682</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts	<b>B-11</b>	2 141 551,900	3 543 726,749
Autres Passifs Financiers	<b>B-12</b>	22 000,000	19 000,000
Provisions		0,000	0,000
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>2 163 551,900</b>	<b>3 562 726,749</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>B-13</b>	4 484 971,328	2 787 725,495
Autres passifs courants	<b>B-14</b>	2 020 252,132	1 599 532,360
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>B-15</b>	14 387 334,292	9 504 375,531
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>20 892 557,752</b>	<b>13 891 633,386</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>23 056 109,652</b>	<b>17 454 360,135</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>72 893 252,594</b>	<b>64 273 993,817</b>

**MANUFACTURE PANNEAUX BOIS DU SUD**

S.A. au capital de 20 668 860 dinars

Route de Gabès Km 1,5 - SFAX

**ETAT DE RESULTAT****(Exprimés en dinars)**

	Notes	<b>2024</b> <b>31/12/2024</b>	<b>2023</b> <b>31/12/2023</b>
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus	R-1	83 722 518,831	56 063 321,300
Autres produits d'exploitation	R-2	903 939,002	356 286,618
Production immobilisée	R-3	5 339,000	1 622,000
<b>Total des Produits d'Exploitation</b>		<b>84 631 796,833</b>	<b>56 421 229,918</b>
<b>Charges d'Exploitation</b>			
Variation des Stocks des produits finis et des en cours (en + ou -)		-1 518 142,540	1 004 836,815
Achat de marchandises consommés	R-4	66 958 044,661	44 394 472,562
Charges de personnel	R-5	6 378 358,211	4 917 418,663
Dotations aux amortissements et provisions	R-6	2 262 999,179	2 716 428,462
Autres charges d'exploitation	R-7	3 485 850,298	2 353 369,144
<b>Total des Charges d'exploitation</b>		<b>77 567 109,809</b>	<b>55 386 525,646</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>7 064 687,024</b>	<b>1 034 704,272</b>
Charges financières nettes	R-8	2 546 017,188	1 749 151,248
Produit financiers	R-9	2 233 638,801	2 807 059,859
Autres gains ordinaires	R-10	54 988,457	91 474,309
Autres pertes ordinaires	R-11	316 713,720	39 775,478
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS</b>		<b>6 490 583,374</b>	<b>2 144 311,714</b>
Impôt sur les bénéfices	R-12	-1 058 375,016	-131 371,364
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS</b>		<b>5 432 208,358</b>	<b>2 012 940,350</b>
Eléments extraordinaires		0,000	0,000
<b>Résultat net de l'exercice avant modifications comptables</b>		<b>5 432 208,358</b>	<b>2 012 940,350</b>
Effets des Modifications Comptable		-182 045,319	0,000
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>5 250 163,039</b>	<b>2 012 940,350</b>

**MANUFACTURE PANNEAUX BOIS DU SUD**

S.A. au capital de 20 668 860 dinars

Route de Gabès Km 1,5 - SFAX

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

(Exprimés en dinars)

	Notes	2024 31/12/2024	2023 31/12/2023
<b>Flux de Trésorerie liés à l'Exploitation</b> <b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		5 432 208,358	2 012 940,350
<b>AJUSTEMENT POUR</b>			
Amortissement et provision		2 262 999,179	2 716 428,462
Intérêts sur emprunt		568 730,462	586 197,714
<b>VARIATION DES:</b>			
- Stocks	F-1	-7 843 939,402	8 503 424,167
- Créances	F-2	656 603,208	-6 411 787,221
- Autres actifs	F-3	-526 767,373	512 409,707
- Fournisseurs	F-4	-1 697 245,833	-237 885,126
- Autres passifs	F-5	-420 644,972	391 193,707
- Moins-values		19 036,844	0,000
- Plus-values		-23 080,000	-11 400,000
- Reprise sur provision		-567 772,006	0,000
- Quote-part Subventions d'investissement		-165 767,779	-204 129,286
- Modifications comptable		-182 045,319	0,000
-Reclassement immobilisations en charges		5 600,000	0,000
<b>Flux de Trésorerie provenant de (affecté à)</b> <b>l'Exploitation</b>		<b>1 753 696,977</b>	<b>7 857 392,474</b>
<b>Flux de Trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
- Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et Incorporelles	F-6	-4 597 087,011	-982 103,173
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et Incorporelles	F-7	31 030,000	11 400,000
- Décaissement affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	F-8	-432 777,310	-1 074 336,613
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	F-9	10 000,000	4 800,000
<b>Flux de Trésorerie provenant des (affectés aux)</b> <b>Activités d'Investissement</b>		<b>-4 988 834,321</b>	<b>-2 040 239,786</b>
<b>Flux de Trésorerie liés aux activités de financement</b>			
- Subvention d'investissement		0,000	206 833,443
- Caution reçu & versée	F-10	3 000,000	19 000,000
- Dividendes et autres distributions	F-11	-2 066 811,200	-2 273 466,360
- Encaissement provenant des emprunts	F-12	1 292 584,899	0,000
- Intérêts sur emprunts	F-13	-568 730,462	-586 197,714
- Remboursement d'emprunts (principal )	F-14	-1 759 457,757	-3 263 535,466
<b>Flux de Trésorerie provenant des (affectés aux)</b> <b>Activités de Financement</b>		<b>-3 099 414,520</b>	<b>-5 897 366,097</b>
<b>Variation de Trésorerie</b>		<b>-6 334 551,864</b>	<b>-80 213,409</b>
Trésorerie au début de l'exercice	F-15	-421 706,219	-341 492,810
Trésorerie à la fin de l'exercice	F-16	-6 756 258,083	-421 706,219

## **NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE 2024**

### **I. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD en abrégée « MPBS » est une société anonyme constituée en 1980 avec un capital initial de 100 000 TND divisé en 10 000 actions de 10 TND chacune.

Suite aux diverses augmentations de capital, le capital de la société MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD s'élève au 31 décembre 2024 à Vingt Millions Six cent soixante-huit Mille huit Cent soixante Dinars (20 668 860 TND) divisé en 10 334 430 actions de 2 dinars chacune.

La société « MPBS » a principalement pour objet la fabrication et la commercialisation des panneaux de bois.

### **II. REFERENTIEL COMPTABLE**

Les états financiers de la société ont été arrêtés au 31 décembre 2024 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi 96-112 du 30 décembre 1996.

### **III. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES**

Les états financiers de la société, présentés en dinars tunisiens, ont été élaborés en conformité avec les principes comptables généralement admis. Ils ont été établis compte tenu des conventions comptables exigées en la matière.

### **IV. INFORMATIONS A FOURNIR**

La société « MPBS » a fait l'objet d'un contrôle fiscal ponctuel au titre de l'exercice 2019. En date du 20 Mai 2024, la société a signé une reconnaissance de dette et elle a ajusté en conséquence son report d'impôt sur les sociétés par effet de modifications comptables pour un montant débiteur de 182 045,319 Dinars. Cette opération a abouti à la constatation de pertes par effets de modifications comptables au niveau des capitaux propres pour un montant de 182 045,319 Dinars.

### **V. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

-La société MPBS n'a pas enregistré, entre la date de clôture des comptes au 31 décembre 2024 et la date d'arrêt des états financiers, d'autres événements qui entraîneront des modifications importantes de l'actif ou de passif.

### **VI. LES BASES DE MESURE**

#### **1. Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	5%
- Matériel informatique	33,33%

- Matériel de transport	33,33% et 20%
- Equipement de bureau	20%
- Matériel foires	20%
- Matériel et outillage industriel	15%
- Installations, agencements et aménagements	10% et 5%

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata-temporis.

## **2. Stocks**

Les stocks de matières premières et fournitures consommables sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût moyen pondéré des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par l'entreprise, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts liés directement à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks des encours de production et des produits finis sont valorisés au coût de production standard. Cette valeur est estimée selon la fiche technique relative à chaque produit (consommation matière, main d'œuvre directe, heure machine...)

Le stock final des produits finis est valorisé au coût de production moyen pondéré. A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

## **3. Placements**

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

Les placements à long terme, détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales, sont présentés dans la rubrique « immobilisations financières ».

Les placements à court terme, dont la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance, sont présentés dans la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

## **4. Opérations en monnaies étrangères**

Les opérations effectuées en monnaies étrangères ont été converties en Dinar Tunisien à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

A la date de clôture, les dettes fournisseurs et les créances clients non encore réglées à cette date, sont converties au cours de change à la date de clôture en contrepartie d'une perte ou d'un gain de change. Lors du règlement, la différence entre le cours du règlement et le dernier cours de change appliqué à la dette ou créance en monnaies étrangère, est constatée dans les comptes de résultat.

## **5. Liquidités et équivalents de liquidités / concours bancaires**

Les comptes banques présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan. Ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan.

## **6. *Emprunts***

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an relatif au principal des emprunts contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants.

Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

**VII. NOTES DETAILLEES****NOTES RELATIVES AU BILAN****B-1 Immobilisations incorporelles**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>Solde au 31/12/2023</b>
Logiciels	450 468,455	450 468,455
Site web	5 760,000	5 760,000
Immobilisations incorporelles encours	1 920,000	1 920,000
<b>Sous total</b>	<b>458 148,455</b>	<b>458 148,455</b>
Amortissements (-)	-434 083,190	-414 914,847
<b>Total</b>	<b>24 065,265</b>	<b>43 233,608</b>

**B-2 Immobilisations corporelles**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>Solde au 31/12/2023</b>
Terrain	1 788 285,949	1 379 422,006
Construction	10 564 465,567	7 040 353,760
Matériel et outillage industriel	18 520 716,727	18 423 908,061
Agencements aménagements et installations	5 594 791,466	5 536 798,034
Matériel de transport	2 584 230,838	2 312 621,250
Matériel informatique	551 998,768	501 372,141
Equipement bureau	199 700,564	176 925,639
Matériel de foire	25 108,808	25 108,808
Immobilisations en cours	77 040,516	55 068,215
<b>Sous total</b>	<b>39 906 339,203</b>	<b>35 451 577,914</b>
Amortissements (-)	-24 750 741,460	-23 051 045,286
<b>Total</b>	<b>15 155 597,743</b>	<b>12 400 532,628</b>

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.

Société MPBS

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

DESIGNATIONS	VALEURS BRUTES					AMORTISSEMENTS				V.C.N.
	AU 31/12/2023	ACQUISTIONS	CESSIONS/MISE EN REBUS	RECLASSEMENT	AU 31/12/2024	ANTERIEUR	DOTATION	REG BIEN CEDE	CUMUL	AU 31/12/2024
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>										
Logiciel	450 468,455	0,000	0,000	0,000	450 468,455	411 074,885	17 248,305	0,000	428 323,190	22 145,265
Site Web	5 760,000	0,000	0,000	0,000	5 760,000	3 839,962	1 920,038	0,000	5 760,000	0,000
Immobilisations encours	1 920,000	0,000	0,000	0,000	1 920,000	0,000	0,000	0,000	0,000	1 920,000
<b>TOTAL</b>	<b>458 148,455</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>458 148,455</b>	<b>414 914,847</b>	<b>19 168,343</b>	<b>0,000</b>	<b>434 083,190</b>	<b>24 065,265</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>										
Terrain	1 379 422,006	408 863,943	0,000	0,000	1 788 285,949	0,000	0,000	0,000	0,000	1 788 285,949
Construction	7 040 353,760	3 524 111,807	0,000	0,000	10 564 465,567	2 164 006,802	260 976,169	0,000	2 424 982,971	8 139 482,596
Matériel et outillage industriel	18 423 908,061	151 558,666	-54 750,000	0,000	18 520 716,727	14 404 835,822	645 561,847	-27 763,156	15 022 634,513	3 498 082,214
Agenc.Aménag. et installations	5 536 798,034	57 993,432	0,000	0,000	5 594 791,466	4 309 594,132	505 158,945	0,000	4 814 753,077	780 038,389
Matériel de transport	1 721 872,522	60 092,689	-81 068,000	0,000	1 700 897,211	1 357 453,932	153 648,672	-81 068,000	1 430 034,604	270 862,607
Matériel de transport en leasing	590 748,728	292 584,899	0,000	0,000	883 333,627	194 339,400	165 593,045	0,000	359 932,445	523 401,182
Matériel informatique	501 372,141	51 385,627	-759,000	0,000	551 998,768	435 508,874	64 800,535	-759,000	499 550,409	52 448,359
Equipement bureau	176 925,639	22 923,647	-148,722	0,000	199 700,564	160 197,516	13 695,839	-148,722	173 744,633	25 955,931
Matériel de foire	25 108,808	0,000	0,000	0,000	25 108,808	25 108,808	0,000	0,000	25 108,808	0,000
Immobilisations en cours	55 068,215	27 572,301	0,000	-5 600,000	77 040,516	0,000	0,000	0,000	0,000	77 040,516
<b>TOTAL</b>	<b>35 451 577,914</b>	<b>4 597 087,011</b>	<b>-136 725,722</b>	<b>-5 600,000</b>	<b>39 906 339,203</b>	<b>23 051 045,286</b>	<b>1 809 435,052</b>	<b>-109 738,878</b>	<b>24 750 741,460</b>	<b>15 155 597,743</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>35 909 726,369</b>	<b>4 597 087,011</b>	<b>-136 725,722</b>	<b>-5 600,000</b>	<b>40 649 139,102</b>	<b>23 465 960,133</b>	<b>1 828 603,395</b>	<b>-109 738,878</b>	<b>25 184 824,650</b>	<b>15 179 663,008</b>

**B-3 Immobilisations financières**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Titres de participation	18 659 741,260	18 260 741,260
Cautionnement	60 145,784	64 898,474
Emprunt national	30 000,000	30 000,000
Prêts personnel	50 980,000	22 450,000
<b>TOTAL</b>	<b>18 800 867,044</b>	<b>18 378 089,734</b>

Le portefeuille des titres de participation se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Participation « HABITAT »	2 054 504,828	2 054 504,828
Participation « SPECTRA »	2 210 455,172	2 210 455,172
Participation « ENERGIKA »	399 800,000	399 800,000
Participation « SCIAF »	310 583,020	310 583,020
Participation « ARIJE ELMEDINA »	20 000,000	20 000,000
Participation « MOBITECH »	599 800,000	249 800,000
Participation « CBM »	5 568 886,000	5 568 886,000
Participation « MBS »	5 119 512,240	5 119 512,240
Participation « MPBS MARKET »	49 000,000	0,000
Participation « SMVDA DOMAINE OLIVA »	2 327 200,000	2 327 200,000
<b>Total</b>	<b>18 659 741,260</b>	<b>18 260 741,260</b>

**B-4 Autres actifs non courants**

Désignation	VCN au 31/12/2023	Variation	Résorption 2024	VCN au 31/12/2024
Charges à répartir	32 916,701	0,000	25 874,905	7 041,796
<b>Total</b>	<b>32 916,701</b>	<b>0,000</b>	<b>25 874,905</b>	<b>7 041,796</b>

**B-5 Stocks**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Stocks matières premières et accessoires	11 471 138,771	5 271 196,703
Stocks pièces de rechange	1 799 797,756	1 704 577,611
Stocks matières consommables	62 790,893	53 600,756
Stocks emballages	74 073,178	52 628,666
Stocks produits en cours	586 997,360	388 926,248
Stocks produits finis	4 177 315,917	2 857 244,489
<b>Sous Total</b>	<b>18 172 113,875</b>	<b>10 328 174,473</b>
Provisions pour dépréciation des stocks	-261 141,793	-261 141,793
<b>Total</b>	<b>17 910 972,082</b>	<b>10 067 032,680</b>

**B-6 Clients et comptes rattachés**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Clients	13 379 279,031	10 720 037,752
Clients effets à recevoir	3 156 515,375	2 076 985,949
Clients chèques en caisse	1 310 871,140	5 460 519,441
Clients douteux	2 259 660,513	2 505 386,125
<b>Sous total</b>	<b>20 106 326,059</b>	<b>20 762 929,267</b>
Provisions pour créances douteuses	-2 259 660,513	-2 418 911,640
<b>Total</b>	<b>17 846 665,546</b>	<b>18 344 017,627</b>

**B-7 Autres actifs courants**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Personnel avances et prêts	126 920,000	103 755,000
Etat, crédit d'impôt	999 752,690	1 062 286,382
Etat TVA déductible	663,100	0,000
Charges constatées d'avance	199 742,494	133 755,506
Crédit de TVA à reporter	83 769,026	0,000
Produits à recevoir	24 224,159	150 054,234
Débiteurs divers	1 454 801,200	917 323,580
<b>Total</b>	<b>2 889 872,669</b>	<b>2 367 174,702</b>

**B-8 Placements et autres actifs financiers**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Bons de Trésor	0,000	1 500 000,000
Titres « BT »	24 896,430	25 807,860
Titres « SICAV ENTREPRISE »	10 496,740	6 151,264
Titres « ONE TECH HOLDING »	15 549,600	14 914,240
<b>Total</b>	<b>50 942,770</b>	<b>1 546 873,364</b>

**B-9 Liquidités et équivalents de liquidités**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Effets à l'encaissement	105 834,421	8 900,000
Banques	90 691,887	1 071 269,384
UCBI Factoring	860,972	860,972
Carte visa entreprise	1 619,330	1 923,330
Carte technologique	8 048,249	7 013,409
Caisse	172,820	4 155,678
<b>Total</b>	<b>207 227,679</b>	<b>1 094 122,773</b>

## B-10 Capitaux propres avant affectation

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Capital social	20 668 860,000	20 668 860,000
Réserve légale	2 066 886,000	2 066 886,000
Réserves facultative	5 000 000,000	5 000 000,000
Primes d'émission	7 105 528,000	7 105 528,000
Réserves de réinvestissement	1 745 400,000	1 745 400,000
Autres capitaux propres	231 463,378	397 231,157
Résultats reportés	7 768 842,525	7 822 788,175
Effets des modifications comptables	-182 045,319	0,000
Résultat de l'exercice	5 432 208,358	2 012 940,350
<b>Total</b>	<b>49 837 142,942</b>	<b>46 819 633,682</b>
<b>Nombre d'actions</b>	<b>10 334 430</b>	<b>10 334 430</b>
<b>Résultat par action</b>	<b>0,526</b>	<b>0,195</b>

Le tableau présenté ci-après met en relief la variation des capitaux propres :

Désignations	Capital social	Réserve légale	Autres réserves	Résultats reportés	Réserve spéciale de réinvestiss.	Subvention d'investiss.	Prime d'émission	Résultat de l'exercice	Modification Comptable	Total
<b>S N C au 31 Décembre 2023</b>	20 668 860,000	2 066 886,000	5 000 000,000	7 822 788,175	1 745 400,000	397 231,157	7 105 528,000	2 012 940,350	0,000	46 819 633,682
Affectation du résultat de l'exercice 2023				2 012 940,350				-2 012 940,350		0,000
Distribution dividende				-2 066 886,000						-2 066 886,000
Subv. inscrite au Résultat						-165 767,779				-165 767,779
Résultat de l'exercice au 31 Décembre 2024								5 432 208,358	-182 045,319	5 250 163,039
<b>S N C au 31 Décembre 2024</b>	20 668 860,000	2 066 886,000	5 000 000,000	7 768 842,525	1 745 400,000	231 463,378	7 105 528,000	5 432 208,358	-182 045,319	49 837 142,942

## B-11 Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Emprunt « BT »	1 197 736,617	2 109 546,483
Emprunt « UBCI »	250 000,000	500 000,000
Emprunt « BIAT »	571 428,560	857 142,848
Emprunt leasing	122 386,723	77 037,418
<b>TOTAL</b>	<b>2 141 551,900</b>	<b>3 543 726,749</b>

**B-12 Autres passifs financiers**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Cautionnements reçus	22 000,000	19 000,000
<b>Total</b>	<b>22 000,000</b>	<b>19 000,000</b>

**B-13 Fournisseurs et comptes rattachés**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Fournisseurs d'exploitation	4 071 645,176	2 617 043,626
Fournisseurs effets à payer	405 566,760	150 138,245
Fournisseurs factures non parvenues	7 759,392	20 543,624
<b>Total</b>	<b>4 484 971,328</b>	<b>2 787 725,495</b>

**B-14 Autres passifs courants**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Provision pour congés à payer	383 660,000	285 962,000
Etat impôts et taxes	352 884,698	812 189,317
Dividende à payer	508,440	433,640
Organismes sociaux	406 354,103	361 641,002
Charges à payer	842 760,841	119 752,861
Produits constatés d'avance	22 000,000	16 045,735
Créditeurs divers	12 084,050	3 507,805
<b>Total</b>	<b>2 020 252,132</b>	<b>1 599 532,360</b>

**B-15 Concours bancaires et autres passifs financiers**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Crédits de financement de stocks	4 600 000,000	3 600 000,000
Crédits préfinancement export	1 150 000,000	1 150 000,000
Échéances à moins d'un an sur emprunts	1 502 084,554	1 529 904,140
Échéances à moins d'un an sur crédit leasing	171 763,976	208 642,3950
Autres concours bancaires	3 975 494,601	2 948 793,1360
Intérêts courus	166 306,971	51 524,6440
Banques	2 821 684,190	15 511,2120
<b>Total</b>	<b>14 387 334,292</b>	<b>9 504 375,531</b>

**NOTES RELATIVES L'ETAT DE RESULTAT**

**R-1 Revenus**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Ventes locales	79 190 320,723	51 671 071,110
Ventes exports	6 426 779,698	6 138 229,106
Ventes en suspension	1 496 231,360	340 390,518
Remises escomptes accordés	-3 390 812,950	-2 086 369,434
<b>Total</b>	<b>83 722 518,831</b>	<b>56 063 321,300</b>

**R-2 Autres produits d'exploitation**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Produits de location	146 169,455	126 279,363
Quote-part subvention d'investissement	165 767,779	204 129,286
Subvention d'exploitation	24 229,762	25 877,969
Reprise sur provision	567 772,006	0,000
<b>Total</b>	<b>903 939,002</b>	<b>356 286,618</b>

**R-3 Production immobilisée**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Production immobilisée	5 339,000	1 622,000
<b>Total</b>	<b>5 339,000</b>	<b>1 622,000</b>

**R-4 Achats d'approvisionnements consommés**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Achats matières premières	64 391 980,627	31 615 727,089
Achats de produits divers	546 439,052	524 755,243
Achats matières consommables	166 419,655	116 522,869
Achats fournitures consommables	1 002,160	1 741,759
Achats emballages	509 733,846	348 054,909
Variations des stocks	-6 325 796,862	7 498 587,352
Sous-traitance	6 734 420,552	3 465 064,145
Achats pièces de rechange	361 262,940	317 681,866
Achats non stockés	752 924,423	619 945,612
Remises et escomptes obtenus	-180 341,732	-113 608,282
<b>Total</b>	<b>66 958 044,661</b>	<b>44 394 472,562</b>

**R-5 Charges de personnel**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>Solde au 31/12/2023</b>
Salaires et compléments de salaires	5 187 629,832	3 795 248,021
Charges sociales légales	997 568,078	889 042,849
Autres charges de personnel	193 160,301	233 127,793
<b>Total</b>	<b>6 378 358,211</b>	<b>4 917 418,663</b>

**R-6 Dotations aux amortissements et aux provisions**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>Solde au 31/12/2023</b>
Dot aux amortissements immobilisations incorporelles	19 168,343	19 197,071
Dot aux amortissements immobilisations corporelles	1 809 435,052	2 646 049,959
Dot aux provisions pour dépréciation des comptes clients	408 520,879	23 617,700
Dot aux résorptions charges à répartir	25 874,905	27 563,732
<b>Total</b>	<b>2 262 999,179</b>	<b>2 716 428,462</b>

**R-7 Autres charges d'exploitation**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>Solde au 31/12/2023</b>
Sous-traitance	100 391,146	79 413,137
Loyer	77 350,845	39 086,123
Entretien et réparation	446 800,781	436 958,885
Primes d'assurance	122 419,949	136 631,284
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	90 821,186	85 164,140
Etudes, recherches et divers services extérieurs	214 820,860	143 062,739
Publicités publications et relations publiques	121 426,405	87 106,106
Contribution pécuniaires	6 100,000	0,000
Autres rémunérations	425 000,000	60 000,000
Dons	365 836,458	300 701,781
Commissions sur vente	243,320	158,000
Transports et déplacements	1 206 876,405	696 708,925
Missions et réceptions	102 411,893	65 228,074
Frais postaux et de télécommunication	48 434,246	52 229,593
Frais bancaires	209 904,114	121 639,833
Jetons de présence	80 000,000	80 000,000
Impôts et taxes divers	337 012,690	264 280,524
Transfert de charges	-470 000,000	-295 000,000
<b>Total</b>	<b>3 485 850,298</b>	<b>2 353 369,144</b>

**R-8 Charges financières nettes**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>Solde au 31/12/2023</b>
Intérêts sur emprunt moyen terme	568 730,462	586 197,714

Intérêts liés au cycle d'exploitation	1 042 106,329	633 943,224
Pertes de change	31 105,811	17 244,779
Autres charges financières	929 896,947	528 436,875
Gains de change	-25 822,361	-16 671,344
<b>Total</b>	<b>2 546 017,188</b>	<b>1 749 151,248</b>

#### R-9 Produits financiers

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Produits des bons de trésor et autres produits financiers	139 909,201	181 414,234
Revenus des titres de participation	2 093 729,600	2 625 645,625
<b>Total</b>	<b>2 233 638,801</b>	<b>2 807 059,859</b>

#### R-10 Autres gains ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Produits exceptionnels	5 485,876	52 871,854
Produits sur cession d'immobilisations et autres produits	23 080,000	11 400,000
Autres produits	26 422,581	27 202,455
<b>Total</b>	<b>54 988,457</b>	<b>91 474,309</b>

#### R-11 Autres pertes ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Pertes sur cession d'immobilisation	19 036,844	0,000
Pertes sur créances irrécouvrables	285 827,957	0,000
Pertes sur éléments non récurrents	11 848,919	39 775,478
<b>Total</b>	<b>316 713,720</b>	<b>39 775,478</b>

#### R-12 Impôts sur les bénéfices

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Impôts sur les sociétés	846 700,000	130 971,364
Contribution sociale	211 675,016	400,000
<b>Total</b>	<b>1 058 375,016</b>	<b>131 371,364</b>

#### NOTES RELATIVES L'ETAT DES FLUX

##### F-1 Variation des stocks

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2024	Variation
Stocks matières premières	5 271 196,703	11 471 138,771	-6 199 942,068
Stocks pièces de rechange	1 704 577,611	1 799 797,756	-95 220,145
Stocks matières consommables	53 600,756	62 790,893	-9 190,137
Stocks emballages	52 628,666	74 073,178	-21 444,512
Stocks produits en cours	388 926,248	586 997,360	-198 071,112
Stocks produits finis	2 857 244,489	4 177 315,917	-1 320 071,428

<b>Total Stock</b>	<b>10 328 174,473</b>	<b>18 172 113,875</b>	<b>-7 843 939,402</b>
--------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

#### **F-2 Variation des créances**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>Variation</b>
Clients	10 720 037,752	13 379 279,031	-2 659 241,279
Clients effets à recevoir	2 076 985,949	3 156 515,375	-1 079 529,426
Clients chèques en caisse	5 460 519,441	1 310 871,140	4 149 648,301
Clients douteux	2 505 386,125	2 259 660,513	245 725,612
<b>Total</b>	<b>20 762 929,267</b>	<b>20 106 326,059</b>	<b>656 603,208</b>

#### **F-3 Variation des autres actifs**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>Variation</b>
Personnel avances et prêts	103 755,000	126 920,000	-23 165,000
Etat, crédit d'impôt	1 062 286,382	999 752,690	62 533,692
Etat TVA déductible	0,000	663,100	-663,100
Charges constatées d'avance	133 755,506	199 742,494	-65 986,988
Crédit de TVA à reporter	0,000	83 769,026	-83 769,026
Produits à recevoir	150 054,234	24 224,159	125 830,075
Débiteurs divers	917 323,580	1 454 801,200	-537 477,620
Placements et autres actifs financiers	46 873,364	50 942,770	-4 069,406
<b>TOTAL</b>	<b>2 414 048,066</b>	<b>2 940 815,439</b>	<b>-526 767,373</b>

#### **F-4 Variation des fournisseurs**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>Variation</b>
Fournisseurs d'exploitation	4 071 645,176	2 617 043,626	1 454 601,550
Fournisseurs effets à payer	405 566,760	150 138,245	255 428,515
Fournisseur factures non parvenues	7 759,392	20 543,624	-12 784,232
<b>TOTAL</b>	<b>4 484 971,328</b>	<b>2 787 725,495</b>	<b>1 697 245,833</b>

#### **F-5 Variation des autres passifs**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>Variation</b>
Provision pour congés à payer	383 660,000	285 962,000	97 698,000
Etat impôts et taxes	352 884,698	812 189,317	-459 304,619
Organismes sociaux	406 354,103	361 641,002	44 713,101
Charges à payer	842 760,841	119 752,861	723 007,980
Produits constatés d'avance	22 000,000	16 045,735	5 954,265
Créditeur divers	12 084,050	3 507,805	8 576,245
<b>TOTAL</b>	<b>2 019 743,692</b>	<b>1 599 098,720</b>	<b>420 644,972</b>

**F-6 Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles**

Désignation	Montant
Terrain	-408 863,943
Construction	-3 524 111,807
Matériel et outillage industriel	-151 558,666
Agenc.Aménag. et installations	-57 993,432
Matériel de transport	-352 677,588
Matériel informatique	-51 385,627
Equipement bureau	-22 923,647
Immobilisations en cours	-27 572,301
<b>TOTAL</b>	<b>-4 597 087,011</b>

**F-7 Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles**

Désignation	Montant
Cession immobilisations incorporelles et corporelles	31 030,000
<b>Total</b>	<b>31 030,000</b>

**F-8 Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières**

Désignation	Montant
Participation « MPBS MARKET »	-49 000,000
Participation « MOBITECH »	-350 000,000
Prêts personnel	-28 530,000
Cautionnements	-5 247,310
<b>TOTAL</b>	<b>-432 777,310</b>

**F-9 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières**

Désignation	Montant
Cautionnements	10 000,000
<b>TOTAL</b>	<b>10 000,000</b>

**F-10 Cautions reçues & versées**

Désignation	Montant
Cautionnement reçu & versée	3 000,000
<b>Total</b>	<b>3 000,000</b>

**F-11 Dividendes et autres distributions**

Désignation	Montant
Distributions de dividende	-2 066 811,200
<b>Total</b>	<b>-2 066 811,200</b>

**F-12 Encaissements emprunts**

Désignation	Montant
Encaissement crédits	1 292 584,899
<b>Total</b>	<b>1 292 584,899</b>

**F-13 Intérêts sur emprunts**

Désignation	Montant
Intérêts sur emprunts	-568 730,462

<b>Total</b>	<b>-568 730,462</b>
<b>F-14 Remboursement d'emprunts</b>	
<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
Remboursements d'emprunts	-1 759 457,757
<b>Total</b>	<b>-1 759 457,757</b>

**F-15 Trésorerie au début de l'exercice**

<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
Effets à l'encaissement	8 900,000
UCBI Factoring	860,972
Carte visa entreprise	1 923,330
Banques	1 055 758,172
Carte technologique	7 013,409
Caisse	4 155,678
Autres concours Bancaires	-2 948 793,136
Intérêt courus	-51 524,644
Bon de trésor	1 500 000,000
<b>Total</b>	<b>-421 706,219</b>

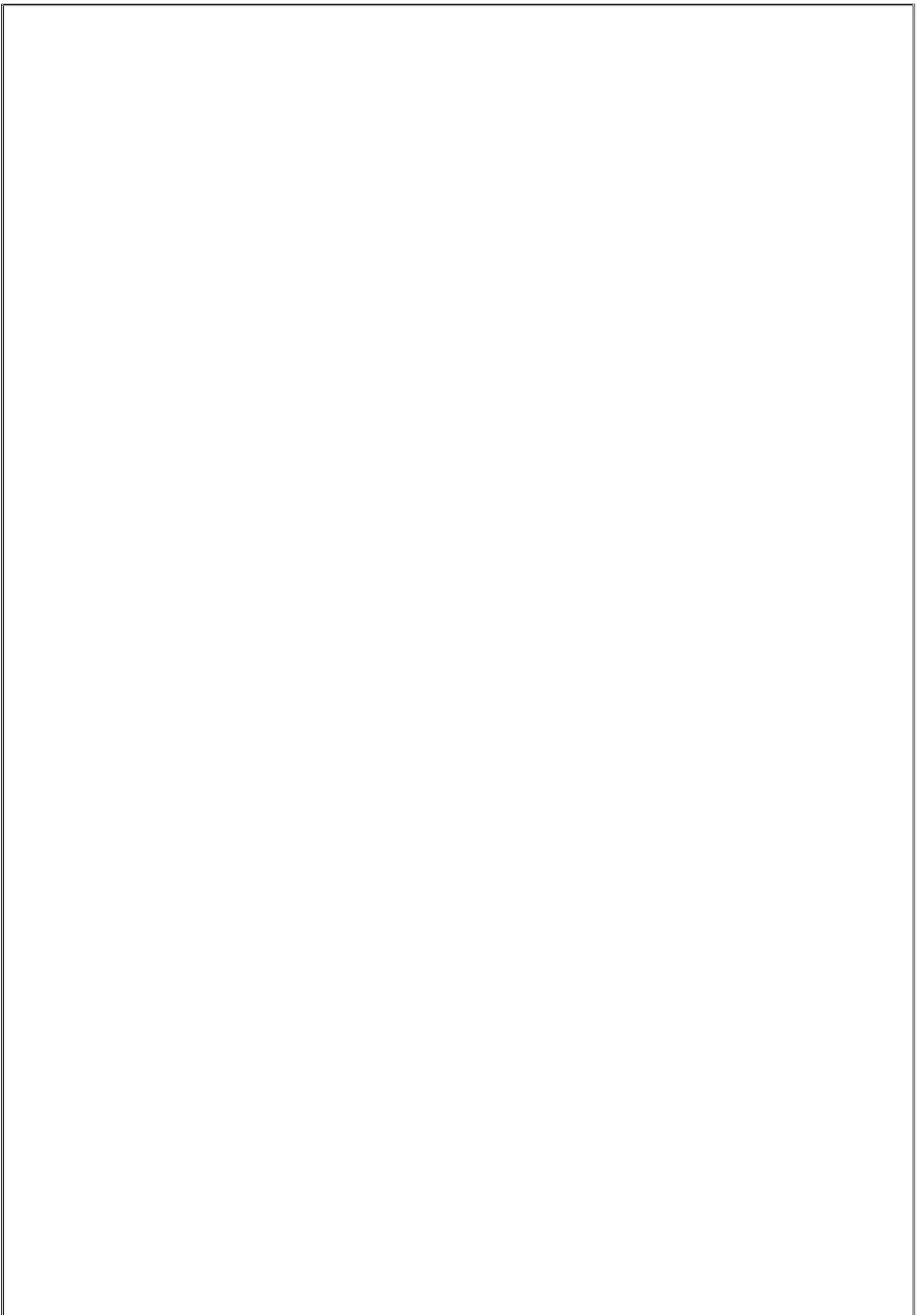
**F-16 Trésorerie à la clôture de l'exercice :**

<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
Effets à l'encaissement	105 834,421
UCBI Factoring	860,972
Carte visa entreprise	1 619,330
Banques	-2 730 992,303
Carte technologique	8 048,249
Caisse	172,820
Autres concours Bancaires	-3 975 494,601
Intérêt courus	-166 306,971
<b>Total</b>	<b>-6 756 258,083</b>

**VIII. ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Nantissements, Garanties et suretés :

Désignation	Banque	Entreprises liées
<b><u>Engagements donnés</u></b>		
Garanties réelles (Hypothèques)	32 175 000	
Effets escomptés et non échus	6 381 476	
Cautions		
ENERGIKA		3 250 000
SPECTRA		11 600 000
HABITAT		1 340 000
SMVDA OLIVA		2 974 350
MOBITECH		1 800 000
<b>Total</b>	<b>38 556 476</b>	<b>20 964 350</b>
<b><u>Engagements reçus</u></b>		
Engagements par signature	8 350 000	
Effets escomptés et non échus	6 381 476	
<b>Total</b>	<b>14 731 476</b>	



**IX. NOTES SUR LES PARTIES LIEES**

Désignation	Description de la transaction	Solde au 31/12/2023	Mouvements de l'exercice		Solde au 31/12/2024
			Débit	Crédit	
HABITAT	Opérations de vente conclues à des conditions normales	38 132,329	131 531,059	137 788,498	31 874,890
HABITAT	Loyers, frais généraux et autres	84 494,000	176 391,754	127 843,754	133 042,000
HABITAT	Opération d'achat conclues à des conditions normales	0,000	6 409,531	6 409,531	0,000
SPECTRA	Loyers, frais généraux et autres	423 073,580	638 004,765	927 393,745	133 684,600
SPECTRA	Opérations de vente conclues à des conditions normales	5 284,600	930,364	6 214,964	0,000
ENERGIKA	Loyers, frais généraux et autres	83 390,000	148 771,820	98 477,220	133 684,600
ENERGIKA	Opérations de vente conclues à des conditions normales	0,000	888,740	888,740	0,000
MBS	Loyers, frais généraux et autres	44 030,000	73 583,565	52 163,565	65 450,000
MOBITECH	Opération de vente conclues à des conditions normales	0,000	3 205,353	2 326,070	879,283
MOBITECH	Opération d'achat conclues à des conditions normales	0,000	3 272,194	3 272,194	0,000
MOBITECH	Loyers ,frais généraux et autres	214 496,000	48 309,625	38 985,625	223 820,000
SMVDA DOMAINE OLIVA	Frais généraux et autres	33 320,000	689 555,690	55,690	722 820,000
MPBS MARKET	Autres	0,000	40,000	40,000	0,000
CBM	Frais généraux et autres	9 520,000	22 156,005	13 826,005	17 850,000
SCIAF	Loyers	0,000	32 130,000	40 460,000	-8 330,000

**X. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**

**SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**

<b>PRODUITS</b>		<b>CHARGES</b>		<b>SOLDES</b>	<b>2 024</b>	<b>2 023</b>
Revenus et autres produits d'exploitation	84 602 228,071	(Déstockages de Production)				
Production stockée	1 518 142,540					
Production immobilisée	5 339,000					
<b>TOTAL</b>	<b>86 125 709,611</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,000</b>	<b>PRODUCTION</b>	<b>86 125 709,611</b>	<b>55 390 515,134</b>
<b>PRODUCTION</b>	<b>86 125 709,611</b>	Achats consommés	<b>66 958 044,661</b>	<b>MARGE/COUT MATIERE</b>	<b>19 167 664,950</b>	<b>10 996 042,572</b>
Marge commerciale						
Marge / cout matière	19 167 664,950	Autres charges externes	3 148 837,608			
Subvention d'exploitation	24 229,762					
<b>TOTAL</b>	<b>19 191 894,712</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 148 837,608</b>	<b>VALEUR AJOUTEE BRUTE</b>	<b>16 043 057,104</b>	<b>8 637 831,921</b>
Valeur ajoutée brute	<b>16 043 057,104</b>	Impôts & taxes	337 012,690	<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>9 327 686,203</b>	<b>3 456 132,734</b>
		Charge de personnel	6 378 358,211			
		<b>TOTAL</b>	<b>6 715 370,901</b>			
Excédent brut d'exploitation	9 327 686,203					
Autres produits ordinaires	54 988,457	Autres ch. Ordinaires	316 887,443			
Produits financiers	2 233 638,801	Charges financières	2 545 843,465			
		Dotation aux amortissements & aux provisions ordinaires	2 262 999,179	<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>5 432 208,358</b>	<b>2 012 940,350</b>
		Impôt sur les sociétés	1 058 375,016			
<b>TOTAL</b>	<b>11 616 313,461</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 184 105,103</b>			
Résultat positif des activités ordinaires	5 432 208,358					
Gains extraordinaires	0,000	Eléments extraordinaires	0,000	<b>RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS</b>	<b>5 250 163,039</b>	<b>2 012 940,350</b>
Effet positif des modifications comptables	0,000	Effet négatif des modifications comptable	-182 045,319			
<b>TOTAL</b>	<b>5 432 208,358</b>	<b>TOTAL</b>	<b>-182 045,319</b>			

# ***Rapport général***

**RAPPORT GENERAL DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2024**

*Messieurs les actionnaires  
de la société Manufacture De Panneaux Bois du Sud « MPBS »  
Route de Gabès Km 1,5 – Sfax*

**I- Rapport sur l'audit des états financiers**

**Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Manufacture De Panneaux Bois du Sud « MPBS », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un total bilan de .....	72 893 252,594 TND
Un chiffre d'affaires de .....	83 722 518,831 TND
Un résultat bénéficiaire net de .....	5 432 208,358 TND
Des pertes résultant des effets des modifications comptables .....	182 045,319 TND

A notre avis, les états financiers de la Société Manufacture De Panneaux Bois du Sud « MPBS », présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

### **1. Evaluation des titres de participation**

Selon la norme comptable n°7, relative aux placements, la société est tenue d'effectuer, à la date de clôture, une évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Cette évaluation est importante pour notre audit en ce qui concerne les participations ayant une valeur mathématique inférieure au coût d'acquisition.

Les informations fournies par la Société sur la valorisation des titres de participation figurent à la Note « III-3 Placements », qui expliquent qu'à la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage et que les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres est une question clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'usage.

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- Apprécier les procédures de contrôle mises en place par la société dans le cadre du processus d'évaluation des titres ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par la société et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres au regard des critères prévus par les normes comptables concernées ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

### **2. Prise en compte des revenus**

Les revenus de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élèvent à 83 722 518,831 dinars, représentant 98,93% du total des produits d'exploitation de la société.

Nous avons considéré que la prise en compte des revenus est une question clé d'audit en raison du volume important des transactions de vente et leur importance significative dans les comptes de la société.

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle interne mises en place par la société dans le cadre du processus de prise en compte des revenus ;
- Vérifier la concordance entre les bases commerciales et les revenus comptabilisés par la société ;
- Réaliser un examen analytique détaillé des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur, les cours de change et les réglementations y afférentes.

### ***Observation***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note IV- Informations à fournir qui décrit que la société « MPBS » a fait l'objet d'un contrôle fiscal ponctuel au titre de l'exercice 2019. En date du 20 Mai 2024, la société a signé une reconnaissance de dette et elle a ajusté en conséquence son report d'impôt sur les sociétés par effet de modifications comptables pour un montant débiteur de 182 045,319 Dinars. Cette opération a abouti à la constatation de pertes par effets de modifications comptables au niveau des capitaux propres pour un montant de 182 045,319 Dinars.

### ***Rapport du conseil d'administration***

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard

***Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

## ***II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***1. Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

## **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

**Fait à Sfax, le 29 avril 2025**

**Sleheddine ZAHAF**

***Les Co-Commissaires aux Comptes***

**Aida Charfi Ep Ioulou**

# ***Rapport spécial***

## **RAPPORT SPECIAL DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE 2024**

*Messieurs les actionnaires  
de la société Manufacture De Panneaux Bois du Sud « MPBS »  
Route de Gabès Km 1,5 – SFAX*

Conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons les conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et sur celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **I. Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2024**

La direction de votre société nous a informés de l'existence des conventions et opérations suivantes :

1. Au cours de l'exercice 2024, la société MPBS a participé à l'augmentation du capital de la société MOBITECH pour un montant de 350 000 TND ;  
Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 août 2024.
2. Au cours de l'exercice 2024, la société MPBS a participé au capital de la société MPBS MARKET, une SARL ayant pour objet social toute opération d'achat et de vente de tous produits pour un montant de 49 000 TND, représentant 98% de son capital.  
Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 décembre 2023.
3. Le conseil d'administration de la société MPBS en date du 29 août 2024 a autorisé d'augmenter le montant de la caution accordée au profit de la filiale MOBITECH en couverture de ses engagements bancaires à 2 200 000 TND ; et la caution accordée au profit de la filiale SPECTRA à 12 000 000 TND ;
4. Au cours de l'exercice 2024, la société MPBS a révisé le montant des frais généraux de gestion facturés à ses filiales comme suit :

Société	Facturation faite à MPBS
MBS	55 000 TND
CBM	15 000 TND
ENERGIKA	110 000 TND
HABITAT	110 000 TND
MOBITECH	20 000 TND
SMVDA DOMAINE OLIVA	50 000 TND
SPECTRA	110 000 TND

Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 28 avril 2025.

5. La société MPBS a conclu avec la société ENERGIKA, un contrat de location en date du 01 octobre 2024, portant sur un local à usage professionnel sis à la route de Gabès Km 9, Thyna -Sfax d'une superficie globale de 1440 m<sup>2</sup> et ce moyennant un loyer mensuel de 3.780 dinars Hors Taxes. Les produits de loyers au titre de l'exercice 2024 se sont élevés à un montant TTC de 11 245,500 Dinars ;

6. La société MPBS a loué du 01 Juin 2024 jusqu'au 31 août 2024 auprès de la société SCIAF un local sis à la route de Gabès Km 10,5 -Sfax d'une superficie de 1000 m<sup>2</sup> et ce moyennant un loyer mensuel de 2 000 dinars Hors Taxes du 01 juin 2024 jusqu'au 31 août 2024 ;

La société MPBS a loué en date du 01 septembre 2024 auprès de la société SCIAF un local à usage d'entrepôt, sis à la route de Gabès Km 10,5 -Sfax d'une superficie de 5000 m<sup>2</sup> et ce moyennant un loyer mensuel de 7 000 dinars Hors Taxes.

Les charges de loyer supportées par la société MPBS courant l'exercice 2024 se sont élevées à un montant TTC de 40 460 Dinars.

7. Au cours de l'exercice 2024, la société MPBS a accordé un financement à sa filiale SMVDA DOMAINE OLIVA pour un montant de 630 000 dinars générateur d'intérêts à un taux de 8%. Ce prêt est non encore remboursé au 31 décembre 2024. Les produits d'intérêts constatés au titre de l'exercice 2024 se sont élevés à 2 500 Dinars.

## II. Conventions et opérations approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2024

L'exécution des conventions et opérations suivantes conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par les assemblées générales des actionnaires, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Elles sont présentées ci-après :

8. La société MPBS a facturé la quote-part relative aux frais de location d'une salle d'exposition conjointement utilisée avec la société HABITAT pour un montant TTC de 36 921,614 TND.

9. Le conseil d'administration en date du 12 Mars 2015 a autorisé de donner une caution bancaire à la société HABITAT à concurrence de 500 000 TND ;

10. Le conseil d'administration en date du 12 Avril 2016 a autorisé de donner une caution bancaire en couverture des crédits de gestion qui seront contractés par la société HABITAT, à concurrence de 1 000 000 TND ;

11. Le conseil d'administration en date du 12 Mars 2015 a autorisé toute opération financière intra-groupe entre la société MPBS et l'une de ses filiales ;
12. Le conseil d'administration de la société MPBS en date du 28 août 2020 a autorisé de donner une caution bancaire aux profits des banques et à concurrence de 300 000 TND pour chacune des filiales « ENERGIKA » et « SPECTRA » en couverture de 30% des crédits exceptionnels COVID 19 ;
13. La société MPBS donne en location un local à usage professionnel à la société MOBITECH pour un loyer annuel TTC de 21 573,955 Dinars ;
14. Le conseil d'administration de la société MPBS en date du 28 août 2023 a autorisé d'augmenter le montant de la caution accordée aux établissements bancaires au profit de la filiale ENERGIKA à 3 000 000 TND ;
15. Le conseil d'administration en date du 20 décembre 2023 a autorisé d'augmenter le montant des cautions accordées aux établissements bancaires au profit de la filiale SMVDA DOMAINE OLIVA 3 000 000 TND.
16. La société MPBS a réalisé, au cours de l'exercice 2024, avec les sociétés ci-après énumérées, des opérations commerciales et financières dont le détail est le suivant :

Désignation	Solde au 31/12/2023	Mouvements de l'exercice		Solde au 31/12/2024
		Débit	Crédit	
<b>Ventes-Clients</b>				
ENERGIKA	0,000	888,740	888,740	0,000
HABITAT	38 132,329	131 531,059	137 788,498	31 874,890
MOBITECH	0,000	3 205,353	2 326,070	879,283
SPECTRA	5 284,600	930,364	6 214,964	0,000
<b>Achats-Fournisseurs</b>				
HABITAT	0,000	6 409,531	6 409,531	0,000
MOBITECH	0,000	3 272,194	3 272,194	0,000
<b>Débiteurs Divers</b>				
SPECTRA	423 073,580	638 004,765	927 393,745	133 684,600
HABITAT	84 494,000	176 391,754	127 843,754	133 042,000
ENERGIKA	83 390,000	148 771,820	98 477,220	133 684,600
MOBITECH	214 496,000	48 309,625	38 985,625	223 820,000
SMVDA Domaine OLIVA	33 320,000	689 555,690	55,690	722 820,000

MBS	44 030,000	73 583,565	52 163,565	65 450,000
CBM	9 520,000	22 156,005	13 826,005	17 850,000

### III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants, concernant leurs rémunérations, tels que visés à l'article 200- II § 5 du Code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

17. La rémunération du président du conseil d'administration servie par la société MPBS et ses filiales CBM et MBS totalise un montant brut de 430 442,804 TND courant l'exercice 2024. Les charges sociales y relatives s'élèvent à 14 523,710 TND. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction ;
18. La rémunération du directeur général servie par la société MPBS et ses filiales SPECTRA et ENERGIKA en qualité de gérant totalise un montant brut de 330 285,395 TND courant l'exercice 2024. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction ;
19. Un administrateur de la société MPBS est rémunéré par la filiale HABITAT au titre de sa fonction de gérant de la société. La rémunération annuelle servie en 2024 totalise un montant brut de 128 792,228 TND. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction ;
20. Un administrateur de la société MPBS est rémunéré par les filiales CBM et MBS au titre de ses fonctions de Directeur Général et Directeur Général Adjoint. La rémunération annuelle servie en 2024 totalise un montant brut de 211 878,823 TND. Les charges sociales y relatives s'élèvent à 14 523,708 TND ;
21. Un administrateur de la société MPBS est rémunéré par les filiales MBS et CBM au titre de ses fonctions de Directeur Général et Directeur Général Adjoint. La rémunération annuelle servie en 2024 totalise un montant brut de 190 446,275 TND. Les charges sociales y relatives s'élèvent à 46 260,916 TND ;
22. Au titre de l'année 2024, la rémunération brute servie à l'administrateur délégué totalise un montant de 75 000 TND.
23. L'Assemblée Générale Ordinaire du 08 Juin 2024 a décidé de fixer le montant des jetons de présence, à 8 000,000 dinars brut par administrateur. Au 31 Décembre 2024, la somme allouée aux membres du Conseil d'Administration de la société au titre des jetons de présence s'est élevée à un montant brut de 80 000,000 DT.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

**Fait à Sfax, le 29 avril 2025**

**Sleheddine Zahaf**

***Les Co-Commissaires aux Comptes***  
**Aida Charfi Ep Loulou**

## Etats financiers annuels de SICAV

### SICAV AXIS TRESORERIE

SICAV AXIS TRESORERIE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 22 mai 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Tunisie Audit & Conseil représenté par M. Lamjed BEN MBAREK.

#### **BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2024**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>4.1.1</b>	<b>14 851 554</b>	<b>26 846 631</b>
Titres des Organismes de Placement Collectif		1 092 455	2 836 749
Obligations et valeurs assimilées		13 759 099	24 009 882
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>6 292 003</b>	<b>3 725 065</b>
Placements monétaires	<b>4.1.2</b>	4 505 299	2 989 403
Disponibilités		1 786 704	735 662
Autres Actifs	<b>4.1.5</b>	<b>22 342</b>	<b>17 668</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>21 165 899</b>	<b>30 589 364</b>
<b>PASSIF</b>			
Opérateurs créditeurs	<b>4.1.6</b>	27 261	30 966
Autres créditeurs divers	<b>4.1.7</b>	45 997	43 699
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>73 258</b>	<b>74 665</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	<b>4.1.8</b>	<b>19 980 195</b>	<b>29 088 559</b>
<b>Sommes distribuables</b>		<b>1 112 446</b>	<b>1 426 140</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		30	168
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 112 416	1 425 972
<b>ACTIF NET</b>		<b>21 092 641</b>	<b>30 514 699</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>21 165 899</b>	<b>30 589 364</b>

## ETAT DE RESUTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4.2.1</b>	<b>1 072 999</b>	<b>1 675 138</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 054 724	1 646 172
Dividendes		18 275	28 966
Revenus des placements monétaires	<b>4.2.2</b>	701 520	774 626
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>1 774 519</b>	<b>2 449 764</b>
Charges de gestion des placements	<b>4.2.3</b>	(254 264)	(379 053)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>1 520 255</b>	<b>2 070 712</b>
Autres charges	<b>4.2.4</b>	(64 441)	(79 951)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 455 814</b>	<b>1 990 761</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(343 398)	(564 788)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>1 112 416</b>	<b>1 425 972</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		343 398	564 788
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(430 222)	29 796
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		573 802	380 300
Frais de négociation de titres		-	(119)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>1 599 394</b>	<b>2 400 737</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01/2024  au 31/12/2024	Période du 01/01/2023  au 31/12/2023
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 599 394</b>	<b>2 400 737</b>
Résultat d'exploitation	1 455 814	1 990 761
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(430 222)	29 796
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	573 802	380 300
Frais de négociation de titres	-	(119)
<b>DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES</b>	<b>(1 296 294)</b>	<b>(1 026 966)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(9 725 159)</b>	<b>(31 371 041)</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	37 847 183	67 739 867
- Régularisation des sommes non distribuables	1 812 530	254 470
- Régularisation des sommes distribuables	1 609 018	2 743 029
<b>Rachats</b>		
- Capital	(46 670 872)	(96 426 949)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 240 785)	(345 698)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 082 233)	(5 335 760)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(9 422 059)</b>	<b>(29 997 269)</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	30 514 700	60 511 969
En fin de l'exercice	21 092 641	30 514 700
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>		
En début de l'exercice	273 094	545 392
En fin de l'exercice	186 583	273 094
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>113,046</b>	<b>111,737</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>5,84%</b>	<b>5,76%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**ANNUELS ARRETES AU 31-12-2024**

**1. PRESENTATION DE SICAV AXIS TRESORERIE**

SICAV Axis Trésorerie est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-2003 sous le n°01-2003.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 DT divisé en 10 000 actions de 100 DT chacune.

Le dépositaire de SICAV AXIS TRESORERIE est ARAB TUNISIAN BANK (ATB), le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-2003.

**2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS**

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1.Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

**3.2.Evaluation des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ; et

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 31 Décembre 2024, la société SICAV AXIS TRESORERIE détient une souche de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (BTA Juin 2025) valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à compter de l'exercice 2020.

### **3.3.Evaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.4.Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.5.Traitement des opérations de pensions livrées**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

### **3.6.Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 4. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers

##### 4.1. Notes explicatives du bilan

##### 4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 14 851 554 dinars au 31 Décembre 2024, détaillé comme suit :

Code ISIN	Désignation	Gara nt	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net	Intérêts courus/+ou - V potentiel
	<b>Obligations &amp; valeurs assimilées</b>			<b>13 326 240</b>	<b>13 759 099</b>	<b>65,232%</b>	<b>432 859</b>
	<b>Obligations</b>			<b>9 221 464</b>	<b>9 601 056</b>	<b>45,519%</b>	<b>379 592</b>
	<b>Emprunt national</b>			<b>5 191 264</b>	<b>5 387 184</b>	<b>25,541%</b>	<b>195 920</b>
TNX0K9990B08	EMP NAT 2024 T2 CB TF		5 000	500 000	524 809	2,488%	24 809
TNHG2VXQ3BG0	EMP NAT 2022 T1 CB TF		10 000	1 000 000	1 056 375	5,008%	56 375
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT 2022 T2 CB TF		10 000	1 000 000	1 040 371	4,932%	40 371
TN0008000838	EMP NAT 2022 T3 CB TV		10 000	1 000 000	1 021 928	4,845%	21 928
TNRGVSC8DE36	EMP NAT 2022 T3 CA TF		5 000	500 000	511 936	2,427%	11 936
TNX0K9990B08	EMP_NAT2021/B_5A_8,8%		10 000	1 000 000	1 035 489	4,909%	35 489
TNZBXQU5RZ91	EMP NAT 2021 T3 CA TF		20 133	191 264	196 276	0,931%	5 012
	<b>Emprunt société</b>			<b>4 030 200</b>	<b>4 213 872</b>	<b>19,978%</b>	<b>183 672</b>
TN0003400330	AB2008_20A_7%_21/05		3 000	60 000	62 070	0,294%	2 070
TN0003400405	AB2010_15A_31/08		7 000	46 340	47 443	0,225%	1 103
TN0003400405	AB2010_15A_31/08		3 000	19 840	20 320	0,096%	480
TN0003400660	ABSUB2020_5A_12/2		10 000	400 000	426 062	2,020%	26 062
TN0003600657	ATBSUB17/A_7A_TMM+2,05%_1 5/03		15 000	300 000	319 256	1,514%	19 256
TN0003600657	ATBSUB17/A_7A_TMM+2,05%_1 5/03		1 000	20 000	21 284	0,101%	1 284
TN0004700779	ATL2018-1_7A_8,5%_170718		5 000	100 000	103 130	0,489%	3 130
TNMA55MMDD46	ATL-2023-1-5A-10,5% CATEGA		5 000	400 000	428 643	2,032%	28 643
TN0PID0RGAE6	BHSUB2021-2_9,1%_7A_C		10 000	800 000	811 808	3,849%	11 808
TN0002601029	STB08/2_16A_6,5%_18/02		10 000	62 500	65 324	0,310%	2 824
TN0002601185	STBSUB19_7A_11,5%_29/11		5 000	500 000	504 159	2,390%	4 159
TN0002601219	STBSUB2020_1_7A_11%_16/4		5 000	300 000	318 805	1,511%	18 805
TNMCJHUZPRD0	TLF2023-2-5A-10,7%		5 000	500 000	541 981	2,570%	41 981
TN0002102085	TLSUB_2018_TMM+3%_7A_17/01		4 600	184 000	199 484	0,946%	15 484
TN0003900248	UIB09/1_20A_5,85%_17/07		3 000	75 000	76 616	0,363%	1 616
TN0003900248	UIB09/1_20A_5,85%_17/07C		2 700	67 500	68 954	0,327%	1 453
TN0003900263	UIB2011-1_20A_6,3%_26082011		5 600	195 020	198 533	0,941%	3 513
	<b>Bons du trésor assimilables</b>			<b>4 104 776</b>	<b>4 158 043</b>	<b>19,713%</b>	<b>53 267</b>
TN0008000580	BTA 6.3% OCTOBRE 2026		3 850	3 826 547	3 868 545	18,341%	41 998
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028		81	76 455	79 560	0,377%	3 105
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028		213	201 774	209 938	0,995%	8 164
	<b>Titres OPCVM</b>			<b>868 293</b>	<b>1 092 454</b>	<b>5,179%</b>	<b>224 162</b>
TNGUV3GCXU41	FCP Axis AAA		1 221	140 697	141 233	0,670%	536

Code ISIN	Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net	Intérêts courus/+ou - V potentiel
TN9LYNLKMSY6	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE		5 489	727 596	951 222	4,510%	223 626
	<b>TOTAL</b>			<b>14 194 533</b>	<b>14 851 554</b>	<b>70,411%</b>	<b>657 021</b>
	<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>					<b>70,167%</b>	

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2024 est le suivant :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus net	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
<b>Soldes au 31 Décembre 2023</b>	<b>25 280 959</b>	<b>730 674</b>	<b>834 999</b>	<b>26 846 631</b>	
Acquisitions de l'exercice					
Obligations	500 000			500 000	
Bons de Trésor Assimilables	-				
Titres OPCVM	-				
Remboursements et cessions de l'exercice					
Obligations	(1 720 976)			(1 720 976)	(8 476)
Bons de Trésor Assimilables	(8 287 975)			(8 287 975)	320 592
Titres OPCVM	(1 577 475)			(1 577 475)	261 686
Variation des plus ou moins-value latente			(430 222)	(430 222)	
Variation des intérêts courus		(478 429)		(478 429)	
<b>Soldes au 31 Décembre 2024</b>	<b>14 194 533</b>	<b>252 245</b>	<b>404 777</b>	<b>14 851 554</b>	<b>573 802</b>

#### 4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 4 505 299 dinars au 31 Décembre 2024, réparti comme suit :

Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net	Intérêts courus
<b>Certificats de dépôt</b>		<b>2 489 346</b>	<b>2 493 075</b>	<b>11,82%</b>	<b>3 729</b>
CDSICAVQNB2,5MDT964%20J140125		2 489 346	2 493 075	11,82%	3 729

<b>Prise en pension</b>		<b>2 000 680</b>	<b>2 012 224</b>	<b>9,54%</b>	<b>11 544</b>
PLABSAT1M_7,99%_31J_06012025		999 932	1 005 702	4,77%	5 770
PLATTIJARI1M7,99%_31J_06012025		1 000 748	1 006 522	4,77%	5 774
<b>Total</b>		<b>4 490 026</b>	<b>4 505 299</b>	<b>21,36%</b>	<b>15 273</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>				<b>21,29%</b>	

#### 4.1.3. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 31 Décembre 2024, le ratio susvisé s'élève à 17,95%.

#### 4.1.4. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Décembre 2024 une valeur comptable de 17 344 629 DT, soit 81,95% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres			Placements monétaires	Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt		
ETAT	5 387 184	4 158 043			<b>9 545 227</b>	<b>45,10%</b>
AB	555 895			-	<b>555 895</b>	<b>2,63%</b>
ATB	340 540				<b>340 540</b>	<b>1,61%</b>
ATL	531 773				<b>531 773</b>	<b>2,51%</b>
BH	811 808				<b>811 808</b>	<b>3,84%</b>
STB	888 288				<b>888 288</b>	<b>4,20%</b>
TLF	741 465				<b>741 465</b>	<b>3,50%</b>
UIB	344 103				<b>344 103</b>	<b>1,63%</b>
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE			951 222		<b>951 222</b>	<b>4,49%</b>
FCP AAA			141 233		<b>141 233</b>	<b>0,67%</b>
QNB		-	-	2 493 075	<b>2 493 075</b>	<b>11,78%</b>
<b>Total</b>	<b>9 601 056</b>	<b>4 158 043</b>	<b>1 092 455</b>	<b>2 493 075</b>	<b>17 344 629</b>	<b>81,95%</b>

#### 4.1.5. Autres Actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 22 342 DT contre 17 668 DT au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706
Provisions sur suspens ERB	(6 706)	(6 706)
Autres débiteurs	22 342	17 685
Retenues à la source sur BTA	-	(17)

<b>Total</b>	<b>22 342</b>	<b>17 668</b>
--------------	---------------	---------------

#### 4.1.6. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 27 261DT contre 30 966 DT au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Rémunération du dépositaire	6 015	5 999
Rémunération du gestionnaire	21 246	24 967
<b>Total</b>	<b>27 261</b>	<b>30 966</b>

#### 4.1.7. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 45 997 DT contre 43 699 DT au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Commissaire aux comptes	21 758	16 874
Etat retenue à la source	11 594	14 116
CMF	2 682	3 095
Jetons de présence	6 264	5 000
Publications	2 998	3 637
TCL	691	956
Autres créditeurs divers	20	21
<b>Total</b>	<b>45 997</b>	<b>43 699</b>

#### 4.1.8. Capital social

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2024, se détaillent ainsi :

##### Capital au 31-12-2023

Montant	29 088 559
Nombre de titres	273 094
Nombre d'actionnaires	451

##### Souscriptions réalisées

Montant	37 847 183
Nombre de titres émis	371 069

Nombre d'actionnaires nouveaux	75
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	(46 670 872)
Nombre de titres rachetés	457 580
Nombre d'actionnaires sortants	83
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(430 222)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	573 802
Régularisation des sommes non distribuables	(428 255)
Frais de négociation de titres	-
<u>Capital au 31-12-2024</u>	
Montant	19 980 195
Nombre de titres	186 583
Nombre d'actionnaires	443

## 4.2. Notes explicatives de l'état de résultat

### 4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 à 1 072 999 DT contre 1 675 138 DT pour la même période de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2023
<b>Revenus des obligations et titres émis par le trésor</b>		
Revenus des BTA	328 858	947 134
Revenus des obligations	725 866	699 038
<b>Revenus des titres OPCVM</b>		
- Dividendes	18 275	28 966
<b>Total</b>	<b>1 072 999</b>	<b>1 675 138</b>

### 4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 à 701 520 dinars contre 774 626 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2023
Revenus des certificats de dépôt	260 022	30 952
Revenus compte courant rémunéré	289 895	174 647
Revenus des prises en pension	151 603	569 027
<b>Total</b>	<b>701 520</b>	<b>774 626</b>

#### 4.2.3 Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 à 254 264 dinars contre 379 053 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	248 298	373 103
Rémunération du dépositaire	5 966	5 950
<b>Total</b>	<b>254 264</b>	<b>379 053</b>

#### 4.2.4 Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 à 64 441 DT contre 79 951 DT pour la même période de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2023
Rémunération du commissaire aux comptes	20 130	20 075
Redevances du CMF	27 589	41 456
TCL	4 167	5 477
Frais de publicité	6 954	6 935
Charges diverses	5 201	6 008
Contribution sociale de solidarité	400	-
<b>Total</b>	<b>64 441</b>	<b>79 951</b>

### 5. Rémunération du dépositaire et du gestionnaire :

#### 5.1 Rémunération du dépositaire

La convention de dépôt établie entre SICAV Axis Trésorerie et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5 950 dinars TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV.

#### 5.2 Rémunération du gestionnaire

La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion est calculée en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.

Le montant total de la commission de gestion est conforme à la convention et s'élève à 248 298 TTC au titre de l'exercice 2024.

## 6. Données par action et ratios pertinents :

<b>Données par action</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Revenus des placements	9,511	8,970	7,332	6,423	6,886
Charges de gestion des placements	(1,363)	(1,388)	(1,077)	(1,013)	(1,024)
<b>Revenu net des placements</b>	<b>8,148</b>	<b>7,582</b>	<b>6,255</b>	<b>5,410</b>	<b>5,862</b>
Autres charges	(0,345)	(0,293)	(0,192)	(0,189)	(0,167)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>7,803</b>	<b>7,290</b>	<b>6,063</b>	<b>5,221</b>	<b>5,695</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(1,840)	(2,068)	(0,461)	(0,078)	(0,283)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>5,962</b>	<b>5,221</b>	<b>5,601</b>	<b>5,144</b>	<b>5,412</b>
+ ou - values réalisées sur cession de titres	3,075	1,393	0,075	0,164	0,250
Variation des + ou - values potentielles sur titres	(2,306)	0,109	0,554	0,344	0,308

Frais de négociation des titres	-	-	-	-	-
<b>+ ou - values sur titres et frais de négociation</b>	<b>0,770</b>	<b>1,501</b>	<b>0,629</b>	<b>0,508</b>	<b>0,558</b>
<b>Résultat Net</b>	<b>8,572</b>	<b>8,791</b>	<b>6,691</b>	<b>5,730</b>	<b>6,253</b>
<b>Résultat non distribuable</b>	<b>0,770</b>	<b>1,501</b>	<b>0,629</b>	<b>0,508</b>	<b>0,558</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,201)	(0,336)	(0,028)	(0,091)	0,040
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,569</b>	<b>1,166</b>	<b>0,601</b>	<b>0,417</b>	<b>0,598</b>
<b>Distribution des dividendes</b>	<b>5,222</b>	<b>5,601</b>	<b>5,144</b>	<b>5,411</b>	<b>4,926</b>
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>113,046</b>	<b>111,737</b>	<b>110,951</b>	<b>109,897</b>	<b>109,746</b>

<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,92%	0,91%	1,01%	0,91%	0,91%
Autres charges / actif net moyen	0,23%	0,19%	0,18%	0,17%	0,15%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,03%	3,44%	4,20%	4,70%	5,06%
Actif net moyen	27 593 508	41 501 506	58 168 798	56 440 371	61 471 162

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2024**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **SICAV Axis Trésorerie** », qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **21.092.641** dinars pour un capital de **19.980.195** dinars et une valeur liquidative égale à **113,046** dinars par action.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

#### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1<sup>er</sup>) du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **Responsabilités de la direction des responsables de la gouvernance dans l'établissement et la préparation des états financiers**

La direction de la société est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme

nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de la société du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et
- Nous communiquons à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **▪ Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction de la société.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances importantes.

### **▪ Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

### **▪ Conformité des ratios prudentiels**

Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à la vérification du respect par « SICAV Axis Trésorerie » des ratios prudentiels.

- Les actifs de SICAV Axis Trésorerie, s'élevant au 31 Décembre 2024 à 21.165.899 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 17.344.629 dinars, soit 81,95% de valeurs mobilières et de 3.798.928 dinars, soit 17,95% de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux égaux à 80% et 20%.
- Au 31 Décembre 2024, l'actif de SICAV AXIS TRESORERIE a été employé en valeurs mobilières à un taux de 5,18% qui dépasse la limite de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au gestionnaire.

**Tunis, le 03 avril 2025**

**Le Commissaire aux Comptes :**

**TUNISIE AUDIT & CONSEIL**

**Lamjed BEN MBAREK**

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2024

En application des articles 200 nouveau et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **A. Conventions et opérations nouvellement réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées**

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

### **B. Conventions et opérations réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2024**

La convention de gestion établie entre SICAV Axis Trésorerie et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion est calculée en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.

Le montant total de la commission de gestion est conforme à la convention et s'élève à 248 298 TTC au titre de l'exercice 2024.

### **C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les jetons de présence servis aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 Mai 2024. Ils s'élèvent à 1 000 dinars nets par exercice pour les administrateurs présents

Les obligations et engagements de la société SICAV Axis Trésorerie envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 Décembre 2024, se présentent comme suit en dinars :

	<b>Administrateurs</b>	
	<b>Charges 2024</b>	<b>Passif au 31/12/2024</b>
Avantages à court terme (Jetons de présence)	5 014	6 264
<b>Total</b>	<b>5 014</b>	<b>6 264</b>

Tunis, le 03 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes :

**TUNISIE AUDIT & CONSEIL**

**Lamjed BEN MBAREK**

# FCP HELION ACTIONS PROACTIF

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2024

### I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

#### 1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers du fonds *FCP HELION ACTIONS PROACTIF*, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 162 075 DT, y compris des sommes distribuables de l'exercice positif s'élevant à 852 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

#### 2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### 3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire Helion Capital.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### 4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

## **5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la

responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Tunis le 25 mars 2025

**Le commissaire aux comptes :**

**AMC Ernst & Young**

**Noureddine Hajji**

**FCP HELION ACTIONS PROACTIF**

**BILAN**

**Exercice clos le 31 décembre 2024**

(Unité : en DT)

<b><u>ACTIF</u></b>	<b><u>Note</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>
<b>AC 1 - Portefeuille titres</b>		<b><u>118 048</u></b>	<b><u>82 437</u></b>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4.1	92 575	82 437
Obligations et valeurs assimilées	4.2	25 473	0
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b><u>47 552</u></b>	<b><u>75 552</u></b>
Placements monétaires	4.3	45 535	14 138
Disponibilités		2 018	61 414
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>165 600</b>	<b>157 988</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4.4	700	3 475
PA 2 - Autres créditeurs divers	4.5	2 825	2 822
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>3 525</b>	<b>6 297</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP 1 - Capital</b>	4.6	<b><u>167 176</u></b>	<b><u>157 644</u></b>
<u>Capital en nominal</u>		<u>157 644</u>	<u>135 332</u>
Capital en début de période		157 644	300 843
Emission en nominal		0	42 224
Rachat en nominal		0	-207 735
<u>Sommes non distribuables</u>		<u>9 531</u>	<u>22 312</u>
Sommes non distribuables exercices antérieurs		0	0
Sommes non distribuables exercice en cours		9 531	22 312
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b><u>-5 101</u></b>	<b><u>-5 953</u></b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-5 953	-1 966
Sommes distribuables de l'exercice		852	-3 987
<b>ACTIF NET</b>		<b>162 075</b>	<b>151 691</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>165 600</b>	<b>157 988</b>

**FCP HELION ACTIONS PROACTIF**  
**Etat de résultat**  
**Exercice clos le 31 décembre 2024**  
**(Unité : en DT)**

	<i>Note</i>	<u>Période</u> <u>Du 01/01/2024</u> <u>Au 31/12/2024</u>	<u>Période</u> <u>Du 01/01/2023</u> <u>Au 31/12/2023</u>
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</b>	4.7	<b>5 741</b>	<b>4 710</b>
Dividendes		4 976	4 710
Revenus des obligations et valeurs assimilées		766	0
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	4.8	<b>2 897</b>	<b>1 269</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>8 638</b>	<b>5 980</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	4.9	<b>-4 992</b>	<b>-8 288</b>
<b>REVENUS NET DES PLACEMENTS</b>		<b>3 646</b>	<b>-2 308</b>
<b>CH 2 - Autres charges</b>	4.10	<b>-2 794</b>	<b>-2 950</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>852</b>	<b>-5 258</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>0</b>	<b>1 272</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>852</b>	<b>-3 987</b>
<b>PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>0</b>	<b>-1 272</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		20 866	-3 433
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-11 312	21 701
Frais de négociation		-23	-169
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>10 383</b>	<b>12 841</b>

**FCP HELION ACTIONS PROACTIF**  
**Etat de variation de l'actif net**  
**Exercice clos le 31 décembre 2024**  
**(Unité : en DT)**

	<i>Note</i>	<b><u>31/12/2024</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>
<b>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>		<b><u>10 383</u></b>	<b><u>12 841</u></b>
Résultat d'exploitation		852	-5 258
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		20 866	-3 433
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-11 312	21 701
Frais de négociation de titres		-23	-169
<b>AN 2- Distribution de dividendes</b>		<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>
<b>AN 3 – Transactions sur le capital</b>		<b><u>0</u></b>	<b><u>-157 621</u></b>
<b>a - Souscriptions</b>		<b><u>0</u></b>	<b><u>48 063</u></b>
Capital		0	42 224
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	7 083
Régularisation des sommes distribuables		0	-1 244
Droits d'entrée			
<b>b- Rachats</b>		<b><u>0</u></b>	<b><u>-205 684</u></b>
Capital		0	-207 735
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	-2 870
Régularisation des sommes distribuables		0	4 920
Droits de sortie		0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>		<b><u>10 383</u></b>	<b><u>-144 781</u></b>
<b>AN 4 – Actif Net</b>			
en début de l'exercice		151 691	296 472
en fin de l'exercice		162 075	151 691
<b>AN 5 – Nombre de parts</b>			
a- en début de l'exercice		1 000	2 223
b- en fin de l'exercice		1 000	1 000
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		<b><u>162,074</u></b>	<b><u>151,691</u></b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>		<b><u>6,826%</u></b>	<b><u>13,74%</u></b>

## FCP HELION ACTIONS PROACTIF

### NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2024

#### 1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP HELION ACTIONS PROACTIF :

FCP HELION ACTIONS PROACTIF est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 03 novembre 2010 n° 41/2010.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

FCP HELION ACTIONS PROACTIF est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT).

Le gestionnaire est HELION CAPITAL.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 31-12-2010.

#### 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31-12-2024** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### 3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### 3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du **31-12-2024** pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au **31-12-2024** pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition.

### **3.3- Traitement des opérations de pensions livrées**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

### **3.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### 4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 92 575 DT et se détaille ainsi :

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 31/12/2024</u>	<u>% Actif</u>
	<b>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>		<b>79 744</b>	<b>84 586</b>	<b>52,19%</b>
TN0001800457	BIAT	168	8 324	15 755	9,72%
TN0001000108	MONOPRIX	1 051	17 992	3 731	2,30%
TN0001100254	SFBT	1 185	15 735	13 808	8,52%
TN0006560015	SOTUVER	1 235	3 735	15 675	9,67%
TN0007270010	TPR	2 507	13 129	15 849	9,78%
TN0002100907	TUNISIE LEASING ET FACTORING	883	18 329	15 885	9,80%
TN0003900107	UIB	173	2 479	3 862	2,38%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	10	22	22	0,01%
	<b>Titres des OPCVM</b>		<b>7 873</b>	<b>7 988</b>	<b>4,93%</b>
TN9APUZ8DQ V0	FCP Hélio Monéo	74	7 873	7 988	4,93%
	<b>Total</b>		<b>87 618</b>	<b>92 575</b>	<b>57,12%</b>

##### 4.2- Note sur les Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 25 473 DT et se détaille ainsi :

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 31/12/2024</u>	<u>% Actif</u>
	<b>Titre de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</b>		<b>24 475</b>	<b>25 473</b>	<b>15,49%</b>
TN0008000705	BTA062025	25	24 475	25 473	15,49%
	<b>Total</b>		<b>24 475</b>	<b>25 473</b>	<b>15,49%</b>

##### 4.3- Note sur les placements monétaires :

Les placements monétaires affichent un solde de 45 535 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 31/12/2024</u>	<u>% Actif</u>
<b>Prise en pension</b>			
PL PROACTIF 8,5% 28J 060125 BTL	15 000	15 081	9,31%
<b>Placement à terme</b>			
DAT PROACTIF 7.49% 02012025 BIAT	30 000	30 453	18,79%
<b>TOTAL</b>	<b>45 000</b>	<b>45 535</b>	<b>28,09%</b>

##### 4.4- Note sur les opérateurs créditeurs :

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 700 DT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	327	305
Rémunération variable du gestionnaire	73	2 870
Rémunération du dépositaire	299	300
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>3 475</b>

##### 4.5- Note sur les autres créditeurs divers :

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 2 825 DT et se détaille comme suit :

	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Rémunération du commissaire aux comptes	2 380	2 380
Redevance du CMF	14	13
Etat, retenue à la source	31	29
Publications au BO du CMF	400	400
<b>Total</b>	<b>2 825</b>	<b>2 822</b>

#### 4.6- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice clos le 31/12/2024 se présentent comme suit :

	<u>Mouvements sur le capital</u>	<u>Mouvements sur l'Actif Net</u>
<b><u>Capital début de période au 31/12/2023</u></b>	<b><u>157 644</u></b>	<b><u>157 644</u></b>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>Autres mouvements</u>	<b><u>9 531</u></b>	<b><u>4 430</u></b>
- Variation des plus ou moins-values et frais de nég.	9 531	9 531
- Régularisation sommes non distribuables de la période	0	0
- Régularisation sommes distribuables de la période		-5 100,740
<b><u>Capital fin de période au 31/12/2024</u></b>	<b><u>167 176</u></b>	<b><u>162 075</u></b>

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2024 se présentent comme suit :

#### **Capital au 31/12/2023**

Montant	157 644
Nombre de titres en circulation	1 000
Nombre de porteurs de parts	3

#### **Souscriptions Réalisées**

Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre de porteurs de parts nouveaux	0

#### **Rachats Effectués**

Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre de porteurs de parts sortants	0

#### **Capital au 31/12/2024**

Montant	157 644
Nombre de titres	1 000
Nombre de porteurs de parts	3

#### 4.7- Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 5 741 au cours de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice 2024	Exercice 2023
<b>Dividendes</b>	<b>4 976</b>	<b>4 710</b>
des actions et valeurs assimilées	4 500	4 447
des titres OPCVM	476	264
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>	<b>766</b>	0
Intérêts	766	0
<b>Total</b>	<b>5 741</b>	<b>4 710</b>

#### 4.8- Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève à la clôture de l'exercice 2024 à 2 897 DT se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2024	Exercice 2023
Prise en pension	1 386	1 001
Dépôt à terme	1 367	0
Intérêts sur les avoirs bancaires	144	268
<b>Total</b>	<b>2 897</b>	<b>1 269</b>

#### 4.9- Note sur les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31/12/2024 à 4 992 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2024	Exercice 2023
Rémunération du gestionnaire	3 728	4 228
Rémunération variable du gestionnaire	73	2 870
Rémunération du dépositaire	1 190	1 190
<b>Total</b>	<b>4 992</b>	<b>8 288</b>

#### 4.10- Note sur les autres charges :

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31/12/2024 à 2 794 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2024	Exercice 2023
Redevance CMF	157	178
Honoraires commissaires aux comptes	2 380	2 508
Services bancaires	36	36
Publications	200	200
Autres	22	28
<b>Total</b>	<b>2 794</b>	<b>2 950</b>

## 5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### 5.1- Données par parts et ratios pertinents :

Données par part	2024	2023	2022	2021	2020
Revenus des placements	8,638	5,980	5,062	7,558	2,819
Charges de gestion des placements	-4,992	-8,288	-5,534	-3,556	-3,607
<b>Revenu net des placements</b>	<b>3,646</b>	<b>-2,308</b>	<b>-0,472</b>	<b>4,002</b>	<b>-0,788</b>
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-2,794	-2,950	-1,495	-1,083	-0,864
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>0,852</b>	<b>-5,258</b>	<b>-1,967</b>	<b>2,919</b>	<b>-1,652</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	1,272	0,000	-0,176	0,231
<b>Somme distribuables de l'exercice</b>	<b>0,852</b>	<b>-3,986</b>	<b>-1,966</b>	<b>2,742</b>	<b>-1,420</b>
Variation des plus ou moins-values potentielles	20,866	-3,433	4,419	-3,205	-2,518
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-11,312	21,701	12,641	1,352	1,055
Frais de négociation	-0,023	-0,169	-0,042	-0,015	-0,008
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>9,531</b>	<b>18,099</b>	<b>17,017</b>	<b>-1,868</b>	<b>-1,472</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>10,383</b>	<b>12,841</b>	<b>15,050</b>	<b>1,051</b>	<b>-3,123</b>
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>9,531</b>	<b>18,099</b>	<b>17,017</b>	<b>-1,868</b>	<b>-1,472</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	4,213	0,000	0,188	0,414
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>9,531</b>	<b>22,312</b>	<b>17,017</b>	<b>-1,679</b>	<b>-1,057</b>
Distribution de dividendes					
Valeur liquidative	162,074	151,691	133,365	119,278	118,215
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges/actif net moyen	3,19%	4,67%	4,38%	2,80%	2,71%
Autres charges/actif net moyen	1,78%	1,66%	1,18%	0,85%	0,65%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	0,54%	-2,24%	-1,56%	2,16%	-1,07%

### 5.2- Transactions avec les parties liées :

- La gestion du FCP HELION ACTIONS PROACTIF est confiée à l'établissement gestionnaire HELION CAPITAL. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCP.  
En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 2.00% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.  
En plus de ces frais fixes, il existe une commission de surperformance qui vise à rémunérer la société de gestion dès que le FCP dépasse ses objectifs.  
Cette commission sera facturée au FCP si la performance est positive. Elle est égale à 20% HT de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et la moitié (50%) de la performance de l'indice Tunindex.  
Les frais de gestion fixes s'élèvent à 3 728 DT au cours de l'exercice 2024.  
Les frais de gestion variables s'élèvent à 73 DT au cours de l'exercice 2024.

- La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour le FCP HELION ACTIONS PROACTIF. Elle est chargée à ce titre :
  - de conserver les titres et les fonds du FCP HELION ACTIONS PROACTIF,
  - d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrant et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération égale à 0.10% HT l'an calculée sur la base (HT) par an de l'actif net quotidien avec un minimum de 1000 DT (HT) par an. Cette rémunération calculée quotidiennement est réglée trimestriellement à terme échu.

Elle s'élève à 1 190 DT en 2024.

### **5.3- Note sur les événements postérieurs à la clôture :**

Les présents états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du gestionnaire du 19 Mars 2025.

Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

## **FCP HELION SEPTIM**

**SITUATION ANNUELLE ARRETTEE AU 31 DECEMBRE 2024**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

#### ***I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS***

##### ***Opinion***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP HELION SEPTIM » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 10.007.630, un actif net de D : 9.985.923 et un bénéfice de D : 714.208.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

##### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### ***Paragraphe d'observation***

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « FCP HELION SEPTIM » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

##### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport

de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos

conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 19 mars 2025

**Le commissaire aux comptes :**  
**FINOR**  
**Mustapha MEDHIOUB**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	7 721 567,307	7 184 342,339
Obligations et valeurs assimilées		7 223 044,971	7 147 628,915
Titres OPCVM		498 522,336	36 713,424
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		2 286 062,505	2 696 611,374
Placements monétaires	5	2 203 937,351	2 693 444,295
Disponibilités		82 125,154	3 167,079
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>10 007 629,812</b>	<b>9 880 953,713</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	6	9 971,288	6 409,986
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	11 735,098	10 986,117
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>21 706,386</b>	<b>17 396,103</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	8	9 341 747,061	9 181 152,929
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		42,946	1,165
Sommes distribuables de l'exercice		644 133,419	682 403,516
<b>ACTIF NET</b>		<b>9 985 923,426</b>	<b>9 863 557,610</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>10 007 629,812</b>	<b>9 880 953,713</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2024</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2023</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	528 010,945	549 507,289
Revenus des obligations et valeurs assimilées		382 253,606	391 227,107
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		145 757,339	158 280,182
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	100 518,359	118 650,548
<b>Revenus des prises en pension</b>	11	89 953,217	86 891,453
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		718 482,521	755 049,290
Charges de gestion des placements	12	(56 377,810)	(52 302,332)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		662 104,711	702 746,958
Autres charges	13	(21 016,621)	(20 343,442)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		641 088,090	682 403,516
Régularisation du résultat d'exploitation		3 045,329	-
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		644 133,419	682 403,516
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(3 045,329)	-
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	4	194 999,465	77 194,131
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	4	(121 879,060)	(151 586,429)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>714 208,495</b>	<b>608 011,218</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2024</i>	<i>Année 2023</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>	<u>714 208,495</u>	<u>608 011,218</u>
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat d'exploitation	641 088,090	682 403,516
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	194 999,465	77 194,131
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(121 879,060)	(151 586,429)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<u>(682 362,141)</u>	<u>(621 368,877)</u>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>90 519,462</u>	<u>-</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	3 832 415,372	-
- Régularisation des sommes non distribuables	24 631,184	-
- Régularisation des sommes distribuables	254 537,146	-
<b>Rachats</b>		
- Capital	(3 744 801,920)	-
- Régularisation des sommes non distribuables	(24 770,909)	-
- Régularisation des sommes distribuables	(251 491,411)	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>122 365,816</b></u>	<u><b>(13 357,659)</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice (capital initial)	9 863 557,610	9 876 915,269
En fin de l'exercice	9 985 923,426	9 863 557,610
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de l'exercice	88 653	88 653
En fin de l'exercice	89 499	88 653
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>111,576</b></u>	<u><b>111,260</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>7,20%</b></u>	<u><b>6,16%</b></u>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

### NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP Héliion Septim » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la Société « Héliion Capital » et la « BIAT » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 6 Novembre 2017. Il a été ouvert au public le 7 septembre 2018.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 7 ans à compter de la date de constitution, soit le 19 juillet 2018.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP Héliion Septim » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BIAT. Le gestionnaire étant Héliion Capital.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### **3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

Le fonds « FCP Hélicon Septim » dispose d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

### **3.3-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3.6-Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

#### Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 7.721.567,307 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
	<b>Obligations &amp; valeurs assimilées</b>		<b>6 214 556,400</b>	<b>7 223 044,971</b>	<b>72,33%</b>
	<b>Bons du trésor assimilables</b>	-	<b>6 214 556,400</b>	<b>7 223 044,971</b>	<b>72,33%</b>
TN0008000705	- BTA 06-2025-6,5%	- 5 963	5 189 461,400	6 075 814,080	60,84%
TN0008000721	BTA 02-2027-7,2%	600	534 660,000	604 396,118	6,05%
TN0008000747	BTA 05-2027-7,2%	550	490 435,000	542 834,773	5,44%
	<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>492 419,878</b>	<b>498 522,336</b>	<b>4,99%</b>
TN9APUZ8DQV0	FCP Héliion Monéo	4 618	492 419,878	498 522,336	4,99%
	<b>TOTAL</b>		<b>6 706 976,278</b>	<b>7 721 567,307</b>	<b>77,32%</b>
	<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>77,16%</b>	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>intérêts courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2023</b>	6 360 837,621	228 116,947	595 387,771	7 184 342,339	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Titres OPCVM	5 037 111,729			5 037 111,729	
<b>Cessions et remboursements de l'exercice</b>					
Obligations	(110 000,000)			(110 000,000)	
Titres OPCVM	(4 580 973,072)			(4 580 973,072)	(121 879,060)
<b>Variation des plus ou moins value latentes sur titres</b>			194 999,465	194 999,465	
<b>Variations des intérêts courus</b>		(3 913,154)		(3 913,154)	
<b>Soldes au 31 décembre 2024</b>	6 706 976,278	224 203,793	790 387,236	7 721 567,307	(121 879,060)

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 2.203.937,351 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
	<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>			
	-	<b>992 000,000</b>	<b>994 951,751</b>	<b>9,96%</b>
	-	992 000,000	994 951,751	9,96%
	<b>Dépôt à terme</b>			
	-	<b>1 200 000,000</b>	<b>1 208 985,600</b>	<b>12,11%</b>
	-	1 200 000,000	1 208 985,600	12,11%
	<b>TOTAL</b>	<b>2 192 000,000</b>	<b>2 203 937,351</b>	<b>22,07%</b>
	<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>		<b>22,02%</b>	

**Note 6 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à D : 9.971,288 contre D : 6.409,986 au 31/12/2023 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	3 512,124	3 479,188
Rémunération variable du gestionnaire	3 498,685	-
Rémunération du dépositaire	2 960,479	2 930,798
<b>Total</b>	<b>9 971,288</b>	<b>6 409,986</b>

**Note 7 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à D : 11.735,098 contre D : 10.986,117 au 31/12/2023 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	10 153,983	9 416,335
Redevance du CMF	843,247	835,338
Etat, retenue à la source	337,868	334,444
Autres	400,000	400,000
<b>Total</b>	<b>11 735,098</b>	<b>10 986,117</b>

**Note 8 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2023

Montant	9 181 152,929
Nombre de parts émises	88 653
Nombre de copropriétaires	6

Souscriptions réalisées

Montant	3 832 415,372
Nombre de parts émises	37 006

Nombre de copropriétaires nouveaux 1

Rachats effectués

Montant (3 744  
801,920)  
Nombre de parts rachetées (36 160)  
Nombre de copropriétaires sortants (1)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres 194 999,465  
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres (121 879,060)  
Régularisation des sommes non distribuables (139,725)

Capital au 31-12-2024

Montant 9 341 747,061  
Nombre de parts 89 499  
Nombre de copropriétaires 6

**Note 9 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 à D : 528.010,945 contre D : 549.507,289 au 31 décembre 2023 , et se détaillant ainsi :

	<b>Année 2024</b>	<b>Année 2023</b>
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
Revenus des obligations		
- intérêts	4 906,361	14 910,275
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
- intérêts ( BTA )	377 347,245	376 316,832
<b><u>Dividendes</u></b>		
-		
-des titres OPCVM	145 757,339	158 280,182
<b>TOTAL</b>	<b>528 010,945</b>	<b>549 507,289</b>

**Note 10 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 à D : 100.518,359, contre D : 118.650,548 au 31 décembre 2023, et se détaillant ainsi :

	<b>Année 2024</b>	<b>Année 2023</b>
Intérêts des comptes à terme	95 365,515	102 746,412
Intérêts des dépôts à vue	35,818	42,507
Intérêts des certificats de dépôt	5 117,026	15 861,629
<b>TOTAL</b>	<b>100 518,359</b>	<b>118 650,548</b>

**Note 11 : Revenus des prises en pension**

Le solde de ce poste s'élève au au 31/12/2024 à D : 89.953,217 contre D : 86.891,453 au 31/12/2023, et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 à D : 56.377,810, contre D : 52.302,332 au 31 décembre 2023 ,et se détaillant ainsi :

	<b><u>31/12/2024</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>
Rémunération fixe du gestionnaire	41 128,205	40 679,597
Rémunération variable du gestionnaire	3 498,685	-
Rémunération du dépositaire	11 750,920	11 622,735
<b>Total</b>	<b><u>56 377,810</u></b>	<b><u>52 302,332</u></b>

**Note 13 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 à D : 21.016,621 contre D : 20.343,442 au 31 décembre 2023 ,et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevance CMF	9 874,723	9 767,012
Honoraires commissaire aux comptes	10 787,198	10 222,130
Services bancaires	35,700	35,700
Publications	300,000	300,000
Autres	19,000	18,600
<b>Total</b>	<b>21 016,621</b>	<b>20 343,442</b>

#### **Note 14 : Autres informations**

##### **14.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Revenus des placements	8,028	8,517	7,840	7,254	8,503
Charges de gestion des placements	(0,630)	(0,590)	(0,593)	(0,592)	(0,746)
<b>Revenus net des placements</b>	<u>7,398</u>	<u>7,927</u>	<u>7,247</u>	<u>6,662</u>	<u>7,758</u>
Autres charges	(0,235)	(0,229)	(0,238)	(0,207)	(0,218)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<u>7,163</u>	<u>7,697</u>	<u>7,009</u>	<u>6,455</u>	<u>7,540</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,034	-	-	0,016	0,069
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<u>7,197</u>	<u>7,697</u>	<u>7,009</u>	<u>6,471</u>	<u>7,609</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	2,179	0,871	1,057	0,960	2,904
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(1,362)	(1,710)	(1,254)	(0,752)	(0,684)
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres (2)</b>	<u>0,817</u>	<u>(0,839)</u>	<u>(0,197)</u>	<u>0,208</u>	<u>2,219</u>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<u>7,980</u>	<u>6,858</u>	<u>6,812</u>	<u>6,663</u>	<u>9,760</u>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<u>0,817</u>	<u>(0,839)</u>	<u>(0,197)</u>	<u>0,208</u>	<u>2,219</u>
Régularisation du résultat non	(0,002)	-	-	0,004	0,016

distribuable

**Sommes non distribuables  
de l'exercice**

Distribution de dividende

Valeur liquidative

**Ratios de gestion des  
placements**

Charges de gestion des placements / actif net moyen

Autres charges / actif net  
moyen

Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen

0,815	(0,839)	(0,197)	0,212	2,235
7,697	7,009	6,471	7,610	8,589
111,576	111,260	111,410	111,070	111,997
0,57%	0,53%	0,53%	0,53%	0,67%
0,21%	0,21%	0,21%	0,19%	0,20%
6,46%	6,92%	6,30%	5,80%	6,83%

**14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "FCP Héliion Septim" est confiée à la Société de gestion "Héliion Capital". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit:

- Une rémunération en hors taxes de 0,35% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien

- Une commission de surperformance si "FCP Héliion Septim" réalise un rendement supérieur à un taux de rendement zéro coupon (en net d'impôts) d'un bon du trésor dont l'échéance est égale à 7 ans et ce, tel que affiché par la courbe des taux des émissions souveraines le jour de l'ouverture des souscriptions au public. Cette commission, qui est de 5% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé et l'objectif de rendement exigé à la date de calcul de la V.L.

La BIAT assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 3.000 dinars HT .

# FCP HELION SEPTIM II

SITUATION ANNUELLE ARRETTEE AU 31 DECEMBRE 2024

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2024

### I. Rapport sur l'audit des états financiers

#### 1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre gestionnaire, en vertu du prospectus démission du Fonds du 21 décembre 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP *HELION SEPTIM II* » pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 34 244 502 DT, y compris des sommes distribuables positives s'élevant à 2 396 329 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

#### 2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### 3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire « *Hélion Capital* ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire « *Hélion Capital* ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

#### **5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des états financiers.

Tunis, le 2 mai 2025  
**Le commissaire aux comptes :**

**AMC Ernst & Young**  
**Fehmi LAOURINE**

**FCP HELION SEPTIM II**  
**BILAN**  
**Arrêté au 31/12/2024**  
*(Exprimé en dinar Tunisien)*

**31/12/2024**

**ACTIF**

<b>AC1- Portefeuille-titres</b>	<b>4.1</b>	<b>27 310 413</b>
a- Obligations et valeurs assimilées		27 295 839
b- Titres OPCVM		14 574
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>4.2</b>	<b>6 934 056</b>
a- Placements monétaires		6 926 256
b- Disponibilités		7 800
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>	<b>4.3</b>	<b>38 630</b>
<b>AC4- Autres Actifs</b>		-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>34 283 099</b>

**PASSIF**

<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>4.4</b>	<b>18 723</b>
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	<b>4.5</b>	<b>19 874</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>38 597</b>

**ACTIF NET**

<b>CP1- Capital</b>	<b>4.6</b>	<b>31 848 174</b>
<b>CP2- Sommes distribuables</b>		<b>2 396 329</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		-
b - Sommes distribuables de l'exercice		2 396 329
<b>ACTIF NET</b>		<b>34 244 502</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>34 283 099</b>

**FCP HELION SEPTIM II**  
**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 09/11/2023 au 31/12/2024**  
*(Exprimé en dinar Tunisien)*

		<b>Exercice clos le <u>31/12/2024</u></b>
<b>PR1- Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4.7</b>	<b>1 719 858</b>
a. Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 333 914
b. Revenus des OPCVM		385 944
<b>PR2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.8</b>	<b>278 943</b>
<b>PR3- Revenus des prises en pension</b>	<b>4.9</b>	<b>292 739</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>2 291 540</b>
<b>CH1- Charges de gestion des placements</b>	<b>4.10</b>	<b>(119 323)</b>
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>2 172 217</b>
<b>CH2- Autres charges</b>	<b>4.11</b>	<b>(44 768)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 127 449</b>
<b>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>268 880</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>2 396 329</b>
<b>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>(268 880)</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		466 450
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		(349 419)
Frais de négociation de titres		-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>2 244 480</b>

**FCP HELION SEPTIM II**  
**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
Période du 09/11/2023 au 31/12/2024  
*(Exprimé en dinar Tunisien)*

		<b>Exercice clos le <u>31/12/2024</u></b>
<b>AN 1-</b>	<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>2 244 480</b>
	a- Résultat d'exploitation	2 127 449
	b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	466 450
	c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(349 419)
	d- Frais de négociation de titres	-
<b>AN 2-</b>	<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	-
<b>AN 3-</b>	<b><u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b>32 000 022</b>
	<b>a / Souscriptions</b>	<b>34 087 212</b>
	Capital	33 634 500
	Régularisation des sommes non distribuables	39 328
	Régularisation des sommes distribuables	413 384
	<b>b / Rachats</b>	<b>(2 087 190)</b>
	Capital	(1 934 500)
	Régularisation des sommes non distribuables	(8 185)
	Régularisation des sommes distribuables	(144 505)
	Droits de sortie	-
	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>34 244 502</b>
<b>AN 4-</b>	<b><u>ACTIF NET</u></b>	
	en début de l'exercice	-
	en fin de l'exercice	34 244 502
<b>AN 5-</b>	<b><u>NOMBRE DE PARTS</u></b>	
	en début de l'exercice	-
	en fin de l'exercice	317 000
	<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>108,027</b>
	<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>8,03%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2024

### 1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT :

FCP HELION SEPTIM II est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 10 novembre 2022 n° 30-2012.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie a été fixée à 7 ans à partir de sa date de constitution.

FCP HELION SEPTIM II est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT). Le gestionnaire est HELION CAPITAL.

Le fonds a été constitué en date du 09 novembre 2023.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 22-12-2023.

Le premier exercice du fonds s'étale du 09-11-2023 au 31-12-2024.

### 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond à la valeur liquidative au 31 décembre 2024 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

Au 31 décembre 2024, FCP Helion Septim II ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition.

### 3.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

### 3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 4.1- Note sur le portefeuille-titres :

Le portefeuille-titres est composé au 31 décembre 2024 des Bons de trésor assimilables et des titres OPCVM et des bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste s'élève à 27 310 413 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	ISIN	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif Net
<b>BTA</b>					
BTA 022030	TN0008000739	28 500	25 341 020	27 295 839	79,71%
<b>Total BTA</b>			<b>25 341 020</b>	<b>27 295 839</b>	<b>79,71%</b>

**Titres OPCVM**

FCP Hélicon Monéo	TN9APUZ8DQV0	135	14 509	14 574	0,04%
<b>Total OPCVM</b>			<b>14 509</b>	<b>14 574</b>	<b>0,04%</b>

<b>Total portefeuille titres</b>	<b>25 355 529</b>	<b>27 310 413</b>	<b>79,75%</b>
----------------------------------	-------------------	-------------------	---------------

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2024 est le suivant :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
<b>Soldes d'ouverture</b>	-	-	-	-	-
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
BTA	25 341 020	-	-	25 341 020	-
Titres OPCVM	12 970 148	-	-	12 970 148	-
<b>Cessions de l'exercice</b>					
Actions et droits	-	-	-	-	-
Bons de trésor assimilables (BTA)	(12 955 639)	-	-	(12 955 639)	(349 419)
Variation des plus ou moins-values latentes	-	-	466 450	466 450	-
Variation des intérêts courus	-	1 488 434	-	1 488 434	-
<b>Soldes au 31 décembre 2024</b>	<b>25 355 529</b>	<b>1 488 434</b>	<b>466 450</b>	<b>27 310 413</b>	<b>(349 419)</b>

**4.2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 6 934 056 dinars et se détail comme suit :

**Placements monétaires :**

Désignation	ISIN	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2024	% Actif Net
-------------	------	--------------------	-----------------	----------------------	-------------

**Pensions livrées**

Pension livrée 14022025 BTL	-	3016000	246 809	3 262 809	9,53%
Pension livrée 20012025 BTL	-	82 000	244	82 244	0,24%
<b>Total pensions livrées</b>		<b>3 098 000</b>	<b>247 053</b>	<b>3 345 053</b>	<b>9,77%</b>

**Bons de caisse**

DAT 30032026 BTE	-	1 500 000	97 334	1 597 334	4,66%
DAT 30032026 QNB	-	1 900 000	83 868	1 983 868	5,79%
<b>Total bons de caisse</b>		<b>3 400 000</b>	<b>181 202</b>	<b>3 581 202</b>	<b>10,46%</b>

<b>Total placements monétaires</b>	<b>6 498 000</b>	<b>428 256</b>	<b>6 926 256</b>	<b>20,23%</b>
------------------------------------	------------------	----------------	------------------	---------------

**Disponibilités :**

Désignation	Solde au 31/12/2024
Disponibilités	
Avoirs en banques	7 800
Sommes à l'encaissement	-
Sommes à régler	-
<b>Total</b>	<b>7 800</b>

#### 4.3- Note sur les créances d'exploitation

Le poste des créances d'exploitation s'élève à 38 630 DT au 31 décembre 2024 et comprend les retenues à la source sur les BTA

Désignation	Solde au 31/12/2024
Retenue à la source sur BTA	38 630
<b>Total</b>	<b>38 630</b>

#### 4.4- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par FCP HELION SEPTIM II au gestionnaire et au dépositaire. Elles s'élèvent à 18 723 DT au 31 décembre 2024.

Désignation	Solde au 31/12/2024
Gestionnaire	8 594
Dépositaire	10 129
<b>Total</b>	<b>18 723</b>

#### 4.5- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 19 874 DT au 31 décembre 2024.

Désignation	Solde au 31/12/2024
Commissaire aux comptes	15 859
Retenue à la source	826
Publications CMF	300
Redevance CMF	2889
<b>Total</b>	<b>19 874</b>

#### 4.6- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2024 se détaillent ainsi :

##### Capital au 01-01-2024

Montant :	-
Nombre de titres :	-
Nombre de porteurs de parts :	-

##### Souscriptions réalisées

Montant :	33 634 500
Nombre de titres émis :	336 345
Nombre des opérations de souscriptions :	2

##### Rachats effectués

Montant :	1 934 500
Nombre de titres rachetés :	19 345
Nombre de porteurs de parts sortants :	0

##### Capital au 31-12-2024

Montant :	31 700 000 *
Nombre de titres :	317 000
Nombre de porteurs de parts :	2

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice. Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	-
Variation des + ou- valeurs potentielles sur titres	466 450
Plus ou moins-valeurs réalisées sur cession de titres	(349 419)
Régularisation	31 143
Frais de négociation de titres	-
Droit de sortie	-
<b>Capital au 31/12/2024</b>	<b>31 848 174</b>

#### 4.7- Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice 2024
Intérêts des BTA	1 333 914
Dividendes des OPCVM	385 944
<b>Total</b>	<b>1 719 858</b>

#### 4.8- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice 2024
Intérêts sur comptes de dépôt à terme	181 202
Intérêts sur les certificats de dépôt	96 960
Intérêts sur comptes de dépôt à vue	781
<b>Total</b>	<b>278 943</b>

#### 4.9- Revenus des prises en pension :

Les revenus des prises en pension s'élèvent à 292 739 DT au titre de l'exercice 2024

#### 4.10- Note sur les charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du fonds et à la convention de dépôt et de gestion. Le total de ces charges s'élève à 119 323 DT au 31 décembre 2024 et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice 2024
Rémunération du gestionnaire	84 875
Rémunération du dépositaire	34 448
<b>Total</b>	<b>119 323</b>

#### 4.11- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 44 768 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2024
Redevance CMF	28 530
Honoraires commissaires aux comptes	15 859
Publicité et publications	300
Frais divers bancaires	57
Autres charges	22
<b>Total</b>	<b>44 768</b>

### 5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

#### 5.1- Données par parts et ratios pertinents :

Données par parts	31/12/2024
Revenus des placements	7,229
Charges de gestion des placements	-0,376
<b>Revenu net des placements</b>	<b>6,852</b>
Autres charges	-0,141
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>6,711</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,848
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>7,559</b>
Variation des + ou - valeurs potentielles sur titres	1,471
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-,102
Frais de négociation de titres	-0,000

<b>+ ou - values sur titres et frais de négociation</b>	<b>0,369</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>7,080</b>
<b>Droits d'entrée et droits de sortie</b>	<b>0,000</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,369</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,098
<b>Sommes non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,467</b>
Distribution de dividende	0,000
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>108,027</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b>31/12/2024</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,48%
Autres charges / actif net moyen	0,18%
Résultat distribuable (d'exploitation) de l'exercice / actif net moyen	9,61%

## 5.2 Transactions avec les parties liées :

En rémunération de ses services de gestion, HELION CAPITAL percevra une commission de gestion de 0,25% H.T de l'actif net par an. Le calcul de cette commission se fera au jour le jour et viendra en déduction de la valeur liquidative de « FCP HELION SEPTIM II ».

Le règlement effectif du gestionnaire, se fera mensuellement dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois. La commission de gestion couvrira notamment l'intégralité des dépenses relevant de la promotion et de la distribution du fonds.

La rémunération de l'exercice 2024 s'élève à 84 875 DT au titre des frais de gestion annuels.

- La BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT- est désignée dépositaire des actifs du FCP, et ce, en vertu d'une convention de dépôt et de gestion conclue entre cette dernière et HELION CAPITAL gestionnaire de « FCP HELION SEPTIM II ».
- En contrepartie de ses services de dépositaire exclusif des titres et des fonds de « FCP HELION SEPTIM II », la BIAT percevra une commission annuelle de 0,10% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 7 000 dinars HT par an pour la première année et un minimum de 10 000 dinars HT par an à partir de la deuxième année.

Cette commission sera prélevée quotidiennement sur l'actif net du FCP et versée trimestriellement.

La rémunération de l'exercice 2024 s'élève à 34 448 DT au titre des services de dépositaire.

## 5.3- Note sur les événements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du gestionnaire du 19 Mars 2025.

Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**ASSURANCES MAGHREBIA**

**Siège Social** : 64, Rue de Palestine – 1002 Tunis –

**La société ASSURANCES MAGHREBIA** publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Mai 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mme Emna RACHIKOU (F.M.B.Z -KPMG TUNISIE) et Mr Ghazi HANTOUS (GS Audit & Advisory).

**BILAN CONSOLIDE** (exprimé en dinars )

Actifs	Notes	31/12/2024			31/12/2023
		Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
<b>Actifs incorporels</b>	<b>1.1</b>				
Ecart d'acquisition	1.1.1	329 727	230 809	98 918	115 405
Investissements de recherche et développement	1.1.2	185 898	167 096	18 802	48 230
Concessions, brevets, licences, marques	1.1.3	5 588 619	3 825 496	1 763 123	1 602 412
		<b>6 104 244</b>	<b>4 223 401</b>	<b>1 880 843</b>	<b>1 766 047</b>
<b>Actifs corporels</b>	<b>1.2</b>				
Installations techniques et machines	1.2.1	10 662 005	7 823 794	2 838 211	2 174 166
Autres installations, outillage et mobilier	1.2.2	3 172 796	1 928 682	1 244 113	1 224 616
Acomptes versés et immobilisation corporelles en cours		12 450	0	12 450	12 450
		<b>13 847 250</b>	<b>9 752 476</b>	<b>4 094 774</b>	<b>3 411 232</b>
<b>Placements</b>	<b>1.3</b>				
<b>Terrains et constructions</b>					
Terrains et constructions d'exploitation	1.3.1	18 387 714	3 897 882	14 489 832	10 093 092
Terrains et constructions hors exploitation	1.3.2	38 888 724	10 741 784	28 146 941	28 992 407
<b>Placements dans les entreprises liées et participations</b>					
Parts dans des entreprises liées		0	0	0	0
Parts dans des entreprises avec liens de participation		0	0	0	0
<b>Autres placements financiers</b>					
Actions et autres titres à revenu variable	1.3.3	234 598 302	9 983 707	224 614 595	195 066 092
Obligations et autres titres à revenu fixe	1.3.4	720 480 118	1 476 218	719 003 900	663 402 979
Autres prêts		7 109 355	0	7 109 355	5 876 098
<b>Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes</b>		2 332 437	0	2 332 437	2 658 585
<b>Placements représentant les provisions techniques des contrats en unités d</b>		14 291 672	0	14 291 672	13 024 137
		<b>1 036 088 323</b>	<b>26 099 590</b>	<b>1 009 988 733</b>	<b>919 113 389</b>
<b>Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>					
Provisions pour primes non acquies (non vie)		17 032 786	0	17 032 786	16 886 468
Provisions mathématiques (vie)		14 363 238	0	14 363 238	12 531 130
Provisions pour sinistres (non vie)		32 403 536	0	32 403 536	43 925 988
Provisions pour sinistres ( vie)		10 737 396	0	10 737 396	11 971 606
Provisions d'égalisation et équilibrage (non vie)		494 559	0	494 559	765 053
		<b>75 031 515</b>	<b>0</b>	<b>75 031 515</b>	<b>86 080 245</b>
<b>Créances</b>	<b>1.4</b>				
<b>Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>					
Primes acquies et non émises		32 464 741	0	32 464 741	31 039 505
Autres créances nées d'opérations d'assurances directes	1.4.1	82 145 711	41 980 392	40 165 319	29 186 013
<b>Créances nées d'opérations de réassurance</b>		18 834 699	413 043	18 421 656	11 706 434
<b>Autres créances</b>					
Personnel		376 429	0	376 429	285 665
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		18 927 051	0	18 927 051	17 389 303
Etat impôt différé		5 770	0	5 770	5 770
Débiteurs divers	1.4.2	23 274 917	3 826 311	19 448 606	18 038 926
		<b>176 029 318</b>	<b>46 219 746</b>	<b>129 809 571</b>	<b>107 651 617</b>
<b>Autres éléments d'actif</b>	<b>1.5</b>				
<b>Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse</b>					
Frais d'acquisition reportés	1.5.1	15 136 779	6 346 625	8 790 154	19 008 826
Autres charges à répartir		8 423 326	0	8 423 326	6 377 599
Autres charges à répartir		216 454	0	216 454	324 681
<b>Comptes de régularisation Actif</b>					
Intérêts et loyers acquis non échus		32 982 427	706 605	32 275 821	29 874 287
Autres comptes de régularisation		13 357 195	0	13 357 195	10 442 942
		<b>70 116 180</b>	<b>7 053 231</b>	<b>63 062 950</b>	<b>66 028 335</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>1 377 216 831</b>	<b>93 348 445</b>	<b>1 283 868 386</b>	<b>1 184 050 865</b>

**BILAN CONSOLIDE (exprimé en dinars )**

<i>Capitaux Propres et Passifs</i>	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		45 000 000	45 000 000
Réserves consolidés	2.1.1	144 596 584	124 178 849
Résultats consolidés	2.2.1	32 582 682	33 482 685
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>222 179 266</b>	<b>202 661 534</b>
<b>Intérêts des minoritaires</b>			
Part des minoritaires dans les réserves	2.1.2	51 217 864	46 739 561
Part des minoritaires dans le résultat	2.2.2	9 785 857	8 688 934
<b>Total des intérêts des minoritaires</b>		<b>61 003 721</b>	<b>55 428 495</b>
<b>Capitaux propres et intérêts des minoritaires avant résultat de l'exercice</b>	2.1	<b>240 814 448</b>	<b>215 918 410</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	2.2	<b>42 368 539</b>	<b>42 171 619</b>
<b>Passif</b>			
<b>Provisions pour autres risques et charges</b>		<b>973 844</b>	<b>1 036 613</b>
Autres provisions		973 844	1 036 613
<b>Provisions techniques brutes</b>			
Provisions pour primes non acquises		59 180 754	53 958 170
Provisions mathématiques ( vie )		514 645 713	453 909 610
Provisions pour sinistres (vie)		40 364 831	42 944 417
Provisions pour sinistres (non vie)		190 421 599	199 844 344
Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)		4 565 739	4 440 900
Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		13 598 562	12 958 197
Provisions pour égalisation (non vie)		494 559	5 065 053
Provisions pour égalisation (vie )		2 061 799	2 472 872
Autres provisions techniques (non vie)		2 805 293	1 970 990
<b>Provisions pour contrats en unités de comptes</b>		<b>14 291 671</b>	<b>13 024 136</b>
		<b>842 430 519</b>	<b>790 588 691</b>
<b>Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires</b>		<b>51 349 083</b>	<b>55 280 048</b>
<b>Autres dettes</b>	2.3		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		14 049 351	10 764 180
Dettes nées d'opérations de réassurance		65 062 673	42 502 041
Dépôts et cautionnements reçus		972 651	931 176
Etat,organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		7 726 076	8 601 303
Créditeurs divers	2.3.1	17 146 395	15 500 587
		<b>104 957 145</b>	<b>78 299 287</b>
<b>Autres passifs</b>			
Comptes de régularisation passif		974 808	756 198
		<b>974 808</b>	<b>756 198</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>1 000 685 399</b>	<b>925 960 837</b>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>		<b>1 283 868 386</b>	<b>1 184 050 865</b>

**ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE CONSOLIDÉ** (exprimé en dinars)

	Notes	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
		31/12/2024	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2023
<b>Primes acquises</b>	<b>3.1</b>	390 894 565	(92 827 972)	298 066 593	264 878 389
Primes émises et acceptées (non vie)		268 099 478	(81 306 841)	186 792 637	167 897 325
Primes émises et acceptées (vie)		128 017 671	(11 667 449)	116 350 222	99 885 931
Variation de la provision pour primes non acquises (non vie)		(5 222 584)	146 318	(5 076 266)	(2 904 867)
<b>Produits de placements non vie alloués, transférés de l'état de résultat consolidé</b>		20 362 898	0	20 362 898	19 110 547
<b>Produits de placements vie</b>		52 917 256	0	52 917 256	45 517 175
<b>Plus values non réalisées sur placements vie</b>		1 218 947	0	1 218 947	519 949
<b>Autres produits techniques</b>		1 457 766	0	1 457 766	10 373
Autres produits techniques (non vie)		1 457 766	0	1 457 766	9 592
Autres produits techniques (vie)		0	0	0	781
<b>Charges de sinistres</b>	<b>3.2</b>	(231 618 871)	23 052 467	(208 566 404)	(174 948 385)
<b>Montants payés</b>		(241 516 999)	35 809 128	(205 707 871)	(162 751 136)
Montants payés (non vie)		(177 955 555)	27 700 434	(150 255 121)	(124 099 006)
Montants payés (vie)		(63 561 444)	8 108 694	(55 452 750)	(38 652 130)
<b>Variation de la provision pour sinistres</b>		9 898 128	(12 756 661)	(2 858 534)	(12 197 249)
Variation de la provision pour sinistres (non vie)		7 318 542	(11 522 452)	(4 203 910)	(9 368 504)
Variation de la provision pour sinistres (vie)		2 579 586	(1 234 210)	1 345 376	(2 828 745)
<b>Variation des autres provisions techniques</b>		(60 963 027)	1 832 108	(59 130 920)	(55 553 588)
Variation des autres provisions techniques (non vie)		1 269 901	0	1 269 901	2 076 315
Variation des autres provisions techniques (vie)		(62 232 928)	1 832 108	(60 400 821)	(57 629 904)
<b>Participation aux bénéfices et ristournes</b>		(124 839)	242 824	117 985	(269 761)
Participation aux bénéfices et ristournes (non vie)		(124 839)	(15 301)	(140 141)	(516 674)
Participation aux bénéfices et ristournes (vie)		0	258 125	258 125	246 913
<b>Frais d'exploitation</b>	<b>3.3</b>	(56 258 664)	14 032 025	(42 226 639)	(37 957 716)
<b>Frais d'acquisition</b>		(44 912 078)	0	(44 912 078)	(42 161 806)
Frais d'acquisition (non vie)		(32 255 032)	0	(32 255 032)	(29 646 895)
Frais d'acquisition (vie)		(12 657 045)	0	(12 657 045)	(12 514 911)
<b>Variation du montant des frais d'acquisition reportés</b>		2 045 727	0	2 045 727	186 863
<b>Frais d'administration</b>		(13 392 313)	0	(13 392 313)	(11 295 280)
Frais d'administration (non vie)		(8 538 547)	0	(8 538 547)	(7 249 305)
Frais d'administration (vie)		(4 853 766)	0	(4 853 766)	(4 045 975)
<b>Commissions reçues des réassureurs</b>		0	14 032 025	14 032 025	15 312 506
Commissions reçues des réassureurs (non vie)		0	13 972 537	13 972 537	15 220 092
Commissions reçues des réassureurs (vie)		0	59 488	59 488	92 414
<b>Autres charges techniques</b>	<b>3.4</b>	(5 940 504)	0	(5 940 504)	(4 439 152)
Autres charges techniques (non vie)		(4 513 616)	0	(4 513 616)	(3 797 211)
Autres charges techniques (vie)		(1 426 889)	0	(1 426 889)	(641 941)
<b>Variation de la provision pour égalisation</b>		4 570 494	(270 494)	4 300 000	0
<b>Charges de placements vie</b>		(8 427 565)	0	(8 427 565)	(4 103 082)
<b>Produits de placements vie alloués, transférés à l'état de résultat consolidé</b>		(7 431 307)	0	(7 431 307)	(7 059 821)
<b>Sous total : Résultat technique consolidé</b>		100 657 148	(53 939 043)	46 718 105	45 704 926
<b>Résultat technique NON VIE</b>		76 514 632	(51 295 800)	25 218 833	26 918 273
<b>Résultat technique VIE</b>		24 142 516	(2 643 244)	21 499 272	18 786 653

**ETAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ** (exprimé en dinars )

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Résultat technique de l'assurance et de la réassurance non vie		25 218 833	26 918 273
Résultat technique de l'assurance et de la réassurance vie		21 499 272	18 786 653
Produits des placements nets (non vie)		23 755 250	23 145 640
Produits des placements non vie alloués, transférés à l'état de résultat technique		(20 362 898)	(19 110 547)
Produits des placements vie alloués, transférés de l'état de résultat technique		7 431 307	7 059 821
Autres produits non techniques		41 292	93 439
Autres charges non techniques		(1 076 997)	(902 054)
Autres produits (autres activités)	4.1	508 467	734 916
Autres charges (autres activités)	4.2	(2 651 942)	(2 283 614)
<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>		<b>54 362 584</b>	<b>54 442 527</b>
Impôts sur le résultat exigible	4.3	(8 894 507)	(9 098 999)
Impôts différés		5 770	5 770
<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>		<b>45 473 847</b>	<b>45 349 299</b>
Eléments Extraordinaires	4.4	(3 105 308)	(3 177 680)
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>42 368 539</b>	<b>42 171 619</b>
Part de la société mère		32 582 682	33 482 685
Part des actionnaires minoritaires		9 785 857	8 688 934

**ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ (exprimé en dinars )**

	Notes	31/12/2024	31/12/2023 *
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation *</b>			
Encaissements des primes reçues des assurés		366 764 405	350 906 507
Sommes versées pour paiement des sinistres		(208 245 954)	(168 324 984)
Encaissements des primes reçues (acceptations)		1 301 648	3 178 010
Décaissements de primes sur les cessions		(34 074 451)	(45 263 437)
Encaissements de sinistres sur les cessions		4 158 436	5 048 964
Commissions versées aux intermédiaires		(4 971 291)	(21 635 829)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(24 513 756)	(23 084 870)
Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers		(162 173 417)	(204 318 799)
Encaissements liés à la cession de placements financiers		126 315 962	132 788 353
Remboursements de prêts		1 306 822	939 663
Taxes sur les assurances versées au Trésor		(49 476 974)	(52 446 445)
Produits financiers reçus		13 051 545	11 059 284
Autres mouvements		(2 688 304)	(3 557 616)
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>5.1</b>	<b>26 754 669</b>	<b>(14 711 198)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immo. corporelles et incorporelles		(1 101 074)	(877 205)
Encaissements provenant de la cession d'immo. corporelles et incorporelles		0	65 350
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions		(4 390 735)	0
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		46 668	356 641
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(544)	(507 630)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>5.2</b>	<b>(5 445 685)</b>	<b>(962 845)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions		(22 273 527)	(13 918 370)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>5.3</b>	<b>(22 273 527)</b>	<b>(13 918 370)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>			
Trésorerie au début de l'exercice		13 378 156	42 970 569
Trésorerie à la clôture de l'exercice		12 413 613	13 378 156

\* Chiffres retraités à des fins de comparabilité

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

### **1. PRINCIPES ET REFERENTIEL COMPTABLES :**

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers du Groupe MAGHREBIA sont en conformité avec les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables prévues au niveau du Système Comptable des Entreprises.

Les états financiers consolidés du Groupe MAGHREBIA ont été arrêtés au 31 décembre 2024 conformément aux normes comptables tunisiennes relatives à la consolidation, à savoir :

- La norme NCT 35, Etats Financiers Consolidés ;
- La norme NCT 36, Participations dans les entreprises associées ;
- La norme NCT 37, Participations dans les coentreprises ;
- La norme NCT 38, Regroupement d'entreprises ;
- La norme NCT 39, Informations sur les parties liées.

### **2. LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION :**

La consolidation des comptes permet de présenter le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'ensemble constitué par une société consolidante (ASSURANCES MAGHREBIA S.A) et les entreprises qui lui sont liées (ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A, ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A, MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A et CODWAY S.A.) comme si elles ne formaient qu'une seule entité.

Le pays d'enregistrement ou de résidence de toutes les sociétés du Groupe Maghrebria est la Tunisie (la société mère Assurances Maghrebria et toutes ses filiales).

La consolidation a pour objet de fournir une information économique complète sur la situation financière du Groupe MAGHREBIA.

Ainsi, les états financiers consolidés du Groupe MAGHREBIA permettent de :

- Mettre en évidence tout le patrimoine dont le groupe a la gestion : biens immobiliers, matériel, placements financiers ... (bilan consolidé).
- Présenter toutes les créances et dettes, à l'égard des tiers extérieurs au groupe, relatives aux entreprises comprises dans la consolidation. Ils présentent donc une réalité plus grande sur la véritable situation financière du groupe (bilan consolidé).
- Mesurer le volume du chiffre d'affaires réalisé par le groupe. Il en est de même pour les résultats. On favorise aussi l'analyse des véritables performances de chaque entreprise incluse dans la consolidation (états de résultat consolidés).

Dans un ensemble de sociétés apparentées, la consolidation ne porte pas sur toutes les sociétés qui le composent. Le choix des sociétés à retenir dans le périmètre de consolidation est déterminé par la nature et l'importance des liens qui les rattachent directement ou indirectement à la société mère.

Pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe MAGHREBIA, les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont :

- **La société mère : ASSURANCES MAGHREBIA S.A.**
- **Les sociétés filiales : ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A, ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A, MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A et CODWAY S.A.**

La Société ASSURANCES MAGHREBIA S.A détient 56 % du capital de la Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A, 58,7 % du capital de la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A, 82,37 % du capital de la Société MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A et 85,25% du capital de la société CODWAY S.A.

La Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE détient 17,63 % du capital de la Société MAGHREBIA FINANCIERE SICAR, 14,75% du capital de la société CODWAY et 44% de la société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE SA.

#### **POURCENTAGE DE CONTRÔLE :**

Le pourcentage de contrôle permet de déterminer les entreprises qui doivent être retenues dans le périmètre de consolidation et les méthodes applicables.

Le pourcentage de droits de vote détenu dans une entreprise correspond au cumul des pourcentages de droits de vote dont dispose l'entreprise consolidante dans les assemblées de cette entreprise :

- Soit **directement**,
- Soit **indirectement**, c'est-à-dire par l'intermédiaire d'entreprises sous contrôle exclusif.

	Direct	Indirect	% de contrôle	Méthode de consolidation
<b>ASSURANCES MAGHREBIA VIE</b>	58,70%	0%	58,70%	Intégration globale (+40% et majorité des droits de vote)
<b>MAGHREBIA FINANCIERE SICAR</b>	82,37%	17,63%	100%	Intégration globale (+82,37% et 17,63% par l'intermédiaire de MAGH VIE)
<b>ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE</b>	56,00%	44,00%	100%	Intégration globale (+56% et 44% par l'intermédiaire de MAGH VIE)
<b>CODWAY</b>	85,25%	14,75%	100%	Intégration globale (+85,25% et 14,75% par l'intermédiaire de MAGH VIE)

**Notion de contrôle exclusif :**

*Le contrôle est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.*

L'intégration globale est la méthode retenue pour consolider les comptes du groupe ASSURANCES MAGHREBIA, elle consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise « consolidante » l'intégralité des éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ; tant au niveau des comptes de bilan qu'au niveau des comptes de résultats.
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise « consolidante » et les intérêts des actionnaires dits « intérêts minoritaires ».
- Eliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Dans l'intégration globale, le bilan consolidé reprend les éléments du patrimoine de la société «consolidante », à l'exception des titres des sociétés consolidées à valeur comptable desquels est substitué l'ensemble des éléments actifs et passifs constitutifs des capitaux propres.

*Selon la norme n° 35 relative aux états financiers consolidés, pour établir les états financiers consolidés, les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont*

combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ; afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique.

### **POURCENTAGE D'INTERÊT :**

Le pourcentage d'intérêts, exprime la part de capital détenue par l'entreprise consolidante, directement et indirectement, dans les entreprises du périmètre.

	Assurances Maghrebias	Assurances Maghrebias Vie	Maghrebias Financière Sicar	Maghrebias Immobilière	CODWAY
<b>% D'intérêt du groupe</b>	<b>100%</b>	<b>58,70%</b>	<b>92,72%</b>	<b>81,83%</b>	<b>93,91%</b>
<b>Direct</b>	<b>0%</b>	<b>58,70%</b>	<b>82,37%</b>	<b>56,00%</b>	<b>85,25%</b>
<b>Indirect</b>	<b>0%</b>	<b>0,00%</b>	<b>10,35%</b>	<b>25,83%</b>	<b>8,66%</b>
<b>% D'intérêt hors groupe</b>	<b>0%</b>	<b>41,30%</b>	<b>7,28%</b>	<b>18,17%</b>	<b>6,09%</b>

### **ECART D'ACQUISITION**

L'écart d'acquisition est défini comme étant la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis à la date de l'opération d'échange.

Cet écart est défalqué en :

- Un premier écart qui correspond à la quote-part dans les plus-values sur les actifs immobilisés. Cet écart est réparti sur la durée de vie de l'actif concerné.
- Un deuxième écart qui correspond au reliquat entre l'écart de première consolidation et l'écart d'acquisition et qui est défini comme étant un good-will, amorti sur une durée de 20 ans.

### **3. NOTES RELATIVES AUX PRINCIPAUX ELEMENTS DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES :**

#### **Note 1 : Les actifs consolidés**

##### **Note (1.1) : Actifs incorporels**

Les actifs incorporels du groupe comprennent :

##### **Note (1.1.1) : Ecart d'acquisition**

La consolidation de la société MAGHREBIA FINANCIERE SICAR fait apparaître un écart d'acquisition de **329 727 DT** qui s'explique comme suit :

Désignation	valeur
Valeur d'acquisition des titres en 2005	2 500 000
<b>Acquisition 2006</b>	<b>3 002 016</b>
Valeur d'acquisition des titres en 2006	5 502 016
<b>QP dans les CP à la date d'acquisition</b>	<b>2 672 289</b>
<b>Ecart d'acquisition</b>	<b>329 727</b>

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
ECART D'ACQUISITION	329 727	329 727	0	0,00%
AMORTISSEMENT	230 809	214 323	16 486	7,69%
<b>valeur nette</b>	<b>98 918</b>	<b>115 405</b>	<b>-16 486</b>	<b>-14,29%</b>

### Note (1.1.2) : Investissements de recherche et développement

Désignation	31/12/2024			31/12/2023	VAR	
	valeur brute	amortissement	valeur nette	valeur nette		
Conception & développement						
MAGHREBIA	141 703	122 901	18 802	48 230	-29 428	-61,02%
MAGHREBIA VIE	42 585	42 585	0	0	0	
CODWAY	1 611	1 611	0	0	0	
<b>Total valeur nette</b>	<b>185 898</b>	<b>167 096</b>	<b>18 802</b>	<b>48 230</b>	<b>-29 428</b>	<b>-61,02%</b>

### Note (1.1.3) : Concessions, brevets, licences, marques

Désignation	31/12/2024			31/12/2023	VAR	
	valeur brute	amortissement	valeur nette	valeur nette		
Logiciel	4 459 768	3 636 786	822 982	662 271	160 711	24,27%
MAGHREBIA	2 958 606	2 260 895	697 711	659 633,420	38 077	5,77%
MAGHREBIA VIE	720 552	595 281	125 271	2 012,300	123 259	6125,27%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	26 033	26 033	0	0,000	0	0,00%
CODWAY	754 576	754 576	0	625,238	-625	-100,00%
Autres immobilisations incorporelles portefe	1 128 851	188 710	940 141	940 141	0	0,00%
MAGHREBIA	198 652	188 710	9 942	9 942	0	0,00%
CODWAY	930 199	0	930 199	930 199	0	0,00%
<b>Total valeur nette</b>	<b>5 588 619</b>	<b>3 825 496</b>	<b>1 763 123</b>	<b>1 602 412</b>	<b>160 711</b>	<b>10,03%</b>

### Note (1.2) : Actifs corporels

Les actifs corporels du groupe comprennent :

#### Note (1.2.1) : Installations techniques et machines

Désignation	31/12/2024			31/12/2023	VAR	
	valeur brute	amortissement	valeur nette	valeur nette		
Aménagements Agencements et Installations	4 392 951	3 416 301	976 649	861 288	115 362	13,39%
MAGHREBIA	3 696 584	2 915 686	780 898	606 769	174 129	28,70%
MAGHREBIA VIE	646 781	464 595	182 186	236 660	-54 474	-23,02%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	8 006	7 534	473	608	-135	-22,22%
CODWAY	41 579	28 486	13 093	17 251	-4 158	-24,10%
Matériels de transport	1 564 163	1 288 621	275 542	398 669	-123 127	-30,88%
MAGHREBIA	1 067 871	939 533	128 338	170 044	-41 706	-24,53%
MAGHREBIA VIE	464 524	317 320	147 204	228 626	-81 421	-35,61%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	31 767	31 767	0	0	0	
Matériels informatique	4 704 891	3 118 872	1 586 019	914 209	671 811	73,49%
MAGHREBIA	3 936 902	2 553 917	1 382 985	703 082	679 903	96,70%
MAGHREBIA VIE	474 736	337 256	137 480	137 517	-37	-0,03%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	34 285	31 359	2 926	1 447	1 478	102,12%
CODWAY	258 969	196 339	62 629	72 163	-9 533	-13,21%
<b>Total valeur nette</b>	<b>10 662 005</b>	<b>7 823 794</b>	<b>2 838 211</b>	<b>2 174 166</b>	<b>664 045</b>	<b>30,54%</b>

### Note (1.2.2) : Autres installations, outillage et mobilier

Désignation	31/12/2024			31/12/2023	VAR	
	valeur brute	amortissement	valeur nette	valeur nette		
Equipements de bureaux	1 961 944	1 503 893	458 051	458 635	-584	-0,13%
MAGHREBIA	1 616 387	1 249 696	366 691	376 333	-9 642	-2,56%
MAGHREBIA VIE	276 703	186 410	90 293	80 386	9 906	12,32%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	17 921	16 854	1 068	1 821	-754	-41,38%
CODWAY	50 933	50 933	0	94	-94	-100,00%
Autres Immobilisations	1 210 852	424 790	786 062	765 981	20 081	2,62%
MAGHREBIA	1 122 026	380 225	741 801	744 781	-2 980	-0,40%
MAGHREBIA VIE	74 113	35 315	38 798	14 325	24 473	170,84%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	1 408	435	973	1 114	-141	-12,64%
CODWAY	13 304	8 815	4 490	5 761	-1 271	-22,06%
<b>Total valeur nette</b>	<b>3 172 796</b>	<b>1 928 682</b>	<b>1 244 113</b>	<b>1 224 616</b>	<b>19 497</b>	<b>1,59%</b>

### Note (1.3) : Placements

- L'évaluation à la clôture des placements immobiliers se fait conformément à la NCT 31 soit à la valeur historique. Les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet de provision. Les plus-values par rapport à cette valeur ne sont pas constatées.
- Les parts dans les sociétés civiles immobilières sont évaluées à leurs valeurs d'usage, les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet d'une provision et les plus-values dégagées ne sont pas constatées.

Conformément au paragraphe 19 de la NCT 31, les placements immobiliers (immeubles d'exploitation et hors exploitation) font l'objet d'un amortissement selon les règles définies dans la NCT 05. La dotation aux amortissements de chaque exercice est constatée en charges.

### Note (1.3.1) : Terrains et constructions d'exploitation

Cette rubrique comprend :

Désignation	31/12/2024			31/12/2023	VAR	
	valeur brute	amortissement	valeur nette	valeur nette		
Terrains et constructions d'exploitation						
MAGHREBIA	8 278 117	3 755 363	4 522 754	6 342 979	-1 820 225	-28,70%
MAGHREBIA VIE	9 911 502	142 519	9 768 983	3 556 948	6 212 035	174,65%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	198 095	0	198 095	193 165	4 930	2,55%
<b>Total valeur nette</b>	<b>18 387 714</b>	<b>3 897 882</b>	<b>14 489 832</b>	<b>10 093 092</b>	<b>4 396 740</b>	<b>43,56%</b>

### Note (1.3.2) : Terrains et constructions hors exploitation

Cette rubrique englobe :

Désignation	31/12/2024			31/12/2023	VAR	
	valeur brute	amort./prov.	valeur nette	valeur nette		
Terrains et constructions hors exploitation						
MAGHREBIA	12 902 105	8 816 343	4 085 763	8 749 459	-4 663 696	-53,30%
MAGHREBIA VIE	18 177 446	1 642 709	16 534 737	16 730 484	-195 747	-1,17%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	7 809 173	282 732	7 526 441	3 512 465	4 013 976	114,28%
<b>Total valeur nette</b>	<b>38 888 724</b>	<b>10 741 784</b>	<b>28 146 941</b>	<b>28 992 407</b>	<b>-845 467</b>	<b>-2,92%</b>

### Note (1.3.3) : Actions et autres titres à revenu variable

Cette rubrique englobe les parts et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles les sociétés du groupe n'exercent ni un contrôle ni une influence notable.

Désignation	31/12/2024			31/12/2023	VAR	
	valeur brute	provision	valeur nette	valeur nette		
Actions cotées	89 716 108	4 423 287	85 292 822	85 217 936	74 886	0,09%
MAGHREBIA	44 459 897	267 125	44 192 773	38 572 039	5 620 733	14,57%
MAGHREBIA VIE	45 149 581	4 156 162	40 993 418	46 539 701	-5 546 283	-11,92%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	106 631	0	106 631	106 195	435	0,41%
Parts OPCVM	50 464 787	2 880 647	47 584 139	43 738 321	3 845 818	8,79%
MAGHREBIA	20 262 693	1 574 286	18 688 407	16 862 414	1 825 994	10,83%
MAGHREBIA VIE	25 559 048	1 306 361	24 252 687	22 232 972	2 019 715	9,08%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	4 643 045	0	4 643 045	4 642 936	109	0,00%
Actions et titres non cotes	94 417 407	2 679 773	91 737 634	66 109 835	25 627 799	38,77%
MAGHREBIA	31 980 934	1 713 560	30 267 374	30 264 554	2 820	0,01%
MAGHREBIA VIE	60 930 110	499 577	60 430 533	34 805 541	25 624 993	73,62%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	1 506 363	466 636	1 039 727	1 039 740	-14	0,00%
<b>Total valeur nette</b>	<b>234 598 302</b>	<b>9 983 707</b>	<b>224 614 595</b>	<b>195 066 091</b>	<b>29 548 503</b>	<b>15,15%</b>

### Note (1.3.4) : Obligations et autres titres à revenu fixe

Cette rubrique englobe les bons de trésors assimilables, les emprunts obligataires et les placements monétaires.

Désignation	31/12/2024			31/12/2023	VAR	
	valeur brute	provision	valeur nette	valeur nette		
Bons de trésors assimilables	219 124 118	1 476 218	217 647 900	223 162 196	-5 514 296	-2,47%
MAGHREBIA	58 099 610	3 819	58 095 791	60 612 141	-2 516 349	-4,15%
MAGHREBIA VIE	161 024 508	1 472 399	159 552 109	162 550 055	-2 997 947	-1,84%
Obligations	279 021 000	0	279 021 000	275 365 500	3 655 500	1,33%
MAGHREBIA	105 496 000	0	105 496 000	100 658 000	4 838 000	4,81%
MAGHREBIA VIE	173 525 000	0	173 525 000	174 707 500	-1 182 500	-0,68%
Placements à Court et Moyen Terme	222 335 000	0	222 335 000	164 875 283	57 459 717	34,85%
MAGHREBIA	69 000 000	0	69 000 000	51 000 000	18 000 000	35,29%
MAGHREBIA VIE	150 500 000	0	150 500 000	109 000 000	41 500 000	38,07%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	255 000	0	255 000	2 475 000	-2 220 000	-89,70%
CODWAY	2 485 000	0	2 485 000	2 275 000	210 000	9,23%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	95 000	0	95 000	125 283	-30 283	-24,17%
<b>Total valeur nette</b>	<b>720 480 118</b>	<b>1 476 218</b>	<b>719 003 900</b>	<b>663 402 979</b>	<b>55 600 921</b>	<b>8,38%</b>

## **Note (1.4) : Créances**

### **Note (1.4.1) : Autres créances nées d'opérations d'assurances directes**

Il s'agit des montants des primes dus.

Désignation	31/12/2024			31/12/2023	VAR	
	valeur brute	provision	valeur nette	valeur nette		
Autres créances nées d'opérations d'assurances directes						
MAGHREBIA	72 571 148	40 462 042	32 109 105	22 818 579	9 290 527	40,71%
MAGHREBIA VIE	9 574 564	1 518 350	8 056 214	6 367 434	1 688 780	26,52%
<b>Total valeur nette</b>	<b>82 145 711</b>	<b>41 980 392</b>	<b>40 165 319</b>	<b>29 186 013</b>	<b>10 979 306</b>	<b>37,62%</b>

### **Note (1.4.2) : Débiteurs divers**

Cette rubrique englobe principalement les avances et acomptes accordées aux intermédiaires.

Désignation	31/12/2024			31/12/2023	VAR	
	valeur brute	provision	valeur nette	valeur nette		
Débiteurs divers						
MAGHREBIA	15 672 037	3 826 311	11 845 726	9 922 936	1 922 790	19,38%
MAGHREBIA VIE	5 311 092	0	5 311 092	5 908 648	-597 556	-10,11%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	953 398	0	953 398	878 539	74 859	8,52%
CODWAY	1 101 470	0	1 101 470	1 071 615	29 855	2,79%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	236 919	0	236 919	257 187	-20 268	-7,88%
<b>Total valeur nette</b>	<b>23 274 917</b>	<b>3 826 311</b>	<b>19 448 606</b>	<b>18 038 926</b>	<b>1 409 679</b>	<b>7,81%</b>

## **Note (1.5) : Autres éléments d'actif**

### **Note (1.5.1) : Avoir en banque, CCP, chèques et caisse**

Cette rubrique totalise les effets à l'encaissement, les valeurs à recevoir, les chèques à l'encaissement et les avoirs en banques.

Désignation	31/12/2024			31/12/2023	VAR	
	valeur brute	provision	valeur nette	valeur nette		
Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse						
MAGHREBIA	6 044 266	4 882 512	1 161 754	3 594 826	-2 433 073	-67,68%
MAGHREBIA VIE	13 190 115	1 464 113	11 726 002	17 531 036	-5 805 034	-33,11%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	-2 055 312	0	-2 055 312	-182 607	-1 872 705	1025,54%
CODWAY	-2 065 021	0	-2 065 021	-1 938 105	-126 917	6,55%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	22 731	0	22 731	3 675	19 055	518,46%
<b>Total valeur nette</b>	<b>15 136 779</b>	<b>6 346 625</b>	<b>8 790 154</b>	<b>19 008 826</b>	<b>-10 218 673</b>	<b>-53,76%</b>

## **Note 2 : capitaux propres et passifs consolidés**

### **Note (2.1) : Partage des capitaux propres et élimination des participations liées**

#### ➤ **ASSURANCES MAGHREBIA :**

Les réserves consolidées :  $84\,463\,042 * 100\% = 84\,463\,042$  DT

#### ➤ **ASSURANCES MAGHREBIA VIE :**

- Les réserves consolidées :  $122\,977\,725 * 58,7\% - 14\,996\,077 = 57\,189\,880$  DT

- Les intérêts des minoritaires :  $122\,977\,725 * 41,3\% = 50\,791\,768$  DT

#### ➤ **MAGHREBIA FINANCIERE SICAR :**

- Les réserves consolidées :  $6\,147\,913 * 92,72\% - (4\,331\,604 * 100\% + 1\,055\,028 * 58,7\%)$

= 749 295 DT

- Les intérêts des minoritaires :  $6\,147\,913 * 7,28\% - (4\,331\,604 * 0\% + 1\,055\,028 * 41,3\%)$

= 11 987 DT

#### ➤ **ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE :**

- Les réserves consolidées :  $8\,799\,621 * 81,83\% - (3\,775\,072 * 100\% + 2\,948\,020 * 58,7\%)$

= 1 694 903 DT

- Les intérêts des minoritaires :  $8\,799\,621 * 18,17\% - (2\,948\,020 * 41,3\%)$

= 381 626 DT

➤ **CODWAY :**

- Les réserves consolidées :  $4\,531\,899 * 93,91\% - (3\,409\,951 * 100\% + 590\,000 * 58,7\%)$

= 499 464 DT

- Les intérêts des minoritaires :  $4\,531\,899 * 6,09\% - (590\,000 * 41,3\%)$

= 32 483 DT

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Capital social	45 000 000	45 000 000	0	0,00%
<b>MAGHREBIA</b>				
Réserves consolidés	84 463 042	70 588 711	13 874 331	19,66%
Intérêts minoritaires	0	0	0	
<b>MAGHREBIA VIE</b>				
Réserves consolidés	57 189 880	51 011 417	6 178 463	12,11%
Intérêts minoritaires	50 791 768	46 375 054	4 416 714	9,52%
<b>MAGHREBIA IMMOBILIERE</b>				
Réserves consolidés	1 694 903	1 408 628	286 275	20,32%
Intérêts minoritaires	381 626	317 675	63 951	20,13%
<b>CODWAY</b>				
Réserves consolidés	499 464	309 490	189 974	61,38%
Intérêts minoritaires	32 483	20 080	12 403	61,77%
<b>MAGHREBIA FINANCIERE SICAR</b>				
Réserves consolidés	749 295	860 602	-111 307	-12,93%
Intérêts minoritaires	11 987	26 751	-14 764	-55,19%
<b>Total</b>	<b>240 814 448</b>	<b>215 918 410</b>	<b>24 896 039</b>	<b>11,53%</b>
<b>Total réserves consolidés</b>	<b>144 596 584</b>	<b>124 178 849</b>	<b>20 417 735</b>	<b>16,44%</b>
<b>Total intérêts minoritaires</b>	<b>51 217 864</b>	<b>46 739 561</b>	<b>4 478 304</b>	<b>9,58%</b>

**Note (2.1.1) : Total réserves consolidées :**

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde de **144 596 584 DT**.

**Note (2.1.2) : Total intérêts minoritaires :**

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde de **51 217 864 DT**.

**Note (2.2) : Partage des résultats après retraitements :**

➤ **ASSURANCES MAGHREBIA :**

- Les résultats consolidés :  $20\,454\,687 * 100\% = 20\,454\,687$  DT

➤ **ASSURANCES MAGHREBIA VIE :**

-Les résultats consolidés :  $24\,102\,737 * 58,7\% = 14\,147\,921$  DT

-Les intérêts minoritaires :  $24\,102\,737 * 41,3\% = 9\,954\,816$  DT

➤ **MAGHREBIA FINANCIERE SICAR :**

-Les résultats consolidés :  $-25\,134 * 92,72\% = -23\,304$ DT

-Les intérêts des minoritaires :  $-25\,134 * 7,28\% = -1\,830$  DT

➤ **ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE :**

- Les résultats consolidés :  $-292\,016 * 81,83\% = -238\,946$  DT

- Les intérêts des minoritaires :  $-292\,016 * 18,17\% = -53\,070$  DT

➤ **CODWAY :**

- Les résultats consolidés :  $-1\,871\,734 * 93,91\% = -1\,757\,675$  DT

- Les intérêts des minoritaires :  $-1\,871\,734 * 6,09\% = -114\,059$  DT

**Note (2.2.1) : Résultat consolidé :**

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde **32 582 682 DT**.

**Note (2.2.2) : Intérêts minoritaires :**

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde de **9 785 857 DT**.

**Note (2.3) : Autres dettes**

**Note (2.3.1) : Crédoiteurs divers**

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Créditeurs divers				
MAGHREBIA	12 557 188	11 776 232	780 956	6,63%
MAGHREBIA VIE	2 986 663	2 699 459	287 204	10,64%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	454 519	277 888	176 631	63,56%
CODWAY	1 124 562	719 905	404 657	56,21%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	23 463	27 104	-3 641	-13,43%
<b>Total</b>	<b>17 146 395</b>	<b>15 500 587</b>	<b>1 645 807</b>	<b>10,62%</b>

### Note 3 : Etat de résultat technique consolidé

#### Note (3.1) : Primes acquises

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Primes émises et acceptées	303 142 859	267 783 256	35 359 604	13,20%
MAGHREBIA	186 792 637	167 897 325	18 895 312	11,25%
MAGHREBIA VIE	116 350 222	99 885 931	16 464 292	16,48%
Variation de la provision pour primes non acquises	-5 076 266	-2 904 867	-2 171 399	74,75%
MAGHREBIA	-5 076 266	-2 904 867	-2 171 399	74,75%
<b>Total</b>	<b>298 066 593</b>	<b>264 878 389</b>	<b>33 188 204</b>	<b>12,53%</b>

#### Note (3.2) : Charges de sinistres

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Montants payés	205 707 871	162 751 136	42 956 735	26,39%
MAGHREBIA	150 255 121	124 099 006	26 156 115	21,08%
MAGHREBIA VIE	55 452 750	38 652 130	16 800 620	43,47%
Variation de la provision pour sinistres	2 858 534	12 197 249	-9 338 715	-76,56%
MAGHREBIA	4 203 910	9 368 504	-5 164 594	-55,13%
MAGHREBIA VIE	-1 345 376	2 828 745	-4 174 122	-147,56%
<b>Total</b>	<b>208 566 404</b>	<b>174 948 385</b>	<b>33 618 019</b>	<b>19,22%</b>

#### Note (3.3) : Frais d'exploitation

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Frais d'acquisition	44 912 078	42 161 806	2 750 272	6,52%
MAGHREBIA	32 255 032	29 646 895	2 608 138	8,80%
MAGHREBIA VIE	12 657 045	12 514 911	142 134	1,14%
Frais d'administration	13 392 313	11 295 280	2 097 033	18,57%
MAGHREBIA	8 538 547	7 249 305	1 289 242	17,78%
MAGHREBIA VIE	4 853 766	4 045 975	807 791	19,97%
Commissions reçues des réassureurs	-14 032 025	-15 312 506	1 280 481	-8,36%
MAGHREBIA	-13 972 537	-15 220 092	1 247 555	-8,20%
MAGHREBIA VIE	-59 488	-92 414	32 927	-35,63%
Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-2 045 727	-186 863	-1 858 864	994,77%
MAGHREBIA	-2 045 727	-186 863	-1 858 864	994,77%
<b>Total</b>	<b>42 226 639</b>	<b>37 957 716</b>	<b>26 315 432</b>	<b>69,33%</b>

### Note (3.4) : Autres charges techniques

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Autres charges techniques				
MAGHREBIA	4 513 616	3 797 211	716 405	18,87%
MAGHREBIA VIE	1 426 889	641 941	784 948	122,28%
<b>Total</b>	<b>5 940 504</b>	<b>4 439 152</b>	<b>1 501 352</b>	<b>33,82%</b>

### Note 4 : Etat de résultat consolidé

#### Note (4.1) : Autres produits (autres activités)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
MAGHREBIA IMMOBILIERE	188 179	312 572	-124 392	-39,80%
CODWAY	246 232	369 812	-123 580	-33,42%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	74 055	52 532	21 523	40,97%
<b>Total</b>	<b>508 467</b>	<b>734 916</b>	<b>-226 449</b>	<b>-30,81%</b>

#### Note (4.2) : Autres charges (autres activités)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
MAGHREBIA IMMOBILIERE	440 958	290 893	150 066	51,59%
CODWAY	2 112 794	1 841 604	271 190	14,73%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	98 189	151 117	-52 928	-35,02%
<b>Total</b>	<b>2 651 942</b>	<b>2 283 614</b>	<b>368 328</b>	<b>16,13%</b>

#### Note (4.3) : Impôts sur le résultat exigible

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Impôts sur le résultat payables au titre du bénéfice imposable	8 894 507	9 098 999	-204 492	-2,25%
MAGHREBIA	5 359 401	5 704 695	-345 294	-6,05%
MAGHREBIA VIE	3 495 714	3 278 506	217 208	6,63%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	34 119	64 079	-29 960	-46,76%
CODWAY	4 773	51 219	-46 446	-90,68%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	500	500	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>8 894 507</b>	<b>9 098 999</b>	<b>-204 492</b>	<b>-2,25%</b>

#### Note (4.4) : Eléments extraordinaires

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
MAGHREBIA	1 875 790	1 996 643	-120 853	-6,05%
MAGHREBIA VIE	1 223 500	1 147 477	76 023	6,63%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	5 118	12 816	-7 698	-60,07%
CODWAY	400	10 244	-9 844	-96,10%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	500	10 500	-10 000	-95,24%
<b>Total</b>	<b>3 105 308</b>	<b>3 177 680</b>	<b>-72 372</b>	<b>-2,28%</b>

## **Note 5 : Flux de trésorerie consolidé**

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie consolidé est la méthode directe.

Les flux de trésorerie du groupe de la période sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

### **Note (5.1) Flux de trésorerie provenant de l'exploitation du groupe MAGHREBIA**

Au 31 Décembre 2024, le total des flux de trésorerie provenant de l'exploitation du groupe est de **26 754 669 DT** contre un mouvement négatif de 14 711 198 DT au 31 Décembre 2023.

### **Note (5.2) Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement du groupe MAGHREBIA**

Au 31 Décembre 2024, le mouvement lié aux activités d'investissement du groupe s'élève à – **5 445 685 DT** contre -962 845 DT fin Décembre 2023.

### **Note (5.3) Flux de trésorerie provenant des activités de financement du groupe MAGHREBIA**

Ce flux enregistré au 31 Décembre 2024, un montant de **-22 273 527 DT** contre -13 918 370 DT au 31 Décembre 2023.

La trésorerie au 31 Décembre 2024 s'élève à **12 413 613 DT** contre 13 378 156 DT au 31 Décembre 2023 enregistrant une variation de trésorerie de **-964 543 DT**.

# **Rapport des commissaires aux comptes**

**GROUPE « ASSURANCES MAGHREBIA »**  
**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF AUX ETATS**  
**FINANCIERS CONSOLIDES**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Messieurs,

**I-Rapport sur l'audit des états financiers consolidés**

***Opinion***

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe «ASSURANCES MAGHREBIA» qui comprennent le bilan consolidé au 31 DECEMBRE 2024 faisant apparaître un total de **1 283 868 386 Dinars**, l'état de résultat consolidé faisant apparaître un bénéfice net de **42 368 539 Dinars**, l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie positive de fin de période de **12 413 613 Dinars**, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers consolidés du Groupe « ASSURANCES MAGHREBIA » ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 DECEMBRE 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Question clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

#### **- Evaluation des provisions techniques :**

##### *Risque identifié*

Les provisions techniques, figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2024 pour un montant de 842 430 519 DT, représentent le poste le plus important du passif au regard d'un total bilan de 1 283 868 386 DT.

Le calcul des provisions techniques relève d'une obligation légale et requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des taux de frais de gestion retenus.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

##### *Synthèses de nos réponses :*

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions techniques, nos travaux ont consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, principalement à :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la détermination des provisions techniques ;
- Apprécier la pertinence des méthodes de calculs utilisés pour l'estimation des provisions techniques et leur conformité au regard des normes comptables en vigueur et des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation ;
- Effectuer des procédures analytiques afin d'identifier et d'analyser toute variation inhabituelle et/ou inattendue significative ;
- Prendre connaissance et vérifier les travaux effectués par l'actuaire contrôleur ;
- Valider les cadrages comptabilité/gestion ;
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul ;
- Vérifier, par sondage, l'évaluation de la provision pour sinistres à payer selon notre évaluation du risque et compte tenu des dispositions de la circulaire du ministre des finances n° 258/2010 ;
- Mettre en œuvre des procédures visant à tester la fiabilité des données servant de base aux estimations ;
- Procéder à l'examen du dénouement des estimations comptables des exercices précédents afin d'apprécier la fiabilité du processus de détermination de ces estimations mis en œuvre par la direction.

- **Evaluation des placements :**

*Risque identifié*

Les placements figurent à l'actif du bilan pour un montant net de 1 009 988 733 DT au 31 décembre 2024.

La norme comptable tunisienne NCT 31 dispose qu'à la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet de provision alors que les plus-values par rapport à cette valeur ne sont

pas constatées. La valeur d'usage est déterminée sur la base de plusieurs facteurs et fait appel au jugement professionnel pour les hypothèses utilisées.

Les informations fournies par la Société au sujet de l'évaluation de ses placements sont présentées à la note 1.3 des états financiers.

Le poids de ces actifs dans le bilan et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduits à les considérer comme un point clé de l'audit.

*Synthèses de nos réponses :*

Nos travaux ont principalement consisté à :

- Apprécier les méthodologies retenues pour l'évaluation des placements au regard des normes comptables en vigueur et des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation ;
- Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires ;
- Réaliser des procédures analytiques sur les évolutions significatives de l'exercice ;
- Procéder au rapprochement avec les rapports obtenus du gestionnaire d'actifs.

- **Evaluation des provisions pour dépréciation des créances sur assurés et intermédiaires d'assurance :**

*Risque identifié*

Les provisions pour dépréciation des créances sur assurés et sur intermédiaires d'assurance totalisent 48 279 903 DT au 31 décembre 2024. L'estimation de ces provisions requiert l'exercice du jugement de la direction pour la détermination de la base de provisionnement, tenant compte des modalités de calcul prévues par la décision du CGA n° 1/2021 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021 fixant la base et la méthode de calcul des provisions pour dépréciation sur les créances des assurés et des intermédiaires d'assurance.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'estimation de ces provisions constituait un point clé de l'audit.

*Synthèse de nos réponses :*

Nos travaux ont principalement consisté à :

- Contrôler le calcul de la provision pour dépréciation et sa conformité avec la méthodologie définie au niveau de la décision du CGA n° 1/2021 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021
- Procéder au rapprochement des créances comptables avec l'arriéré issu du système d'information

***Rapport du conseil d'administration relatif aux comptes consolidés***

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration de la société mère.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe « ASSURANCES MAGHREBIA » dans le rapport du conseil d'administration avec les données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés***

La direction de la société mère est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction de la société mère qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de la société mère de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance du Groupe notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l’audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l’audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l’on peut raisonnablement s’attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l’intérêt public.

## **II-Rapport relatif à d’autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l’ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l’article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier et des dispositions de l’article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l’efficacité du système de contrôle interne du Groupe.

A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d’un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombent à la direction et au conseil d’administration de la société mère.

Sur la base de notre examen, nous n’avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

*Tunis, le 28 avril 2025*

**P/ F.M.B.Z -KPMG TUNISIE**

**P/ GS AUDIT & ADVISORY**

**Emna RACHIKOU**

**Ghazi HANTOUS**

**AVIS DE SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS**

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

La société MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS publie ci-dessous ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 14 Juin 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mr Sleheddine ZAHAF et Mme Aida Charfi Ep loulou.

**BILAN CONSOLIDE 2024**

(Exprimé en dinars)

<b>ACTIFS</b>	<b>Note</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>Au 31/12/24</b>	<b>Au 31/12/23</b>
<b>Actifs immobilisés</b>			
Ecarts d'acquisition	1	3 895 884,951	4 199 341,529
Immobilisations incorporelles		818 677,371	784 494,671
Moins : amortissements		-720 478,723	-652 300,260
<i>S/Total</i>	2	<b>98 198,648</b>	<b>132 194,411</b>
Immobilisations corporelles		63 409 696,186	56 017 359,283
Moins : amortissements		-34 532 941,048	-31 419 804,231
<i>S/Total</i>	3	<b>28 876 755,138</b>	<b>24 597 555,052</b>
Immobilisations financières		1 169 855,733	1 115 812,643
Moins : Provisions		-75 000,000	-75 000,000
<i>S/Total</i>	4	<b>1 094 855,733</b>	<b>1 040 812,643</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>33 965 694,470</b>	<b>29 969 903,635</b>
Autres Actifs non courants	5	308 074,790	356 975,422
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>34 273 769,260</b>	<b>30 326 879,057</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		47 536 976,055	29 951 417,065
Moins : Provisions		-330 106,044	-330 106,044
<i>S/Total</i>	6	<b>47 206 870,011</b>	<b>29 621 311,021</b>
Clients et comptes rattachés		41 880 158,479	43 324 626,768
Moins : Provisions		-4 205 202,234	-4 353 593,047
<i>S/Total</i>	7	<b>37 674 956,245</b>	<b>38 971 033,721</b>
Autres actifs courants	8	6 674 880,701	4 740 833,303
Placements et actifs financiers	9	96 471,137	1 594 758,073
Liquidités et équivalents de liquidités	10	1 485 374,096	1 653 764,728
<b>Total des actifs courants</b>		<b>93 138 552,190</b>	<b>76 581 700,846</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>127 412 321,450</b>	<b>106 908 579,903</b>

**BILAN CONSOLIDE 2024**  
(Exprimé en dinars )

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>Note</b>	<b>2024</b> <b>Au 31/12/24</b>	<b>2023</b> <b>Au 31/12/23</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		20 668 860,000	20 668 860,000
Primes d'émission		7 105 528,000	7 105 528,000
Subvention d'investissement		231 463,378	397 231,157
Réserve spéciale de réinvestissement		1 970 100,000	1 970 100,000
Réserves consolidés		24 870 668,164	24 382 100,576
<b>Total des capitaux propres consolidés avant Rst de l'exercice</b>		<b>54 846 619,542</b>	<b>54 523 819,733</b>
Résultat de l'exercice consolidé		8 365 882,485	2 975 079,759
<b>Total des capitaux propres consolidés avant affectation</b>	<b>11</b>	<b>63 212 502,027</b>	<b>57 498 899,492</b>
<b>INTÉRÊTS MINORITAIRES</b>			
Réserves des minoritaires		868 485,304	884 104,628
Résultat des minoritaires		-6 133,179	-14 973,615
<b>Total des intérêts minoritaires</b>	<b>12</b>	<b>862 352,125</b>	<b>869 131,013</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts	<b>13</b>	8 094 429,415	8 433 931,989
Autres passifs non courants	<b>14</b>	22 000,000	19 000,000
Provisions		0,000	0,000
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>8 116 429,415</b>	<b>8 452 931,989</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>15</b>	22 877 318,822	19 710 247,731
Autres passifs courants	<b>16</b>	5 381 308,377	4 248 529,079
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>17</b>	26 962 410,684	16 128 840,599
<b>Total des passifs courants</b>		<b>55 221 037,883</b>	<b>40 087 617,409</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>63 337 467,298</b>	<b>48 540 549,398</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>127 412 321,450</b>	<b>106 908 579,903</b>

**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE 2024**

(Exprimé en dinars )

	Note	2024 Au 31/12/24	2023 Au 31/12/23
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	1	161 553 056,883	124 230 171,551
Production immobilisée	2	66 685,554	11 729,816
Autres produits d'exploitation	3	972 417,626	467 270,398
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>162 592 160,063</b>	<b>124 709 171,765</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ ou -)	4	-1 702 397,968	732 344,820
Achats de matières et d'approvisionnements consommés	5	123 961 242,425	96 084 047,766
Charges de personnel	6	11 694 234,710	9 808 801,450
Dotations aux amortissements et aux provisions	7	3 610 150,340	3 770 802,795
Autres charges d'exploitation	8	8 582 927,688	6 756 646,929
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>146 146 157,195</b>	<b>117 152 643,760</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>16 446 002,868</b>	<b>7 556 528,004</b>
Produits des placements	9	163 174,418	184 545,666
Charges financières nettes	10	4 991 087,035	3 952 641,209
Autres gains ordinaires	11	209 091,177	706 324,832
Autres pertes ordinaires		479 249,133	158 776,890
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>11 347 932,295</b>	<b>4 335 980,403</b>
Impôt sur les bénéfices	12	2 684 726,410	1 072 417,680
<b>RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES</b>		<b>8 663 205,885</b>	<b>3 263 562,723</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	13	303 456,579	303 456,579
Eléments extraordinaires		0,000	0,000
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>8 359 749,306</b>	<b>2 960 106,145</b>
Quote-part des intérêts minoritaires		-6 133,179	-14 973,615
<b>RESULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>		<b>8 365 882,485</b>	<b>2 975 079,759</b>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE 2024

(Exprimé en dinars )

	Note	2024 Au 31/12/24	2023 Au 31/12/23
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>			
- Résultat net		8 365 882,484	2 975 079,759
- Ajustements pour :			
. Dotation aux amortissements & provisions	1	3 610 150,340	3 770 802,795
. Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	2	303 456,579	303 456,579
. Variation des stocks	3	-17 585 558,990	5 917 754,988
. Variation des créances	4	1 379 587,493	-9 549 420,557
. Variation des autres actifs	5	-2 076 640,190	1 922 295,676
. Variation des fournisseurs	6	3 306 822,840	1 911 984,892
. Variation des autres passifs	7	1 197 585,192	782 628,990
. Plus-value et moins value de cession d'immobilisations		57 824,840	-74 445,066
. Reprise sur provisions antérieurs		-805 656,750	102 561,447
. Regularisation sur amort antérieurs		5 600,000	0,000
. Quote-part subvention d'investissement		-165 767,779	-204 129,286
. Modification comptable		-419 881,501	-84 758,474
. Quote-part des intérêts minoritaires dans le résultat de l'exercice		-6 133,179	-14 973,615
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à ) l'exploitation</b>		<b>-2 832 728,622</b>	<b>7 758 838,129</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
- Décaissement affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	8	-7 556 392,180	-4 049 100,150
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	9	152 640,000	400 600,000
- Décaissement affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	10	-66 493,090	-358 453,280
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	11	12 450,000	12 671,250
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>-7 457 795,270</b>	<b>-3 994 282,180</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT</b>			
- Encaissement suit à l'émission d'actions	12	1 000,000	222 500,000
- Cautions reçues		3 000,000	19 000,000
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	13	-2 066 811,200	-2 273 466,360
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrés	14	-1 390,380	-5 609,100
- Encaissement provenant des subventions d'investissement		0,000	206 833,443
- Encaissements provenant des emprunts	15	4 110 553,706	1 749 557,495
- Remboursement d'emprunts	16	-3 251 406,669	-5 686 634,894
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement</b>		<b>-1 205 054,543</b>	<b>-5 767 819,416</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>-11 495 578,435</b>	<b>-2 003 263,467</b>
Trésorerie au début de l'exercice	17	-4 842 528,410	-2 839 264,943
Trésorerie à la clôture de l'exercice	18	-16 338 106,845	-4 842 528,410

## NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

### I- PRESENTATION

En vertu des dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

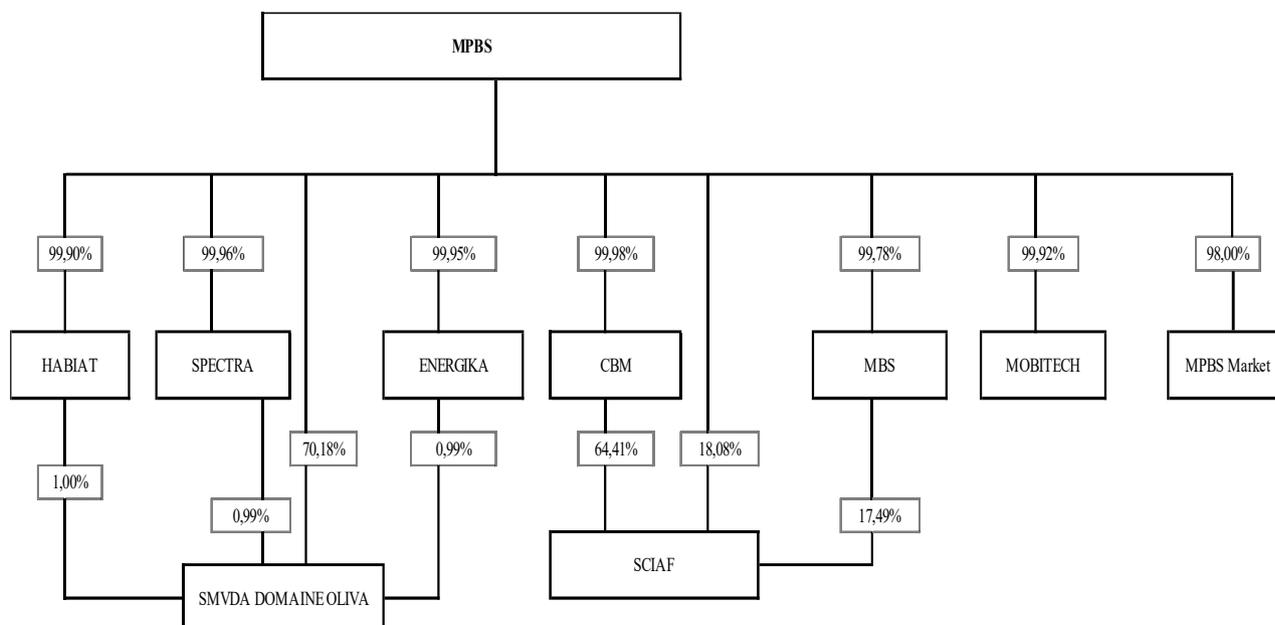
Selon les dispositions combinées du code des sociétés commerciales et de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises, la société « **MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD** », qui est la société mère, est tenue de présenter des états financiers consolidés du groupe, où elle exerce un contrôle de droit ou de fait sur les sociétés qui le composent.

Le groupe « MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD » est composé des sociétés suivantes :

- MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD S.A. « MPBS » : société mère ;
- SPECTRA SARL : société filiale ;
- HABITAT SARL : société filiale ;
- ENERGIKA SARL : société filiale ;
- CBM SA : société filiale ;
- MBS SA : société filiale ;
- SCIAF SA : société filiale ;
- SMVDA DONAINE OLIVA SA : société filiale ;
- MOBITECH SARL : société filiale ;
- MPBS MARKET : société filiale ;

### II- INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION :

L'organigramme de l'ensemble consolidé se présente comme suit au 31 Décembre 2024 :



La liste des sociétés consolidées se présente comme suit :

Société	% de contrôle			% d'intérêt	Nature de contrôle	Méthode de consolidation
	Direct	Indirect	Total			
MPBS	-	-	-	100%	Société mère	Intégration globale
HABITAT	99,90%	-	99,90%	99,90%	Exclusif	Intégration globale
SPECTRA	99,96%	-	99,96%	99,96%	Exclusif	Intégration globale
ENERGIKA	99,95%	-	99,95%	99,95%	Exclusif	Intégration globale
CBM	99,98%	-	99,98%	99,98%	Exclusif	Intégration globale
MBS	99,78%	-	99,78%	99,78%	Exclusif	Intégration globale
SCIAF	18,08%	81,91%	100,00%	99,95%	Exclusif	Intégration globale
SMVDA DOMAINE OLIVA	70,18%	2,98%	73,16%	73,16%	Exclusif	Intégration globale
MOBITECH	99,92%		99,92%	99,92%	Exclusif	Intégration globale
MPBS MARKET	98,00%		98,00%	98,00%	Exclusif	Intégration globale

### **III- REFERENTIEL COMPTABLE**

Les états financiers consolidés sont exprimés en Dinars Tunisiens. Ils ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes en vigueur.

Les états financiers de la société mère, de ses filiales et de la société associée, servant à l'établissement des états financiers consolidés sont établis à la même date.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels revus par les commissaires aux comptes des sociétés du groupe ainsi que du système d'information et comptable desdites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

### **IV- INFORMATIONS A FOURNIR**

✓ La société mère « MPBS » a fait l'objet d'un contrôle fiscal ponctuel au titre de l'exercice 2019. En date du 20 Mai 2024, la société a signé une reconnaissance de dette et elle a ajusté en conséquence son report d'impôt sur les sociétés par effet de modifications comptables pour un montant débiteur de 182 045,319 Dinars. Cette opération a abouti à la constatation de pertes par effets de modifications comptables au niveau des capitaux propres pour un montant de 182 045,319 Dinars ;

✓ La filiale MBS a fait l'objet d'un contrôle social portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023. La société a signé une reconnaissance de dette et elle a ajusté en conséquence son passif par effet de modifications comptables pour un montant de 237 836,182 Dinars.

### **V- PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

### **1) L'homogénéisation et l'ajustement des comptes individuels**

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concernés principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe ;
- L'homogénéisation dans la présentation des états financiers ;
- L'impact, le cas échéant, de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

Par ailleurs, il était nécessaire de créer des écritures d'ajustements dans chacune des sociétés du groupe afin de préparer l'étape d'élimination des comptes réciproques.

### **2) L'intégration des comptes**

Pour les sociétés contrôlées d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement.

L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales ;
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de l'exercice.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe.

### **3) L'élimination des comptes réciproques**

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part.

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques (échanges de biens et services et facturation de quotes-parts dans les charges communes) ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

Les opérations réciproques entre les sociétés du groupe consistent en des échanges de biens et services et des facturations de quote-part dans les charges communes.

Cette étape nécessite auparavant l'élimination des profits internes sur cessions d'immobilisations, ainsi que les dividendes intra-groupes.

#### **4) Détermination de l'écart de première consolidation**

L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle avec ajustement par rapport aux résultats réalisés postérieurement.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

Selon la NCT 38, lorsque l'acquisition (c'est à dire la prise de contrôle) résulte d'achats successifs de titres, une différence de première consolidation est déterminée pour chacune des transactions significatives, prises individuellement. Le coût d'acquisition est alors comparé à la part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis lors de cette transaction.

#### **5) Traitement des écarts d'acquisition**

L'écart d'acquisition positif (Goodwill), déterminé dans la consolidation et compte tenu des hypothèses retenues, doit être amorti, selon les dispositions de la norme comptable N° 38 relative aux regroupements d'entreprises, sur une base systématique sur sa durée d'utilité qui ne peut excéder vingt ans à compter de sa comptabilisation initiale.

L'écart d'acquisition négatif (Goodwill négatif), déterminé dans la consolidation et compte tenu des hypothèses retenues, doit être traité conformément à la norme comptable N° 38 relative aux regroupements d'entreprises. Dans la mesure où l'écart d'acquisition négatif correspond à des pertes et des dépenses futures attendues identifiées dans le plan d'acquisition de l'acquéreur, qui peuvent être évaluées de manière fiable, mais qui ne représentent pas à la date d'acquisition des passifs identifiables, cette fraction du goodwill négatif doit être comptabilisée en produits dans l'état de résultat lorsque les pertes et les dépenses futures sont comptabilisées.

Dans la mesure où l'écart d'acquisition négatif ne correspond pas à des pertes et des dépenses futures identifiables attendues, il doit être comptabilisé en produit dans l'état de résultat, de la manière suivante :

- Le montant du goodwill négatif n'excédant pas les justes valeurs des actifs non monétaires identifiables acquis doit être comptabilisé en produits sur une base systématique sur la durée d'utilité moyenne pondérée restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis ; (taux d'amortissement annuel estimé à 5%)
- Le montant du goodwill négatif excédant les justes valeurs des actifs non monétaires identifiables acquis doit être comptabilisé immédiatement en produits.

#### **6) Répartition des capitaux propres et élimination des titres :**

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de « **MPBS** » dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participations y afférents.

Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition (Achat ou apport), il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill ;
- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date ;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

## **VI- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE**

Le Groupe « MPBS » n'a pas enregistré entre la date de clôture des comptes au 31 décembre 2024 et la date d'arrêté des états financiers consolidés, des événements qui entraîneront des modifications importantes de l'actif ou de passif et qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures du groupe.

## **VII- NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

### **A. NOTES RELATIVES AU BILAN**

#### **1) Ecart d'acquisition**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>Solde au 31/12/2023</b>
Good Will - SPECTRA	307 455,175	307 455,175
Good Will - HABITAT	1 110 471,159	1 110 471,159
Good Will - CBM	2 191 136,796	2 191 136,796
Good Will - MBS	2 572 177,288	2 572 177,288
BAD Will - SCIAF	-39 238,096	-39 238,096
<b>Sous total</b>	<b>6 142 002,322</b>	<b>6 142 002,322</b>
Moins : amortissements	-2 246 117,371	-1 942 660,793
<b>Total</b>	<b>3 895 884,951</b>	<b>4 199 341,529</b>

#### **2) Immobilisations incorporelles**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>Solde au 31/12/2023</b>
Site Web encours	14 270,000	1 920,000
Concession brevet et marque	1 829,000	1 829,000
Site Web	34 134,080	27 134,080
Logiciels	768 444,290	753 611,591
<b>Sous total</b>	<b>818 677,370</b>	<b>784 494,671</b>
Moins Amortissements	-720 478,723	-652 300,260
	<b>98 198,648</b>	<b>132 194,411</b>

#### **3) Immobilisations corporelles**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>Solde au 31/12/2023</b>
Terrain	5 770 634,239	5 361 770,296
Bâtiments	13 527 847,850	10 003 736,043
Agencement, aménagement et installation	9 133 648,851	8 376 902,435
Matériels industriels et outillages	18 869 997,770	18 887 590,917
Equipements de bureau	1 243 299,504	1 149 753,011
Matériels de transport	8 378 503,596	7 682 996,858
Matériels informatique	855 048,552	760 143,731
Matériel de foire	30 606,397	27 414,797
Autres immobilisations	4 571 420,438	3 630 704,266
Immobilisation en cours	1 028 688,989	136 346,928
<b>Sous total</b>	<b>63 409 696,186</b>	<b>56 017 359,283</b>
Moins : amortissements	-34 532 941,048	-31 419 804,231
<b>Total</b>	<b>28 876 755,138</b>	<b>24 597 555,052</b>

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan

**GRUPE - MANUFACTURE PANNEAUX BOIS DU SUD "MPBS"**  
**Route de Gabès Km 1,5 - SFAX**

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS CONSOLIDE 2024**

Désignation	Valeurs Brutes			Amortissements			VCN
	31/12/2023	Variation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	31/12/2024	
<b><u>Immobilisations Incorporelles</u></b>							
Logiciels	753 611,591	14 832,700	768 444,291	632 371,808	66 791,513	699 163,321	69 280,970
Concessions et Brevets	1 829,000	0,000	1 829,000	1 829,000	0,000	1 829,000	0,000
Site web	27 134,080	7 000,000	34 134,080	18 099,452	1 386,950	19 486,402	14 647,678
Immobilisations incorporelles en cours	1 920,000	12 350,000	14 270,000	0,000	0,000	0,000	14 270,000
<b>Sous Total</b>	<b>784 494,671</b>	<b>34 182,700</b>	<b>818 677,371</b>	<b>652 300,260</b>	<b>68 178,463</b>	<b>720 478,723</b>	<b>98 198,648</b>
<b><u>Immobilisations Corporelles</u></b>							
Terrain	5 361 770,296	408 863,943	5 770 634,239	0,000	0,000	0,000	5 770 634,239
Construction	10 003 736,043	3 524 111,807	13 527 847,850	4 168 839,449	340 065,904	4 508 905,353	9 018 942,497
Matériel et outillage Industriel	18 887 590,917	-17 593,147	18 869 997,770	16 320 584,101	645 602,524	16 966 186,625	1 903 811,145
Agencets Aménagts et Installations	8 376 902,435	756 746,416	9 133 648,851	4 339 479,586	730 446,380	5 069 925,966	4 063 722,885
Matériel de transport	7 682 996,858	695 506,738	8 378 503,596	4 932 102,084	1 083 617,736	6 015 719,820	2 362 783,775
Matériel Informatique	760 143,731	94 904,821	855 048,552	649 460,036	95 415,070	744 875,106	110 173,446
Equipement Bureau	1 149 753,011	93 546,493	1 243 299,504	978 739,449	69 456,459	1 048 195,908	195 103,596
Matériel de foire	27 414,797	3 191,600	30 606,397	25 028,278	428,480	25 456,758	5 149,639
Immobilisations en cours	136 346,928	892 342,061	1 028 688,989	0,000	0,000	0,000	1 028 688,989
Autres immobilisations corp	3 630 704,266	940 716,172	4 571 420,438	5 571,248	148 104,264	153 675,512	4 417 744,926
<b>Sous Total</b>	<b>56 017 359,283</b>	<b>7 392 336,904</b>	<b>63 409 696,186</b>	<b>31 419 804,231</b>	<b>3 113 136,817</b>	<b>34 532 941,048</b>	<b>28 876 755,138</b>
<b>TOTAL</b>	<b>56 801 853,954</b>	<b>7 426 519,604</b>	<b>64 228 373,557</b>	<b>32 072 104,491</b>	<b>3 181 315,280</b>	<b>35 253 419,771</b>	<b>28 974 953,786</b>

#### 4) Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Cautionnements	175 537,933	154 874,843
Prêts au personnel	69 530,000	36 150,000
Titres de participation B T S	16 000,000	16 000,000
Titres de participation C N T	1 287,800	1 287,800
Titres de participation POLYMERE	187 500,000	187 500,000
Titres de participation « ARIJE ELMEDINA »	50 000,000	50 000,000
Titres de participation « HEALTH TECHFUND »	50 000,000	50 000,000
Titres de participation « MCS »	550 000,000	550 000,000
Obligations	70 000,000	70 000,000
<b>Total</b>	<b>1 169 855,733</b>	<b>1 115 812,643</b>
Moins : Provisions	-75 000,000	-75 000,000
<b>Total</b>	<b>1 094 855,733</b>	<b>1 040 812,643</b>

#### 5) Autres actifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Frais préliminaires	298 880,216	319 322,610
Charges à répartir	9 194,574	37 652,812
<b>Total</b>	<b>308 074,790</b>	<b>356 975,422</b>

#### 6) Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Stocks des produits en cours	586 997,360	388 926,248
Stocks des produits finis	4 652 050,584	3 187 581,514
Stocks emballages	74 073,178	52 628,666
Stocks marchandises	27 906 278,951	12 107 398,853
Stocks matières consommables	847 426,696	53 600,756
Autres stocks	159 354,973	117 752,117
Stocks matières premières	11 510 996,557	12 230 869,337
Stocks pièces de rechange	1 799 797,756	1 812 659,574
<b>Total</b>	<b>47 536 976,055</b>	<b>29 951 417,065</b>
Moins : Provisions	-330 106,044	-330 106,044
<b>Total</b>	<b>47 206 870,011</b>	<b>29 621 311,021</b>

#### 7) Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Clients ordinaires	21 627 300,674	17 642 783,399
Clients chèque en caisse	1 791 407,260	7 706 393,902
Clients effet à recevoir	6 065 551,812	8 464 482,141
Client facture à établir	8 234 314,156	5 412 556,270
Clients douteux	4 161 584,577	4 368 411,056
<b>Sous total</b>	<b>41 880 158,479</b>	<b>43 324 626,768</b>
Moins : Provisions	-4 205 202,234	-4 353 593,047
<b>Total</b>	<b>37 674 956,245</b>	<b>38 971 033,721</b>

#### 8) Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Fournisseurs débiteurs	0,000	143 519,814
Avance et prêt au personnel	228 901,600	236 386,600
Charges constatées d'avance	546 872,307	278 298,836
Crédit d'impôt sur les sociétés	3 859 328,287	3 245 200,296
Retenues à la source	4 046,000	203,773
Débiteurs divers	56 518,440	223 601,859
Factoring	7 695,874	8 259,785
Produits à recevoir	28 746,195	21 054,735
Crédit de TVA	1 936 635,627	518 421,797
TVA récupérable	6 136,371	65 885,808
<b>Total</b>	<b>6 674 880,701</b>	<b>4 740 833,303</b>

#### 9) Placements et actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Titres de placement	96 471,137	94 758,073
Bons de trésor	0,000	1 500 000,000
<b>Total</b>	<b>96 471,137</b>	<b>1 594 758,073</b>

#### 10) Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Banques	1 309 787,160	1 580 882,371
Caisse	20 711,347	30 891,357
Effet à l'encaissement	154 875,589	41 991,000
<b>Total</b>	<b>1 485 374,096</b>	<b>1 653 764,728</b>

#### 11) Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Capital social	20 668 860,000	20 668 860,000
Réserves et primes consolidées	31 976 296,164	31 487 628,576
Réserve de réinvestissement	1 970 000,000	1 970 100,000
Subvention d'investissement	231 463,378	397 231,157
Résultats consolidés	8 365 882,485	2 975 079,759
<b>Total</b>	<b>63 212 502,027</b>	<b>57 498 899,492</b>

Le tableau de variation des capitaux propres consolidés se présente comme suit :

	Capital social	Réserves consolidés	Primes d'émission	Subvention d'investissement	Réserve de réinvestissement	Résultat de l'exercice	TOTAL
<b>Situation nette au 31/12/2023</b>	20 668 860	24 382 101	7 105 528	397 231	1 970 100	2 975 080	<b>57 498 899</b>
Affectation de résultat 2023		2 975 080				-2 975 080	<b>0</b>
Distribution de dividende		-2 066 886					<b>-2 066 886</b>
Ajustement de consolidation		-268					<b>-268</b>
Subvention d'investissement							<b>0</b>
Modification comptable		-419 358					<b>-419 358</b>
Quote-part subvention inscrite au Résultat				-165 768			<b>-165 768</b>
Résultat de l'exercice 2024						8 365 882	<b>8 365 882</b>
<b>Situation nette au 31/12/2024</b>	<b>20 668 860</b>	<b>24 870 668</b>	<b>7 105 528</b>	<b>231 463</b>	<b>1 970 100</b>	<b>8 365 882</b>	<b>63 212 502</b>

## 12) Intérêts minoritaires

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Réserves des minoritaires	868 485,304	884 104,628
Résultat des minoritaires	-6 133,179	-14 973,615
<b>Total</b>	<b>862 352,125</b>	<b>869 131,013</b>

## 13) Emprunts et dettes assimilées

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Emprunts bancaires	7 595 424,279	7 914 494,657
Emprunts Leasing	499 005,136	519 437,332
<b>Total</b>	<b>8 094 429,415</b>	<b>8 433 931,989</b>

## 14) Autres passifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Cautions reçues	22 000,000	19 000,000
<b>Total</b>	<b>22 000,000</b>	<b>19 000,000</b>

## 15) Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Fournisseurs d'exploitation	20 106 609,710	18 081 920,768
Fournisseurs d'immobilisation	7 771,193	22 094,763
Fournisseurs effet à payer	2 735 217,120	1 571 632,624
Fournisseurs factures non parvenues	27 720,799	34 599,576
<b>Total</b>	<b>22 877 318,822</b>	<b>19 710 247,731</b>

## 16) Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Assurance Groupe	28 701,000	16 776,000
Clients créditeurs	0,000	65 793,655
Caisse nationale de sécurité sociale	744 264,300	601 071,629
Charges à payer	1 800 729,077	977 656,239
Créditeurs divers	24 593,742	74 791,263
Etat, impôts et taxes	1 585 620,955	1 580 537,208
Actionnaires dividendes à payer	508,440	433,640
Personnel rémunération dues	20 716,183	137 371,493
Produits constatés d'avance	1 176 174,680	794 097,952
<b>Total</b>	<b>5 381 308,377</b>	<b>4 248 529,079</b>

## 17) Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Banques (découvert)	4 297 603,735	2 320 502,353
Crédits de gestion	19 092 245,430	10 352 940,608
Intérêts courus	169 724,315	60 070,800
Échéance à moins d'un an sur crédit bancaire	2 860 621,959	2 589 338,288
Échéance à moins d'un an sur crédit leasing	542 215,245	614 849,305
Effets escomptés non échues intergroupe	0,000	191 139,245
<b>Total</b>	<b>26 962 410,684</b>	<b>16 128 840,599</b>

## B. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

### 1) Revenus

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Ventes locales	155 419 094,099	111 945 112,329
Ventes export	6 859 205,096	11 070 401,376
Ventes en suspension	3 370 841,345	3 915 427,000
Remise et escomptes accordés	-4 096 083,657	-2 700 769,154
<b>Total</b>	<b>161 553 056,883</b>	<b>124 230 171,551</b>

### 2) Productions immobilisées

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Production immobilisée	66 685,554	11 729,816
<b>Total</b>	<b>66 685,554</b>	<b>11 729,816</b>

### 3) Autres produits d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Produit de location	118 590,080	175 457,149
Subvention d'exploitation	73 542,262	64 956,451
Quote-part subvention	165 767,779	204 129,000
Reprise provision	614 517,505	22 727,798
<b>Total</b>	<b>972 417,626</b>	<b>467 270,398</b>

### 4) Variation des stocks des produits finis et des encours

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Variation de stocks de produits finis et encours de production	-1 702 397,968	732 344,820
<b>Total</b>	<b>-1 702 397,968</b>	<b>732 344,820</b>

### 5) Achats de matières et d'approvisionnements consommés

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Achats d'approvisionnements consommés	84 168 511,282	48 629 662,589
Achats de marchandises consommés	39 792 731,143	47 454 385,177
<b>Total</b>	<b>123 961 242,425</b>	<b>96 084 047,766</b>

### 6) Charges de personnel

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Salaire	9 657 986,516	7 796 314,027
Charges sociales légales	1 693 197,138	1 563 727,878
Cotisation assurance groupe	80 623,372	90 978,958
Autres charges de personnel	262 427,684	357 780,587
<b>Total</b>	<b>11 694 234,710</b>	<b>9 808 801,450</b>

### 7) Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Dotation aux amortissements - Immobilisations corporelles	3 026 944,553	3 605 447,235
Dotation aux amortissements - Immobilisations incorporelles	68 178,463	66 244,331
Dotation aux résorptions - Charges à répartir et frais préliminaires	48 900,632	50 589,459
<b>Sous total - dotation aux amortissements</b>	<b>3 144 023,648</b>	<b>3 722 281,025</b>
Dotation aux provisions – stock	0,000	10 059,874
Dotation aux provisions – clients douteux	466 126,692	38 461,896
<b>Sous total – dotation aux provisions</b>	<b>466 126,692</b>	<b>48 521,770</b>

<b>Total</b>	<b>3 610 150,340</b>	<b>3 770 802,795</b>
--------------	----------------------	----------------------

#### 8) Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Services extérieurs	2 752 119,135	2 538 564,318
Impôts et taxes	815 135,932	733 580,631
Frais bancaires	426 998,328	331 781,780
Frais de mission, réception et déplacement	947 158,073	417 178,967
Frais de transport sur achat et vente	1 312 486,655	1 029 334,284
Frais postaux et télécommunication	152 280,413	148 933,356
Honoraires et commissions	832 868,860	313 669,077
Publicité et relations publique	1 103 880,292	1 003 604,516
Jetons de présence	240 000,000	240 000,000
<b>Total</b>	<b>8 582 927,688</b>	<b>6 756 646,929</b>

#### 9) Produits des placements

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Produits des bons de trésors	83 809,201	111 897,607
Revenus titres de placement et intérêt sur créances	79 365,217	72 648,059
<b>Total</b>	<b>163 174,418</b>	<b>184 545,666</b>

#### 10) Charges financières nettes

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Intérêts sur emprunt et intérêts sur crédits de gestion	4 032 252,092	3 322 975,349
Autres charges financières	1 282 504,086	267 103,037
Pénalités de retard	25 915,078	403 965,544
Perte de change	90 359,663	132 086,609
Gain de change	-439 943,884	-173 489,330
<b>Total</b>	<b>4 991 087,035</b>	<b>3 952 641,209</b>

#### 11) Autres gains ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Produits sur cession d'immobilisation	86 697,000	174 190,992
Autres profits (Remboursements assurance et autres)	122 394,177	532 133,840
<b>Total</b>	<b>209 091,177</b>	<b>706 324,832</b>

#### 12) Impôts sur les bénéfices

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Impôt sur les sociétés	2 684 726,410	1 072 417,680
<b>Total</b>	<b>2 684 726,410</b>	<b>1 072 417,680</b>

### 13) Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Dotation aux amortissements - Ecart d'acquisition SPECTRA	15 372,759	15 372,759
Dotation aux amortissements - Ecart d'acquisition HABITAT	55 523,558	55 523,558
Dotation aux amortissements - Ecart d'acquisition CBM	109 556,840	109 556,840
Dotation aux amortissements - Ecart d'acquisition MBS	128 608,864	128 608,864
Dotation aux amortissements - Ecart d'acquisition SCIAF	-5 605,442	-5 605,442
<b>Total</b>	<b>303 456,579</b>	<b>303 456,579</b>

### C. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

#### 1) Dotations aux amortissements et provisions

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	3 571 815,886	3 724 177,310
Ajustement de consolidation	38 334,454	46 625,485
<b>Total</b>	<b>3 610 150,340</b>	<b>3 770 802,795</b>

#### 2) Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Ajustement de consolidation	303 456,579	303 456,579
<b>Total</b>	<b>303 456,579</b>	<b>303 456,579</b>

#### 3) Variations des stocks

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	-17 585 558,990	5 917 754,988
<b>Total</b>	<b>-17 585 558,990</b>	<b>5 917 754,988</b>

#### 4) Variations des créances

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	1 369 614,530	-9 280 251,509
Ajustement de consolidation	9 972,963	-269 169,048
<b>Total</b>	<b>1 379 587,493</b>	<b>-9 549 420,557</b>

**5) Variations des autres actifs**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	-2 662 364,796	335 299,957
Ajustement de consolidation	585 724,606	1 586 995,719
<b>Total</b>	<b>-2 076 640,190</b>	<b>1 922 295,676</b>

**6) Variations des fournisseurs**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	3 125 656,558	1 990 014,695
Ajustement de consolidation	181 166,282	-78 029,803
<b>Total</b>	<b>3 306 822,840</b>	<b>1 911 984,892</b>

**7) Variations des autres passifs**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	1 783 309,798	2 369 624,709
Ajustement de consolidation	-585 724,606	-1 586 995,719
<b>Total</b>	<b>1 197 585,192</b>	<b>782 628,990</b>

**8) Décaissements affectés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	-7 566 044,988	-3 703 882,970
Ajustement de consolidation	9 652,808	-345 217,180
<b>Total</b>	<b>-7 556 392,180</b>	<b>-4 049 100,150</b>

**9) Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	152 640,000	469 200,000
Ajustement de consolidation	0,000	-68 600,000
<b>Total</b>	<b>152 640,000</b>	<b>400 600,000</b>

**10) Décaissements affectés aux acquisitions d'immobilisations financières**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	-465 493,090	-1 464 953,280
Ajustement de consolidation	399 000,000	1 106 500,000
<b>Total</b>	<b>-66 493,090</b>	<b>-358 453,280</b>

**11) Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	12 450,000	12 671,250
Ajustement de consolidation	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>12 450,000</b>	<b>12 671,250</b>

**12) Encaissements suite à l'émission d'action**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	400 000,000	222 500,000
Ajustement de consolidation	-399 000,000	0,000
<b>Total</b>	<b>1 000,000</b>	<b>222 500,000</b>

**13) Dividendes et autres distributions**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Distribution de dividendes	-2 066 811,200	-2 273 466,360
Ajustement de consolidation	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>-2 066 811,200</b>	<b>-2 273 466,360</b>

**14) Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Distribution de dividendes HABITAT	-260,000	-500,000
Distribution de dividendes SPECTRA	-347,000	-83,200
Distribution de dividendes ENERGIKA	-445,000	-425,000
Distribution de dividendes CBM	-7,500	-53,500
Distribution de dividendes MBS	-330,880	-4 547,400
<b>Total</b>	<b>-1 390,380</b>	<b>-5 609,100</b>

**15) Encaissements provenant des emprunts**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	4 110 553,706	1 749 557,495
Ajustement de consolidation	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>4 110 553,706</b>	<b>1 749 557,495</b>

**16) Remboursement d'emprunts**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	-3 251 406,669	-5 686 634,894
Ajustement de consolidation	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>-3 251 406,669</b>	<b>-5 686 634,894</b>

**17) Trésorerie au début de l'exercice**

Désignation	Montant
Trésorerie début d'exercice	-4 842 528,410
<b>Total</b>	<b>-4 842 528,410</b>

**18) Trésorerie à la clôture de l'exercice**

Désignation	Montant
Trésorerie fin d'exercice	-16 338 106,845
<b>Total</b>	<b>-16 338 106,845</b>

## **RAPPORT DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2024**

### **RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

#### ***Opinion***

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés du groupe constitué par la société Manufacture De Panneaux Bois du Sud « MPBS » et ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés présentent :

Un total bilan de .....	127 412 321,450 TND
Un résultat bénéficiaire (part du groupe) de .....	8 365 882,485 TND

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe constitué par la société Manufacture De Panneaux Bois du Sud « MPBS » et ses filiales, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

#### ***Observations***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les faits suivants

1. La note n°IV « Informations à fournir » dans laquelle il fait état que :

- ✓ La société mère « MPBS » a fait l'objet d'un contrôle fiscal ponctuel au titre de l'exercice 2019. En date du 20 Mai 2024, la société a signé une reconnaissance de dette et elle a ajusté en conséquence son report d'impôt sur les sociétés par effet de modifications comptables pour un montant débiteur de 182 045,319 Dinars. Cette opération a abouti à la constatation de pertes par effets de modifications comptables au niveau des capitaux propres pour un montant de 182 045,319 Dinars ;
- ✓ La filiale MBS a fait l'objet d'un contrôle social portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023. La société a signé une reconnaissance de dette et elle a ajusté en conséquence son passif par effet de modifications comptables pour un montant de 237 836,182 dinars ;

2. Les filiales CBM, MBS, SPECTRA, ENERGIKA, MOBITECH et HABITAT sont tenues d'établir annuellement un inventaire physique de leurs immobilisations corporelles et de le rapprocher avec la comptabilité à la date de clôture de l'exercice.

### ***Rapport du conseil d'administration***

La responsabilité du rapport d'activité du groupe incombe au conseil d'administration de la société Manufacture De Panneaux Bois du Sud « MPBS ». Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilité de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers consolidés***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport d'audit.

### **RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable aboutissant à la préparation des états financiers consolidés.

**Fait à Sfax, le 29 avril 2025**

***Les Co-Commissaires aux Comptes***

**Sleheddine Zahaf**

**Aida Charfi Ep Loulou**